This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad. 75 Z (134
SOCIÉTÉ LORRAINE
S. L. N. F.
Vente du 28-10-1938

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883

CXXXIVe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME I

134-136
1883-1885

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1884

215 A

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 Y-134

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883

CXXXIVe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME I

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1884

Wst/62/1

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1884

SOUVENIRS DU LIBAN

PAR M. CHASSIGNET

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Quand vous m'avez admis dans votre Compagnie, avec une bienveillance dont je tiens, avant tout, à vous exprimer ma profonde gratitude, vous entendiez certainement marquer le patriotique intérêt porté par l'Académie de Stanislas aux travaux concernant nos institutions militaires et cette intention se manifestait d'autant mieux que vous honoriez de vos suffrages un candidat contraint, durant de longues années, de n'accorder aux lettres qu'une part bien restreinte, au milieu des multiples devoirs d'une carrière des plus absorbantes.

Aussi, pour me faire pardonner de répondre trop imparfaitement à ce qu'on est en droit d'attendre de vos élus, dans cette solennité annuelle, eussé-je désiré vous entretenir de ces graves problèmes d'organisation militaire qui ne laissent indifférent aucun esprit préoccupé des destinées de notre pays. Mais de telles questions n'é-

Digitized by Google

tant pas susceptibles d'être utilement abordées dans les limites de temps imposées à vos récipiendaires par les usages de cette séance, j'ai dû chercher un sujet mieux approprié à la circonstance et, espérant qu'il ne vous déplairait pas de reporter un moment votre attention sur un épisode d'histoire contemporaine, non moins intéressant par la contrée même où il s'est passé, qu'en raison de la généreuse mission remplie par la France avec le désintéressement conforme à nos traditions nationales, j'ai rassemblé quelques souvenirs de notre expédition de 1860 dans ces illustres montagnes du Liban, dont le nom et la mémoire sont inséparables du nom et de la mémoire des Phéniciens, premiers initiateurs de notre vieille Gaule dans la civilisation matérielle, ainsi que de ceux des Hébreux à qui nous rattachent les liens vénérés de la filiation religieuse [1].

Lors du débarquement, vers le milieu du mois d'août, une extrême animation régnait à Beyrout, déjà, en temps ordinaire, l'une des échelles les plus fréquentées du Levant [2]. Les escadres des grandes puissances maritimes

---

1. Afin de ne pas dépasser les limites de temps accoutumées, il a fallu retrancher de ce discours public beaucoup de détails complémentaires ; ceux qui ont paru les plus utiles ont été conservés sous la forme de notes insérées à la suite des passages du texte auxquels se rapporte chacune d'elles.

2. Le corps expéditionnaire, d'un effectif d'environ 7,000 hommes, sous les ordres du général de Beaufort d'Hautpoul, quoique fourni exclusivement par la France, intervenant en vertu d'une convention internationale, ne devait agir que d'après les résolutions prises par la commission diplomatique réunie à Beyrout afin de régler la question syrienne, de concert avec la Turquie. Les principaux membres de cette commission étaient, outre Fuad-Pacha, représentant de la Sublime-Porte, M. Béclard, ministre plénipotentiaire français, lord Dufferin, pour l'Angleterre, et M. Novikoff, pour la Russie. L'Autriche et la Prusse n'avaient

Digitized by Google

stationnaient en rade ; la commission diplomatique, chargée de discuter, avec les délégués de la Porte, les mesures de pacification et de réparation réclamées par l'Europe, siégeait dans la ville, où Fuad-Pacha, représentant politique et militaire du Sultan, avait établi son quartier général. Solliciteurs, plaignants ou accusés, reporters, marchands ou fournisseurs accroissaient encore l'encombrement à l'intérieur, tandis que, sous les murs, bivouaquaient, d'un côté, plusieurs détachements de l'armée d'Arabistan [1] et, de l'autre, la foule des familles fugitives de Damas ou du Liban [2]. Le contact immédiat de cette affluence cosmopolite pouvant n'être pas sans inconvénients, le général décida que les troupes camperaient, à trois kilomètres de la place, sous une forêt de pins-parasols, plantée, au XVIIe siècle, par le grand

---

pas de délégués spéciaux, mais seulement les consuls en résidence à Beyrout, où la plupart des États Européens entretiennent des agents consulaires.

1. On appelle « armée d'Arabistan » l'ensemble des troupes ottomanes régulières stationnées dans les Pachalicks de Syrie, Palestine et Arabie.

2. D'abondants secours furent, peu après, expédiés d'Europe, et surtout de France, pour les infortunées victimes des événements. La généreuse mais laborieuse mission de répartir, sur place, suivant les besoins ou les pertes, les aumônes françaises, fut confiée à M. l'abbé, aujourd'hui l'Eminentissime Cardinal Lavigerie, dont l'Académie de Stanislas s'honore de voir figurer, parmi ses correspondants, le nom illustré par le zèle apostolique, et les services rendus à la civilisation, à la France et à l'Église catholique. Mais, jusqu'à l'arrivée de ces secours, les malheureux réfugiés, campés, sans abris, sous les arbres des jardins de Beyrout, n'avaient, pour subsister, que les aliments, distribués, chaque jour, avec une inépuisable charité par les couvents latins de la ville (Jésuites, Lazaristes, Franciscains et sœurs de Saint-Vincent-de-Paul), qui ne soutenaient cette charge écrasante qu'au prix des plus dures privations personnelles et de l'anéantissement de quelques maigres réserves péniblement constituées.

Digitized by Google

Emir Fakardin [1], afin de protéger, contre l'envahissement des sables, les jardins environnants, enviable parure d'une cité que les Romains, enthousiasmés de la beauté du site et du climat, appelaient l'heureuse colonie *Colonia felix Berytus* [2].

Là, garanti contre les brûlantes ardeurs du jour ou les dangereuses fraîcheurs de la nuit par un immense dôme d'épaisse verdure, reposant sur une majestueuse colonnade que forment des milliers de pins régulièrement espacés, on respire un air embaumé par les balsamiques senteurs des tiges résineuses et vivifié par les

---

1. Ou plutôt *Fakr-El-Din.* Ce grand prince qui, au commencement du XVII^e^ siècle, avait réuni, sous sa domination, non seulement les *Druses* et les *Maronites,* mais aussi les *Ansariés,* les *Métualis* et autres peuplades de la *Bekaa,* étant parvenu à se rendre maître de Beyrout, où il établit sa capitale, voulut affranchir ses peuples de la suzeraineté ottomane, avec le concours des républiques italiennes, alors en possession de tout le trafic levantin. Dans ce but, remettant la régence à son fils *Ali,* Fakardin se rendit en Europe, où il séjourna neuf ans à Florence, parfaitement accueilli par les Médicis, mais sans parvenir à réaliser son projet d'alliance offensive, quoiqu'il n'eût rien négligé pour se concilier l'amitié des Chrétiens, atténuant, selon la coutume des Druses, les différences religieuses entre lui et ses hôtes, se prévalant personnellement d'une origine européenne par un prince de la maison de Lorraine, venu dans le Liban au temps des Croisades, appuyant de son approbation le chimérique système qui donnait pour ancêtres aux Druses les compagnons d'un comte de Dreux et rappelant les alliances jadis contractées par les Maronites, ses sujets catholiques, avec saint Louis. De retour en Syrie, Fakardin conserva le pouvoir pendant plusieurs années encore, mais finit par être battu et pris par les Turcs qui l'envoyèrent à Constantinople où, après quelque temps de captivité, il fut, dit-on, étranglé, par ordre du Sultan, en 1635. Toutefois, l'union des Maronites et des Druses continua encore à subsister assez longtemps après la chute du grand Emir.

2. Beyrout, sous la domination romaine, devint la ville la plus florissante de l'ancienne Phénicie et l'une des cités les plus renommées de tout l'empire par ses écoles, surtout celles de droit qui rivalisèrent longtemps avec celles de Rome et de Constantinople.

Digitized by Google

salutaires effluves de la mer pendant que, sous les yeux charmés, se déploient, de toutes parts, des paysages d'une ravissante variété. Aux premiers plans, d'un côté, la délicieuse vallée du *Nahr-Beyrout* [1], ornée de toutes les richesses de la flore orientale ; plus loin, cette baie légendaire de Saint-Georges où les ondulations d'une ligne d'écume argentine tracent, sur une magnifique plage, unie et dorée, la mobile limite de cette terre d'Asie, consacrée par les plus grands souvenirs de l'humanité ; puis, pour fond du tableau, des montagnes aux flancs diaprés des plus prestigieuses couleurs et aux crêtes gracieusement arrondies que domine la masse imposante du *Sannin*, dressant, au-dessus des autres, sa cime neigeuse, tout éblouissante de reflets lumineux. De l'autre côté de la forêt, s'étendent, au contraire, de longues dunes arides, aux sables rougis par le soleil, aboutissant à des falaises contre lesquelles le flot se brise avec un bruissement sonore qui, tantôt doux et monotone comme la paisible cantilène murmurée près du berceau d'un enfant, tantôt retentissant et lugubre comme les formidables et sinistres harmonies de la tempête, semble être la musique, aux vagues et grandioses mélodies, de cette fête ininterrompue qu'ici la nature offre aux regards, en ses jours ensoleillés comme en ses nuits étincelantes [2].

---

1. Le *Nahr-Beyrout* ou fleuve de Beyrout (ancien *Magoras*) a son embouchure au fond de la baie de Saint-Georges, non loin de l'endroit où un petit édifice indique l'emplacement traditionnel du combat de l'Archange avec le Dragon.

2. Toute médaille a son revers. Ce bois de pins, charmant pour la promenade, avait, comme séjour permanent, un déplorable inconvénient ; le moindre vent y soulevait une poussière abominable dont il était im-

Digitized by Google

Malgré différentes circonstances peu favorables, quelques jours suffirent à l'installation complète du corps expéditionnaire ainsi qu'aux préparatifs d'une marche dans l'intérieur du pays [1]. Mais, afin d'ôter à l'intervention tout caractère hostile envers la Turquie, le mouvement fut différé jusqu'à la conclusion des pourparlers diplomatiques engagés sur la direction combinée des opérations, et ce ne fut que quand ils eurent limité spécialement notre action militaire au *Territoire mixte* [2], indivis entre les Maronites et les Druses, que le général partit, à la tête d'une colonne mobile de quatre mille hommes [3].

---

possible de rien préserver, même les aliments et, à la longue, ce désagrément devenait singulièrement agaçant.

1. La présence de nombreuses troupes turques raréfiait sensiblement, pour les subsistances et les moyens de transport, les ressources locales, déjà amoindries par les événements antérieurs. De plus, la brusquerie du changement de climat jointe à la nécessité d'exécuter promptement, malgré d'excessives chaleurs, les travaux de débarquement du matériel, avait assez sérieusement troublé l'état sanitaire pour rendre les entrées à l'ambulance hors de toute proportion avec le chiffre normal. Enfin l'incertitude du rôle que la commission diplomatique assignerait aux troupes françaises compliquait encore les difficultés administratives. Le concours sympathique de certains chefs maronites, entre autres du *Kaïmacan* provisoire *Joseph Karam*, et, pour le service hospitalier, le plus difficile de tous, l'assistance, aussi dévouée qu'éclairée, des sœurs de charité françaises, qui mirent à la disposition de l'intendance, avec leur précieuse collaboration, un petit hôpital, parfaitement agencé, qu'elles possédaient à Beyrout, permirent de surmonter tous les obstacles avant qu'aucune résolution définitive, quant à la marche des opérations, eût été prise.

2. Ce *Territoire mixte* où Maronites et Druses sont mêlés, sans aucune frontière séparative, s'étend de *Sour* (ancienne *Tyr*), au sud, jusqu'au *Nahr-El-Kelb* (fleuve du *Chien*, ancien *Lycus*), au nord.

3. Il avait été question d'abord d'aller en outre à *Damas* (*El-Scham*) où d'affreux massacres avaient aussi été commis; mais, craignant de surexciter encore le fanatisme musulman par l'occupation d'une des villes saintes de l'Islam et de nuire ainsi à l'action pacificatrice d'Abd-El-Kader

Digitized by Google

Le *Djebel-Loubnan* (Liban) qu'on abordait suit, de la Tripolitaine à la Palestine, une direction parallèle aux côtes, entre la mer, qui baigne la base des derniers contreforts occidentaux, et la vallée de la *Bekâa* (ancienne *Cœlésyrie*), longue plaine de 100 kilomètres — Nord-Sud — limitée, à l'Est, par le *Djebel-Scharki* (Anti-Liban) qui se prolonge des environs de *Damas* jusque dans le *Haouran* (ancienne *Idumée* des Hébreux ou *Auranitis* des Romains). Ce n'est point un de ces massifs montagneux, tourmentés et dénudés, dont les mornes grandeurs inspirent autant de tristesse que d'admiration ; la majesté du Liban n'a rien d'austère ; au-dessous des crêtes rocheuses dont les lignes de faîte se profilent sur le ciel avec une netteté admirable, on n'aperçoit, depuis les croupes intermédiaires jusqu'aux vallées profondes, que beaux villages, vertes forêts, plantureux pâturages,

« Et champs, bariolés comme un riche tapis. »

Des terrasses horizontales, taillées de distance en distance, sur les pentes abruptes, pour soutenir les terres végétales, autour des différents hameaux, égayent encore le paysage par leurs riants jardins et transforment chaque mamelon en un colossal amphithéâtre dont tous les degrés sont décorés de fleurs et de feuillage comme le péristyle de quelque gigantesque palais, en un jour de pompeuse réjouissance [1].

---

qui, dès avant le débarquement des forces françaises, avait réussi à arrêter l'effusion du sang, la commission diplomatique consentit à laisser à Fuad-Pacha le soin du rétablissement de l'ordre dans cette ville, sous la réserve, en cas d'insuccès, de faire intervenir les troupes françaises.

1. Les habitations de ces villages, solidement construites en pierres,

Digitized by Google

Nulle part peut-être les rapports entre les caractères spécifiques d'une contrée et ses habitants n'apparaissent mieux qu'ici; ces terres fertiles mais d'une exploitation laborieuse, ce sol accidenté, plus commode pour la défense que pour les relations, ce climat, à la fois vif et chaud, qui n'a ni les ardeurs stérilisantes du désert, ni les âpres rudesses des pays septentrionaux, ni les tiédeurs énervantes des régions tropicales, conviennent bien à ces populations généreuses mais violentes, hospitalières, quoique peu communicatives avec les étrangers, aux impressions si mobiles et aux coutumes si persistantes, vaillantes au travail, vaillantes au combat et fidèles aux traditions d'ancêtres, à l'âme virile et au corps endurci, qui préférèrent les rudes et libres labeurs de la montagne aux indolentes et honteuses servitudes de leurs voisins du littoral [1].

In servitute dolor, in libertate labor.

---

proprement blanchies à la chaux, ornées de vignes ou plantes grimpantes et couvertes de toits plats qui deviennent, en été, le principal séjour de la famille, sont, pour des Européens, plus séduisantes d'aspect extérieur que confortables à l'intérieur, où, avec nos habitudes, elles laisseraient singulièrement à désirer. Quant aux terrasses échelonnées autour des villages, ce qui contribue à les rendre encore plus agréables à l'œil, c'est l'usage d'enclore les jardins particuliers, tous admirablement cultivés, non par des murailles, mais par des haies vives où dominent les grands cactus à fleurs pourprées qui, vus à distance, produisent le plus charmant effet.

1. « La richesse du Liban et sa nombreuse population, dit Mgr le comte de Paris (Extrait du *Journal d'un voyage en Syrie,* au printemps de 1860), contrastent avec les plaines désolées de l'Oronte..... à la tristesse qu'inspire toujours le spectacle de l'incurie de l'homme, succède un sentiment d'admiration pour les populations industrieuses dont la persévérance a su triompher de tant d'obstacles. A peine avions-nous mis le pied sur le territoire des Maronites que tout semble changé. Ce

Digitized by Google

Vous êtes peut-être surpris, Messieurs, de m'entendre confondre, en une même appréciation, deux peuples qu'on est accoutumé, depuis 1860, à considérer comme d'irréconciliables ennemis, opposés en tout l'un à l'autre, comme s'il était possible de fonder aucun jugement équitable sur un de ces déplorables moments d'exaltation furieuse qui se rencontrent en tant d'autres annales. Toute l'histoire du Liban — si la crainte d'abuser de votre patience ne m'interdisait d'en donner un aperçu — protesterait contre cette erreur et montrerait, au travers d'inévitables rivalités de voisinage, les Maronites et les Druses bien plus souvent alliés qu'adversaires, jusqu'à se réunir, durant d'assez longues périodes, sous des princes communs, Druses comme Fakardin ou Maronites comme Beschir, et ne renversant jamais d'eux-mêmes, sans intrigues étrangères, ces principats qui tous furent, pour toute la montagne, de remarquables époques de prospérité. Mais, sans même recourir au passé, la paix, rétablie depuis plus de vingt ans, sous le gouvernement général actuel, malgré de néfastes et récents souvenirs, n'est-elle pas une preuve évidente que si la disparité de religion rend les deux peuples réfractaires à une fusion complète, elle est loin d'anéantir les effets des motifs d'alliance qui existent entre eux : communauté d'origine sémitique, identité de langage, conformité permanente des intérêts nationaux et, sauf les différences introduites

---

qui attire notre intérêt ce n'est pas seulement leur prospérité et leur indépendance si précieusement conservées, ce ne sont pas seulement les liens particuliers qui les attachent à la France, leur caractère même est bien différent de celui de tous leurs voisins et plaît dès l'abord. »

Digitized by Google

par la diversité des croyances, similitude des principales coutumes [1].

---

1. Jusqu'en 676, il n'exista aucune distinction politique entre le Liban et le reste de la Syrie, mais l'empereur Constantin Pogonat ayant alors voulu contraindre tous ses sujets à adopter l'hérésie des Monothélites, les habitants du *Kesrouan*, après avoir repoussé les Syriens royalistes ou *Melchites*, partisans du décret impérial, se formèrent en un groupe autonome, sous le nom de *Mardaïtes* (révoltés) et prirent pour chef un moine du couvent de *Hama*, *Jean Maroun*, sacré évêque de *Djébail* par le Nonce du Pape. Peu après, les Mardaïtes ayant repoussé de leurs montagnes l'invasion du Kalife *Mouawiah* et rendu ainsi un service signalé à l'empire, furent récompensés par une reconnaissance officielle de l'autonomie administrative, garantie de leur liberté de conscience, au milieu des débats qui préludaient au grand schisme d'Orient. Quittant dès lors la dénomination devenue inexacte de Mardaïtes, les Libaniens prirent celle de *Maronites*, tirée à la fois du nom de leur patron, saint ermite, fondateur, au IIIe siècle, du monastère de Hama et célèbre par son orthodoxie, ainsi que du nom de leur premier chef, l'évêque de Djébail, qui, transféré sur l'illustre siège d'Antioche, y commença la série des patriarches du rite maronite, en communion complète avec la chaire de saint Pierre, mais ayant, sous l'approbation du Pape, une discipline particulière.

Au XIe siècle, les Maronites qui s'étaient étendus au delà du *Nahr-El-Kelb* (*fleuve du Chien*, ancien *Lycus*), limite sud du Kesrouan, jusque vers *Sour* (Tyr), s'y mêlèrent, sans aucune frontière séparative, avec les Druses, peuple de race sémitique comme eux, ayant son principal établissement dans le *Haouran* (ancienne *Auranitis* des Romains ou *Idumée* des Hébreux) et dont l'origine a été fort controversée. Les uns ont voulu rattacher les Druses à l'Occident, en les faisant descendre soit de compagnons d'un comte de Dreux, soit de Templiers, demeurés en Orient après la chute des États latins d'Orient, sans autres preuves, pour la première hypothèse, qu'une prétendue homonymie et, pour la seconde, qu'une identité imaginaire entre le *Baphomet*, petite idole souvent mentionnée dans le procès de Jacques Molay et ses chevaliers, et le Veau dont les Druses reproduisent l'image sur leurs édifices, leurs bannières, etc. Quoique appuyées de l'approbation peu désintéressée du grand Emir Fakardin, ces deux hypothèses sont insoutenables puisqu'on rencontre le nom des *Druses* ou *Drusiens* signalé dans l'historien arabe, Benjamin de Tudèle, avant l'époque des Croisades ; tout au plus pourrait-on admettre que quelques chevaliers chrétiens, restés en Orient après le triomphe des Sarrazins, aient trouvé asile chez les Druses, mais ce fait n'a toutefois laissé aucune trace dans l'idiome national qui

Digitized by Google

Tout village, maronite ou druse, est une petite république autonome, sans autres relations avec ses confé-

---

est un pur arabe. Une opinion opposée, admise par Mgr le comte de Paris, dans son remarquable *Journal d'un voyage en Syrie,* fait venir les Druses de l'Inde. J'ignore sur quoi se fonde cette version, mais si, en raison de certains caractères spéciaux, on pense que ce peuple a dû former un rameau distinct dans la famille sémitique, ne serait-il pas plus naturel de rattacher simplement les Druses aux *Iturïens,* descendants d'Abraham, mais par Ismaël et Jétur, qui combattirent les tribus israélites établies à l'Est du Jourdain (*Gad, Ruben* et demi-tribu de *Manassé*) et conservaient encore, à l'époque d'Alexandre, puis sous la domination romaine, une existence particulière.

La religion des Druses, repoussant tout prosélytisme et organisée comme une véritable société secrète, ne recrutant ses adeptes que parmi les nationaux, mais considérant ceux-ci comme revêtus d'un caractère inamissible, n'a pas été l'objet de controverses moins nombreuses que l'origine de ce singulier petit peuple. Les uns, tenant pour le système qui rattachait les Druses aux Occidentaux et observant chez certains d'entre eux des pratiques tirées du christianisme, ont fait des Druses les continuateurs des hérésies occultes de l'ordre du Temple; d'autres ont vu, en eux, les derniers adorateurs du Veau d'or ou du Bœuf Apis, en appuyant leur théorie sur la coutume actuelle des Druses de prendre comme emblème une figure de veau, et sur un souvenir plus ou moins vague de l'origine à la fois cananéenne et égyptienne des Druses. D'autres enfin ont considéré simplement les Druses comme des musulmans schismatiques. Quoique plus plausible que les autres, ce dernier système est encore erroné. Si, en effet, devant la définition profondément spiritualiste de Dieu donnée par les *Akkals,* il est impossible de considérer les Druses comme des idolâtres, on ne saurait pas davantage les regarder comme des musulmans, même hérétiques, car il est de l'essence de l'Islamisme de repousser toute incarnation divine et les Druses admettent, au contraire, plusieurs incarnations de la divinité. La religion druse est donc un culte particulier, quoique formé de dogmes empruntés la plupart au Mahométisme, au Christianisme, et même aux doctrines indiennes sur la métempsycose. Son fondateur est *Hakem,* troisième Kalife des Fatimites d'Égypte. Il périt en l'an 1000 et, après sa mort, ses disciples se réfugièrent dans le Haouran où ils recrutèrent des adhérents, surtout, semble-t-il, parmi les sectateurs de l'hérésiarque musulman *Mohammed-El-Durazzi* qui, expulsé du *Khorazan,* vers 774, avait trouvé des partisans parmi les Iturïens.

La manière dont les Maronites, venant du Nord, et les Druses, du Sud-Est, s'installèrent dans la partie du Liban qui devint le Territoire

Digitized by Google

dérés que le devoir — toujours volontiers rempli — de concourir à la défense commune contre les attaques extérieures et l'obligation de supporter une quote-part du tribut ottoman, ce qui est une source intarissable de discussions, sinon même de conflits [1]. En chacun de ces États minuscules, toutes les attributions du pouvoir exé-

---

mixte, paraît indiquer que, dès l'abord, les deux peuples vécurent en bonne intelligence. Lors des Croisades, les Maronites seuls conclurent, avec saint Louis, une alliance qui fut le point de départ de leurs relations amicales avec la France, mais on ne voit nulle part que les Druses, par antagonisme, se soient alliés aux Sarrazins. Les deux peuples faisaient même cause commune contre les Turcs, quand, en 1588, battus par Amurat III, ils furent contraints de devenir tributaires des Ottomans, tout en conservant leur autonomie administrative. Au XVII^e^ siècle, les deux nations, sans se confondre, se réunirent sous le commandement d'Émirs druses, dont le plus célèbre, Fakr-El-Din ou Fakardin, tenta de leur faire recouvrer une pleine indépendance et, plus tard, se prévalant, tous les deux, de l'alliance conclue avec saint Louis, ils réclamèrent la protection de Louis XIV. En 1799, les deux groupes Libaniens promirent leur concours éventuel au général Bonaparte, pour le mouvement vers la Syrie qu'empêcha l'échec de Saint-Jean-d'Acre, et en 1840, réunis depuis longtemps sous l'Émir *Beschir*, de la famille maronite *Cheab*, ils prirent ensemble parti pour Méhémet-Ali, allié de la France. La déposition de Beschir ayant suivi l'évacuation de la Syrie par Ibrahim-Pacha, les Turcs profitèrent de cette occasion pour rompre une union très défavorable à leur domination et choisirent deux Émirs, l'un maronite, l'autre druse, chargés de représenter, avec le titre de *Kaïmakan* (déjà attribué au XVIII^e^ siècle à de semblables fonctions), la puissance suzeraine auprès de leurs nationaux. Depuis lors, les pachas s'appliquèrent à entretenir la rivalité des Druses et des Maronites et ce sont les germes de division semés par ce régime qui, soigneusement cultivés, ont amené l'épouvantable catastrophe de 1860, beaucoup plus grave que ne le désiraient ceux qui l'ont préparée. A la suite de ces événements, grâce à l'intervention diplomatique de l'Europe, aidée par l'expédition française, un gouvernement général du Liban a été créé et la paix n'a plus été sérieusement troublée.

1. La quotité du tribut était, vers 1860, de 3,500 bourses (1,750,000 fr.), somme qui eût été relativement modérée s'il en eût été fait emploi, au moins en partie, dans le pays, d'une manière profitable.

Digitized by Google

cutif — administration, justice et commandement militaire — sont exercées par un chef unique, intitulé *Émir*, s'il a, sous ses ordres, les contingents de plusieurs localités, ou *Cheik*, s'il ne commande qu'aux guerriers de son propre village [1]. Suivant les usages traditionnels, Émirs ou Cheiks sont élus pour un temps indéterminé et presque toujours pris dans certaines familles du canton qui constituent une noblesse sans autres privilèges que cette prérogative habituelle d'éligibilité, mais dont tous les membres, même ceux que la pauvreté ou d'autres motifs éloigneraient de toute candidature, possèdent néanmoins une influence particulière dans les assemblées populaires [2]. Malgré l'exorbitante étendue de leurs attri-

---

1. Des coutumes traditionnelles règlent les droits au commandement en cas de guerre étrangère. Quant à l'administration de la justice, les Cheiks ou Émirs se font le plus souvent assister par d'autres chefs de famille et, dans les villages à population mixte, s'il y a quelque procès entre habitants de religions différentes, les assesseurs sont, par moitié, Maronites et Druses. On avait fait quelques tentatives, sous le régime des *Kaïmakans*, qui a précédé l'établissement du gouvernement général actuel, pour constituer, auprès de chacun d'eux, des divans mixtes, afin de juger les litiges entre parties de villages différents, entre localités voisines ou même servir de tribunaux d'appel, mais cette organisation n'a pas eu, en pratique, des résultats bien importants.

2. La coutume accorde, il est vrai, à tout collecteur de tributs, le droit de conserver le huitième du montant de la recette, mais cette remise constitue une indemnité à peine suffisante pour la responsabilité encourue vis-à-vis des pachas, ainsi que pour les dépenses d'hospitalité ou autres qui incombent au chef de tout village. Aussi ne peut-on guère choisir, pour exercer les fonctions d'Émir ou Cheik, ceux des membres de la noblesse, comme il s'en trouve dans les familles les plus illustres, que, par allusion à la médiocrité de leurs ressources, on appelle *princes d'olive et de fromage*. A ce sujet, il n'est peut-être pas hors de propos d'observer qu'il y a peu d'inégalités de fortunes dans le Liban; tout au plus quelques rares grands propriétaires, affermant à des métayers, héréditaires en fait sinon en droit, la portion de leurs biens qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes. La fertilité du sol, jointe à la fruga-

Digitized by Google

butions, le pouvoir des chefs libaniens n'a rien d'oppressif parce que, ne disposant ni d'un budget public, ni d'une armée soldée, ni de fonctionnaires rétribués et astreints par des coutumes, plus puissantes que toute législation écrite, à consulter, en toute affaire importante, les pères de famille de la localité, aucun d'eux ne saurait se maintenir longtemps, sans être soutenu par l'opinion publique, contre des compétiteurs qui ne manquent jamais dans les familles rivales ou sa propre parenté. Le plus sérieux inconvénient de ce régime c'est que, même motivées par des causes moins irritantes qu'une déposition, les élections ne s'effectuent jamais sans brigues ardentes qui, avec la violence du tempérament national, sont toujours prêtes à dégénérer en troubles, plus bruyants, à la vérité, que graves et ordinairement assez vite apaisés par l'intervention des autorités religieuses, jouissant, chez les deux peuples, d'un égal crédit, quoique avec des tendances fort opposées et des moyens d'action très différents de l'un à l'autre.

Chez les Maronites, appartenant tous à l'Église catho-

---

lité des habitants ainsi qu'aux excellentes coutumes d'assistance et de patronage, empêche la pauvreté de dégénérer en misère chez ces peuples de cultivateurs, tandis que, d'autre part, la simplicité des mœurs et des usages n'établit qu'une différence peu sensible entre le genre de vie d'un puissant Émir et celui d'un simple paysan. Une habitation plus vaste, quelques chevaux, des armes et des harnais de luxe, voilà ce qui distingue surtout le premier du second. Les femmes des familles riches portent quelques bijoux, mais sans qu'on suive dans le Liban, où la propriété foncière est solide, les usages de Damas et de la plus grande partie de l'Orient où les pierres précieuses et les bijoux étant considérés comme le meilleur moyen de mettre son capital sous une forme qui permette de le cacher ou de le réaliser, au besoin, tous ceux qui possèdent quelque fortune s'empressent de donner à leurs femmes des pierreries aussi chères qu'ils peuvent les acheter.

Digitized by Google

lique, l'exercice du sacerdoce est incompatible avec les fonctions militantes d'Émir ou Cheik ; aucun ministre du culte ne participe donc directement au gouvernement, et malgré les marques unanimes de respect accordées à leur caractère sacré, les prêtres séculiers n'exercent aucune influence spéciale dans les débats politiques. Ils partagent entièrement le genre de vie et les occupations des autres habitants des villages, étant dispensés du célibat par la discipline propre au rite maronite et s'adonnant à la culture des terres, car leur modique casuel ne suffirait pas à l'entretien d'une famille. Mais le clergé régulier, qui, sur une population totale de trois cent mille âmes au plus, ne compte pas moins de quinze à vingt mille membres, constitue, au contraire, dans la nation, un État distinct, ayant son territoire propre, dans les vastes domaines des quatre-vingt-deux monastères du Kesrouan, soustraits à toute juridiction laïque, et son gouvernement particulier, dans les évêques, tirés exclusivement de l'ordre monastique et continuant, après leur sacre, à résider chacun dans l'un des convents de son diocèse [1]. En possession ainsi d'une indépendance com-

1. Les moines maronites appartiennent tous à l'ordre de Saint-Basile, le plus ancien de la chrétienté, dont la règle commande de joindre les travaux agricoles aux exercices de piété, et l'excellente culture des domaines monastiques prouve qu'on se conforme à cette prescription dans tous les couvents. Quelques voyageurs ont même reproché à ces moines de s'adonner trop exclusivement aux occupations matérielles, certains d'entre eux cependant ne restent pas étrangers aux études théologiques et c'est parmi ces théologiens qu'on recrute l'épiscopat. En cas de vacance d'un siége, les couvents du diocèse établissent, par voie de suffrage, une liste de trois noms sur lesquels le patriarche d'Antioche choisit le candidat qu'il présente à l'approbation du Saint-Siége. Quant au patriarche maronite, il est lui-même désigné au Pape par les suffrages de tous les évêques suffragants. Le rôle politique rempli par l'épiscopat maronite

Digitized by Google

plète envers le pouvoir temporel, entouré de la vénération de tous, désintéressé, pour lui-même, de toute question administrative et disposant d'auxiliaires dévoués, apparentés à toutes les familles du pays, l'épiscopat peut contre-balancer partout la prépondérance des plus puissants Émirs et se trouve l'arbitre naturel des contestations entre villages voisins, le protecteur désigné de ceux qui, dans chaque localité, n'appartiennent pas à la clientèle du chef en exercice, le médiateur entre les familles ou les rivaux qui se disputent la prééminence dans un même canton, et enfin, souvent le guide de la nation dans ses rapports avec l'étranger. Mais, quoique presque toujours libérale, pacificatrice et bienfaisante, cette intervention épiscopale, dans la direction des affaires publiques, peut parfois devenir une cause fâcheuse de tiraillements ou d'hésitations, en des circonstances, telles que celles de 1860, alors qu'il importerait que tous accomplissent, sous une même impulsion, un même devoir : défendre la patrie.

Ce dualisme d'impulsion dans la politique nationale et cette espèce de pondération des pouvoirs ne sauraient se rencontrer chez les Druses, où il n'existe pas de clergé proprement dit, la religion n'imposant aucune observance rituelle aux simples fidèles (*Djakels*) et interdisant aux initiés (*Akkals*) toute propagande ou même toute divulgation des révélations dont ils ont le privilège

---

n'est pas sans analogie avec la mission accomplie, dans les derniers temps de l'Empire romain d'Occident, par les évêques gaulois, quand, en qualité de *defensores civitatis*, ils protégeaient les populations contre les exactions du fisc impérial et contre les pillages des Barbares, offrant le sublime spectacle d'une autorité morale résistant, souvent avec succès, aux abus de la force matérielle.

Digitized by Google

exclusif. Pendant des siècles, malgré le nombre des confidents, cette prescription du secret a été observée avec une ponctualité qui prouve l'esprit de discipline de la nation et il a fallu la découverte fortuite d'un exemplaire des livres sacrés pour apprendre aux profanes que les Druses n'étaient pas, ainsi qu'on l'avait auparavant supposé, des Musulmans schismatiques, ni des idolâtres, adorateurs persistants du Veau d'or ou du Bœuf Apis, ni les continuateurs des hérésies occultes de l'ordre du Temple; mais que leur système religieux était un syncrétisme singulier des doctrines pythagoriciennes et des dogmes hébraïques, chrétiens et islamiques, admettant l'unité de Dieu, avec plusieurs incarnations divines dont le Kalife Hakem serait la dernière [1] — la spiritualité et l'immortalité de l'âme avec des transmigrations de récompense ou d'expiation en divers corps [2] — et, ce qui explique les analogies des coutumes druses avec celles des Maronites, édictant des règles morales pareilles à celles du Décalogue.

1. Dieu, disent les Akkals, en un langage qui n'est pas sans grandeur, est l'Éternel, l'Ancien, le Seigneur plein de libéralité, le Maître miséricordieux. Il est unique, sans ressembler à aucun de ceux dont on dit qu'ils sont seuls; les nombres ne peuvent mesurer sa grandeur, ni les mots expliquer son essence; l'œil de l'homme le voit sans le saisir et son esprit ne saurait le comprendre. Il est en dehors du temps comme de l'espace; il n'a ni mouvement, ni repos..... Quant aux incarnations divines, admises par eux, les Druses les expliquent en disant que le Seigneur a voulu se manifester aux hommes, mais sous une forme assez voilée pour que la foi fût un acte d'adhésion libre de l'esprit et par conséquent un mérite.

2. Chaque homme naissant ainsi dans la condition assignée par ses mérites antérieurs, tout essai de conversion tendrait à modifier un ordre providentiel et serait une impiété. Aussi les Akkals répondent-ils à toute demande d'affiliation : « La plume est brisée, l'encre est desséchée, le livre est fermé. »

Digitized by Google

Toutefois, pour ne constituer qu'une simple corporation hiératique plutôt qu'un véritable corps sacerdotal, les Akkals n'en possèdent pas moins, comme dépositaires des révélations du Maître, un immense crédit sur la foule des Djakels, et afin de participer à ce prestige, les chefs des familles notables se soumettent, presque tous, aux épreuves de l'initiation, acceptant, par là même, la subordination imposée, en dehors de toute considération de rang social, par la hiérarchie spéciale de la confrérie. Au lieu donc de l'équilibre entre les influences épiscopales et aristocratiques qui assure aux Maronites une large liberté intérieure, on trouve, chez les Druses, le pouvoir exécutif et l'autorité religieuse concentrés dans les mêmes mains et la haute direction nationale exercée, sans opposition possible, dans les réunions secrètes du conseil suprême des Akkals, avec une fermeté de vues, une énergie de résolution et une barbarie d'action dont les événements de 1860 ont été la triste preuve [1].

A côté de ces différences, dans la vie publique, entre les deux nations, il y aurait à en signaler d'autres dans les mœurs privées, plus rudes chez les Druses que chez

1. On a accusé, à tort, les Maronites de manquer de bravoure pour s'être laissé écraser par les Druses, numériquement fort inférieurs, sans réfléchir que dans le Territoire mixte, théâtre des massacres, les forces des deux nations s'équilibrent, que les Druses, excités par les Pachas, avaient d'avance, en secret, préparé l'attaque, et qu'en outre il était difficile aux Maronites du Kesrouan, dépourvus d'une direction unique et menacés d'une invasion turque, de prendre assez vite une décision, entre le devoir de secourir leurs compatriotes et la crainte, s'ils se portaient à leur aide, de laisser leur propre pays sans défense contre l'agression des Turcs; tandis que les Druses, assurés de n'avoir rien à redouter des Musulmans et soumis à la direction dictatoriale des chefs Akkals, avaient toutes les chances favorables.

Digitized by Google

les Maronites qui doivent aux divines leçons de l'Évangile une civilisation morale supérieure à celle de tous les autres Orientaux [1]. Atténuées, en partie, par l'inévitable effet d'un contact intime et séculaire, les dissemblances ne s'étendent pas jusque sur l'état économique des deux peuples. L'un comme l'autre essentiellement agricoles, avec une propriété foncière assez morcelée pour que toute famille possède au moins son habitation et un certain lot de terre, ils savent, en outre, satisfaire, par le moyen de petits ateliers domestiques, aux besoins industriels du marché intérieur. Le commerce international est ainsi borné à l'échange de la soie, provenant des nombreuses magnaneries de la montagne, contre quelques articles de luxe: armes, bijoux, harnais de parade, d'assez minime valeur totale pour que l'excédent des exportations sur les importations permette d'acquitter le tribut de la puissance suzeraine, sans avoir à renchérir le prix de la vie, dans le pays, par l'expédition au dehors d'aucun des produits alimentaires du sol. L'accroissement progressif de la population étant d'ailleurs compensé par un courant d'émigration [2] des Druses vers les immenses

1. La condition des femmes notamment est bien meilleure chez les Maronites, où le mariage est indissoluble, que chez les Druses où la répudiation est admise, quoiqu'ils traitent beaucoup mieux que les Musulmans leurs femmes qui ne sont ni recluses, ni même voilées.

2. Les Druses émigrants préfèrent se porter vers le Haouran, parce qu'ils y trouvent d'immenses espaces incultes où ils peuvent continuer la vie rurale, sans être aussi étroitement limités que dans le Liban. Les Maronites sont attirés vers les villes du littoral, parce qu'ils trouvent à y utiliser immédiatement la connaissance du français ou parfois de l'italien, fort répandue parmi eux par les élèves du collège d'Antoura, établissement des jésuites français, où beaucoup de jeunes Maronites sont élevés. Après avoir été drogmans ou commis, certains de ces émigrants établissent, pour leur propre compte, des maisons de com-

Digitized by Google

espaces incultes du Haouran et des Maronites vers les villes du littoral, ces conditions très anciennes de bien-être général persistent toujours, en sorte qu'actuellement encore il n'y a rien à changer à la remarque faite, en 1784, par Volney, qu'on ne rencontre « ni mendiants, ni vagabonds » dans le Liban. On pourrait même, tant les attentats contre la propriété y sont peu fréquents, ajouter ni voleurs, et on y découvrirait plus malaisément encore la moindre trace de ces haines sociales qui sont la profonde maladie des grandes nations européennes, inconnue dans ces heureuses montagnes, où les fondements de la société n'ont point été ébranlés par le mépris des divins préceptes dont le respect est la condition nécessaire de tout ordre solide et de toute paix intérieure sincère ; où, entre une aristocratie sans morgue et une démocratie sans envie, n'apparaît jamais l'irritant contraste du faste excessif et de l'extrême dénûment ; où nul, même le plus pauvre, n'est déshérité des joies moralisantes d'un foyer patrimonial ; où, enfin, sous le plus beau ciel, tous trouvent, dans les travaux sains et fortifiants de la terre, une aisance modeste mais assurée et, par surcroît, cette quiétude d'esprit, cette robuste santé, cette vigueur physique et cette mâle beauté des populations fidèles aux salutaires pratiques de la vie rurale [1].

---

merce et quelques-uns acquièrent ainsi des fortunes bien supérieures à celles des plus grands chefs de la montagne.

1. Comme dans tout l'Orient, on manque entièrement de documents statistiques pour indiquer la durée de la vie moyenne, l'état sanitaire, le mouvement de la population, etc. On est même si peu fixé sur le chiffre de la population, que les uns le portent à 400,000 âmes, tandis que d'autres ne l'évaluent pas à plus de 200,000 âmes. Mais ce que

Digitized by Google

Quels que soient donc les défauts du caractère national et les imperfections du régime administratif, on doit, écartant le souvenir d'une crise affreuse mais passagère, ranger les Libaniens parmi les rares peuples sages et prospères, si la paix sociale, la moralité de la vie, la frugalité des habitudes et la modération des désirs sont, avec la possession d'un sol fertile sous un climat salubre, les réels éléments de la prospérité des nations et si la sagesse consiste, avant tout, pour elles, à apprécier ces biens, à se garder des utopies décevantes et à conserver, avec une pieuse fidélité, pour base inébranlable des institutions, cette grande loi primordiale des sociétés humaines, qui est de tous les temps comme de tous les lieux et en dehors de laquelle il n'y a que désordre et décadence, le divin Décalogue.

Peuples sages et prospères, en effet, chez qui les hommes sont laborieux et sobres, les femmes belles et chastes, les enfants robustes et respectueux, les familles unies et stables; à qui les merveilles de l'industrie et les splendeurs des arts demeurent, il est vrai, ignorées, mais qui n'ont à redouter ni chômages, ni grèves, ni luttes fratricides de classes et devant qui la nature généreuse a étalé toutes ses magnificences.

Le premier objectif de l'expédition devait être nécessairement la capitale du Territoire mixte, *Deir-El-Kamar*[1], où, après *Damas,* les massacres avaient été

---

tous les voyageurs ont remarqué, ce sont les apparences de force et de santé des Libaniens, la régularité des traits de leur visage et le peu d'infirmes qu'on rencontre dans la montagne.

1. Ville de 7,000 à 8,000 âmes, mi-partie Maronites et Druses, pittoresquement située, mais sans édifices remarquables.

Digitized by Google

plus horribles que partout ailleurs. Pour s'y rendre, la colonne suivit d'abord la route indirecte, mais plus commode de *Saïda* (Sidon) ; puis, les premiers obstacles tournés, s'engagea dans la montagne, où la marche devint excessivement lente et pénible, suivant tantôt des lits desséchés de torrents, remplis de pierres roulantes, tantôt d'étroits sentiers, suspendus entre de profonds précipices et des rochers à pic. Enfin, vers six heures seulement, après avoir traversé plusieurs villages, abandonnés par les Druses [1], on rencontra un plateau présentant les trois conditions d'un bivouac passable : eau, bois et terrain sans trop de déclivité. Mais les dernières bêtes de somme du convoi, retardées par de nombreux accidents, n'arrivèrent que beaucoup plus tard et la nuit était, depuis longtemps, tombée quand je pus gagner la tente qui devait être, jusqu'au printemps suivant, mon errant abri — fragile et instable comme la destinée même de l'homme. — Tour à tour étouffantes de chaleur, enlevées par le vent, pénétrées par la pluie ou écrasées sous la neige, ces pauvres toiles n'offrent qu'un gîte entièrement dépourvu de confortable, près duquel le grenier lui-même du chansonnier paraîtrait un luxueux séjour..... et pourtant, bénis, dans la vie, sont les instants passés sous ces toits mobiles; le corps s'y est fortifié

1. Leur nationalité était indiquée par les nombreuses figures de veau, sculptées sur les maisons, les fontaines, etc.

L'abandon de positions aussi fortes ne laissait aucun doute sur la résolution des Druses de n'opposer aucune résistance et d'attendre, réfugiés dans le Haouran, chez leurs compatriotes, moins compromis dans les événements, les décisions de la commission diplomatique de Beyrout, où l'appui de l'Angleterre leur assurait une certaine indulgence, plus politique d'ailleurs qu'une répression trop sévère qui n'eût remédié à rien et même eût perpétué les inimitiés.

Digitized by Google

par la fatigue, le grand air et l'abandon des molles habitudes; le caractère s'y est affermi par la pratique de l'obéissance et l'exercice du commandement; le cœur enfin s'y est élevé par le sacrifice absolu de soi-même au devoir et à la patrie.

Le lendemain, une marche moins longue, mais contrariée par un temps pluvieux, nous conduisit à Deir-El-Kamar où, à peine arrivés, nous fûmes rejoints par les réfugiés de Beyrout, accourus directement afin de rentrer sans aucun retard dans leurs foyers. Jamais notre illustre Callot, le grand peintre des misères de la guerre, n'a représenté groupes plus fantastiques que cette cohue lamentable: vieillards gardant, sous d'indescriptibles guenilles, une dignité patriarcale; vieilles femmes, émaciées par les souffrances morales et physiques, dont toute la vie semblait concentrée dans des yeux agrandis par la douleur et les privations; jeunes hommes, échappés en petit nombre au désastre et encore tout consternés d'une défaite aussi terrible qu'imprévue; jeunes femmes, quelques-unes au profil d'une exquise régularité, la plupart aux traits trop fortement accentués, mais toutes ayant, sous leurs haillons, la grâce d'attitudes et de démarche, la correction générale des lignes et l'éclat du regard qui sont les heureux privilèges des belles races asiatiques.

En pénétrant dans la ville déserte où des maisons en ruines, le sol jonché de débris et des traces sanglantes le long des murailles ne rappelaient que trop vivement l'affreux drame du mois de juillet, toute cette foule, passant subitement d'une lassitude silencieuse à la plus extrême exaltation, fit éclater ses regrets et son déses-

Digitized by Google

poir avec l'exubérance de gestes et de clameurs habituelle aux méridionaux.

Cette scène touchante (*res sacra miser*), sous des formes et avec des détails burlesques, acquit une violence inouïe quand, parvenus à l'hôtel de ville (*Séraï*), dernier réduit de la défense, les Maronites découvrirent les cadavres mutilés de trois ou quatre cents de leurs compatriotes, gisant dans l'état où la mort les avait mis depuis plus de deux mois. Il fallut se hâter de fermer ce lugubre charnier et prescrire d'évacuer la ville entière ; mais le bruit des lamentations, mêlées aux psalmodies funèbres, se prolongea longtemps autour du campement assigné aux réfugiés et, singulièrement émouvants, à cette heure crépusculaire, en cette langue gutturale, dans ces lieux chauds encore de cruels souvenirs, ces accents plaintifs rappelaient à la pensée les versets bibliques, sublime expression de la plus déchirante des douleurs que puisse ressentir le cœur de l'homme :

« Une voix a été entendue sur les hauteurs, voix de lamentation, de deuil et de larmes; c'est la voix de Rachel, pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée parce qu'ils ne sont plus. »

Afin d'éviter le renouvellement de ces pénibles incidents, on dut, malgré la fatigue des soldats, procéder de nuit aux inhumations. Cette lugubre besogne terminée, on s'occupa, dès le matin, des mesures d'assainissement indispensables pour une réoccupation immédiate de la ville, et le reste de la journée fut employé aux distributions de vivres ou à la remise en ordre du convoi.

Le lendemain, passant d'abord à *Beit-Eddin,* ancienne

Digitized by Google

résidence, trop vantée, de l'émir Beschir[1], la colonne se rendit au village *Neba-El-Barouk* pour procéder à une seconde réinstallation de réfugiés. Puis, après avoir ainsi parcouru tout le Territoire mixte, on vint camper le 3 octobre, dans la vallée de la Bekaa, vers le point d'intersection des routes de Damas, Baalbeck et Zaahlé à Beyrout, près d'une petite bourgade qui doit son nom de *Kab-Elias* (tombeau d'Élie) à trois hypogées d'origine incertaine, percées dans un rocher voisin[2]. Non loin de ces grottes, au sommet de la colline, où s'adossent les maisons du village, se dresse un autre problème archéo-

---

1. Avec ses vastes cours, ses fontaines de marbre, ses galeries élégantes à balustrades délicatement sculptées, ses hautes et longues salles à voûtes ogivales, décorées de capricieuses arabesques, ce palais, situé en face de Deir-El-Kamar, au sommet d'un mamelon où l'on accède par un gigantesque escalier, praticable pour les chevaux, ne manque assurément pas d'une certaine grandeur, mais le défaut de régularité dans le plan général et le manque de façades monumentales annulent tout grand effet architectural. Inhabité ou servant de prison depuis près de vingt ans, l'édifice et ses abords étaient d'ailleurs, en 1860, dans un lamentable état de dégradation.

2. Ces excavations, d'accès aujourd'hui fort difficile, sont ornées de moulures analogues aux encadrements des bas-reliefs sculptés sur les rochers proches du Nahr-El-Kelb, entre Beyrout et Antoura, considérés par les archéologues comme contemporains de Ramsès II (Sésostris, XIV^e^ siècle avant notre ère). La destination de ces grottes, peu visitées parce qu'elles sont en dehors de l'itinéraire habituel des touristes, a donné lieu à diverses hypothèses; les uns y voient des demeures d'anachorètes, comme celles de *Mar-Saba* ou de *Jéricho*, les autres des hypogées telles que les *tombeaux des Rois* ou *des Juges*, près de *Jérusalem*. Cette dernière conjecture a l'avantage d'être conforme à la tradition populaire; pourtant le texte biblique ne permet pas d'admettre que ce soit le sépulcre du grand prophète Élie, mais on peut attribuer ce tombeau à un autre Élie, patriarche de Jérusalem, qui, expulsé de ce siége, au VI^e^ siècle, serait venu chercher, en cet endroit écarté du Liban, peut-être avec quelques disciples ou compagnons fidèles, un lieu de refuge d'abord, devenu ensuite un lieu de sépulture.

Digitized by Google

logique sous la forme d'un château-fort en ruines, semblable à nos vieux *burgs* des Vosges ou d'Alsace, et assez surprenant à rencontrer en un pays où les croisés n'ont jamais pénétré.

Cet endroit formant un nœud stratégique important, le général résolut d'y installer le tiers environ du corps expéditionnaire, comme centre de soutien et de ravitaillement des postes disséminés dans la montagne. La mauvaise saison étant parfois très rigoureuse à cette altitude, l'intendance, aussitôt la décision connue, s'occupa des préparatifs d'un hivernage complet. De larges approvisionnements furent réunis, par envois de Beyrout ou achats locaux [1]; on construisit une manutention de campagne et les salles du vieux château réparées, fournirent à l'ambulance un asile moins exposé que la tente aux intempéries. On attendit ensuite les événements, mais aucun retour offensif des Druses ne vint troubler la tranquillité du pays [2] et la température elle-même n'eut d'abord rien de désagréable. Vers la mi-décembre seule-

1. Les transports par la montagne étant pénibles et onéreux, on préférait, autant que possible, s'approvisionner dans les environs, le difficile était de découvrir les ressources dans un pays en partie ravagé et où, de plus, chacun était accoutumé à cacher ce qu'il possédait à l'approche des troupes, de crainte des réquisitions gratuites des Turcs. On finit cependant par inspirer confiance et les marchés passés furent toujours loyalement exécutés.

2. Non seulement le camp principal de Kab-Elias ne fut l'objet d'aucune tentative d'agression, mais les postes secondaires, disséminés dans la montagne ou vers les abords de l'Anti-Liban, ne furent jamais menacés. Bientôt même les Druses demandèrent l'*aman* et j'ai pu assister, au printemps de 1861, à une conférence entre des Cheiks maronites et druses discutant très pacifiquement sur les travaux à exécuter par les Druses afin de relever, dans divers villages, les habitations détruites des Maronites.

Digitized by Google

ment, les hauteurs environnantes commencèrent à se couvrir de neiges qui bientôt descendirent jusqu'à notre campement, assez abondantes, durant la dernière nuit de l'année 1860, entre autres, pour écraser, par leur poids, la plupart des tentes et tous nos petits abris. Le soleil réparaissant ne tarda pas à débarrasser, dans la vallée, le sol du blanc vêtement que les Européens ne s'attendent guère à voir en Syrie. Mais les communications par la montagne restèrent interrompues et quoique les réserves de vivres, accumulées dans les souterrains du château-fort, fussent suffisantes pour ôter tout sujet sérieux d'inquiétudes, cet isolement absolu ne laissait pas d'être pénible, moralement par l'absence de toutes nouvelles de France et matériellement par l'impossibilité de se garantir du froid[1]. Grâce à Dieu, notre claustration dura moins longtemps que les ressources de nos

1. Sur trois hommes du pays, partis ensemble de Beyrout afin de porter la correspondance, un mourut en route et les deux autres durent rétrograder. Jamais on ne vit mieux qu'en cette occasion combien, en fait d'approvisionnements de campagne, il faut se baser sur les prévisions les plus pessimistes. Presqu'à la veille de l'interruption des communications, le camp de Kab-Élias était largement approvisionné pour trois mois et, après moins de six semaines de séquestration, on commençait à n'être pas sans appréhensions pour le cas d'une prolongation exceptionnelle de la mauvaise saison. On avait, à la vérité, dans les souterrains du vieux château, quelques réserves, parfaitement abritées, de biscuit et de lard; mais, pour la viande fraîche, la mortalité s'étant mise dans le parc, on voyait les ressources diminuer avec une effrayante rapidité. L'entrepreneur ne pouvant plus continuer à nourrir convenablement ses bestiaux, il avait fallu, dans l'intérêt du service, lui permettre de puiser, à charge de remboursement, dans nos magasins de fourrages, constitués seulement pour les chevaux et mulets de l'armée, d'où une augmentation imprévue de consommation; l'effondrement d'une toiture avait avarié quelques farines ou autres denrées, et de ces causes réunies résultait un épuisement beaucoup plus prompt qu'il n'était à prévoir de tous les approvisionnements.

Digitized by Google

parcs ou magasins et, vers la fin de janvier, la température radoucie permit au génie de rétablir les passages interceptés. Ces travaux qui, en maints endroits, exigèrent des tranchées d'une profondeur de plus de deux mètres dans la neige, à peine finis, je fus rappelé à Beyrout afin d'aller, de là, visiter d'autres postes, éprouvés aussi par les froids exceptionnels de cette année.

Parti dès l'aube, dans l'intention d'effectuer le trajet en une journée, après avoir expédié, la veille, mes bagages avec un relai de chevaux à *Hamana*, gros bourg à mi-chemin, occupé par une garnison française, j'eus la malechance d'être pris, dès les premières heures de marche, par une violente bourrasque de grésil, et bien que ce ne fût nullement un de ces terribles ouragans qui semblent ébranler la montagne, je n'en fus pas moins fort aise de me réfugier au *Khan-Mourad*, petit caravansérail qui, en de précédentes excursions, m'avait paru une agréable et pittoresque halte [1]. Mais l'état intérieur de ce taudis sordide m'ôta tout envie d'y séjourner, à moins d'y être absolument forcé, et ce ne fut pas sans un vif plaisir que je vis le ciel se rasséréner assez vite pour me permettre de parvenir encore au but avant la nuit. Malheureusement, l'humidité avait rendu si glissantes les pentes ravinées que la descente vers cette

1. La plupart de ces caravansérails ou *khans* se ressemblent et se composent ordinairement d'un hangar pour les chevaux et bêtes de somme, d'une grande salle pour les voyageurs, garnie parfois de bancs en pierre, adossés aux murailles, et enfin d'un réduit habité par le *Kawédji* (limonadier) qu'on trouve dans chacun de ces refuges, où il vend aux passants quelques rafraîchissements. Pour les Européens, à moins d'extrême mauvais temps, il est bien préférable de camper hors du caravansérail, toujours établi près d'une source et le plus souvent dans un beau site, que de coucher dans ce bouge sordide, trop souvent rempli de vermine.

Digitized by Google

célèbre vallée de Hamana — qu'on ne décrit plus après Lamartine — fut beaucoup plus malaisée qu'en temps ordinaire et, afin de compenser ce nouveau retard, je dus renoncer à m'arrêter au village, sauf le temps strictement nécessaire pour relayer. La montée suivante de *Khan-El-Médéreidj* (Caravansérail de l'escalier), dont le nom indique l'escarpement, ayant été moins difficultueuse, j'atteignis enfin, avant la chute du jour, la crête des derniers contreforts occidentaux. N'ayant plus alors qu'une courte et facile descente, je laissai les ordonnances me précéder à Beyrout et, encore sous l'impression de la tourmente du matin, au milieu des sites hyperboréens de Khan-Mourad, je m'arrêtai pour jouir, un instant, du splendide panorama qui se déroulait devant moi, dans une atmosphère incomparable de calme, de douceur et de limpidité, à cette heure indécise et charmante,

Entre la nuit qui tombe et le jour qui s'enfuit,

où s'éveille, dans la pensée, tantôt joyeux, tantôt mélancolique, l'essaim mystérieux des vagues songeries et des douces souvenances...

Du faîte des hautes cimes dont l'azur rembruni du ciel faisait ressortir plus vivement les neiges éclatantes, le regard émerveillé, glissant le long des parois rocheuses, teintes des plus suaves nuances de rose ou de violet, descendait sur les sommets secondaires, inondés de ces discrètes clartés du soir qui reposent la vue des éblouissements du jour. Puis, par delà ces paysages accidentés où, d'étage en étage, on embrasse d'un coup d'œil l'aspect de toutes les saisons de l'année, s'étendait, dans sa majestueuse immensité, la grande mer, unie et mi-

Digitized by Google

roitante, qui se confondait, au loin, avec les nuages de l'horizon, déjà tout empourprés des magiques reflets du soleil couchant[1].

Sur le flanc d'un promontoire voisin, on apercevait la ville de Beyrout, avec ses minarets élancés, les tours massives de ses vieilles fortifications et ses plages inaccessibles aux rigueurs de l'hiver, garanties contre l'excès des chaleurs par les brises rafraîchissantes de la mer et toujours aussi resplendissantes de verdure, de fleurs et de lumière que quand, à l'aurore des temps historiques, elles furent choisies par les Phéniciens, comme le temple du plaisir, le théâtre de leurs folles et poétiques fictions,

Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère.

Trente siècles se sont écoulés depuis lors; les empires ont succédé aux empires et les civilisations aux civilisations; le temps et l'homme se sont acharnés, à l'envi, contre les vestiges du passé — *tempus edax, edacior homo* — et l'archéologue anxieux peut à peine discerner aujourd'hui les villages qui portèrent les grands noms de Sidon, Byblos et Tyr.

..... *Etiam periere ruinæ.*

Ainsi disparaissent, anéanties, l'une après l'autre, par

1. On trouve assurément des montagnes plus imposantes par leur masse que celles du Liban, et l'Océan, avec ses larges vagues et ses puissantes marées, présente un spectacle plus grandiose que les flots moins mouvementés de la Méditerranée qui, elle-même, baigne d'autres rives, renommées, à juste titre, pour les agréments de leur site et la salubrité de leur climat; mais où trouver ailleurs que sur cette délicieuse côte syrienne le ravissant contraste si vivement dépeint par le dicton local : « *Le Liban a l'hiver sur sa tête, le printemps et l'automne sur ses épaules et l'été à ses pieds.* »

Digitized by Google

l'implacable destinée, toutes les œuvres de l'homme, lui criant tour à tour, de leurs voix expirantes : *Memento quia pulvis es.* Seule l'œuvre divine, la nature, en sa jeunesse toujours renaissante, n'a rien perdu de sa grâce ni de sa beauté souveraines[1] et semble encore dire, comme aux premiers âges, au voyageur débarquant sur ces bords féeriques : Ami, borne ici ta course ; est-il, ailleurs, un plus radieux soleil pour féconder tes champs ou égayer tes jours, un air plus imprégné de salutaires aromes pour ranimer, en toi, les sources de la vie et des nuits plus brillamment étoilées pour illuminer tes rêveries ?

Ah ! si tant de liens chéris n'attachaient à ce sol natal où s'épanouissent les pâles et douces fleurs du souvenir, suprême jouissance des yeux vieillis, et si le cœur n'aimait à se recueillir, aux heures assombries du déclin, entre la place déjà marquée pour la tombe et celle où jadis la tendresse maternelle souriait au berceau[2], combien ne souhaiterait-on pas de s'arrêter jusqu'au terme fixé par la divine Providence, loin des vaines agitations, en quelque ombreuse et sereine retraite de ces merveilleuses contrées[3] où, selon l'adage oriental : « *Les jours passent et ne se comptent pas.* »

Puissiez-vous, du moins, Messieurs, n'avoir pas trop compté les moments perdus à m'écouter !

---

1. *Immortalia ne speres, monet annus et almum*
Quæ rapit hora diem.

.....

Damna tamen celeres reparant cœlestia lunæ.

2. ..... *Natale solum dulcedine cunctos*
Ducit et immemores non sinit esse sui.

3 ..... *Tacitum silvas inter reptare salubres*
Curantem quidquid dignum sapiente bonoque est.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ed. BOULANGÉ

AU RÉCIPIENDAIRE

MESSIEURS,

Au moment où je me lève au nom de l'Académie de Stanislas, ma première parole doit être l'expression de sa vive gratitude pour les fonctionnaires de tout ordre dont la présence rehausse l'éclat de cette solennité, atteste la courtoisie des rapports qu'ils ont toujours maintenus avec nôtre Compagnie et encourage puissamment ses travaux ; je salue aussi cette assemblée d'élite qu'elle retrouve, chaque année, fidèle dans la manifestation de ses précieuses sympathies.

MONSIEUR,

Au remerciement public que vous venez d'adresser à l'Académie, votre extrême modestie a mêlé l'expression d'une sorte d'inquiétude sur la réalité des titres qui ont déterminé son accueil. On a dit, non sans quelque malice, que la modestie est le rôle naturel du candidat, c'est sans contredit une qualité charmante, même quand elle est le moins nécessaire. Mais, l'Académie n'a pas la même situa-

Digitized by Google

tion; son seul et simple devoir, c'est d'être juste et de faire publiquement connaître les titres qui ont fixé son choix. Elle est heureuse de compter dans ses rangs des représentants empruntés aux corps scientifiques ou littéraires, honneur de la cité, qui, par la diversité de leurs connaissances ou de leurs talents, peuvent éclairer et embellir ses réunions. A remonter assez haut dans ses annales, elle avait longtemps possédé dans son sein des membres distingués de notre armée, la mort les lui avait ravis et elle en regrettait l'absence. Elle a, Monsieur, examiné vos titres personnels, et il lui a semblé qu'elle retrouvait ce qu'elle avait perdu.

Sorti de cette école illustre et unique, formée après les épreuves de concours publics parmi l'élite de la jeunesse française, dans laquelle la science prépare et développe des aptitudes variées pour les carrières civiles ou pour les services militaires, entré dans l'arme de l'artillerie et, quelques années plus tard, attaché à ce corps de l'intendance militaire qui se recrutait à la suite d'un concours ouvert presque exclusivement parmi les officiers des armes spéciales ou de l'état-major, vous avez, dans la pratique de tous ces services, acquis les développements qu'assure à l'intelligence et aux connaissances l'opiniâtreté du travail. L'activité de votre esprit toujours en éveil ne s'est pas bornée à ces études sérieuses et complexes ; il a franchi le cercle dans lequel semblait vous enfermer la spécialité de vos occupations, éprouvé le désir et trouvé le temps de subir les épreuves de l'école de droit et d'y conquérir le titre de licencié, de sorte que, s'il est permis de mêler à la solennité de cette séance un détail tout personnel, j'ai l'honneur

Digitized by Google

et le plaisir de vous saluer deux fois du nom de confrère.

Dans les œuvres de l'intelligence comme dans les mystérieuses opérations de la nature, les bonnes et fortes préparations peuvent seules donner des fruits excellents. Votre heure était venue, Monsieur, quand, en 1869, sous le titre modeste d'*Essai historique sur les institutions militaires ou la formation, l'organisation et l'administration des armées en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, vous avez publié un ouvrage considérable qui a immédiatement attaché à votre nom une légitime notoriété, ouvrage nouveau, écrit de ce style ferme et clair qui convient à la gravité du sujet, plein d'une solide érudition, embrassant dans son vaste cadre une étude sur l'armée française au moyen âge et dans les temps modernes, allant (ce qui n'est pas commun) au delà des promesses mêmes de son titre, puisqu'il y ajoute une autre étude (et non la moins curieuse) sur l'état des principaux peuples militaires de l'antiquité.

Après la guerre funeste de 1870, des préoccupations bien naturelles retenaient l'attention sur des questions qui s'imposaient à tous les esprits, et l'opinion publique demandait une seconde édition de votre ouvrage; vous la lui donniez en 1871 avec des développements nouveaux, suivie d'un plan de constitution militaire pour la France dont mon absolue incompétence et les convenances de cette assemblée ne me permettent ni l'appréciation ni même une simple analyse. Votre *Essai sur les institutions militaires* était lu et médité, goûté surtout par les hommes spéciaux qui en distinguaient toutes les qualités, et, en 1877, vous méritait l'honneur d'être invoqué

Digitized by Google

comme une autorité par l'un de nos généraux, dans la discussion à la Chambre des députés d'une loi relative à l'organisation de notre armée.

En 1881, le retour persistant des mêmes préoccupations amène vos *Études sur la réforme militaire et observations sur l'ouvrage intitulé l'*Armée française en 1879; vous y affirmez la corrélation nécessaire entre le développement de la puissance d'un État et l'étendue des sacrifices virilement supportés par les citoyens. Votre érudition, à l'appui de cette thèse, remonte à une époque déjà vieille de cinquante années et rencontre les fortes paroles d'un homme « qui n'est pas familier par sa profession et par ses études avec les inéluctables exigences de la guerre », paroles, dites-vous, qu'on croirait d'hier et qui émanent d'un philosophe dissertant, en 1828, sur des questions historiques, M. Cousin, dans son Cours d'histoire sur la philosophie : « Tout sacrifice comporte « sa récompense, toute concession à la faiblesse sa « punition. Telle est la loi ; elle est de fer et d'airain ; « elle est nécessaire et universelle ; elle s'applique aux « peuples comme aux individus. »

C'étaient là, Monsieur, vos ouvrages militaires qu'un souffle patriotique a toujours inspirés.

Par une bonne fortune particulière, les devoirs de vos fonctions vous avaient appelé successivement sous les climats privilégiés d'Algérie, de Syrie et de Rome; chacun de ces séjours devait profiter à vos études. Vous aviez, en 1861, fait avec un petit nombre d'amis, officiers comme vous, une courte excursion en Palestine, et de légitimes influences vous demandaient d'en publier le récit. Vous avez, en effet, donné sous le simple titre de journal un

Digitized by Google

opuscule dont les trop rares exemplaires devaient rester seulement dans quelques mains. Les mérites personnels du style y éclatent; l'élévation de la pensée grandit aux souvenirs que chaque pas éveille sur cette terre sacrée; l'émotion communicative qui s'en dégage affirme à la fois la sincérité profonde des croyances de l'homme et les qualités littéraires de l'écrivain.

L'Académie rencontrait donc en vous, Monsieur, les titres solides ou brillants qui s'imposent à ses suffrages.

A peine admis comme membre correspondant au sein de notre Compagnie, vos communications tenaient les promesses que votre passé littéraire lui avait fait concevoir, et votre désir de lui appartenir à titre définitif, avant qu'elle en fût touchée, était déjà le sien. Avec une bonne grâce pleine de courtoisie vous vous êtes, Monsieur, spontanément offert à devancer le tour que la date de votre nomination aurait assigné à votre discours public, et, choisissant dans vos richesses, vous en avez détaché une page de ces souvenirs militaires dont votre parole vient de tracer le récit.

Quelle réponse éloquente apportée par vous-même, Monsieur, à vos doutes sur la valeur de vos titres, et avec quel éclat, s'il en eût été besoin, vous les auriez dissipés!

Vous annoncez un souvenir, et l'Académie reçoit, dans un discours remarquable, des études pleines d'intérêt sur l'histoire, la religion, le gouvernement, l'état économique des deux peuples entre lesquels vient d'éclater un violent orage, d'ingénieuses observations sur les merveilleuses ressources de la nature, la constitution du sol et l'influence dont elle laisse l'empreinte sur le caractère des habitants.

Digitized by Google

L'inspiration patriotique de vos travaux militaires de toutes les époques se retrouve dès la première phrase du récit : le citoyen et le soldat saluent avec une fierté légitime la mission honorable confiée par le concert unanime des puissances européennes au droit traditionnel et à la générosité de la France, pour l'apaisement des passions et des haines soulevées par cette secousse accidentelle entre deux peuples si bien faits pour être unis et pour être heureux. N'ont-ils pas tous deux, en effet, la magnificence d'une nature dont les ressources suffisent à tous les désirs, et la douceur d'un climat que votre plume peint d'un trait tout militaire dans la description de ce campement pittoresque « assis sous un immense « dôme d'épaisse verdure, soutenu par une majestueuse « colonnade de pins parasol, embaumé des balsamiques « senteurs des tiges résineuses, vivifié par les salutaires « effluves de la mer? »

Et la fertilité arrachée au sol par la vaillance du travail, et la commune origine sémitique, et l'identité du langage et la défense d'une mutuelle indépendance envers la puissance à laquelle ils doivent le même tribut, et l'état économique essentiellement agricole dont vous signalez les si manifestes avantages, tous ces biens ne leur sont-ils pas communs? causes multiples de paix et de concorde qui rendraient inexplicables les cruautés de la lutte s'il n'existait des germes de division qui, se développant à un jour donné, peuvent produire des fruits si amers. Vous les indiquez, Monsieur, en termes excellents, vous les voyez moins encore dans la diversité des religions dont l'influence a été ici tout à fait indirecte et secondaire, que dans l'organisation spéciale chez les

Digitized by Google

Druses des Akkals (initiés) dont le conseil suprême concentre toute l'autorité, sans aucun contrôle dans ses résolutions les plus secrètes, maître de tenter par la guerre ou le massacre la conquête du pouvoir contre le peuple rival dans un acte d'oppression.

Ce coup avait été frappé; vous en avez vu les horreurs et leurs traces encore sanglantes. Vous avez vu les irritations bien naturelles d'un peuple écrasé par surprise, à son retour dans sa capitale dévastée, vous avez entendu le désespoir des parents et les accents plaintifs de leur douleur dans le pays où Rachel avait pleuré ses enfants et ne voulait pas être consolée. Votre plume traverse toutes ces tristesses avec une discrétion délicate. Elle ramène vite la pensée à l'espérance d'une sécurité prochaine et, Dieu le veuille! définitive, due à l'apaisement des passions et à l'intervention salutaire de la France, puis, revenant encore au sentiment qu'a fait naître en vous le spectacle de cette magnifique nature, vous encadrez votre récit dans les enchantements de tous ces souvenirs. Ils seront en vous, Monsieur, ineffaçables — nous n'avons garde de nous en plaindre — et vous les rapporterez à votre foyer. Ils sont dans votre cœur dominés par un souvenir plus ancien, par un sentiment d'une invincible puissance, l'amour du pays natal. Vous vous écriez avec le poète:

> ..... *natale solum dulcedine cunctos*
> *Ducit et immemores non sinit esse sui.*

Vous êtes à Nancy, vous êtes à l'Académie de Stanislas à laquelle vous avez demandé l'hospitalité des communs travaux, elle écoute les derniers accents de votre parole et les salue de son unanime approbation.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, je n'y apportais que ma bonne volonté et le désir sincère d'être pour vous, sinon un collaborateur utile, du moins un confrère respectueux et dévoué. Votre bienveillance vous a fait oublier l'insuffisance de mes titres. Vous m'en donnez aujourd'hui une preuve nouvelle, qui augmente encore ma dette de gratitude envers vous. Vous avez bien voulu me confier le soin de rendre compte de vos désignations pour les prix de vertu qu'un généreux compatriote vous demande de décerner tous les ans au dévouement des mères et à la piété des enfants. Je suis profondément touché d'un tel honneur, et reconnaissant de la part que vous me réservez ainsi dans l'exercice d'une de vos prérogatives les plus belles et les plus enviables.

Digitized by Google

Vous êtes appelés, Messieurs, à récompenser la vertu, c'est-à-dire la fidélité au devoir, la constance dans l'adversité, la lutte courageuse contre les épreuves de la vie ; et je ne conçois pas de mission plus honorable et plus touchante à la fois que de vous parler un instant de ceux qui souffrent et se dévouent en silence et de leur apporter en votre nom un encouragement moral, où ils puiseront une énergie nouvelle pour se dévouer encore. Les faits que nous avons à vous signaler ne sont pas, en effet, de ceux qui, dès le premier abord, commandent l'admiration par leur hardiesse même ou par la grandeur de leur résultat ; ce ne sont pas de ces actions brillantes que l'on accomplit dans un moment d'enthousiasme, et qui trouvent une première récompense dans l'éclat même qui les environne. Ce sont, au contraire, des dévouements de tous les instants, qui poursuivent sans bruit, à travers mille obstacles, une œuvre laborieuse et sans cesse renaissante ; dévouements d'autant plus méritoires que, le plus souvent, ils s'ignorent eux-mêmes et n'ont à attendre d'autre satisfaction que celle du devoir accompli. C'est une mère de famille, que la mort ou la maladie, ou quelquefois un abandon coupable, a privée de l'appui naturel de son mari, et qui doit faire des prodiges d'activité et d'énergie pour assurer l'existence matérielle et l'éducation morale de ses enfants. Ce sont des enfants qui consacrent à soulager la vieillesse et les infirmités de leurs parents tout ce qu'ils ont de force et de tendresse. Aux enfants comme aux mères, une part est réservée dans les libéralités dont la distribution vous est confiée.

Digitized by Google

I. — Prix des mères de famille.

Le généreux fondateur a bien voulu augmenter encore cette année l'importance de ses dons, pour permettre à l'Académie de mieux suffire à des candidatures nombreuses, et qui se recommandent presque également à des titres divers. Il a porté à sept cents francs la somme destinée aux prix de dévouement maternel. L'Académie a pu ainsi admettre à ses récompenses toutes les mères de famille présentées cette année. Elle accorde un prix de deux cents francs à M^me^ *Meuriot,* abandonnée par son mari; deux prix de cent cinquante francs chacun à M^me^ *veuve Michel,* née Schaller, et à M^me^ *veuve Marteau*; deux prix de cent francs à M^me^ *Donninger,* abandonnée par son mari, et à M^lle^ *Louise Imbs,* devenue la mère adoptive de sa famille.

L'abnégation de M^me^ *Meuriot* a dépassé ce que nous avions vu jusqu'ici, même chez les mères les meilleures; elle était recommandée aussi à vos suffrages par la constante dignité avec laquelle elle supportait une misère d'autant plus intéressante que sa situation antérieure la faisait moins redouter pour elle. M. Meuriot, qu'elle avait épousé à Metz, leur ville natale à tous deux, fonda à Nancy, peu après la guerre, un établissement de graveur, auquel il joignit le commerce de la papeterie de luxe. Les débuts furent très satisfaisants : M. Meuriot est habile dans son art, il a choisi pour s'y établir un quartier des plus fréquentés, il sera soutenu aussi par l'intérêt qu'appelle sur lui sa qualité d'exilé; avec de l'activité, de l'ordre, de l'économie, la prospérité de sa maison paraît

Digitized by Google

assurée. A défaut de cela, la clientèle s'éloigne, le crédit diminue, la gêne vient. Heureux encore, si elle n'amenait à sa suite des suggestions contraires à la délicatesse ou à l'honnêteté ! La vie commune est devenue impossible. Mme Meuriot se réfugie auprès de sa mère, qui vit modestement, dans un faubourg de Nancy, d'une petite pension gagnée par de longs et honorables services à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Elle amène avec elle ses cinq enfants; un sixième vient, bientôt après, accroître sa famille. Les deux aînés, une jeune fille âgée alors de treize ans, un jeune garçon de douze ans, sont issus d'un premier mariage de son mari; en épousant leur père, elle les a adoptés; elle ne distingue pas entre ces enfants d'adoption et ceux qu'elle a portés dans son sein; et, en retour, elle reçoit d'eux la même affection. Sans aucune fortune, et ne pouvant compter sur aucune aide de la part de son mari, elle demande au travail de ses mains les ressources nécessaires pour entretenir sa nombreuse famille. Elle se place d'abord dans une maison de commerce; elle travaille ensuite pour une fabrique de chaussures; elle obtient enfin de la Compagnie de l'Est, qui se souvient des excellents services de sa mère, un emploi laborieux sans doute, mais dans lequel elle trouvera une existence assurée et honorable. L'horizon devient ainsi moins sombre; mais la maladie survient, maladie sans espoir, et dont les symptômes se déroulent avec une régularité effrayante. Elle résiste d'abord aux étreintes du mal qui la mine; ni les conseils de ses chefs, ni les avertissements du médecin ne l'arrêtent; c'est qu'elle sent bien, cette femme intrépide, combien elle est nécessaire à ses enfants. Il faut que le mal l'abatte

Digitized by Google

pour qu'elle cède. Elle accueille alors l'offre des parents de la première femme de M. Meuriot, qui lui demandent la jeune fille ; quelques familles amies lui accordent discrètement une assistance, qu'elle accepte, sans faux amour-propre, avec une simplicité et une reconnaissance touchantes ; c'est pour ses enfants, il faut qu'ils vivent, qu'ils s'instruisent, qu'ils apprennent à travailler et à se soutenir les uns les autres. Sa mère, âgée aujourd'hui de soixante-dix ans, ne la quitte ni de jour ni de nuit ; en même temps qu'elle s'est faite la garde-malade de sa fille, elle remplit une seconde fois auprès des enfants la tâche d'une mère. Elle reste seule aujourd'hui : la maladie a accompli son œuvre impitoyable[1]. Mme Meuriot ne recevra plus elle-même le prix qui lui est décerné. Que ses enfants trouvent du moins un encouragement dans l'hommage posthume que nous rendons à leur mère, et qu'ils gardent pieusement la mémoire de son dévouement maternel !

Mme *Michel,* née Schaller, est veuve depuis 1872 ; son mari lui laissait un petit garçon de trois ans, une petite fille de deux ans ; un troisième enfant était près de naître, il n'a vécu que seize mois. Au lieu de se laisser aller au découragement, ou de compter sur la charité publique, elle a accepté vaillamment la lourde tâche qui lui incombait. Pour nourrir ses enfants, aucun travail, si pénible, si assujettissant soit-il, ne la rebute ni ne l'effraie ; leur instruction, leur éducation morale et religieuse, sont aussi pour elle l'objet de la plus constante sollicitude. A l'école, à l'atelier, leur zèle, leur application au travail,

1. Mme Meuriot est morte à Nancy, le 14 mai 1884.

Digitized by Google

leur conduite irréprochable, les font citer l'un et l'autre en exemple à leurs jeunes camarades. Le fils a aujourd'hui quatorze ans, et apprend l'état de relieur; le moment approche où il pourra par son travail procurer quelque aide à sa mère. La jeune fille fréquente une école professionnelle; sous une direction habile et dévouée, elle y complète son instruction et y commence son apprentissage. Mais les forces humaines ont leurs limites; le travail acharné, incessant, auquel cette courageuse mère se livre depuis douze ans, a ébranlé sa santé; de douloureuses infirmités l'arrêtent quelquefois; mais, sans se laisser abattre, sans plainte, sans murmure, elle poursuit avec la même énergie sa tâche laborieuse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le dévouement maternel de M^me^ *veuve Marteau* nous est connu; il y a trois ans déjà, elle était recommandée à vos suffrages, et, si l'Académie a jugé utile de prolonger son temps d'épreuve, elle lui a donné ainsi l'occasion de mieux montrer de quels efforts persévérants elle était capable, et de mériter par suite une récompense plus importante. La mort de son mari a laissé à sa charge trois fils âgés de dix ans, de huit ans et de quatre ans. Seule, sans appui, sans autres ressources qu'un gain variable et toujours modique, c'est déjà un sérieux problème d'assurer à ses fils le pain du corps, la nourriture, le vêtement. Il faut pourvoir aussi à leur éducation morale, leur inspirer le goût du travail, le respect d'eux-mêmes et des autres, en un mot faire d'eux, à l'exemple de leur père, d'honnêtes gens et de bons ouvriers. Tel a été le principal souci de M^me^ Marteau; préoccupée avant tout de l'avenir de ses fils, elle a su discerner avec clairvoyance

Digitized by Google

les dangers de leur route et les combattre avec énergie ; et, si des influences fâcheuses ont pu menacer quelquefois de s'emparer d'eux et de leur faire prendre des habitudes de dissipation ou d'indiscipline, elle a réussi à les ramener dans la bonne voie et à les y maintenir ; ils récompensent aujourd'hui leur mère par une affection tendre et reconnaissante ; et, dans tout le quartier, les voisins, à qui d'ordinaire rien n'échappe, honorent la veuve Marteau, et ne prononcent son nom qu'avec respect.

La vie semblait devoir être heureuse pour M^me^ *Donninger*, née Garcez (Joséphine). Intelligente et laborieuse, elle épousa en 1876 un ouvrier jusque-là honnête et rangé. Le mari obtint, bientôt après, un emploi qui lui assurait un traitement convenable, tout en lui permettant de consacrer encore une partie de son temps à l'exercice de sa profession de cordonnier. Ce pouvait être pour le ménage une source d'aisance et de prospérité ; ce fut, au contraire, une occasion de dissipation et de ruine. Le cabaret commença par disputer au travail les heures de loisir ; la paix du ménage ne tarda pas à en être troublée, au point que M^me^ Donninger dut demander à la justice de consacrer une séparation que les excès de son mari et son abandon avaient rendue inévitable. Pendant les six années qu'a duré la vie conjugale, elle a dû le plus souvent pourvoir seule à toutes les dépenses du ménage et de l'éducation de trois jeunes enfants ; elle n'y a suffi que par un travail excessif, qui a profondément altéré sa santé ; elle continue, au prix des plus grands efforts, à élever ses enfants, qui seront un jour sa joie et sa consolation.

Digitized by Google

M^lle *Louise Imbs* a perdu, jeune encore, son père et sa mère ; elle a quitté alors l'Alsace, son pays natal, pour venir à Nancy, où ses deux sœurs l'avaient précédée. Sa faible santé lui permet à peine de trouver, dans un travail peu rétribué et fréquemment interrompu, de quoi suffire à ses besoins journaliers. La maladie et plus tard la mort d'une de ses sœurs laissent sans soutien une malheureuse enfant âgée de deux ans. M^lle Imbs la recueille, l'élève avec le dévouement de la mère la plus tendre, lui donne sur ses modestes ressources le pain de chaque jour, et, mieux que cela, l'éducation qui doit assurer son avenir. La jeune fille a aujourd'hui quatorze ans ; elle apprend l'état de tailleuse ; elle y trouvera le moyen de gagner honorablement sa vie ; mais l'apprentissage est long, et coûtera à sa tante trois ans encore de sacrifices. Il est vrai que sa famille ne la laisse pas tout à fait sans appui ; mais, si la charge pécuniaire est ainsi quelque peu allégée, elle n'en garde pas moins à elle seule les préoccupations et le dévouement de tous les instants.

Deux autres enfants d'un de ses frères mort en Alsace, une jeune fille de dix-neuf ans, un jeune homme de quinze ans, viennent encore accroître la famille de M^lle Imbs. Elle réussit à les placer à Nancy et les suit avec une constante sollicitude.

Ainsi, quand sa triste condition semblait la condamner à l'isolement, elle est devenue, au contraire, le centre, l'âme d'une famille unie, qui aime à se grouper autour d'elle, et à l'environner de son respect, de sa reconnaissance, de son affection.

En décernant à cette mère d'adoption un de ses prix de vertu, l'Académie a la confiance de répondre à la

Digitized by Google

généreuse pensée qui a présidé à leur fondation, et au sentiment de tous ceux qui ont été et sont encore les témoins journaliers du dévouement de Mlle Louise Imbs.

II. — Prix de piété filiale.

Un fils et trois filles se partagent cette année les quatre prix de piété filiale mis à notre disposition, et dont la valeur totale est de cinq cents francs. L'Académie attribue deux prix de cent cinquante francs chacun à M. *Eugène Eschenbrenner* et à Mme *veuve Bardy,* née Clémentz; un prix de cent francs à Mlle *Weiss* (*Marie-Joséphine*); un autre de pareille importance à Mlle *Octavie Michelet.*

Eugène Eschenbrenner est le quatrième de six enfants. Son père a perdu la vue, à la suite d'une maladie qu'il avait contractée pendant le rigoureux hiver de 1870-1871, dans un travail imposé par l'ennemi. Sa mère, qui passe rarement une année sans faire une grave maladie, est pour les siens le sujet de constantes inquiétudes. De la plupart de leurs enfants ils ne peuvent attendre que peu ou point d'aide. L'aîné des fils est lui-même écrasé par la charge d'une nombreuse famille; un autre n'est revenu que depuis peu du service militaire; le plus jeune est encore en apprentissage. La fille aînée est entrée en religion; la seconde, âgée aujourd'hui de seize ans, mais dont la santé est gravement compromise, peut à peine donner quelques soins au ménage de ses parents. Sur Eugène seul repose, depuis plusieurs années, tout le fardeau des charges de la famille; il s'y consacre tout entier, avec une énergie peu commune, et

Digitized by Google

aussi avec une sereine simplicité qui fait la véritable valeur morale de son dévouement.

Chez M^me^ *veuve Bardy,* la piété filiale, dont, depuis plus d'un quart de siècle elle fait preuve envers sa mère, est encore rehaussée par son dévouement sans bornes à ses frère et sœur, et surtout par le courage exemplaire et la résignation joyeuse qu'elle apporte au soulagement de leur infortune. Mariée en 1853, elle eut la douleur de voir mourir en quatre ans son mari et deux enfants en bas âge. A partir de ce moment, elle s'est consacrée à sa mère, alors déjà infirme et qui, depuis, a perdu l'usage de ses membres et n'a pour ainsi dire pu quitter le lit dans les six dernières années. Une sœur aveugle, que l'hospice de Saint-Mathieu a recueillie en 1881, a été aussi pendant plusieurs années à sa charge. Habile ouvrière, assidue au travail, elle parvient, à force de courage, d'énergie et d'activité, non seulement à subvenir aux besoins de ces deux personnes dont elle est l'unique soutien, mais encore à faire de petites économies. Son frère, pauvre aussi et chargé de famille, entreprend, il y a quelques années, de se construire une petite maison en planches sur la côte de Toul; elle lui abandonne à cet effet son modeste pécule, dont il s'engage à servir l'intérêt à sa mère. Mais il devient aveugle à son tour; c'est, avec la gêne pour lui-même, la perte des épargnes laborieusement amassées, et une charge nouvelle pour M^me^ Bardy, qui s'efforce encore de soulager sa misère et celle de ses enfants. Elle-même est menacée à son tour par l'infirmité qui a déjà frappé deux membres de sa famille; le travail devient pour elle plus rare et plus pénible, et sa situation est encore aggravée par un accident

Digitized by Google

malheureux, dans lequel elle se casse le bras droit qui demeure raide et singulièrement affaibli. Son courage n'en est pas ébranlé toutefois; son dévouement, sa sollicitude envers sa mère, n'en sont point diminués.

M^lle^ *Weiss* (*Marie-Joséphine*) n'est âgée encore que de vingt-trois ans; le sacrifice a commencé pour elle à un âge où tant d'autres ne connaissent encore la vie que par son côté riant, et leurs parents que par les soins et la sollicitude dont ils entourent leurs enfants. Depuis tantôt six ans, sa mère est atteinte d'un mal cruel, que la science et les soins les plus assidus sont également impuissants à guérir et même à soulager. Une affection rhumatismale, qui s'est étendue de proche en proche, la cloue sur son lit, à tel point qu'elle ne peut plus, de ses membres endoloris, faire aucun mouvement sans le secours de sa fille. Celle-ci doit se multiplier pour prodiguer, de jour et de nuit, à sa pauvre mère, les soins les plus constants et les plus divers; elle doit, en même temps, vaquer aux travaux du ménage, où elle entretient un ordre, une propreté admirables, et créer par un labeur sans relâche les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses de chaque jour. C'est à peine si, dans les derniers temps, vaincue par la fatigue, elle a accepté le concours dévoué d'une religieuse, qui alterne avec elle pour veiller la malade et est remplie d'admiration à la vue d'une telle piété filiale. L'Académie a été profondément touchée aussi de ce double dévouement du travail qui gagne le pain quotidien, et des soins qui, à défaut d'une guérison impossible, soutiennent et encouragent la malade dans sa longue et douloureuse épreuve.

C'est aussi un long dévouement dont M^lle^ *Octavie Mi-*

Digitized by Google

chelet est appelée à recevoir la récompense. Orpheline de mère à l'âge de huit ans, elle fut d'abord recueillie dans une maison religieuse, où elle apprit le repassage et la couture, puis placée en condition dans une honorable famille de Metz. En 1869, son père, qui s'était remarié et qui venait de perdre sa seconde femme, la rappela auprès de lui pour tenir le ménage; elle n'hésita pas un instant, et se chargea courageusement de l'éducation de deux petites sœurs du second lit, auxquelles elle prodigua, jusqu'à leur mariage, les soins et l'affection d'une mère. Cependant, le père avançait en âge, ses forces physiques et ses ressources diminuaient du même coup; il a aujourd'hui soixante-douze ans, et ne peut plus guère se livrer à un travail suivi. M^lle^ Octavie Michelet n'a aussi que peu de santé, et son gain journalier est modeste et incertain. Mais, à force de travail, d'ordre, d'économie, elle suffit à tout, sans réclamer aucune assistance étrangère. Si, dans la pensée de la soulager, on lui rappelle qu'il existe pour les vieillards des maisons hospitalières, elle répond simplement: « En effet, mon père y serait mieux logé, mieux nourri, mieux chauffé l'hiver; mais ce bien-être ne lui plairait point, puisqu'il penserait que j'ai voulu me débarrasser de lui; non, non! nous ne nous séparerons pas; je remplirai mon devoir de fille jusqu'au bout, tant que Dieu me le laissera; à moins qu'il ne m'appelle à lui la première! » —Le vieux père aussi ne demande pas à quitter sa petite chambre; il semble que les privations dont il a pris l'habitude lui soient adoucies par les soins et l'affection dont sa fille l'environne.

Digitized by Google

Je n'ai pas essayé, Messieurs, de vous attendrir au récit des souffrances que j'ai dû vous retracer. Elles méritent mieux, en effet. Admirons plutôt la vaillance avec laquelle elles sont supportées, le courage persévérant qu'on leur oppose, les dévouements qu'elles inspirent. Il est juste, il est bon de ne pas laisser dans l'oubli, de proposer au contraire en exemple les mérites de ces mères, de ces enfants qui remplissent avec tant de constance et de simplicité des devoirs rendus plus difficiles pour eux par l'humilité même de leur condition. Dieu donnera aux uns et aux autres leur vraie récompense; puissent-ils aussi se sentir fortifiés et soutenus par l'estime et le respect de leurs semblables, et par le témoignage public dont vous honorez leur vertu!

Le Rapporteur,

E. LEDERLIN.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1883-1884

PAR

M. JULES LEJEUNE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Chaque année, à la même époque, vous rappelez vos souvenirs, vous interrogez le passé de votre Compagnie pour retrouver tous les actes des confrères que vous avez eu la douleur de perdre ; et puis, comme si vous aviez besoin d'être rassurés sur l'avenir de l'Académie, vous vous rendez compte des espérances que vous donnent les membres nouveaux que vous avez admis à partager vos études. C'est seulement après que vous arrêtez votre pensée sur ce que j'appellerais le présent de l'Académie, sur vos travaux de l'année écoulée.

I.

Pour trouver la date de l'entrée de M. Edmond Simonin dans votre Compagnie, il faut parcourir plus de quarante

Digitized by Google

années de vos annales. Déjà médecin consciencieux et chirurgien habile, il annonçait le professeur savant et l'écrivain distingué qu'il devait être plus tard. C'est dans la pratique de la vaccine et dans l'examen de ses effets qu'il manifeste d'abord d'une façon particulière ces qualités. Il ne tarde pas à s'occuper de l'emploi de l'éther ; plus tard, il connaîtra toutes les ressources qu'on en peut tirer, et, l'étudiant parallèlement au chloroforme, il arrivera à une connaissance complète de leur emploi et de leur action. Quand il aura acquis une notion exacte des soins à prendre, des précautions à employer, il fera de ces deux agents anesthésiques en quelque sorte les auxiliaires des opérations qu'il pratique. Même quand il s'est rendu maître des procédés, il continue ses observations avec l'attention la plus minutieuse. Lorsque le temps sera venu de ne plus opérer lui-même, que l'âge lui aura rendu trop difficile le professorat, il recueillera encore ses souvenirs, ou plutôt, il consultera ses notes précises et il continuera ainsi par la plume cet enseignement où il s'était montré toujours un maître affectueux et où il lui a été donné de ne rencontrer que des élèves reconnaissants.

M. Simonin porta ses investigations sur bien d'autres sujets spéciaux. De presque tous il vous a entretenus, sachant approprier ses communications à un auditoire dont tous les membres n'étaient pas préparés à une lecture d'un caractère trop exclusivement scientifique. Il n'avait pas besoin pour atteindre ce but de forcer sa nature. Son esprit élevé le sollicitait d'élargir l'horizon de ses études. et, en dehors de ce qu'il savait, il portait un intérêt éclairé à toute chose bonne, utile ou seulement agréable.

Digitized by Google

Comment M. Simonin pouvait satisfaire à toutes les obligations qu'il avait acceptées, sans en laisser paraître ni lassitude, ni ennui, c'est le secret de Dieu qui assiste l'homme de devoir et semble alléger le fardeau de celui qui marche dans la voie de l'honneur et du travail.

On n'avait pas attendu à 1843 pour connaître et apprécier le médecin, mais on pouvait apprendre par son discours de réception la variété des dons et des aptitudes que sa vie devait manifester. Pour parler, comme il le fit alors, de l'influence sociale de la médecine, il avait dû avoir près de lui de nobles exemples et il avait dû être fixé dans sa profession par une vocation réfléchie. Il exerça plus tard cette influence dans toutes les sphères où il avait indiqué le rôle bienfaisant du médecin; aussi, rien de plus juste que le grand renom acquis par M. Simonin. L'Académie de médecine de France et nombre de sociétés savantes lui marquèrent en quelle estime elles tenaient ses travaux. Mais, de même qu'il associait l'Académie de Stanislas à ses recherches, M. Simonin voulait qu'il revînt à votre Compagnie un honneur et un profit de ses relations scientifiques personnelles. C'étaient d'abord des confrères distingués qu'il vous amenait et, ensuite, des richesses qu'il gagnait à votre bibliothèque. En 1850, dans la solennité de la séance séculaire de l'Académie, il présentait son histoire, traçant un tableau large et exact de sa vie et des vicissitudes qu'elle a subies. L'attachement si grand que, dès les premiers jours, il avait manifesté pour votre Compagnie, semblait s'accroître encore avec le temps; aussi avez-vous tenu à lui en témoigner un égal en lui confiant, dans votre bureau, des fonctions qui ne devaient

Digitized by Google

prendre fin qu'avec sa vie, celles de secrétaire perpétuel. Pouviez-vous remettre en mains plus dignes la garde de vos traditions, le soin de vos relations extérieures? Une suite non interrompue de plus de trente années vous a montré combien votre choix avait été heureux.

Votre secrétaire perpétuel a toujours su être, comme votre regretté président d'honneur et à côté de M. de Dumast, un guide sûr pour la Compagnie dans les circonstances difficiles.

Cette confiance que vous aviez placée en lui, cette autorité même que vous lui reconnaissiez, vous vous seriez refusés à lui en enlever la moindre part, alors même que vous avez pu voir, dans ces derniers temps, sinon sa pensée s'affaiblir, du moins l'expression de celle-ci devenir plus difficile. Votre vénéré doyen a été enlevé, tout entier à la fois, à votre respect et à votre affection.

Quelques jours avant sa mort, il assistait à une de vos séances; il avait sur les lèvres ce sourire doux et bon, qui était le signe de ses sentiments pour vous tous, mais dans lequel il était permis de voir le reflet d'une âme qui peut quitter la vie sans remords et qui a des espérances plus hautes que cette terre.

Vous avez possédé moins longtemps parmi vous les deux autres membres titulaires que la mort vous a enlevés.

M. Renauld occupait les loisirs que lui laissaient ses fonctions judiciaires à des travaux archéologiques et historiques. Il donna un grand nombre de ces derniers à la Société d'archéologie lorraine, dont il était vice-

Digitized by Google

président, comme il donna beaucoup de son temps au Musée lorrain et aux collections qui en dépendent ; aussi pouvait-il, en connaissance de cause, vous parler, dans son discours de réception, des études historiques en province et de la Société d'archéologie lorraine. Il vous exposait alors l'origine et les progrès de cette société, dont il énumérait les importantes publications et il retraçait l'histoire de la création du Musée lorrain et celle de la restauration du palais ducal.

Précédemment, M. Renauld avait publié des monographies d'une grande valeur pour l'histoire de la Lorraine, s'attachant un jour aux coutumes, aux usages, aux mœurs, dans ses *hosteliers et taverniers de Nancy* et dans ses *officiers du corps des perruquiers de Nancy*, étudiant, dans un autre écrit, une localité, dont il poursuivait les destinées jusqu'à nos jours. Maniant le pinceau et le crayon avec talent, il ajoutait encore au mérite du texte par des illustrations dont le motif était choisi avec goût. Son habileté de main lui servit à éclairer la description qu'il donnait, dans vos *Mémoires*, des vases péruviens exposés à Nancy en 1874. La vie des Villiez, qu'il vous retraçait, est une esquisse très intéressante du régime industriel et commercial de la Lorraine au XVIII^e^ siècle.

Le récit des commencements de la période révolutionnaire à Nancy qui a paru dans vos *Mémoires* n'était qu'un épisode de l'histoire de la Révolution à Nancy, dont votre confrère avait réuni les éléments principaux. Savant et agréable écrivain comme il l'était, il aurait pu faire de ce travail son œuvre capitale. Il n'en eut pas le temps, mais, comme s'il eût vu venir sa fin, il se prépara

Digitized by Google

à la mort; en même temps, sa modestie lui faisait refuser, dans un acte de dernière volonté, l'hommage suprême que vous tenez à rendre par la voix de votre président à vos confrères décédés.

Si vous avez eu le regret de ne pouvoir accompagner jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Ballon[1], du moins avez-vous eu la satisfaction de donner à sa mémoire ce témoignage confraternel. M. Ballon était arrivé à Nancy avec la réputation d'un homme laborieux et bienveillant, et la manière dont il s'acquitta des fonctions de bibliothécaire de la ville prouva que ce bon renom n'était pas usurpé. Son intelligence, ses connaissances variées lui auraient permis de produire des travaux originaux: il avait préféré le rôle modeste de collaborateur à des publications utiles. C'est ainsi qu'il classa pendant plusieurs années, pour le *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, les décisions rendues sur certaines matières et qu'il prit part à la rédaction du *Recueil général des lois et des arrêts*. Le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, les *Codes annotés* de Gilbert, eurent sa collaboration, qu'il accorda aussi à des journaux et à des recueils du département des Vosges.

M. Ballon avait étudié à fond l'histoire de Lorraine, et il en connaissait parfaitement les sources. Il était donc, par ses études et par son esprit méthodique, préparé à devenir un excellent bibliothécaire. Il se consacra tout entier aux devoirs de cette charge. Travailler pour la bibliothèque de la ville, c'était aussi travailler pour votre

1. L'inhumation eut lieu à Dompaire-Laviéville (Vosges).

Digitized by Google

Compagnie. Un de vos confrères les plus justement respectés et regrettés, M. Godron, a rappelé les liens qui unissent l'Académie de Stanislas et la bibliothèque publique de Nancy; et vous savez de quelles richesses vous la dotez chaque année. Dans les soins qu'il prenait de ces collections, dans le labeur intelligent que leur conservation lui imposait, votre confrère n'aurait pu vous oublier. Son assiduité à vos séances était un sûr témoignage de ses sentiments pour vous. Il vous en donnait encore une preuve positive en dressant la suite de la table de vos *Mémoires* pendant une période de dix ans.

Vous avez perdu cinq associés correspondants.

M. l'abbé Guillaume était curé de Blénod-lès-Toul, lorsqu'il publia une monographie de cette commune comprenant son histoire, la description de son territoire, celle de ses monuments et de ses institutions. Blénod avait été l'emplacement d'un camp romain; son église était classée comme monument historique ; il avait joui de foires et de marchés, et Hugues des Hazards, 72e évêque de Toul, dont M. Guillaume a écrit l'éloge, l'avait doté d'un hôpital. Devenu aumônier de la chapelle ducale, M. l'abbé Guillaume eut des facilités nouvelles pour satisfaire ses goûts d'étude. Votre savant confrère fit profiter surtout la Société d'archéologie lorraine de ses travaux sur l'histoire ecclésiastique, dans lesquels il demeura toujours fidèle à l'arrondissement de Toul.

M. l'abbé Deblaye était aussi un archéologue et un historien; à l'aide de très faibles ressources, il avait réuni, avec une ardeur intelligente, une bibliothèque

Digitized by Google

importante. Des pièces d'orfèvrerie de la cathédrale de Toul, les sépultures de ses évêques, les reliques conservées dans différentes églises fixèrent son attention. Particulièrement la douce et grande figure du bienheureux Pierre Fourier suscita ses études, qui portèrent sur l'histoire, sur la généalogie, sur les nombreuses représentations figurées du curé de Mattaincourt. Récemment, M. Deblaye vous adressait un mémoire sur saint Vincent de Paul en Lorraine. Vous avez écouté avec intérêt la lecture de ces pages où étaient rappelés les maux dont eut à souffrir votre province et le zèle et le dévouement déployés par saint Vincent de Paul pour y porter remède.

Vous avez accueilli avec empressement l'annonce d'une notice que M. Maggiolo se propose de consacrer à M. Deblaye.

M. François Lenormant acquit très jeune une grande notoriété scientifique. A voir ses débuts, on pouvait craindre qu'il n'embrassât trop de sujets d'étude à la fois ; mais on vit bientôt qu'il était consciencieux chercheur autant qu'habile critique. Il semblait se multiplier pour suffire à tous ses travaux, et sa hâte s'explique par une sorte de pressentiment d'une fin prématurée. Il ne résista pas, en effet, à tant de fatigues ; et il succomba à un mal dont il avait contracté le germe dans un voyage d'exploration des villes antiques de l'Italie méridionale. Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, directeur de la *Gazette archéologique,* il était, depuis 1881, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ayant étudié les langues et les monuments anciens dans son

Digitized by Google

enseignement et dans de nombreuses publications, il put faire revivre dans plusieurs de ses livres les sociétés disparues. Son ouvrage le plus important est son Traité des monnaies.

M. le baron de Gérando avait rempli à Metz de hautes fonctions judiciaires ; mais c'est l'écrivain que vous aviez distingué en lui, et vous avez eu raison. La plume à la main, il avait des qualités de fermeté, d'élévation jointes à une droiture d'intention qui ne l'abandonnait jamais. Le double mobile qui l'a porté à écrire, c'est d'abord la piété filiale, qui lui fit publier des ouvrages de son père et les lettres de sa mère, c'est ensuite la bonté qui était le fond de son caractère et qui se manifestait, envers les uns, par la bienveillance et par le désir d'être utile, envers les autres par une grande charité. Sa philosophie et son économie sociale se présentaient sous une forme pratique lorsqu'il s'attachait à montrer l'*utilité de l'étude du cœur humain pour les jeunes avocats* et qu'il s'occupait des récréations populaires.

Un membre de votre Compagnie, M. Salmon, de l'Institut, dans une notice sur M. de Gérando, nous apprend que l'occupation unique de ses dernières années a été la direction et le soutien de l'asile-ouvroir que son père avait fondé et qui porte son nom.

La veille de votre séance publique, M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française, mourait en pleine possession de ses facultés intellectuelles, dont il avait fait jusqu'à la dernière heure un si noble et si généreux emploi. Il est permis de dire qu'il fut un grand

Digitized by Google

Lorrain, un vrai libéral, un Français illustre. Ses œuvres principales : l'Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, l'Histoire des rapports de l'Église et de l'État durant le premier empire, la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, en sont un éclatant témoignage. A cette dernière œuvre, créée par lui à la suite des annexions de 1871, M. d'Haussonville s'était voué corps et âme ; et s'il étudiait récemment d'une façon si complète les conditions nécessaires à l'essor et au développement de la colonisation en Algérie, c'est surtout parce qu'il voyait dans ce pays une terre française à offrir à nos compatriotes émigrant d'Alsace et de Lorraine.

Il y a quelques jours à peine, on parlait d'une lecture de ses mémoires que M. d'Haussonville avait faite à quelques amis, ses contemporains, pour avoir leur sentiment, ou mieux pour être assuré qu'il ne blessait ni la vérité ni les personnes. On doit souhaiter leur publication. C'est là surtout, en effet, que ne peuvent manquer de paraître l'élévation et la largeur de l'esprit, la sincérité et le désintéressement personnel, l'amour du bien public, qualités rares possédées au plus haut degré par M. d'Haussonville.

A ces pertes, il faut ajouter celle que nous a fait éprouver le départ de M. Adam qui, en quittant Nancy, a passé dans la classe des associés anciens titulaires. Il laisse à vos séances un vide qui, vous l'espérez, ne se fera pas sentir dans vos *Mémoires*.

Vous vous êtes associés trois membres titulaires et neuf membres correspondants.

Digitized by Google

Voilà plus de vingt ans que M. le comte G. de Ludre fait partie de votre Compagnie avec le titre de correspondant lorrain. Le tableau de la cour d'Angleterre sous les premiers princes de la maison de Hanovre qu'il venait de tracer sous ce titre : *Dix années de la Cour de Georges II*, révélait une connaissance de l'histoire du XVIII^e^ siècle au delà du détroit qui n'avait pu s'acquérir que dans la familiarité des écrivains anglais. C'est l'œuvre d'un penseur original et réfléchi et d'un écrivain distingué. Depuis lors, les publications se sont multipliées sous la plume vive, alerte, de M. de Ludre. Il a poursuivi ses études sur le Royaume-Uni, étudiant la vie et les œuvres de Carlyle, agnostique anglais, que l'on pourrait appeler positiviste sur le continent, inventoriant et exposant la fortune publique et privée de nos voisins, pour chercher ensuite à se rendre compte du revenu de la France, recherchant les origines du dissentiment profond qui existe entre les fermiers irlandais et les propriétaires du sol, exposant les difficultés qu'il crée à l'Angleterre.

Quel que soit le sujet traité par M. de Ludre, sa pensée est hardie en restant modérée dans l'expression, son style est animé, naturel, et donne à ses écrits un attrait particulier.

C'est votre concours pour le prix Herpin qui vous a fait connaître M. Charles Guyot. Auteur déjà de deux ouvrages considérables, il donna la mesure de sa haute valeur dans l'œuvre que vous avez couronnée, travail absolument nouveau, tableau d'ensemble là où il n'existait que des monographies. Tout en revoyant et en complétant

Digitized by Google

dans ces derniers temps ce remarquable exposé de la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, M. Guyot n'a pas négligé les sujets d'étude qu'il rencontrait sur son chemin. Ceux-ci deviennent d'intéressantes notices sur *les villes neuves en Lorraine,* villages plutôt que villes au sens moderne de ce mot, sur des contrats d'apprentissage au XVI^e^ siècle, présentés de façon à faire connaître un côté du régime du travail dans notre province à cette époque. M. Guyot est des historiens qui vont aux sources; il est vraiment digne de ce nom par le discernement qu'il apporte au choix de ses documents et par l'habileté comme par le talent qu'il déploie dans leur mise en œuvre.

Avec M. Favier nous restons dans l'histoire de Lorraine. Sans doute les liens qui unissent la Bibliothèque à l'Académie sont trop anciens pour qu'il ne vous plaise pas d'affirmer leur existence en toute circonstance; mais, si vous avez nommé archiviste de l'Académie le conservateur de la bibliothèque de la ville, vous avez cherché en lui le travailleur pour l'asseoir sur un de vos fauteuils de membre titulaire.

M. Favier a le goût des recherches et il les poursuit avec intelligence, en en donnant le résultat dans des mémoires importants. Il a mis au jour ce que contenaient nos archives sur la vie, les mœurs, les usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson. Peu après, il complétait ce travail par des détails fort curieux sur le programme des études, la collation des grades. On lui doit l'histoire de l'École militaire de Pont-à-Mousson et une biographie de Durival. Le témoignage d'un juge

Digitized by Google

éminent, M. Léopold Delisle, a fait ressortir la valeur de deux autres publications de M. Favier: le catalogue des incunables de la bibliothèque de Nancy et un coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution.

Je puis bien oublier d'autres travaux de M. Favier; mais je ne saurais passer sous silence l'assistance intelligente et empressée qu'on trouve chez lui pour toutes les recherches historiques.

Lieutenant d'artillerie démissionnaire, M. le vicomte Lucien de Warren a été d'abord écrivain militaire. Dans un livre sur la *Tactique des armées prussiennes,* il a décrit les phases diverses par lesquelles passent, en Allemagne, les éléments militaires jusqu'à leur mise en action dans la guerre, complétant ses observations personnelles par celles d'officiers anglais et indiquant le parti qu'on peut tirer des unes et des autres pour l'armée française. Son mémoire sur les comtes de Warren présente, en dehors de la satisfaction donnée à l'esprit de famille que l'auteur avait surtout en vue, l'intérêt des monographies qui nous transportent dans d'autres pays et dans d'autres temps. C'est comme une transition pour arriver à l'agréable notice sur Marguerite de Lorraine. Dans ces études diverses, M. Lucien de Warren a montré les ressources de son esprit et la variété de son talent.

M. le comte de Margon était capitaine de cavalerie quand vous l'avez reçu dans vos rangs. Avec beaucoup d'empressement, il avait pris une part active à vos séances. La satisfaction que vous aviez éprouvée à l'admettre est déjà troublée par une promotion récente qui

Digitized by Google

vous privera de son concours. Il semble permis de dire de M. de Margon que, s'il n'était pas militaire, il serait historien. Parce qu'il est militaire, il a publié une traduction d'un ouvrage allemand sur la fortification et la défense de notre frontière nouvelle. Parce qu'il est militaire encore, il a pris une part active à la répression des insurrections survenues dans la province de Constantine de 1870 à 1880. Son goût pour les lettres s'est manifesté dans le récit qu'il a donné de ces expéditions, le complétant par des descriptions du pays et des mœurs. Les études où l'historien apparaît vont seulement être publiées; il vous a entretenus de la vie du cardinal Fleury, et vous avez pu juger vous-mêmes de la fermeté et de la distinction du style de la Vie d'Henri II de Montmorency. Ce n'est pas arbitrairement, on doit l'ajouter, que M. de Margon a choisi ces sujets; il y a été amené à la fois par la possession de documents inédits, par son attachement à sa province et par de précieux souvenirs de famille. Ces éléments de travail entre ses mains sont devenus des éléments de succès.

C'est aussi l'histoire de sa province que M. X. Mossmann s'attache à faire connaître. Il l'étudie dans les archives de la ville de Colmar dont il est le conservateur; il va même dans des dépôts étrangers consulter des documents qui l'aident à compléter ses travaux. Le plus considérable de ceux-ci sera le Cartulaire de Mulhouse, auquel il travaille depuis de longues années. Les nombreux écrits qu'il a déjà publiés concernent particulièrement la haute Alsace : Colmar, la constitution de la commune, des épisodes de son histoire, les origines de son théâtre au XVI^e^

Digitized by Google

siècle; sous ce titre : *Murbach et Guebwiller* et dans le cadre qu'il indique, un tableau des institutions ecclésiastiques et municipales de l'Alsace, tels sont quelques-uns des sujets traités par M. Mossmann. L'inspiration lui en est venue de quelque pièce importante trouvée dans les archives dont il a la garde.

Ces fonctions avaient été l'ambition de sa vie. Quand le déchirement de 1871 est survenu, M. Mossmann est resté près du dépôt confié à sa direction intelligente et dévouée ; il s'est enfoncé, avec plus d'ardeur encore, si c'est possible, dans l'étude du passé de sa province. Vous pouvez vous figurer combien ce savant s'est trouvé doucement rappelé aux réalités présentes, qu'il cherchait à oublier, par sa nomination de correspondant de l'Académie de Stanislas.

M. Le Mercier de Morière a seulement un petit nombre d'années de travail derrière lui, et cependant il peut être fier de son passé. Il a acquis de solides connaissances et il a conquis d'une façon brillante le diplôme de docteur en droit et celui d'archiviste paléographe. Le président du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes appréciait hautement dans un rapport adressé au ministre le mérite des thèses présentées par M. Le Mercier de Morière, en disant de « ses recherches » qu'elles « satisferont les juges les plus exigeants ; qu'elles jettent beaucoup de lumière sur des points obscurs de l'histoire de la Lorraine et des provinces voisines, pendant la première moitié du XIII^e^ siècle ». A ces titres, il faut ajouter ceux que constituent plusieurs notices qui ont paru dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

Digitized by Google

M. Antoine, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, est uni à votre province par sa naissance et par l'attachement qui l'y ramène chaque année. Auteur d'ouvrages d'une grande érudition, il était naturel qu'il entrât dans votre Compagnie, et l'on peut dire que vous avez fait un acte de justice en l'y admettant.

M. Antoine avait cru, sur la foi des critiques d'outre-Rhin, à l'intérêt d'un vieux roman allemand. Désabusé par l'examen qu'il en fit, il n'en continua pas moins son étude qu'il poursuivit jusqu'au bout avec la curiosité la plus subtile et la plus intelligente. Dans un second ouvrage, il a recherché en quoi Virgile conserve ou modifie à sa façon la syntaxe des cas. Quand il aura examiné les autres parties de la grammaire du grand poète latin, on pourra dire que M. Antoine aura élevé une véritable monument de philologie latine.

M. X. Thiriat était destiné à la vie rude de l'habitant des montagnes : la privation de l'usage de ses deux jambes à la suite d'un acte de dévouement la lui a fermée. Ne pouvant plus mener cette existence dont il avait l'amour, il a voulu étudier et décrire ce milieu simple et sain, dans lequel il avait été élevé. Restant sur le versant de la vallée vosgienne, où il est né, tout en travaillant comme il pouvait pour gagner son pain, M. X. Thiriat s'est donné lui-même la culture intellectuelle qui lui paraissait nécessaire. Il a pu ensuite coordonner ses pensées, observer avec méthode. Le *Journal d'un solitaire* est le récit de sa vie, l'expression de ses sentiments au contact du monde qui l'environne. Ses investigations ne s'écartent guère de sa chaumière, mais comme elles

Digitized by Google

sont profondes et combien est sage l'exposé qu'il en présente !

Dans sa description de la *Vallée de Cleurie,* ce n'est plus la même poésie naturelle et charmante ; mais c'est l'exactitude précise et rigoureuse qui convient à une monographie, où l'on ne saurait, du reste, signaler aucune omission. *Gérardmer et ses environs* est un livre qui tient des deux précédents. L'auteur a voulu surtout donner d'utiles renseignements : il a fait mieux en répandant dans ces pages son amour de la montagne et ce sentiment si vif de la nature qui lui donnent sa saine originalité et sa saveur poétique.

En vous demandant vos suffrages, M. Mellier s'est présenté comme « un ami des arts ». En les lui accordant avec empressement, vous lui avez prouvé en quelle estime vous tenez son goût, ses connaissances et sa critique artistiques. Il les a manifestés dans plusieurs écrits. Une fois, en 1868, professeur de rhétorique dans un grand lycée, il profitait d'une occasion solennelle pour montrer dans l'étude des beaux-arts le complément et le couronnement des études classiques. Plus tard, il retraçait la vie des grands artistes italiens. Il a fait mieux encore, en contribuant à l'organisation des expositions de la Société des amis des arts à Nevers. Ailleurs, il exerce sa critique, qu'il cherche à rendre aussi juste que bienveillante : il s'attache, à deux reprises, non pas seulement à rendre compte des toiles exposées, mais encore à résumer le caractère et les progrès de l'école nivernaise.

Héritier de plusieurs générations de luthiers habiles, M. Albert Jacquot n'a pas voulu quitter cette profession.

Digitized by Google

Lorsqu'il eut acquis des connaissances techniques complètes, il poursuivit l'étude de l'art dont le goût lui était venu en exerçant le métier. Soutenu par une vocation sérieuse, il a cherché dans les archives les pièces pouvant éclairer l'histoire de la musique en Lorraine, il a interrogé les monuments de notre province, dessinant les parties qui pouvaient servir à son but. Ayant ainsi réuni des documents qu'on n'avait guère pensé à mettre en œuvre avant lui, il en a fait sortir un livre considérable. Des instruments de musique qu'il décrit à chaque époque, de leur emploi, M. Jacquot est amené à parler des exécutants, dont il fait connaître les plus marquants. Il n'oublie ni les sociétés de musique, ni les fêtes, ni les cérémonies, auxquelles, de tout temps, les musiciens ont contribué à donner de l'éclat. Et ses dessins, habilement exécutés, servent à la fois de preuve et d'explication à ses conclusions. Il était juste que l'histoire de la musique en Lorraine ouvrît à son auteur les portes de l'Académie.

Le nom de M. Husson figure honorablement depuis de longues années sur la liste des membres de votre Compagnie et souvent M. Husson père se rappelle à votre souvenir par l'envoi de savantes études. C'était déjà près de vous une recommandation en faveur de son fils, si celui-ci n'eût eu dans ses propres ouvrages tous les titres à vos suffrages. C'est par des travaux de chimie générale et de chimie appliquée à la médecine légale et à l'hygiène que M. Husson fils, pharmacien à Toul, s'est particulièrement fait remarquer. A la première période de sa carrière scientifique se rapportent les recherches de chimie

Digitized by Google

pure ; plus tard, il traite des questions d'histoire naturelle, d'agriculture, de statistique ; puis, appliquant la chimie à l'examen des aliments, des épices et des médicaments, il étudie, dans une série d'ouvrages spéciaux, leurs propriétés, les falsifications dont ils sont l'objet et rend ainsi à la science en même temps qu'à la santé publique un service éminent.

II.

Vous le voyez, Messieurs, les sentiments douloureux que vous font ressentir les pertes éprouvées par votre Compagnie ne sauraient faire naître en vous d'appréhensions sur la vitalité de l'Académie de Stanislas : vous avez rempli dignement les vides faits dans vos rangs par la mort.

Tout au plus pourriez-vous redouter chez vos nouveaux confrères une certaine discrétion inspirée par la réduction croissante de vos ressources ? Peut-être même déjà cette année l'examen de votre mince budget a-t-il déterminé chez quelques-uns d'entre vous une réserve trop grande à vous faire des communications et à vous présenter des travaux destinés à vos *Mémoires ?*

Il est vrai que, malgré tout le zèle de votre questeur, vous n'avez pas échappé aux difficultés financières et que le rapporteur de votre comptabilité a dû faire bien des recherches pour trouver les moyens de suppléer aux allocations des pouvoirs publics, ici réduites, là supprimées. Lorsque votre commission des finances vous eut indiqué ces moyens, vous vous êtes empressés de les

Digitized by Google

adopter, vous imposant d'abord à vous-mêmes une contribution afférente à l'exercice écoulé, élevant de 10 à 15 le nombre des jetons de présence à représenter au bout de l'année et établissant un droit de diplôme dont le montant est exigible de tous les membres nouveaux, la quotité seule variant entre les titulaires et les associés correspondants. Le volume de vos *Mémoires* sera comme précédemment mis à la disposition de tous les membres des différentes classes qui le feront retirer au siège de l'Académie. Il vous paraît être comme un lien entre vous et des confrères dont quelques-uns sont bien éloignés. Il est l'une des nombreuses manifestations de la vie littéraire et scientifique de votre province et le témoignage que, pas plus que vos devanciers, vous n'avez failli à la mission intellectuelle que vous a confiée votre auguste fondateur.

Le soin de la mémoire de M. Guerrier de Dumast qui vous est si justement chère, vous a souvent occupés, et la volonté de l'honorer autant qu'il est en votre pouvoir a été l'origine de plusieurs rapports ou mémoires de M. Leupol et de M. Benoît. Vous pouviez ainsi suivre dans son travail le jeune artiste qui, aidé des indications d'un de vos confrères, devait fixer sur le bronze avec tant de talent les traits vénérés que vous tenez à conserver fidèlement; et puis, l'œuvre achevée, vous cherchiez à obtenir pour ce buste de M. de Dumast une place digne des services rendus par lui aux hautes études dans la cité et à la cité elle-même. M. Cuny, qui avait tenu à honneur de concourir à cet hommage public, avait préparé le dessin d'un piédestal qui eût été irréprochable. Quand la place que vous espériez, vous a été refusée, vous avez

Digitized by Google

cru à une méprise ; vous l'avez demandée de nouveau. Maintenant vous attendez, parce qu'il vous paraît impossible que l'image d'un homme qui a eu tant de souci de la grandeur de votre ville, soit posée de façon à porter une grave atteinte à l'ordonnance architecturale d'un des monuments de Nancy.

Comme si, dans ces circonstances, il avait jugé nécessaire de rappeler tous les mérites éminents de votre regretté président d'honneur, M. Adam consacrait, il y a quelques mois, à M. de Dumast une nouvelle notice, qui paraissait en même temps que le recueil des témoignages de regret et d'estime arrivés à sa famille de toutes les parties du monde savant.

L'Académie était cette année, comme d'habitude, représentée à la réunion annuelle de la Sorbonne. M. Maggiolo y portait le résultat de ses recherches sur la pédagogie avant la Révolution et, ensuite, il vous rendait compte de ces séances solennelles, auxquelles avaient aussi pris part M. Barbier, M. Liégeois, M. Creutzer, M. Bleicher, ce dernier par une étude sur des fossiles de notre pays.

A ce propos, il est permis d'exprimer le regret que les communications scientifiques soient devenues rares à l'Académie dans ces derniers temps.

Nous n'oublions pas cependant le mémoire de M. Morey sur des emplois faits de la vapeur en Lorraine au siècle dernier ; c'est particulièrement au point de vue historique que votre confrère s'était placé. Vous retrouverez ce travail dans vos *Mémoires*, avec celui que M. Cuvier a consacré à l'histoire de la Réforme dans les Trois-Évêchés.

Digitized by Google

Pour ce dernier, votre confrère, invoquant une décision que vous avez prise il y a peu d'années, a exprimé le désir qu'il lui tînt lieu de discours de réception. Vous avez réservé aussi une place à l'étude sur les invalides militaires, dont M. Chassignet propose de maintenir l'institution, sauf à la modifier.

M. Maggiolo a achevé l'exposé qu'il commençait l'an dernier de la vie du conventionnel Grégoire, d'après ses discours, ses écrits et les documents du temps. Votre volume de 1883 n'en contiendra que la première partie.

Dans une lecture sur les œuvres de Frédéric Le Play, M. Gouy, tout en rendant hommage à leur valeur et à leur importance, avait critiqué certaines conclusions relatives au mouvement de la population et au changement de la loi successorale. La discussion étant devenue générale, M. Chassignet et M. Ed. Cournault notamment ont mis en lumière l'ensemble et les points principaux de la doctrine de l'auteur de la *Réforme sociale*.

L'intérêt que vous avez trouvé à cette discussion doit vous faire regretter que le temps vous manque souvent d'en ouvrir de semblables après les lectures que vous avez entendues. N'est-ce pas aussi le même motif qui empêche d'être plus fréquentes des communications comme celle de M. Viansson, lorsqu'il vous rendait compte du livre de M. Legrelle : *Louis XIV et Strasbourg*. C'est pour vous un moyen de tirer un profit immédiat de tous les livres que vous recevez.

Plusieurs de vos collègues vous ont communiqué des chapitres d'ouvrages qu'ils publient. M. des Robert vous a présenté la suite des *Campagnes de Charles IV*; M. le comte de Margon vous a fait assister à la mort de

Digitized by Google

Henri II, duc de Montmorency. J'ai déjà eu occasion de vous rappeler que vous veniez à peine d'entendre les dernières pages du tableau de la bienfaisance de saint Vincent de Paul en Lorraine, lorsque l'auteur, M. Deblaye, était frappé par la mort. M. Druon a repris devant vous, pour Louis XIV, le même travail qu'il avait fait pour Louis XIII, étudiant les influences qui s'étaient exercées sur lui pendant ses jeunes années et recherchant les dispositions qui pouvaient expliquer les actes les plus importants de sa vie.

III.

Presque toutes ces œuvres appartiennent au domaine de l'histoire ; mais si l'on sort du cercle de vos séances, pour suivre vos confrères dans leurs travaux, on reconnaît tout de suite que ces derniers se rapportent à tous les ordres de connaissances, de sorte que s'il vous avait convenu, comme on vous le proposait il y a une dizaine d'années, de vous partager en classes, chacune de celles-ci aurait des travaux importants à revendiquer.

De l'ordre religieux, moral, et de l'ordre économique ressortent les études historiques et critiques de M. Gilliot sur les religions et les institutions classées suivant les temps où elles ont paru, et ces allocutions, ces notices de M. Vagner qui sont un témoignage des œuvres auxquelles il se consacre.

C'est à une préoccupation de morale autant que d'utilité, que répondent le discours de M. Vaugeois *sur le rôle et la formation du droit international privé*, l'étude

Digitized by Google

de M. Albert Desjardins sur les pouvoirs respectifs conférés par le nouveau code d'instruction criminelle au juge d'instruction et au ministère public, et enfin le 6e volume, se rapportant au temps présent, de l'*Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, par M. Glasson, de l'Institut.

L'histoire touche de bien près à ces questions, lorsqu'on y rencontre M. Albert Babeau, reconstituant des sociétés artistiques, des corporations de métiers, de simples ateliers du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe siècle, pour leur demander les exemples et les conseils dont nous pourrions profiter. N'eût-on rien à leur emprunter, il reste l'intérêt qui s'attache à la peinture de mœurs et de coutumes disparues, comme celle faite par M. Fournier, à la description de monuments, d'objets précieux, de cérémonies, autour desquels il importe d'avoir des guides compétents comme M. Révoil et M. Léon Germain.

Une étude dont la publication devait vous intéresser à un haut degré, est celle de M. Bonvalot sur la charte-mère des libertés communales dans nos régions. Des premiers vous avez eu à apprécier le travail de votre confrère sur la *loi de Beaumont*. M. Bonvalot a consacré à le compléter le temps écoulé depuis le jour où vous l'avez couronné jusqu'à celui où il vient d'être publié.

Il n'y a guère de groupe des sciences où l'on ne trouve des travaux de vos confrères.

M. Tourdes s'est livré sur les taches de sang à de nouvelles recherches, qui doivent servir à la médecine légale ; M. Husson a étudié les champignons comestibles et les champignons vénéneux dans l'arrondissement de Toul ; M. Bardy a décrit les faits d'empoisonnements ob-

Digitized by Google

servés dans les Vosges; M. Didion a conduit jusqu'à 1871 l'histoire des épidémies dans le département de la Moselle qu'il avait commencée d'abord avec M. Maréchal, maire de Metz, depuis les temps les plus reculés.

M. Morey a consacré une notice à l'aménagement du nouvel hôpital de Nancy.

A la Société des sciences, M. Bleicher a présenté un essai de tableau des âges de pierre et de bronze en Lorraine, s'aidant de spécimens de provenances diverses. A la Société géologique de France, il a communiqué le résultat de ses recherches, en Lorraine, sur le minerai de fer considéré au point de vue stratigraphique et paléontologique; en Alsace, sur la paléontologie du terrain carbonifère. Parmi d'autres travaux de votre confrère, on doit rappeler les premières études de minéralogie micrographique qui aient été publiées à Nancy. — Vous avez reçu de nouveaux travaux géologiques de M. Fliche, de M. Le Brun, de M. O. Terquem, qui a publié un mémoire formant le complément de ses recherches sur l'oolithe inférieure de Fontoy. M. Lescuyer a écrit, en vue de l'enseignement primaire, des notions d'ornithologie appliquée à l'agriculture.

L'étude de M. Deny sur la fonderie clora cette liste encore fort incomplète.

La Section vosgienne du Club alpin français et la Société de géographie de l'Est ont donné naissance à d'importantes publications géographiques, et si l'on ajoute à leurs bulletins des livres, des brochures, des conférences, on trouvera, traités dans les uns et dans les autres, des sujets de géographie générale et de cartographie, par M. J. V. Barbier; de géographie physique et

Digitized by Google

économique concernant en particulier les pays d'outre-mer, par M. le vicomte H. de Bizemont, par M. Debidour et par M. le baron de Hoben ; de géographie locale par M. Lorin, par M. A. Fournier, par M. Olry ; de géographie historique par M. Gaffarel ; de statistique par M. René de Semallé, si l'on peut appliquer ce mot, qui implique une idée de précision, à des recherches sur le mouvement de la population des Indiens aux États-Unis.

La mention de deux études que l'on pourrait appeler biographiques, l'une de M. Malinowski sur Giraud-Soulavie, géologue, écrivain, ministre plénipotentiaire de Robespierre à Genève ; l'autre de M. de Ribbe sur F. Le Play, que votre confrère fait connaître par sa correspondance, nous amène aux travaux littéraires.

Les études de M. Félix Nève sur la poésie sanscrite font connaître non seulement la littérature, mais encore le vaste empire de l'Inde. Elles sont pour l'auteur une occasion de rendre hommage aux efforts de MM. de Dumast, Leupol, Émile Burnouf pour l'introduction des études sanscrites en France.

M. d'Arbois de Jubainville a tiré de ses leçons au Collège de France deux volumes sur la littérature celtique. Peu après paraissait son rapport sur une mission littéraire dans les Iles Britanniques. C'est aussi une mission littéraire que remplissait M. Mézières, de l'Académie française, lorsque dernièrement il représentait cette illustre Compagnie à une grande solennité universitaire en Angleterre. Il y avait été précédé par un volume où, une fois de plus, votre confrère prouvait la connaissance qu'il a de la Grande-Bretagne et de la littérature et des arts en Italie et en Espagne.

Digitized by Google

La vie de Claude le Lorrain a été racontée, l'originalité de son talent a été appréciée par M. Émile Michel, qui a cherché à deviner les souvenirs du pays natal que Claude avait pu emporter. Votre confrère en a trouvé dans plusieurs tableaux, particulièrement dans la *Fête villageoise* qui est au musée du Louvre et dans la *Fuite en Égypte*, de la galerie de Dresde.

J'ai fini, Messieurs; cependant je dois encore vous rappeler les distinctions dont quelques-uns de vos confrères ont été l'objet.

M. Adam assistait au Congrès des Américanistes, qui s'est tenu en Danemark en 1883, avec une mission du Ministre de l'instruction publique.

Le premier volume des *Campagnes de Charles IV*, par M. des Robert, a été couronné par la Société d'émulation des Vosges.

M. Gatien-Arnoult, correspondant de l'Institut, a reçu une médaille d'or de l'Académie des jeux floraux.

La Société royale de géographie de Londres a décerné une médaille d'or au R. P. Petitot, oblat, pour ses travaux de géographie et de linguistique sur les immenses territoires compris entre la baie d'Hudson et l'Océan Glacial. Aucun Français n'a obtenu cette récompense depuis que Francis Garnier l'a reçue. Le P. Petitot est personnellement connu à Nancy par la part qu'il a prise au Congrès des Américanistes.

Le prix Bordin a été décerné par l'Académie des Sciences à M. Grand'Eury pour ses travaux de paléontologie végétale.

Enfin, M. Charles Grad a été nommé correspondant de

Digitized by Google

l'Institut, dans la section des sciences morales et politiques ; et M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce sont des témoignages de la haute valeur des travaux de vos confrères. Il n'est guère d'année où vous n'ayez à en relever de semblables à l'honneur de membres de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. BALLON

Par M. Ed. LALLEMENT

VICE-PRÉSIDENT

LE 29 OCTOBRE 1883

MESSIEURS,

A quelques heures d'intervalle, notre Compagnie a perdu deux de ses membres, MM. Renauld et Ballon, qui semblaient lui être réservés pour longtemps encore, précisément à ce moment de l'existence où les connaissances acquises, la maturité du jugement, le calme qui succède à la période la plus active de la vie donnent, avec l'âge, le tempérament vraiment académique.

M. Ballon (Félix-Arthur) passa la plus grande partie de sa vie à Épinal, où il est né en 1816. Reçu avocat à Paris, il ne prit qu'une faible part aux luttes du barreau; il s'adonna tout d'abord aux recherches bibliographiques, en collaborant à la rédaction d'ouvrages considérables tels que le *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, les

Digitized by Google

Codes annotés de Gilbert. Ses articles de jurisprudence et de droit administratif dénotent une science sérieuse et précise, qui aurait pu ouvrir à leur auteur un avenir brillant et durable dans l'administration, où il n'occupa cependant que quelques jours un poste politique important.

De retour dans sa ville natale, M. Ballon se consacra exclusivement aux travaux d'érudition littéraire et archéologique qu'il affectionnait tout spécialement. Longtemps bibliothécaire adjoint de la ville d'Épinal, pendant plus de trente ans membre de la Société d'émulation des Vosges, il put étudier les sources de l'histoire de Lorraine dans la riche collection des manuscrits inédits concernant notre ancienne province, que la bibliothèque du chef-lieu des Vosges a probablement recueillis dans les antiques abbayes du pays.

Extrêmement laborieux, M. Ballon trouva dans ses études favorites le charme paisible qu'il aimait ; mais sa modestie poussée jusqu'à la défiance exagérée de ses propres forces, ne lui permit pas de donner la mesure des connaissances très variées et très étendues qu'il avait acquises. A part un certain nombre d'articles publiés dans les journaux locaux sur différents points de l'histoire et de la bibliographie vosgiennes, on peut dire que M. Ballon a travaillé surtout pour les autres ; avec la plus obligeante abnégation, il ouvrait et prodiguait les trésors de son érudition. C'est ainsi qu'il communiquait généreusement à l'auteur de l'*Histoire des villes de France* une histoire inédite de la ville d'Épinal qu'il avait écrite, ou encore qu'il enrichissait la collection des Noëls en patois vosgien de quelques-uns de ces vieux

Digitized by Google

chants oubliés qu'il avait découverts dans ses fouilles bibliographiques.

Ce serait peindre incomplètement la bonté de son caractère, si je n'ajoutais qu'il savait descendre des hauts sommets de la science pour se mettre au niveau des petits et des humbles: l'industrie, si populaire parmi nos enfants, qui a fait la fortune de la typographie d'Épinal, lui doit quelques-uns de ses naïfs récits; j'espère qu'on me pardonnera cette indiscrétion posthume.

En 1875, M. Ballon fut appelé à succéder à notre regretté confrère M. Louis Benoit, à la tête de notre importante bibliothèque municipale. Par une constante tradition, la charge de bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Stanislas est dévolue au bibliothécaire de la ville; notre Compagnie se souvient, en effet, que cette riche collection était autrefois sa propriété, et qu'elle était régie par les plus savants de ses membres. M. Ballon devait donc hériter de la place et des fonctions de son prédécesseur au sein de l'Académie, qui l'accueillit avec empressement et lui confia ses archives et ses collections.

M. Ballon trouvait le double service dont il prenait la direction parfaitement organisé par les soins de M. Louis Benoit et par le dévouement de ses adjoints. Le catalogue était terminé, d'importantes améliorations avaient été opérées; la disposition matérielle laissait cependant beaucoup à désirer dans un local trop restreint qui attend avec impatience une extension absolument nécessaire. Notre confrère mit tout son zèle à combler cette lacune et il s'attacha avec son esprit méthodique et en homme de goût à donner à la nouvelle disposition de la salle de lecture, au cabinet du conservateur et au dépôt

Digitized by Google

des manuscrits toutes les commodités et même l'élégance que pouvaient réclamer dans ces étroites limites les travailleurs de plus en plus nombreux qui se pressent dans notre bibliothèque municipale, et, d'après le témoignage des hommes les plus compétents, il y a pleinement réussi. Réservé et consciencieux presque à l'excès, il sentait vivement la responsabilité attachée à ses fonctions qui l'absorbaient entièrement; il ne négligeait aucun détail et surveillait tout avec le soin le plus minutieux. Dans le cours de sa maladie, dont les atteintes remontant déjà loin l'avaient éloigné de nos séances dès la fin de l'année dernière, le souci de sa chère bibliothèque était le sujet de ses constantes préoccupations.

L'Académie a le regret de n'avoir pu recueillir directement de sa plume le fruit de ses patientes et laborieuses recherches; mais elle conservera le souvenir de ce confrère affable et bienveillant, aidant les travailleurs des conseils de son expérience et des lumières de sa savante érudition, toujours prêt à mettre en leurs mains les richesses bibliographiques dont il avait la garde.

Au moment du départ de cette dépouille mortelle pour le tombeau de sa famille, loin de Nancy, j'adresse, au nom de l'Académie de Stanislas, le dernier adieu à celui qui fut le modèle de l'homme simple et bon, du savant modeste, du fonctionnaire libéral et scrupuleux et je prie les siens de vouloir bien agréer ici même le témoignage de la profonde affliction que la perte prématurée d'un membre aussi dévoué et aussi estimé inspire à notre Compagnie, qui restera toujours reconnaissante des services qu'il lui a rendus.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX FUNÉRAILLES DE M. SIMONIN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. BOULANGÉ

PRÉSIDENT

LE 3 AVRIL 1884

MESSIEURS,

Lorsque vient à s'éteindre une de ces existences distinguées par les dons de l'esprit, animées par un profond amour du bien, remplies pleinement, moins par le nombre des années que par la multiplicité des services, n'est-il pas juste que les institutions diverses auxquelles a été, sous toutes les formes, consacrée l'ardeur intelligente de cette vie dévouée, réunissent et associent leurs interprètes pour apporter autour d'une tombe le commun tribut de leur douleur? La Faculté de médecine, au sein de laquelle se sont longtemps produites les qualités scientifiques et professionnelles de M. le Dr Simonin, devait avoir la première parole dans cet hommage suprême et dire avec toute l'autorité d'une compétence particulière les mérites du professeur. Personne ne s'étonnera que l'Académie de Stanislas vienne à son tour remplir le même pieux devoir et

Digitized by Google

honorer la mémoire de celui dont la perte ouvre dans ses rangs un si grand vide. L'Académie de Stanislas a été atteinte, dans une assez courte période de temps, par des coups douloureux et répétés ; elle peut affirmer que, depuis la mort de son vénéré président d'honneur, le baron Guerrier de Dumast, aucune perte ne fut pour elle plus considérable et plus vivement sentie. M. Edmond Simonin, né à Nancy, le 18 juin 1812, était l'ancien de ses membres titulaires ; il lui appartenait à ce titre depuis le 15 janvier 1843, et déjà comme associé correspondant depuis le 4 janvier 1841, c'est-à-dire depuis plus de 43 ans. N'aurait-elle pu même, par une illusion naturelle, remonter plus loin encore, se reporter au siècle dernier, et retrouver plus d'une fois dans ses annales ce nom si cher à son affection ? En 1764, 1779, 1781, 1786, le grand-oncle de M. Simonin soumettait à l'examen de l'Académie divers travaux que couronnaient ses suffrages. En 1776, un autre membre de sa famille en quelque sorte prédestinée, Jean-Baptiste Simonin, voué comme son fils à la carrière de la médecine, était jugé digne du même honneur et ensuite admis comme membre titulaire au fauteuil académique qu'il a longtemps occupé. Mais si l'Académie aime à retrouver dans les fils les mérites des pères, c'est aux qualités personnelles qu'elle réserve ses suffrages, et quand, en 1843, son libre choix appelait dans ses rangs M. Edmond Simonin, elle entendait bien distinguer les aptitudes propres du candidat avec des espérances depuis longtemps entrevues, aptitudes éprouvées déjà et reconnues, espérances auxquelles le temps devait donner une éclatante confirmation.

Presque immédiatement, en effet, après sa nomination,

Digitized by Google

M. Simonin faisait ses preuves : le 11 avril 1844, il prenait séance par un discours de réception sur l'influence sociale de la médecine, qui unit à la forme élégante du langage l'élévation morale de la pensée.

A partir de cette époque, l'infatigable activité de notre confrère se mêle à tous les travaux de la Compagnie. En 1846, et dans les années qui suivent, des rapports successifs en présentent une fidèle et complète analyse, en caractérisent la marche, et en constatent les résultats. C'est, en quelque sorte, l'inventaire, mais intelligent et animé, qui définit l'état du temps actuel, en même temps que, reliant le présent au passé, des études personnelles fixent dans son esprit l'histoire complète de l'Académie.

L'année 1850 amenait pour elle une date solennelle, l'anniversaire séculaire de sa fondation. M. Simonin, alors vice-président, dans la séance mémorable du 6 septembre 1850, appelée justement séance séculaire, lut en présence du Congrès scientifique de France son discours intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire de la Société des lettres, sciences et arts pendant un siècle* (1750-1850); discours dont le tour rapide rappelle pendant les deux périodes qui ont précédé et suivi la mort de Stanislas, le caractère des principaux membres de l'Académie qui en ont illustré le cours, le résultat de leurs travaux et le mouvement général de leurs idées.

M. Simonin venait de montrer avec éclat, par la double épreuve de ses rapports et de son discours, combien lui étaient familières et dans le présent et dans le passé toutes les traditions de l'Académie. Il avait d'avance conquis ses suffrages pour le titre de secrétaire perpétuel.

Aussi quand, à la fin de 1852, la fonction devint va-

Digitized by Google

cante par la mort de M. de Haldat, le choix de l'Académie, le 16 décembre, fut immédiatement fixé sur son nom. A la façon dont ce titre a été porté pendant plus de trente années, on peut affirmer que nul n'en était plus digne. Le secrétaire perpétuel est, pour l'Académie, le directeur permanent de ses travaux, le gardien vigilant de ses traditions et, par la correspondance, son représentant officiel dans ses relations extérieures, occupations multiples et délicates qui demandent, avec le travail toujours prêt, l'attention soutenue, la mémoire sûre d'elle-même, les dons naturels, heureux et charmants, de la courtoisie et de la bienveillance; l'Académie eut la bonne fortune de jouir pendant plus de trente ans de ces dons précieux que M. Simonin possédait à un degré rare. Il avait, ce qui survit jusqu'à sa dernière heure, la bonté du cœur exprimée par la bienveillance d'un sourire qui n'appartenait qu'à lui, son affection parlait dans son sourire et dans ses yeux. Il aimait ses confrères et ses confrères l'aimaient avec une respectueuse vénération. Il suivait avec un intérêt passionné tout ce qui concernait la Compagnie, surmontant les fatigues de l'âge et les progrès du mal dans une participation incessante et fidèle à ses travaux. L'abandon des carrières actives auquel il s'était condamné pendant ses dernières années, ne le laissait pas inoccupé. Il recueillait les souvenirs qui avaient vivement ému son esprit et les impressions qui avaient pénétré en quelque sorte jusqu'aux profondeurs de sa vie. Il vous en adressait l'hommage et vous y avez pu lire l'expression des sentiments intimes de sa noble nature, son patriotisme ardent pendant la guerre néfaste de 1870, auquel il se plaisait à associer

Digitized by Google

le patriotisme du fils qui consacrait à sa vieillesse des soins si dévoués et sur lequel se portait sa tendresse, le désintéressement et le dévouement professionnel dans le service des ambulances, sa dignité médicale un instant froissée par l'ennemi et relevée avec une fierté légitime, puis le charme dont l'affection d'une compagne tendrement aimée avait entouré sa vie. C'était là la consolation intime de sa retraite. A côté des consolations de la vie, il a trouvé les consolations de la mort. Tous les écrits de M. Simonin, le coup d'œil sur l'histoire séculaire de l'Académie en 1850, affirmaient la doctrine la plus nettement spiritualiste; il partageait du chrétien les convictions et les immortelles espérances. Sa mort n'a pas démenti les affirmations de sa vie : toutes deux se tiennent dans une forte et salutaire unité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LES IDIOMES
NÉGRO-ARYEN ET MALÉO-ARYEN
ESSAI D'HYBRIDOLOGIE LINGUISTIQUE

INTRODUCTION

Pendant un séjour de trois années que j'ai dû faire à Cayenne, en qualité de magistrat, j'avais appris à parler suffisamment le créole, mais ne m'occupant point alors de linguistique, je m'en étais tenu à la pratique de l'idiome local, dans lequel je ne voyais qu'un jargon sans importance.

J'étais demeuré sous l'empire de ce préjugé, quand le hasard d'une lecture me fit découvrir, dans l'analyse sommaire de quelques langues de la Guinée par M. Fried. Müller, l'explication très nette des formes verbales guyanaises. Après m'être assuré que les nègres de nos colonies américaines intertropicales sont originaires de cette partie du continent africain, je m'occupai de réunir les documents dont j'avais besoin pour mesurer la profon-

Digitized by Google

deur de l'analogie grammaticale qui venait de me sauter aux yeux. Je trouvai, à la bibliothèque publique de Nancy, un volume des publications de l'Institut Smithsonien renfermant, à la suite d'une monographie sur les algues de l'Amérique du Nord, la grammaire yoruba du Rév. T. J. Bowen (1). Mon ami, M. Leclerc, me communiqua la grammaire de l'un des dialectes de la langue odschi par M. Riis (2).

Enfin, je me procurai deux ouvrages consacrés aux soi-disant patois créoles de la Guyane (3) et de l'île anglaise de la Trinidad (4).

J'aurais voulu pouvoir joindre à ces documents tous ceux qu'indique M. Fried. Müller (5), mais en province, il faut savoir se passer des moyens d'information qui surabondent dans les riches bibliothèques de la capitale.

Quoi qu'il en soit, les documents sur lesquels j'ai travaillé m'ont fourni assez de faits probants pour que j'ose avancer, sans crainte d'être jamais convaincu d'erreur totale, que les soi-disant patois créoles de la Guyane et de la Trinidad constituent

(1) *Grammar and Dictionary of the Yoruba language,* by the Rev. T. J. Bowen. Washington, 1858.

(2) *Elemente des Akwapim-Dialekts der Odschi-Sprache,* von H. N. Riis. Basel, 1853.

(3) *Introduction à l'histoire de Cayenne,* par Alfred de Saint-Quentin ; — *Étude sur la grammaire créole,* par Auguste de Saint-Quentin. Paris, Maisonneuve, 1872.

(4) *The theory and practice of Creole grammar,* by J.-J. Thomas. Port-of-Spain, 1869.

(5) *Grundriss der Sprachwissenschaft.* T. I, p. 83.

Digitized by Google

des dialectes négro-aryens. J'entends par là que les nègres guinéens, transportés dans ces colonies, ont pris au français ses mots, mais qu'ayant conservé, dans la mesure du possible, leur phonétique et leur grammaire maternelles, ils ont fait du tout des idiomes *sui generis* ne présentant aucun des caractères propres à nos patois de France. Une telle formation est à coup sûr hybride, mais ces idiomes n'en constituent pas moins des dialectes nouveaux à classer, nonobstant la nature aryenne de leurs vocabulaires, à la suite des langues de la Guinée.

En Europe, le parler créole est universellement considéré comme un jargon enfantin. Mais un Guyanais, M. Aug. de Saint-Quentin, a eu de la vérité une intuition confuse. « L'étude que nous publions, dit-il, présente, dans leur ensemble et dans leurs détails, les éléments de ce langage étrange à plus d'un point de vue. Éclos, il y a moins de deux siècles, au milieu d'un groupe d'hommes touchant encore à la barbarie, formé de mots qui leur étaient inconnus, sans calcul, sans raisonnement, d'instinct pour ainsi dire, il a cependant revêtu immédiatement des formes absolues et d'une logique rigoureuse. Le créole d'aujourd'hui est identique à celui qu'on parlait déjà au milieu du siècle dernier. Ainsi, c'est un produit spontané, aussi hâtif qu'inconscient, de l'esprit humain dépourvu de toute culture intellectuelle. A ce titre seul, il paraîtrait déjà très remarquable à celui qui y découvrirait

Digitized by Google

autre chose qu'un amas confus d'expressions françaises déformées, mais, lorsque l'on étudie attentivement les règles de sa syntaxe, on est tellement surpris, tellement charmé de leur rigueur et de leur simplicité, que l'on se demande si le génie des plus savants linguistes aurait pu rien créer qui satisfît aussi complètement à son objet, qui imposât moins de fatigue à la mémoire et moins d'effort aux intelligences bornées (1). »

La grammaire dans laquelle M. de Saint-Quentin voit un produit spontané et hâtif, n'est autre que la grammaire générale des langues de la Guinée, c'est-à-dire de langues auxquelles on peut donner la qualification de *naturelles*, par opposition aux langues *cultivées*. Or, de même qu'aux yeux du botaniste, les plantes naturelles ont sur les plantes cultivées la supériorité de constituer des produits francs, exempts de toute adultération intentionnelle, de même, aux yeux du linguiste, les idiomes des peuples réputés sauvages ont cette primauté sur les langues des peuples civilisés, que leur grammaire se rapproche davantage de la grammaire instinctive dont le parler des enfants nous révèle les procédés simples, logiques et rapides. A cet égard, M. de Saint-Quentin a vu juste. La grammaire du parler négro-aryen est plus *naturelle* que celle du sanscrit, du latin, du français. Mais elle

(1) Aug. de Saint-Quentin, p. LVIII et suiv.

Digitized by Google

n'est point éclose spontanément à la Guyane, elle y a été importée d'Afrique. Avec elle, les nègres y ont introduit leur phonétique; c'est pourquoi ils ont déformé le plus grand nombre des mots français que les impérieuses nécessités de l'esclavage les avaient contraints d'adopter.

Informé, au cours de mes recherches, que la maison Berger-Levrault avait édité, en 1880, une *Étude sur le patois créole mauricien* par M. Baissac, j'ai pu constater que la phonétique et la grammaire de ce troisième idiome colonial sont de provenance malgache (1), et que le parler de l'île Maurice constitue, non pas une langue malgache-aryenne, mais bien une langue maléo-aryenne dont la phonétique est malgache.

On sait que la langue de Madagascar fait partie de celui des trois groupes de la grande famille maléo-polynésienne qui possède les formes les plus développées, et que ce développement consiste en un système de particules affixées aux radicaux thématiques, de manière à former avec ceux-ci autant de mots dans lesquels certains éléments de

(1) J'ai eu à ma disposition, pour l'étude du malgache, les trois ouvrages suivants:

Grundriss der Sprachwissenschaft, t. II, seconde partie.

Essai de grammaire madekass, par M. Chapelier. (*Voyage de découvertes de l'*Astrolabe, t. XII.)

Grammaire malgache, fondée sur les principes de la *Grammaire javanaise*, par Marre-De Marin (*sic*), professeur de langues orientales. Paris, Maisonneuve, 1876.

Digitized by Google

relation se trouvent étroitement unis à l'élément de signification. Or, par suite des nécessités de leur condition servile, les nègres de Madagascar transportés à Maurice ont dû adopter le vocabulaire français. Ils ont donc, fatalement, aliéné leurs formes grammaticales caractéristiques par cela seul qu'ils substituaient des mots français aux mots malgaches. Il est d'ailleurs évident que les affixes ne pouvaient être adaptés à ces mots nouveaux. Conjugué à la malgache, le verbe *touyé* « tuer » eût été inintelligible pour les maîtres : *man-touyé* ou *mi-touyé mo* je tue ; *nan-touyé* ou *ni-touyé mo* j'ai tué ; *han-touyé* ou *hi-touyé mo* je tuerai, etc.

Cependant, les habitudes grammaticales des nègres s'opposaient à ce qu'ils adoptassent la grammaire de la langue française. M. Baissac dit à ce sujet : « Moins encore que les barbares germains à l'heure où la conquête les établissait sur la terre romaine, nos esclaves n'étaient aptes à se servir de l'outil délicat qu'une civilisation vieille de douze siècles avait lentement perfectionné pour son usage. Ces rapports exacts de mots entre eux, ce luxe de modifications dans leur forme ou leur désinence, suivant leur place ou leur fonction, ces articulations aussi souples que variées entre les différentes parties de la proposition ou les différents membres de la phrase, tous ces ressorts, tous ces rouages, autant d'entraves qu'ils devaient nécessairement briser et qu'ils brisèrent. Ainsi désagrégée par des

Digitized by Google

mains malhabiles, la proposition française laissa tomber un à un tous ses mots, et, dans son impuissance à les rattacher entre eux par quelque lien nouveau, le créole, se fiant sur leur récente cohésion, se borna à les remettre sommairement debout, côte à côte et vaille que vaille, dans l'ordre même où les avait placés le français. »

Cette explication des formes grammaticales du créole mauricien n'est point acceptable. En effet, si les nègres avaient adopté la grammaire des colons, en même temps qu'ils leur empruntaient leur vocabulaire, le créole serait devenu un jargon, mais le genre n'eût point été aboli, surtout dans les pronoms de la troisième personne; le verbe aurait conservé inconsciemment l'une ou l'autre des flexions du pluriel; l'auxiliaire « avoir » et le verbe substantif n'eussent point été éliminés, etc. En réalité, les esclaves malgaches ont importé à Maurice leur grammaire maternelle, moins les formes dont j'ai parlé précédemment. C'est qu'à côté de ces formes, produit d'une évolution qui ne s'est point faite dans les langues des groupes polynésien et mélanésien, le malgache a conservé sa grammaire initiale, commune aux langues des trois groupes, et que sur le sol de Maurice, celle-ci a repris tout son empire. C'est pourquoi le parler mauricien constitue, ainsi que je l'ai dit, un dialecte maléo-aryen dont la phonétique seule est malgache.

Comme les nègres de la Guyane et de la Trinidad,

Digitized by Google

les nègres de l'île Maurice ont plié le vocabulaire français aux lois de leur phonétique, et, dans cette accommodation, non moins que dans la substitution de leur grammaire à celle du français, ils ont déployé une force de résistance comparable, au moins dans une certaine mesure, à celle des populations anglo-saxonnes qui, après la conquête normande, ont fait prévaloir leur grammaire et leur phonétique sur la grammaire et sur la phonétique des conquérants.

Ainsi, par trois fois au moins, si les vainqueurs, si les maîtres ont imposé tout ou partie de leur vocabulaire, les vaincus, les esclaves ont maintenu contre eux ce qui constituait réellement leur langue : la phonétique et la grammaire.

Ces faits pleinement historiques sont d'une importance considérable, car ils font toucher du doigt que les rapprochements de mots chers à l'ancienne école, sont dénués de toute valeur scientifique aussi longtemps qu'ils n'ont pas été confirmés par des concordances phonétiques et par des similitudes grammaticales, vérité fondamentale sur laquelle on ne saurait trop insister, par la raison que, dans les temps préhistoriques, bien des langues ont pu se former, comme les idiomes négro-aryen et maléo-aryen, l'anglais moderne, le caraïbe (1), à la suite

(1) *Du Parler des hommes et du Parler des femmes dans la langue caraïbe*, par Lucien Adam. Paris, Maisonneuve, 1879.

Digitized by Google

de conquêtes, d'asservissements, d'unions exogamiques, de migrations forcées ou volontaires.

J'irai plus loin. Il est, dans la Science, un problème qui n'a point encore été résolu, je veux parler du passage de toutes les langues aryennes anciennes de l'état synthétique à l'état analytique, évolution qui contraste singulièrement avec la fixité des langues sémitiques. Or, les tribus originaires du plateau de Pamir ont successivement émigré dans toutes les directions, s'implantant au milieu de populations anaryennes qui parlaient d'autres langues, les soumettant par la force de leurs armes et, à la longue, se les assimilant. N'est-on pas fondé à se demander si le passage de la synthèse à l'analyse n'a point eu pour cause, partiellement au moins, l'effort instinctif des vaincus qui, ayant adopté la langue des vainqueurs, ont maintenu leur grammaire propre dans des patois qui ne nous sont point parvenus, dans des parler ruraux analogues à ce latin rustique d'où les langues romanes sont issues ? M. Michel Bréal a mis en lumière que l'altération de la prononciation signalée par M. Corssen et l'énergie toujours croissante de l'accent tonique sont « des causes secondes, qui, à leur tour, ont besoin d'être expliquées par une cause d'un autre ordre » (1). Cette cause d'un autre ordre, l'éminent linguiste la trouve dans l'ébranlement

(1) *La Forme et la Fonction des mots*, par Michel Bréal. Paris, 1878.

Digitized by Google

causé aux désinences casuelles par les prépositions employées depuis un temps immémorial. « Conservées par la société polie et dans la langue écrite, les désinences devinrent incertaines et s'effacèrent peu à peu dans l'usage populaire. » Sans doute, mais au moment où se produisit cet effacement, le *peuple* se composait en majorité de provinciaux, d'Italiens auxquels la phonétique romaine était insupportable et qui l'altéraient. Est-il certain que ces descendants des vaincus, plus ou moins assimilés par les vainqueurs, n'avaient point conservé, dans les provincialismes de leur méchant latin quelques traces grammaticales des idiomes anaryens parlés par leurs ancêtres? Je n'ose aller au delà de ces points d'interrogation, mais j'ai le pressentiment qu'un jour l'étude de l'hybridologie linguistique rendra à la science plus d'un service.

Nancy, 22 janvier 1883.

LUCIEN ADAM.

P.-S. — Au moment de livrer ces pages à l'impression, je trouve, dans un article écrit par M. Julien Vinson (1), l'intuition de la nature véritable des patois créoles :

« Le créole diffère de nos patois précisément par son caractère artificiel (lisez : hybride); le patois

(1) *Étude sur le patois créole mauricien*, par M. C. Baissac. (*Revue de Linguistique*, t. XIV, p. 415.)

Digitized by Google

est un langage naturel antérieur, latéral, secondaire au langage littéraire; le créole est *l'adaptation du français, de l'anglais, de l'espagnol, au génie pour ainsi dire* PHONÉTIQUE ET GRAMMATICAL d'une race linguistiquement inférieure. Les mots sont profondément altérés; la grammaire est extrêmement simplifiée. Nulle part cette adaptation n'a pris un caractère plus original que dans les colonies, où elle s'est faite par et pour les esclaves nègres d'Afrique, c'est-à-dire principalement aux Antilles, à la Réunion et à l'île de France. »

Digitized by Google

LE

PARLER NÉGRO-ARYEN

PHONÉTIQUE.

Les premiers nègres qui furent transportés de la côte de Guinée à la Guyane et dans l'île de la Trinidad, échangèrent leur vocabulaire africain contre celui de leurs nouveaux maîtres. Mais, sous l'empire des habitudes phonétiques et grammaticales contractées dans la mère patrie, ils firent subir à la plupart des mots qu'ils adoptaient, d'ailleurs *de auditu*, des changements dont l'ensemble permet de reconstituer la phonétique générale des dialectes guinéens parlés par eux antérieurement à leur transportation.

Le lexique du créole guyanais serait exclusivement français si des partis d'Indiens qui se réfugièrent anciennement dans notre Guyane, pour échapper à la brutale domination des conquérants lusitaniens, n'y avaient pas introduit quelques mots portugais, et si les colons eux-mêmes n'avaient pas emprunté aux Galibis un certain nombre de noms d'animaux, de plantes, d'ustensiles. De mots africains, M. Aug. de Saint-Quentin n'en connaît qu'un seul qui soit, dit-il, authentique « Lorsqu'il arrive à un nègre de heurter quelqu'un involontairement, la politesse veut qu'il s'excuse en disant : *Ago!*. D'où le proverbe : « *Ago pas guéri maleng*, l'excuse ne guérit

Digitized by Google

pas le mal. » Or, le chevalier des Marchais raconte, dans son *Voyage en Guinée et à Cayenne* (1) : « que le roi de Juida est fort jaloux ; lorsqu'un de ses sujets frôle en passant une de ses femmes, si c'est involontairement, on le vend comme esclave, si c'est volontairement, il est enterré vif. Aussi, ajoute-t-il, les hommes qui veulent entrer dans les cours du palais, où l'on rencontre les femmes du roi plus souvent qu'ailleurs, ne manquent pas de crier plusieurs fois : *Ago*, c'est-à-dire : Gare ! Prenez garde ! Le sens de ce mot s'est un peu altéré en créole, mais l'étymologie est incontestable (2). »

A ce témoignage historique, je joindrai un témoignage plus probant et très précieux au point de vue ethnographique, c'est que dans la langue yoruba, *ágo* signifie littéralement : *get out of the way* (3) !

Dans l'île de la Trinidad, la conquête espagnole et la conquête anglaise ont successivement agrémenté d'un certain nombre de mots castillans et britanniques, le vocabulaire demeuré jusqu'à ce jour foncièrement français.

VOYELLES.

Les voyelles neutres *e* (*eu, œu*) et *u* étaient étrangères à la phonétique des idiomes parlés par les nègres, car l'une et l'autre ont été régulièrement remplacées dans les mots français.

VOYELLE *e* (*eu, œu*).

L'*e* non muet et les prétendues diphtongues *eu, œu* ont été remplacés : à la Guyane, par *i, é, è, o, ò, ou* ; — à la Trinidad, par *i, é, è, o, ou*.

Parler de la Guyane : *pitit* petit, *chimin* chemin, *dimain* demain, *di* de, *chivé* cheveu, *simaine* semaine, *misou* me-

(1) Tome II, p. 78.
(2) *Introduction à l'Histoire de Cayenne, etc.*, p. 191.
(3) *Dictionary of the Yoruba language*, p. 11.

Digitized by Google

sure, *lafinète* fenêtre, *diviné* deviner, *jité* jeter; *vié* vieux, *prémiè* premier, *agyé* adieu, *dife* feu, *héré* heureux, *ronté* honteux, *yé* eux, *mouché* monsieur; *pè* peur, *lakyo* queue, *péchò* pêcheur, *mentò* menteur, *vòlò* voleur, *lòdò* odeur, *gyò* cœur, *sò* sœur, *pimigno* meilleur (plus meilleur); *chouval* cheval, *doumandé* demander, *parsou* paresseux.

Parler de la Trinidad : *pitit* petit, *dimane* demande, *di* de, *ritou* retour, *simaine* semaine, *rifè* refaire, *jinisse* génisse, *silon* selon, *nivé* neveu, *difé* feu, *héré* heureux, *vié* vieux, *lévé* lever, *laqué* queue, *chalè* chaleur, *flè* fleur, *pè* peur, *dansè* danseur, *mènen* mener, *gyole* gueule, *chouval* cheval, *douvant* devant, *soucou* secours, *jounou* genou.

M. Fried. Müller ne fait pas figurer la voyelle *e* dans le tableau vocalique des langues du groupe Èwe, Ga, Odschi, Yoruba. Cependant, le yoruba posséderait, suivant M. Bowen, une voyelle neutre dont le son serait identique à celui de l'*u* et de l'*o* dans les mots anglais « but, mother ». D'autre part, M. Riis prête à l'akwapim, dialecte odschi, une voyelle ayant la valeur de ö allemand.

VOYELLE *u*.

Cette voyelle est remplacée : à la Guyane, par *ou*, *i* ; — à la Trinidad, par *ou*, *i*, *o*.

Parler de la Guyane : *oune* un, *dou* dur, *misou* mesure, *lasous* sur (là-dessus), *jouque* jusque, *larie* rue, *quilotte* culotte, *lamorie* morue, *limé* allumer, *mi* mur, *tribinal* tribunal, *misé* muser, *pis* plus, *di* du.

Parler de la Trinidad : *jouque* jusque, *mouète* muet, *quouler* reculer, *pliché* éplucher, *tribilent* turbulent, *miète* muet, *bossi* bossu, *plis* plus, *di* du, *yone* un.

Le son *u* se rencontre dans l'akwapim, mais non dans les autres langues ou dialectes du groupe.

Digitized by Google

VOYELLE *o*.

La voyelle *o* est sujette à être remplacée par *ou* sous l'influence des nasales *m*, *n*.

Parler de la Guyane : *coumencé* commencer, *coument* comment, *cou* comme, *moune* quelqu'un (monde).

Parler de la Trinidad : *coument, moune, mounonque* pour *mononque* oncle.

Un phénomène analogue se produit dans plusieurs dialectes du groupe. « In the Egba and some other dialects, *o* long when followed by *ng* and occasionally when preceded by *m* or *n* takes the sound of *ou* long, as *tong* again, *mo* to drink, *ino* within, pronounced and sometimes written : *tung, mu inu.* »

DIPHTONGUE *ui*.

Dans les deux dialectes créoles, cette diphtongue se remplace par *oui*, *i*.

Parler de la Guyane : *nouite* nuit, *zouite* huître, *laplie* pluie, *dibrit* bruit, *li* lui.

Parler de la Trinidad : *nouite* nuit, *ensouite* ensuite, *li* lui, *laplie* pluie, *dépis* depuis, *pit* puits.

CONSONNES.

LES ARTICULATIONS *gy*, *qy*, G, CH.

Le créole de Cayenne possède deux consonnes que MM. de Saint-Quentin représentent par *gy*, *qy* et qu'ils définissent en disant de la première : « Le son qui en approche le plus est celui d'un *g* dur suivi d'un *y* consonne, le tout fondu en une seule émission de voix. Ex. : gy*ole* gueule » ; — de la seconde :

Digitized by Google

« Elle est la forte de *gy*. Ex. : qy*émbé* tenir bien, qyò cœur, qy*oulé* reculer. »

A ces deux consonnes guyanaises correspondent, dans le créole de la Trinidad, les deux consonnes que M. Thomas a figurées par *g, ch,* imprimées en petites capitales G, CH. La première a la valeur de *g* dans les mots anglais « gypsy, ginger »; — la seconde celle de *ch* dans les mots « chin, cheat ». Ex. : *figie* figure, G*uèpe* guêpe, G*ole* gueule, *baGette* baguette, CH*ilotte* culotte, CH*oulé* reculer, CH*inze* quinze, *maCHé* marquer, *baCHé* embarquer, *ranCHinèze* rancunier, etc.

Ces deux paires de consonnes procèdent parallèlement d'articulations africaines figurées en akwapim par les groupes *dy, ty, gy, ky,* dans lesquels la spirante *y* correspond au *j* allemand. En effet, à Cayenne *di* et *ti* mouillés se changent en *gy, qy* dans les mots : *agyé* adieu, *bongyé* bondieu, *ingyen* indien, *chougyè* chaudière, *chanqyé* chantier, *qyémbé* tenir bien, *crégyen* chrétien. D'autre part, dans le parler de la Trinidad, où *di* s'est maintenu (*sesadié* adieu, *chaudiè* chaudière, *bondié* bondieu), les mots « tenir bien, tuer, tune » (anglais) sont devenus CH*émbé*, CH*oué*, CH*oune*.

LA VIBRANTE *r*.

Dans la langue yoruba, la vibrante ouvre fréquemment soit la première, soit la dernière syllabe d'un mot. Ex.: *radi* récompenser, *rana* sécher au feu, *rè* aller, *ru* se lever, *suru* patience, *sure* bénir, *gafara* excuser, *gbèro* considérer, *idagiri* alarme, *gungrong* reposer, etc. Mais jamais *r* ne ferme une syllabe comme dans les mots français « jour, gourmand ». Jamais non plus, elle ne vient à la suite d'une autre consonne, comme dans les mots « bras, grand, frère ».

Dans le dialecte akwapim, *r* ouvre fréquemment la dernière ou l'avant-dernière syllabe d'un mot, mais jamais la première.

Digitized by Google

Ex. : *beré* se fatiguer, *akarate* cactus, *ayeforo* la jeune épouse, *eberre* le temps, etc. Elle ne clôt jamais une syllabe comme dans les mots « jour, gourmand », mais elle s'articule avec la plupart des consonnes. Ex. : *bro* frapper, *pra* balayer, *dru* descendre, *kru* le lieu, *vro* ôter, *sra* enduire, etc.

On va voir que les nègres transportés dans les deux colonies parlaient des dialectes intermédiaires entre les idiomes yoruba et akwapim.

Parler de la Guyane : — R finale a été éliminée aussi bien quand elle est suivie de consonnes étymologiques ou d'un *e* muet qu'alors qu'elle sonne isolée. C'est l'application d'une règle commune aux deux idiomes guinéens. Ex. : *cò* corps, *fò* fort, *mè* mère, *compè* compère, *misou* mesure, *lamè* mer, *jou* jour, *dou* dur, *chè* cher, *péchò* pécheur.

Dans les mots terminés en *-tre, -dre, -vre,* etc., la vibrante a été éliminée, tandis qu'elle demeure lorsque la voyelle finale est sonore. Ex. : *maite* maître, *zouite* huître, *promète* promettre, *conète* connaître, *cende* cendre, *pauve* pauvre, *nègue* nègre, *libe* libre, *canque* cancre, *potron* poltron, *découvri* découvrir, *montré* montrer, *lesprit* esprit, etc.

Comme dans le dialecte akwapim, *r* s'articule avec les autres consonnes. Ex. : *travayé* travailler, *crè* croire, *prémiè* premier, *couvri* couvrir, etc.

Dans les mots français où elle clôt une syllabe suivie d'une consonne, la vibrante a été ou éliminée ou déplacée de manière à ce qu'elle puisse s'articuler avec la consonne initiale de la syllabe. Ex. : *moceau* morceau, *babe* barbe, *modé* mordre, *pédi* perdu, *gadé* regarder, *palé* parler, *méci* merci, *groumand* gourmand, *froumi* fourmi, *troumenté* tourmenter, *croubé* courber, *dromi* dormir. On trouve néanmoins des mots comme *torné* tourner, *tordé* tordre, *carté* écarter, *parsou* paresseux, *carquiyé* écarquiller. Ces exceptions ont été vraisemblablement introduites à la longue par

Digitized by Google

les nègres affranchis qui se piquaient de parler comme les blancs.

Parler de la Trinidad : — R finale a été éliminée comme à la Guyane. Ex. : *cò* corps, *fò* fort, *fwè* frère, *fwi* frire, *dési* désir, etc.

Pour les mots lerminés en *-tre, -pre, -vre,* etc., la règle est la même qu'à la Guyane. Lorsque la finale *-dre* est précédée d'une voyelle nasale, *dr* s'est éliminé et la nasale sonne. Ex. : *attane* attendre, *fane* fendre, *vane* vendre, *craine* craindre, *fone* fondre, *joène* joindre, *répone* répondre.

Comme à la Guyane, *r* s'articule avec la plupart des consonnes. Ex. : *crédi* faire crédit, *grand* grand, *travayé* travailler. Mais cette règle comporte deux curieuses exceptions : 1° devant les voyelles *o, ou, r* fait place à *w* ou se syncope. Ex. : *fwomage* ou *fomage* fromage, *fwoté* ou *foté* frotter, *cwochi* ou *cochi* crochu, *gwos* gros, *coè* croire, *twop* trop, *touvé* trouver; 2° devant toute voyelle autre que *o, r* fait place à *w* quand la consonne précédente est l'une des labiales *b, p, v, f.* Ex. : *bwave* brave, *bwèche* brèche, *bwide* bride, *pwix* prix, *fwacassé* fracasser, *fwè* frère, *vwé* vrai, *apwès* après, *souffwi* souffrir, *bouwique* bourrique. Il y a dans la grammaire akwapim, une observation qui met sur la trace de la première de ces deux particularités. Après avoir constaté que la spirante *w* s'articule avec les consonnes *g, c, k, ng, h* (ex. : *gwa* dépecer, *cwam* odoriférant, *kwâ* sans fondement, *ngwam* oiseau, *hwang* lancer), M. Riis s'exprime ainsi : « Wahrscheinlich ist derselbe *w,* in solchen Lautformen, ursprünglich aus *o* oder *u* entstanden, wie das Adverb *kwâ* aus dem Adjektiv *koa* müssig. » Il y avait dans la phonétique de l'idiome propre aux nègres de la Trinidad, une grande affinité entre les voyelles du rayon labial et la semi-consonne du même rayon.

Dans les mots où elle clôt une syllabe suivie d'une consonne, la vibrante a été éliminée. Ex. : *pédi* perdu, *mode*

Digitized by Google

mordre, *zodie* ordure, *palé* parler, *gaçon* garçon, *sépent* serpent, *goumand* gourmand, *fomi* fourmi, *domi* dormir, *pami* parmi, *méci* merci, *fouchette* fourchette, *code* corde, etc.

LA LIQUIDE *l*.

Dans les deux dialectes, la finale *-ble* perd la liquide. Ex. : *capabe* capable, *diabe* diable, *ensembe* ensemble, *aimabe* aimable, *nobe* noble, *sabe* sable, *sensibe* sensible. Dans les deux dialectes également, le groupe *bl-* s'est maintenu au commencement des mots. Ex. : *blé* bleu, *bligé* obligé, *blié* oublier.

La liquide *l* est étrangère à la phonétique de l'akwapim. Dans le yoruba, où cette consonne ouvre un certain nombre de syllabes (*labamole* voleur, *lagba* fouet, *lera* être fort), elle ne s'articule point avec *b*.

L'ASPIRÉE *h*.

A la Guyane, l'aspirée *h* a été souvent remplacée par la vibrante *r*, notamment au commencement des mots. Ex. : *ronté* honteux, *rache* hache, *roue* houe, *raute* haut, *dorò* dehors, *larò* la haut, *rahi* haïr, *ralé* hâler, *rèler* héler.

Je n'ai trouvé dans le créole de la Trinidad qu'un seul exemple de cette substitution : *rades* et *hades* hardes.

Un assez grand nombre de mots ont l'aspirée *h* pour consonne initiale, dans les deux idiomes africains.

LA SIFFLANTE ET LA SIBILANTE SUIVIES DE *i*.

A la Guyane, la sifflante et la sibilante suivies de la voyelle *i* (*ti*=*si*, *si*, *xi*=*si*, *si*=*zi*) se sont chuintées en *ch*, *j*. Ex. : *finichon* finition, *nachon* nation, *bitachon* habitation, *mouché* monsieur, *déjème* deuxième, *trouajème* troisième.

Digitized by Google

LES FINALES *se* (*ze*), *ge* (*je*).

A la Trinidad, ces finales ont été remplacées par *ye*. Ex. : *caye* case, *choye* chose, *langaye* langage, *ravaye* ravage.

La finale *ce* (*se*) s'y est chuintée en *che* dans le mot *coriache* coriace.

LA FINALE *ange*.

A la Trinidad, la finale *-ange* s'est parfois changée en *-agne*. Ex. : *zoragne* orange, *archagne* archange.

Il est manifeste que les dialectes guinéens parlés par les nègres transportés à la Guyane et à la Trinidad n'avaient exactement ni la phonétique de l'akwapim ni celle du yoruba, ce qui n'a rien que de très naturel, puisque ces deux idiomes, bien qu'étroitement apparentés, présentent des différences phonétiques assez sensibles.

LEXICOLOGIE.

Les habitudes grammaticales des nègres transportés dans les deux colonies les ont conduits à faire subir, à un grand nombre de mots, tantôt par aphérèse, tantôt par prosthèse, des changements dont l'étude est fort intéressante.

APHÉRÈSE.

A la Trinidad comme à la Guyane, beaucoup de verbes français dont la première syllabe consiste en une voyelle, soit pure, soit nasale, ont perdu cette syllabe.

Parler de la Guyane : *valé* avaler, *trapé* attrapé, *costé* ac-

Digitized by Google

coster, *rété* arrêter, *rivé* arriver, *vancé* avancer, *limé* allumer, *longé* allonger, *proché* approcher, *plé* appeler, *couté* écouter, *té* été, *carté* écarter, *tranglé* étrangler, *soué* essuyer, *chapé* échapper, *bligé* obliger, *blié* oublier, *baqué* embarquer, *tendé* entendre, *voyé* envoyer, *vlopé* envelopper, etc.

Parler de la Trinidad : *valé* avaler, *véti* avertir, *rivé* arriver, *coché* accrocher, *pécivoè* apercevoir, *bimen* abîmer, *maré* amarrer, *rangé* arranger, *pliché* éplucher, *chapé* échapper, *crasé* écraser, *té* été, *talé* étaler, *clairé* éclairer, *bachė* embarquer, *vlopé* envelopper, *voyé* envoyer, *tende* entendre, etc.

Cette aphérèse s'explique aisément par ce fait de grammaire : que dans les langues de la Guinée, la plupart des noms sont formés des verbes par la préfixation d'une sorte d'augment consistant en une voyelle parfois nasalisée. M. Riis dit au sujet de ce procédé : « Die erste und allgemeinste Bedeutung der Verstärkung im Anlaut in der Wortbildung scheint die zu sein, dass durch sie die substantivische Wortform von den Formen der Verbs unterschieden wird. »

C'est évidemment parce qu'ils étaient accoutumés à voir dans la syllabe initiale vocalique un simple augment servant de marque au substantif, que les nègres ont aphérésé, dans les mots français dont il leur fallait user comme de verbes, la syllabe qui, à raison de sa nature vocalique, leur paraissait avoir été préfixée à des noms dérivés. Étant donné, par exemple, le mot français « avaler », ils ont supprimé l'*a* initial, comme en Guinée ils auraient supprimé l'*a* initial de *a-gorro* « jeu » pour faire le verbe *gorro* « jouer ». Une preuve que telle a bien été la cause des aphérèses pratiquées sur les verbes, c'est que le nombre des aphérèses de même nature pratiquées sur les noms, postérieurement et par une fausse analogie a été très peu considérable : — à la Guyane *galité* égalité, *gniame* igname, *batis* abatis, *bitachon* habitation ; — à la Trinidad, *cajou* acajou, *bitation,* habitation.

Pour faire voir que M. Riis a exactement saisi l'objet du

Digitized by Google

procédé qualifié par lui de renforcement initial, j'emprunte un certain nombre d'exemples à différents vocabulaires guinéens.

Odschi : *a-berre* mur, *berre* mûrir.
a-boadyo paix, *boadyo* être paisible.
a-borro préjudice, *borro* frapper.
a-dyonne pensée, *dyonne* penser.
a-ferre honte, *ferre* avoir honte.
a-saw danse, *saw* danser.
en-da sommeil, *da* dormir.
en-cira bénédiction, *cira* bénir.
en-kai souvenir, *kai* se souvenir.

Yoruba : *a-kpedza* pêcheur, *kpedza* pêcher.
a-be couteau, *be* couper.
a-dadzo juge, *dadzo* juger.
a-deke menteur, *deke* mentir.
a-fe amour, *fe* aimer.
e-sing cheval, *sing* être rapide.
e-dà créature, *dà* créer.
o-fe siffleur, *fe* siffler.
o-fò perte, *fo* être perdu.
e-we feuille, *we* plier.
on-de prisonnier, *de* lier.

Èwe : *a-du* dent, *du* mordre.
a-fi voleur, souris, *fi* voler.
a-de chasse, gibier, *de* prendre.
e-so cheval, *so* courir.
e-da arc, *da* tirer.
e-wu tambour, *wo* battre.

Efik : *i-darra* joie, *dara* se réjouir.
ou-bak part, *bak* partager,
m-bre jeu, *bre* jouer.

Digitized by Google

Ibo : *a-dzu* demande, *dzu* demander.
i-hû visage, *hû* voir.
o-ku mot, *ku* parler.
ou-ri chant, *ri* chanter.
ou-ta arc, *ta* tirer.
n-ta chasse, *ta* tirer.

A la Trinidad comme à la Guyane, l'aphérèse a porté, dans quelques verbes, sur la syllabe initiale *re, ren*. Ex. : *kyoulé* reculer, *gadé* regarder, *posé* reposer, *contré* rencontrer. Ici, le retranchement a eu vraisemblablement pour cause la mobilité du préfixe français, dans les mots « faire et refaire, parer et réparer, poser et reposer, couvrir et recouvrir, etc. ».

PROSTHÈSE.

Dans les deux colonies, les nègres ont préfixé et soudé à un assez grand nombre de mots français : 1° l'un des articles simples, *la, l'* ; 2° l'un des articles composés *di* (du), *dl* (de l'), *dé* (des); 3° la sibilante *z* provenant de la liaison euphonique de l'*s* finale de « les, mes, des » avec la voyelle initiale du mot suivant; 4° l'*n* finale de l'article indéfini; 5° une préposition; 6° un adjectif possessif; 7° un ou plusieurs pronoms personnels.

1° Comme, dans les langues de la Guinée, les démonstratifs faisant fonction d'article défini se postposent aux noms ainsi qu'on le verra plus loin, les nègres ne sachant que faire de l'article français, l'ont ou fondu avec le nom, ou supprimé.

Parler de la Guyane : *oune lamòde* une mode, *mo lariviè* ma rivière, *zaute lapeau* votre peau, *so lafinète* sa fenêtre, *so lapòte* sa porte, *so lakyo* sa queue, *oune lagrimace* une grimace; *lò* or, richesse; *moceau lamorie* un peu de morue, *to lamain* ta main, *to larestant* ton reste, etc.

Digitized by Google

Parler de la Trinidad : *yone lapote* une porte, *lageole* prison, *ladoèze* ardoise, *lwoé* roi, *lapwiè* prière, etc.

2° Les articles composés « du, de l', des », qui servent fréquemment de partitifs, ont été traités comme les articles simples, parce qu'il n'y a point de partitifs dans les langues de la Guinée.

Parler de la Guyane : *dilo* eau, ruisseau, *so difé* son feu, *nous dibé* notre beurre, *ous disang* votre sang, *dilo-la* cette eau, *disél* sel, *détemps* quelquefois (des temps), etc.

Parler de la Trinidad : *difé* feu, *dithé* thé, *divin* vin, *dleau* eau, *dleau çla-la* cette eau, etc.

3° Les langues de la Guinée n'ayant ni articles définis préposés, ni adjectifs possessifs, ni pronoms démonstratifs préposés, et n'ayant point non plus de nombre pluriel, les nègres ont été induits à préfixer au nom l'*s* finale des articles, adjectifs possessifs et pronoms démonstratifs éliminés. De là, les formes qui suivent :

Parler de la Guyane : *zongue* ongle, *zaute* vous autres, *zaute zaffè* vos affaires, *mo zo* mon os, *so dé zaile* ses deux ailes, *zouite* huître, *zòrè* oreille, *zami* ami, *zozo* oiseau, *zenfant* enfant, etc.

Parler de la Trinidad : *zaffé* affaire, *zétoèle* étoile, *yone zoragne* une orange, *zaile* aile, *zampoule* ampoule, *zécoce* écorce, *zananas* ananas, *zèbe* herbe, *zéffo* effort, *zentrayes* entrailles, *zotéye* orteil, *zépingue* épingle, etc.

4° A la Trinidad, quelques noms commençant par une voyelle ont été préfixés de l'*n* finale de l'article indéfini français. Ex. : *nomme* homme, *nâme* âme, *nannée* année, *ninime* énigme.

5° Les prépositions françaises « dans, à, en » ont été préfixées à un petit nombre de noms.

Parler de la Guyane : *to danbois* ta forêt ; *anous* allons ! courage ! à nous ! *arien* rien; *afoce* à force, tant; *enbas* sous, en bas, le dessous; *enbas piè* la plante des pieds, etc.

Digitized by Google

6° Quelques adjectifs possessifs français ont été préfixés à un très petit nombre de noms.

Parler de la Trinidad : *so mounonque* son oncle, *yone matante* ou *tatante* une tante, *sézadié* adieu, etc.

7° Quelques verbes ont été préfixés de deux pronoms personnels.

Parler de la Guyane : *mo pas sensoucié* je ne m'en soucie pas; *tenprie* je t'en prie ; *menfous* je m'en f..., tant pis.

En créole, comme dans les idiomes guinéens, les pronoms régis se placent toujours après le verbe.

COMPOSITION.

La composition étant un procédé lexicologique d'un emploi très fréquent dans les langues de la Guinée, les nègres des deux colonies ont créé un assez grand nombre de composés parmi lesquels je citerai : *soumaqué* sous marqués, argent; *kyémbékyò* tient bien le cœur, déjeuner, goûter; *laclé-alé* la clef de la porte extérieure; *bibois* une bille de bois, un morceau de bois; *biviande* une bille de viande, un morceau de viande; *grainewèye* graine de l'œil, pupille; *oune ventmèné* quelqu'un qui est venu par mer, qui a été amené par le vent, c'est-à-dire par un navire, un Européen par opposition à ceux qui sont nés dans le pays; *tornéviré* tourner-virer, aller de côté et d'autre; *vienti-vati* vient-il va-t-il? coureur, rôdeur; *poudravè* poudre à ver, contre-ver; *maldent* mal de dent; *kichose* quelque chose; *poukoufè, poukfè* pour quoi faire? pourquoi? *lasous* là-dessus, sur; *nienpoint* il n'y en a point, plus de; *titalò* tout à l'heure, bientôt, etc.

Digitized by Google

GRAMMAIRE.

LE GENRE.

Les nègres ont aboli la distinction générique qui est étrangère aux langues de la Guinée.

Il y a bien, dans le créole de la Trinidad, une certaine tendance à distinguer le genre par la flexion des adjectifs. Mais ainsi que le fait remarquer M. Thomas, les personnes qui parlent habituellement créole n'emploient jamais que l'article défini féminin, lorsqu'elles affectent de parler à la française. La tentative d'introduire dans le parler créole la distinction du genre a été, suivant l'expression de M. Thomas, « ill-sustained », et l'on peut dire qu'elle a échoué, même en ce qui concerne les adjectifs, dont la plupart sont demeurés invariables sous la forme masculine ou sous la forme féminine. Ex. : *épais* épais, épaisse; *faux* faux, fausse; *fò* fort, forte; *gwos* gros, grosse; *gras* gras, grasse; *adoète* adroit, adroite; *bél* beau, belle; *lasse* las, lasse; *mol* mou, molle; *soude* sourd, sourde.

LE NOMBRE DES NOMS.

Dans la langue odschi, les noms forment leur pluriel par la préfixation de *em-*, *en-*, *eng-*, *a-*, *ai-*, etc. Ex. : *popa* branche de palmier, *em-popa*; *toa* boîte, *en-toa*; *kuku* pot, *eng-kuku*; *ti* tête, *a-ti*; *vurow* clou, *ai-vurow*.

« En èwe, dit M. Fried. Müller, ein und dieselbe Form gilt für Singular und Plural, z. B. : *adu* Zahn und Zähne; *to* Ohr und Ohren; *asi* Hand und Hände. Dasselbe ist auch der Fall, wenn das Substantivum mit einem Zahlwort in Verbindung

Digitized by Google

tritt, z. B. : *to eve* zwei Ohren, *ame blave* zwanzig Mann, u. s. w. » Cependant, ajoute-t-il, la pluralité peut être indiquée au moyen du suffixe *o*. Ex. : *dola-o* messagers, *dola* messager; *ame-o* hommes, *ame* homme. Mais cette formation paraît être récente, car dans le cas où le substantif est affecté par un adjectif ou par un possessif, l'indice de pluralité se place à la suite. Ex. : *cho koko* une chambre haute, *cho koko-o*; *vi-nye* mon enfant, *vi-nye-o*. Il importe de noter que le suffixe *o* n'est pas autre chose que le pronom pluriel de la troisième personne.

Dans la langue yoruba, on indique la pluralité : 1° en préposant le pronom pluriel de la troisième personne, *awong* eux, elles; 2° par la répétition du nom. Ex. : *esing* cheval, *awong esing* eux cheval, chevaux; *eiye* oiseau, *eiye eiye* oiseaux.

Le créole guyanais procède comme la langue ève, en postposant au nom, lorsqu'il y a nécessité de préciser le nombre, le pronom pluriel de la troisième personne *yé*, auquel on peut suffixer le démonstratif *là*. Ex. : *Jibi dit : Frè mo ca marié* : Jibi dit : Frère, je me marie; *Jibi rélé : Frè-yé courage*; Jibi cria : Frères, courage! *Ous plime-yé manié nwè* vos plumes sont un peu noires; *ça femme-là* cette femme, *ça femme yé-là* ces femmes.

A la Trinidad, on indique la pluralité en préposant au nom le démonstratif *cé* (ces) et en lui postposant le démonstratif *là*. Ex. : *Ous pé pouend cé chapoties-là main léssez cé mangos-là pace moèn bisoèn yeaux* you may take the sapodillas, but leave the mangoes there, for I want them.

L'ARTICLE.

MM. Aug. de Saint-Quentin et Thomas se seraient rendu exactement compte de la nature véritable de l'article créole, s'ils l'avaient étudié dans le milieu africain d'où il est issu,

Digitized by Google

L'article créole est invariablement *la* et toujours il se place après le nom déterminé, par la raison fort simple que dans les langues guinéennes, les adjectifs démonstratifs dont quelques-uns remplissent la fonction d'article défini se postposent aux noms.

En yoruba, les démonstratifs *yi* this, *ná* that; *ni* this one, that one; *won-yi* these, *wo-ni* those, se placent après les noms. Ex. : *ilé yi* cette maison. *Ná* a d'ordinaire la valeur du démonstratif anglais « that », mais dans certains cas, il faut le rendre par l'article « the ». Ex. : *okongri ná ti o de lana* l'homme qui est venu hier. *Ni* équivaut le plus souvent à l'article défini. Ex. : *niá ni* la rivière, *oba ni* le roi, etc.

En odschi, les démonstratifs *yi, no* se postposent. Ex. : *odang yi* cette maison, *kannea no* la chandelle. *No* fait souvent fonction d'article défini, et souvent aussi il équivaut à l'adverbe allemand « da ». Ex. : *odang no yö fe* das Haus da ist schön.

En ève, le suffixe *la,* qui sert à dériver des noms d'agent, s'emploie aussi en qualité d'article, et alors il se raccourcit le plus souvent en *a*. Ex. : *ame* homme, *ame-la*, *ame-a* l'homme; *awe* maison, *awe-la, awe-a, aw-a* la maison.

Sous l'empire de ces habitudes, les nègres ont cru reconnaître un démonstratif-article analogue à ceux ou à celui de leurs langues maternelles, dans l'adverbe démonstratif *là* qu'ils entendaient émettre à la suite des noms et des pronoms démonstratifs (l'homme-là, cette femme-là, celui-là, cela). Il est à remarquer qu'ils ont négligé le démonstratif *ci,* dans les deux colonies, sans doute parce que dans leurs langues maternelles un seul démonstratif jouait le rôle d'article défini.

Parler de la Guyane. — *La* s'emploie en qualité d'article dans les exemples qui suivent : *mé pagaye la* voici la pagaie, *prend gouvernaye la* prends le gouvernail, *nègue la là* le nègre est là, *négresse qui passé là la* la négresse qui a passé là.

Dans ce dernier exemple, l'article figure après le complé-

Digitized by Google

ment du nom, ainsi que cela se pratique en yoruba. Ex. : *ilé ngdzo ni* la maison est en feu.

Parler de la Trinidad. — Ex. : *missié la* le monsieur, *chouval la* le cheval, *mam'zelle la* la demoiselle, *lasalle la* la salle, *lapoussiè la* la poussière.

Dans ces deux derniers exemples, l'article français ayant perdu toute valeur grammaticale, a été soudé au nom, lequel est suivi de l'article africain.

LES ADJECTIFS ET LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Parler de la Guyane. — L'adjectif démonstratif se rend : 1° par l'article *la* ; 2° par *ça..... la* ; 3° par *ça*. Ex. : *dilo la* cette eau, ce ruisseau ; *jou la* ce jour ; *ça coup la* ce coup, *ça ouomme la* cet homme, *ça ouomme la yéla* ces hommes ; *ça larestant fromage* ce restant de fromage, *ça conte* ces contes.

Les pronoms démonstratifs sont : *ça* ce, ceci, cela ; *ça-la, ça-la la* celui-là, celle-là ; *ça-la, ça ici la* celui-ci, celle-ci.

Parler de la Trinidad. — L'adjectif démonstratif se rend : 1° par l'article *la* ; 2° par *çla-la* ou *ça-la* postposés au nom ; 3° par *cé..... la, cé..... ça-la*. Ex. : *nomme la* cet homme, *jadin moèn la* ce jardin qui est à moi, *dleau vivant la* cette eau vive, *zombi çla-la* cette apparition, *jipe ça-la* cette jupe, *cé bagaye ça-la* ces affaires là.

Les pronoms démonstratifs sont : *ça* ce ; *ça-la* celui-ci, celle-ci ; *laute la* celui-là, celle-là.

L'emploi de l'article comme adjectif démonstratif est absolument dans le génie guinéen, auquel le dialecte de la Trinidad s'est montré particulièrement fidèle en postposant aux noms les adjectifs démonstratifs *çla-la, ça-la*.

Digitized by Google

LES PRONOMS PERSONNELS.

Parler de la Guyane. — La plupart des pronoms personnels ont été formés des pronoms régis « moi, toi, lui, eux », etc.

Sing. 1	*mo* je, moi, me.	Pl. 1	*nous* nous.
2	*ous* vous (respectueux). *to* tu, toi, te (familier). *touè* tu, toi, te (ironique).	2	*zaute* vous.
3	*li* il, elle, lui, le, etc.	3	*yé* ils, elles, eux.

Parler de la Trinidad. — Les pronoms personnels ont été formés comme à la Guyane.

Sing. 1	*moèn* je, moi, me.	Pl. 1	*nous* nous.
2	*ous* vous (respectueux). *to* tu, toi, te (familier). *toé* tu, toi te (ironique).	2	*zaute* vous.
3	*li, i* il, elle, lui, etc.	3	*yeaux* ils, elles, eux.

La création, à la seconde personne du singulier, de formes respectueuse, familière et ironique procède du français, car il n'y a rien de semblable dans les langues de la Guinée.

La non-distinction des deux genres à la troisième personne du singulier est directement africaine.

Dans les deux dialectes, les pronoms personnels demeurent invariables à tous les cas, bien qu'il y ait, dans les idiomes guinéens à moi connus, quelques différences légères entre les pronoms-sujet et les pronoms-objet.

LES ADJECTIFS POSSESSIFS.

En odschi, les adjectifs possessifs sont suppléés par les pronoms personnels légèrement modifiés dans leur forme, à la première et à la troisième personne du singulier. Ex. : *me ura* le maître de moi ; *wo ura* le maître de toi ; *ne ura* le

Digitized by Google

maître de lui, d'elle; *yeng ura* le maître de nous; *mu ura* le maître de vous; *vong ura* le maître d'eux, d'elles.

Il en est de même dans la langue yoruba; seulement, les pronoms personnels s'y postposent au nom, et l'on peut les faire précéder de la préposition *ti, t'*. Ex. : *iwe mi* le livre de moi; *iwe t'e-mi* le livre à moi.

Dans les deux dialectes, les adjectifs possessifs du français ont été remplacés par les pronoms personnels.

Parler de la Guyane. — A la 3e personne du singulier, l'adjectif possessif *so* (son) a pris la place du pronom *li*. Ex. : *mo maman* la mère de moi; *to lamain* la main de toi; *so lafinète* la fenêtre de lui, d'elle; *nous zaffè* l'affaire de nous, les affaires de nous; *zaute cò* le corps de vous; *yé papa* le père d'eux, d'elles.

Parler de la Trinidad. — Les pronoms personnels se postposent aux noms. Ex. : *bouche moèn* la bouche à moi; *bouche ous* la bouche à vous; *bouche li* la bouche à lui, à elle; *bouche nous, bouche zaute, bouche yeaux*.

Les nègres originaires de la Guadeloupe disent : *bouche a-moèn, bouche a-ous, bouche a-li*, etc.

LES PRONOMS RÉFLÉCHIS.

En yoruba, les pronoms réfléchis sont suppléés par les expressions concrètes : mon corps, ton corps, son corps, etc. Ex., *ò fe ara rè* il aime le corps de lui, il s'aime.

Il en est de même en odschi. Ex. : *me hù* le corps de moi, *wo hù* le corps de toi, et *keka ne hù* mouvoir son corps, se mouvoir; *dang ne hù* se tourner.

Dans les deux dialectes, les pronoms réfléchis ont été remplacés par les mêmes expressions concrètes.

Guyane. — *Mo ca souén mo cò* je soigne mon corps, je me soigne.

Digitized by Google

Trinidad. — *Capitaine la blessé cò li* le capitaine a blessé le corps à lui, le capitaine s'est blessé.

LES PRONOMS PERSONNELS RÉGIS.

Dans les langues de la Guinée, les pronoms personnels régis se placent toujours après le verbe.

Odschi. — *Obo mi* ou *obo-m* il me frappe; *oma mi* ou *oma-m* il me donne; *bua wo* ou *bua-w* il te frappe, etc.

Yoruba. — *Mo rà â* je l'ai acheté; *mo ri î, mo ri ong* je l'ai vu; *mo fe awong ti o fe emi* j'aime ceux qui m'aiment. Il en est de même dans les deux dialectes.

Parler de la Guyane. — *Mo kè tranglé to* je vais t'étrangler; *li ralé li* il le hala, le tira, l'entraîna; *li té wa laissè mo* il me laisserait; *n'a méné to* nous te conduirons; *Jean dit li* Jean lui dit; *mo songé to* j'ai pensé à toi; *esse faut nous vendé li nous bois* est-ce qu'il faut que nous lui vendions notre bois?

Parler de la Trinidad. — *I wè li* il le vit; *ous pas marré nous* vous ne nous avez pas amarrés; *Samaritaine la dit li* la Samaritaine lui dit; *m'a rende ous li doub* je vous rendrai le double; *li dit moèn con ça* elle m'a dit comme cela.

LES PRONOMS RELATIFS.

Il n'y a point en odschi de pronoms relatifs. « Im Deutschen wird die Beziehung des attributiven Nebensatzes durch die Relativ-Pronomen ausgedrückt. Die Odschi-Sprache ermangelt dieser, und schliesst den Adjectiv-Satz ohne solche Verbindung unmittelbar an sein Beziehungswort im Hauptsatze an. Die Beziehung des Nebensatzes wird jedoch häufig durch ein dem Prädikat desselben nachfolgendes demons-

Digitized by Google

tratives Adjektiv-Pronomen *no* oder *yi* ausgedrückt, z. B. : *ade m-a-ye yi m-eni-awu* der Sache (die) ich gethan, diese schäme ich mich. »

En yoruba, le pronom relatif s'exprime, dans tous les cas, au moyen de la particule invariable *ti*, dont l'origine est douteuse, dit M. Bowen. Ex. : *iwo ti ngsòro* toi qui parles, *ilé ti oba ko* la maison que le roi a construite, *okongri ti ilé rè dzo* l'homme dont la maison a brûlé.

A la Guyane, les nègres ont conservé le pronom « qui », mais ils ont rejeté les pronoms relatifs régis « que, à qui, de qui, dont ». Ex. : *Papa Piè qui té-ça patron* le papa Pierre qui était patron ; *pitite mo wè* l'enfant que j'ai vu ; *nègue mo ca wè so case* le nègre dont je vois la case ; *moune mo ca palè* la personne à qui je parle ; *mo wa fè ça bongyé dit mo* je ferai ce que le bon Dieu m'a dit.

Parler de la Trinidad. — Il résulte des indications assez confuses données par M. Thomas : 1° que seul le pronom « qui » a été conservé ; 2° que d'ordinaire les pronoms relatifs régis sont remplacés par *la* adjectif démonstratif et article défini ; 3° que les enfants et parfois aussi quelques grandes personnes emploient cumulativement avec *la* le pronom démonstratif *ça*. Ex. : *Simaye la yeaux fè épis zéfféts moèn* la dispersion (semaille) qu'ils ont faite de mes effets ; *missié la yeaux pougallé la* ou *missié la ça yeaux pougallè la* le monsieur qu'ils ont chassé.

RELATION DITE DU GÉNITIF.

Dans les deux dialectes, le nom possédé se place avant le nom possesseur, sans que la relation soit indiquée autrement.

Parler de la Guyane. — *Nègue rouè* les nègres du roi ; *case so coumè* la case de sa commère ; *toute couin chambe* tous les coins de la chambre ; *sac gniame pays nègue di mo maître* le sac d'ignames du pays des nègres de mon maître.

Digitized by Google

La préposition française n'a été conservée que dans les cas assez rares où, par suite d'une accumulation de noms régis, comme dans le dernier exemple, la phrase serait difficilement intelligible.

Parler de la Trinidad.— *Caye Jean* la case de Jean; *chapeau papa tite fiye la* le chapeau du papa de la petite fille; *bouwique missié la tè nans jadin Châles* la bourrique du monsieur était dans le jardin de Charles.

A la côte de Guinée, la relation du génitif s'exprime, sans l'aide d'une préposition ou d'une particule, en préposant ou en postposant le nom possédé au nom possesseur.

Efik. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *efök inuen* le nid de l'oiseau, *ete ubüm* le patron de la barque.

Ibo. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *opara wôque* le fils de l'homme, *issi una-m* la tête de mon père.

Yoruba. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *iwe omo* le livre de l'enfant, *ilè baba* la maison du père, *ebado okung* le bord de la mer. Le nom possédé est quelquefois suivi de la particule *ti*. Ex. : *ilè ti baba* la maison du père.

Odschi. — Le nom possesseur se place avant le nom possédé. Ex. : *okoto eni* l'œil du crabe, *funnu ti* la tête du cadavre, *w'agya akoa* l'esclave de ton père.

Èwe. — Le nom possesseur se place avant le nom possédé. Ex. : *fofo afo* le pied du père, *nooi-nye avo* le vêtement de mon frère.

LES RELATIONS DITES DE L'ACCUSATIF ET DU DATIF.

Dans les langues de la Guinée, comme dans nos deux dialectes, les relations de l'accusatif et du datif s'expriment en postposant au verbe le nom régi.

Digitized by Google

Parler de la Guyane. — *Li prié so camarade* il pria son camarade, *li prété so frè* il avait prêté à son frère, *oune jou li dit so voèsin* un jour il dit à son voisin.

Parler de la Trinidad. — *Si ous pwété Jean ça-volant la* si vous prêtez à Jean ce cerf-volant, *madame la rimète iche li bagaye la* la dame a remis à son enfant cet objet (bagage).

Odschi. — *V-âto akoa* il a acheté un esclave, *oma ne ba entama* il donna à son fils un vêtement.

Yoruba. — La relation du datif s'exprime, dans certains cas, à l'aide de la particule *fu*. Ex. : *eyi aburro wi fu baba ré* ce jeune frère dit à son père. Mais *fu* n'est autre chose qu'un thème verbal signifiant « donner ». Ex. : *fu mi* donne-moi, *fu wa* donne-nous. Or, le créole de la Trinidad possède une sorte de cas datif dont l'indice *baye* ou *ba* est, ainsi que le constate M. Thomas, « a shortening of the old french verb « bailler » to give. Ex. : *li poté toument baye famie li* he brought trouble to his relations. »

LES AUTRES RELATIONS.

Dans nos deux dialectes, comme dans la langue yoruba, les autres relations s'expriment au moyen de prépositions.

Parler de la Guyane. — *Landans cende* dans la cendre, *ké mo* avec moi, *lasous latè* sur terre, *la dos chien* sur le dos du chien, *enbas lit* sous le lit, *pou mo soupé* pour mon souper, *bo di case* vers la case, *cou li* comme lui, *semblé dife* comme le feu, etc.

Parler de la Trinidad. — *Nans chimin li* dans son chemin, *évèc lamain moèn* avec mes mains, *endidans sac ous* dans votre sac, *lasous dos* sur le dos, *enlai* (en l'air) *tête moèn* sur ma tête, etc.

Yoruba. — *Dzoko ti mi* il s'assit près de moi, *fi ida* avec

Digitized by Google

un sabre, *bà mi* avec moi, *lù mi* sur moi, *si orung* contre le ciel, *nino ilè* dans la maison, *li enu* sur la bouche, etc.

Il y a en odschi des prépositions et des postpositions.

LE VERBE.

Dans nos deux dialectes, comme dans les langues de la côte de Guinée, les thèmes verbaux, invariables à tous les modes, à tous les temps et à toutes les personnes, se conjuguent : 1° à l'aoriste, à l'aide des pronoms personnels préposés ; 2° aux autres temps, à l'aide de particules invariables et des pronoms personnels préposés.

Il me suffira, pour démontrer l'identité de la conjugaison créole et de la conjugaison guinéenne, de conjuguer successivement en odschi, en yoruba, en créole guyanais et en créole de la Trinidad, les quatre verbes *ko* aller, *ri* voir, *wè* voir, *mangé* manger.

I. Conjugaison en odschi.

Infinitif.

Ko aller.

Impératif.

Sing. *Ko* ou *wo ko* va !
Plur. *Ko* ou *mu ko* allez !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*mi ko*	Pl.	*ye ko*
	wo ko		*mu ko*
	o ko		*vo ko*

Digitized by Google

Présent absolu.

Sing.	*mi re-ko*	Pl.	*ye re-ko*
	wo re-ko		*mu re-ko*
	o re-ko		*vo-reko*

Futur.

Sing.	*mi bä-ko*	Pl.	*ye bä-ko*
	wo bä-ko		*mu bä-ko*
	o bä-ko		*vo bä-ko*

Passé.

Sing.	*m' a-ko*	Pl.	*y' a-ko*
	w' a-ko		*m' a-ko*
	v' a-ko		*v' a-ko*

II. CONJUGAISON EN YORUBA.

Infinitif.

Ri voir.

Impératif.

Ri ou *iwo ri* vois !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*emi ri*	Pl.	*awa ri*
	iwo ri		*engyin ri*
	ong ri		*nwong ri.*

Présent-imparfait.

Sing.	*emi ng-ri*	Pl.	*awa ng-ri*
	iwo ng-ri		*engyin ng-ri*
	ong ng-ri		*nwong-ng-ri*

Digitized by Google

Futur.

Sing.	*emi ô-ri*	Pl.	*awa ô-ri*
	iwo ô-ri		*engyin ô-ri*
	ong ô-ri		*nwong ô-ri*

Passé.

Sing.	*emi ti-ri*	Pl.	*awa ti-ri*
	iwo ti-ri		*engyin ti-ri*
	ong ti-ri		*nwong ti-ri*

III. CONJUGAISON EN CRÉOLE GUYANAIS.

Infinitif.

Wè voir.

Impératif.

Sing.	*wè* vois !	Pl.	*anous wè* voyons !
			zaute woè qu'ils voient !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*mo wè*	Pl.	*nous wè*
	to wè		*zaute wè*
	li wè		*yè wè*

Présent absolu.

Sing.	*mo ca-wè*	Pl.	*nous ca-wè*
	to ca-wè		*zaute ca-wè*
	li ca-wè		*yè ca-wè*

Futur.

Sing.	*mo wa-wè*	Pl.	*nous wa-wè*
	to wa-wè		*zaute wa-wè*
	li wa-wè		*yè wa-wè*

Digitized by Google

Passé et imparfait.

Sing.	*mo té-wè*	Pl.	*nous té-wè*
	to té-wè		*zaute té-wè*
	li té-wè		*yè té-wè*

IV. Conjugaison en créole de la Trinidad.

Infinitif.

Mangé manger.

Impératif.

Sing. *Mangé* mange ! *Laissé li mangé* qu'il mange !

Aoriste.

Sing.	*moèn mangé*	Pl.	*nous mangé*
	ous mangé		*zaute mangé*
	li mangé		*yeaux mangé*

Présent absolu.

Sing.	*moèn ca-mangé*	Pl.	*nous ca-mangé*
	cus ca-mangé		*zaute ca-mangé*
	li ca-mangé		*yeaux ca-mangé*

Futur.

Sing.	*moèn calé mangé*	Pl.	*nous va-mangé*
	ous va-mangé		*zaute calé mangé*
	li a-mangé		*yeaux va-mangé*

Plus-que-parfait.

Sing.	*moèn té-mangé*	Pl.	*nous té-mangé*
	ous té-mangé		*zaute té-mangé*
	li té-mangé		*yeaux té-mangé*

Digitized by Google

L'AORISTE.

M. Riis définit ainsi l'aoriste ou temps indéterminé : « La langue odschi distingue, en dehors des trois relations fondamentales du présent, du passé et du futur, une relation verbale indifférente, une relation indéterminée. Es findet hierin freilich auch eine Zeitbeziehung statt, denn ohne eine solche kann der zeitgebundene Geist die Vorstellung einer ausgesagten Thätigkeit gar nicht realisiren; aber das Verhältniss dieser Beziehung ist ein freies, unbeschränktes; sie ist eine bewegliche, und kann gleichermassen in die Vergangenheit, Gegenwart oder Zukunft gestellt werden. »

Cette définition s'applique exactement à l'aoriste du verbe guyanais dont MM. de Saint-Quentin n'ont pas saisi le véritable caractère. Le présent absolu *mo ca-crè* « je crois » diffère de l'aoriste *mo crè*, en ce qu'il spécifie une croyance actuelle récemment admise, tandis que celui-ci dénote une sorte d'état, une habitude, c'est-à-dire une action mentale que l'on ne peut rapporter exclusivement à l'une ou à l'autre des trois divisions du temps : passé, présent, futur. De même *mo ca-wè* diffère de *mo wé*, en ce qu'il spécifie qu'en ce moment je vois telle ou telle chose, au lieu que pris en lui-même *mo wé* signifie aussi bien « j'ai vu » que « je vois » ou que « je verrai ».

A la Trinidad, l'aoriste s'est atrophié. Dans le plus grand nombre des verbes, il correspond au passé déterminé et au passé indéterminé. Mais il correspond au présent et au passé dans la conjugaison des vingt et quelques verbes qui ne prennent qu'accidentellement la particule *ca*. Il suit de là qu'au moment où ce dialecte s'est formé, l'aoriste y était identique à celui du créole guyanais et de la langue odschi.

Digitized by Google

LE PRÉSENT ABSOLU.

Le présent absolu est caractérisé, dans les deux dialectes, par la préfixation au thème verbal invariable de la particule *ca* indiquant, disent MM. de Saint-Quentin, « une action actuelle qui se continue, se complète, se développe ». Selon M. Thomas, cette particule dénote « the continuance most usually with a progressive import, as : *yeaux ca-déjinèn* they are breakfasting, ils déjeunent en ce moment ».

Au fond, l'emploi de la particule *ca* sert à spécifier, à préciser que l'action s'accomplit actuellement, qu'elle vient de commencer et qu'elle se poursuit, en un mot, que l'action n'a rapport ni au passé ni à l'avenir, mais exclusivement au temps présent. En effet, dans la conjugaison des vingt et quelques verbes dont je viens de parler, la préfixation de *ca* « is inceptive and denotes the beginning of a mental fealing or condition, as : *moèn ca-aimèn place la* I am getting found of the place, je commence à aimer la place; *yeaux ca-honte gens yeaux apouésent* they are growing ashamed of their people now, ils commencent à avoir honte de leurs gens d'à présent ».

Préfixée aux mêmes thèmes verbaux, la particule *ca* sert encore à indiquer que l'action se produit lorsqu'elle est provoquée par quelque autre action. Ex. : *moèn ca-haï moune lhè yeaux ca-fè bétise épis cò li* je me prends à haïr les gens quand ils se moquent d'eux-mêmes.

LE FUTUR.

Le futur est caractérisé, dans le créole guyanais, par la particule *wa* laquelle provient de l'indicatif présent du verbe

Digitized by Google

irrégulier « aller ». *Wa* est sujet à s'aphéréser en *a*. Ex. : *n'a-palé* nous parlerons, *n'a-pouvé* nous pourrons, *m'a toujou libe* je serai toujours libre. En odschi, les pronoms personnels s'apocopent également devant la voyelle *a*, particule caractéristique du passé.

Indépendamment de ce futur absolu, le créole guyanais possède un futur teinté de présent dont l'indice *calé* (*ca-alé* je vais) se syncope parfois en *ké*. Ex. : *mo calé proméné* je vais me promener, *nous ké réglé* nous allons régler, *mo ké-foute to* je vais te rosser, etc.

A la Trinidad, les deux formes s'emploient concurremment et alternativement. *Calé* se syncope parfois en *caé*. Ex. : *moèn caé-mangé* je vais manger, je mangerai.

LE PASSÉ.

Ce temps est caractérisé dans les deux dialectes par la particule *té*, laquelle provient du participe passé du verbe « être ».

Cette même particule, composée avec *ca* et avec *wa*, forme un imparfait et un conditionnel : *mo té-ca-wè* je voyais; *mo té-wa-wè* je verrais, j'aurais vu.

Ces développements, inconnus à la conjugaison guinéenne, sont dus à l'influence de la conjugaison française.

LE VERBE NÉGATIF.

Le verbe se conjugue négativement au moyen de l'adverbe *pas* placé, à tous les temps, avant le thème verbal. Ex. : *mo pas ca-wè* ou *mo p-ca-wè* je ne vois pas; *mo pas wè* je n'ai pas vu, je ne vis pas; *mo té pas ca-wè* ou *p-ca-wè* je ne voyais pas; *mo tè pas wè* je n'avais pas vu; *mo pas té-wa-wè* ou *mo té p-ca-wè* je ne verrais pas.

Yoruba. — Le verbe négatif est formé par la préposition,

Digitized by Google

au thème verbal, de la particule *kò, ò*. Ex. : *emi kò ri, emi ò ri* je ne vois pas.

Odschi. — L'indice de la conjugaison négative est préfixé au thème verbal. Ex. : *mi m-ma* je ne donne pas, *mi n-ye* je ne fais pas, *mi ng-ko* je ne vais pas.

C'est évidemment sous l'empire de leurs habitudes guinéennes que les nègres ont modifié la conjugaison négative française caractérisée par la préposition de « ne » et la postposition de « pas ».

LE VERBE PASSIF.

Dans les langues de la Guinée, le verbe n'a point de passif, et l'on y supplée en se servant de la troisième personne du pluriel du verbe actif.

Odschi. — « In der dritten Person Plural wird das Verb sehr häufig gebraucht, wie im Deutschen, mit dem unbestimmten Pronom man, wenn man eine Thätigkeit ohne bestimmtes Subject, aber als eine dem persönlichen Subject überhaupt zukommende aussagen will..... Diese Form vertritt daher auch die Stelle des der Sprache fehlenden Passivs. Ex. : *okro vo-harre no afa enu* ein Boot wird an beiden Seiten gerudert. »

Yoruba. — Ex. : *à* (pour *awong* eux, ils) *ri mi* ils voient moi, je suis vu.

Le passif, qui fait défaut dans nos deux dialectes, est de même suppléé par la troisième personne du pluriel du verbe actif.

Guyane. — Ex. : *yé ca-troumenté mo* ils me tourmentent, je suis tourmenté.

Trinidad. — Ex. : *yeaux aimèn li* ils l'aiment, il est aimé.

Digitized by Google

LES VERBES IMPERSONNELS.

Au lieu de dire, comme en français : il tonne, il pleut, il vente, etc., les nègres des deux colonies disent, comme à la côte de Guinée : *tonè ca-grondé* le tonnerre gronde, *laplie ca-tombé* la pluie tombe, *vent ca-soufflé* le vent souffle.

Odschi. — Ex. : *osu to* la pluie tombe, *opanna bom* das Gewitter donnert, *opranna pai* das Gewitter blitzt.

L'AUXILIAIRE « AVOIR ».

L'auxiliaire « avoir » a été rejeté par les nègres des deux colonies, bien qu'il soit en français d'un emploi si utile et si fréquent. Cela tient exclusivement à ce que les verbes qui signifient « posséder » n'ont point fourni un auxiliaire analogue aux langues de la côte de Guinée.

LE VERBE « ÊTRE ».

Odschi. — Cette langue possède trois verbes qui s'emploient en qualité de verbes substantifs : *yä* faire, *si* placer, *di* manger.

Le premier correspond à notre verbe « être ». Ex. : *o yä tenteng* il est long, *o yä bibini* il est nègre, *dade yä deng* le fer est dur, *odang no yä fe* la maison est belle, etc. Ce verbe s'emploie aussi au passé. Ex. : *v' a-yä akokora* il est un vieillard, *odang no a-yä go* la maison est délabrée.

Quand aucune méprise n'est possible, on peut sous-entendre ce verbe substantif. Ex. : *ade ni fäfäfä* la chose (est) très belle.

Très souvent ce même verbe est remplacé par les pronoms démonstratifs *ni, änni*. Ex. : *akokoberre ni* c'est une poule, *me traberre ni Akropong* ma résidence est Akropong.

Digitized by Google

Enfin, on n'emploie jamais les verbes substantifs dans le sens de « demeurer, se trouver ».

Yoruba. — Le nombre des verbes *substantifs* s'élève jusqu'à onze en y comprenant *li* ou *ni* qui, suivant la remarque de M. Bowen, n'est pas autre chose qu'un pronom démonstratif employé comme copule. Ex. : *oba li iwo* tu es roi, *tani ni babá rè* qui est ton père ?

Parler de la Guyane. — Le verbe substantif « être » a été remplacé par le pronom démonstratif *ça*, auquel on peut préfixer la particule du passé, mais non celles du présent et du futur. Ex. : *mo ça catibe* je suis esclave, *ous ça sodat* vous êtes soldat, *ça li* c'est lui, *to papa ké to manman té-ça nègue* ton père et ta mère étaient des nègres, *ça ous qui ça captaine* c'est vous qui êtes capitaine.

Quand il s'agit d'exprimer l'imparfait, le futur, le conditionnel, on prépose les particules de conjugaison au prédicat, comme si celui-ci était un thème verbal. Ex. : *chimin té pas bon* le chemin n'était pas bon, *ça wa so faute* ce sera sa faute, *m'a toujou libe* je serai toujours libre, *mo té-wa pis mal* je serais plus mal.

Le verbe substantif *ça* se sous-entend quand aucune méprise n'est possible, notamment quand le prédicat n'est point un substantif. Ainsi, on dira *mo malade* je suis malade, *mo content* je suis content, *mo là* je suis là, mais non *mo catibe* « je suis esclave », car *mo catibe* signifie « l'esclave de moi, mon esclave ». Il faudra dire pour éviter l'équivoque : *mo ça catibe* ou *mo oune catibe*.

Non plus qu'en odschi, le verbe substantif ne s'emploie jamais dans le sens de « se trouver ».

Parler de la Trinidad. — Le verbe substantif qui se sous-entend fréquemment, se rend, au présent par *c'é* (c'est), au passé par *té* ou *c'été*, au conditionnel par *sé* (serait). Ex. : *ous grand passé li* vous êtes plus grand que lui, *ganganne yeaux aussi viè qui mounonque nous* leur grand'mère est

Digitized by Google

aussi vieille que notre oncle; *toute moune c'é grand quéchoye silon yeaux-même* chacun est quelque chose d'important selon lui-même; *moèn ca-wè ous c'é you pwophète* je vois que vous êtes un prophète; *yeaux c'été bon moune* ils étaient de bonnes gens; *bagaye la pas sé bon* la chose ne serait pas bonne.

Digitized by Google

LE

PARLER MALÉO-ARYEN

PHONÉTIQUE.

VOYELLES.

Les voyelles neutres *e* (*eu*), *u* et la voyelle *è*, étrangères au malgache, ont été régulièrement remplacées dans les mots français.

VOYELLE *e* (*eu, œu*).

La voyelle *e* (*eu, œu*) a été remplacée par *i, é, ou, o*.

Ex. : *pitit* petit, *cimin* chemin, *dimain* demain, *di* de, *cimise* chemise, *vini* venir, *bisoin* besoin, *tini* tenir, *dimandé* demander, *sél* seul, *héré* heureux, *vié* vieux, *dé* deux, *bef* bœuf, *guéle* gueule, *laquée* queue, *mié* mieux, *bondié* bon Dieu, *blé* bleu, *honté* honteux, *sécond* second, *sére* sœur, *çalére* chaleur, *doulére* douleur; *çouval* cheval, *zounou* genou, *gournouye* grenouille ; *ploré* pleurer, *volor* voleur, etc.

VOYELLE *u*.

La voyelle *u* a été remplacée par *i, ou, é*.

Ex. : *milet* mulet, *prine* prune, *di* du, *plis* plus, *quilotte*

Digitized by Google

culotte, *pinéze* punaise, *quimé* écumer, *disique* sucre, *larihme* rhume, *plime* plume; *zouré* jurer, *dou* dur, *bourlé* brûlé; *éne* une, un.

LA VOYELLE *è* (*ai, ei*).

La voyelle *è* (*ai, ei*) a été remplacée par *é*, ou plutôt, dit M. Baissac, « par un son intermédiaire entre *è* et *é*, mais plus voisin de ce dernier ».

Ex. : *téte* tête, *mète* maître, *fére* faire, *pégne* peigne, *lapléne* plaine, *lapéne* peine, *laséne* seine, *més* mais, *péye* payer.

Dans quelques mots, la voyelle *é* a été remplacée par *i, a*.

Ex. : *siprit* esprit, *siquisé* excuser, *discende* descendre, *zalphant* éléphant, *acoute* écoute! *aspère* espère!

LA VOYELLE *o* (*au*).

Dans un certain nombre de mots, la voyelle *o* (*au*) a été remplacée par la voyelle *ou*. Ex. : *dourmi* dormir, *boucoup* beaucoup, *pourtrét* portrait, *prouméné* promener, *oussi* aussi, *galoupé* galoper, *sourti* sorti, *touctouc* toctoc, *tourtie* tortue, *gouyave* goyave.

Il y a en malgache une telle affinité entre les sons *o* et *ou*, que dans l'alphabet de cette langue, tous deux sont figurés par le même signe. « La voyelle *o* se prononce *ou*. Quand elle est surmontée de l'accent circonflexe, elle prend le son de notre *o*. »

LA DIPHTONGUE *ui*.

Cette diphtongue a été remplacée par *oui, i*. Ex. : *disouif* suif, *houite* huit, *lanouite* nuit, *dilhouile* huile, *condire* conduire, *sivré* suivre, *li* lui, *laplie* pluie, *dipis* depuis, etc.

Digitized by Google

LA DIPHTONGUE *oi*.

Dans un certain nombre de mots, *oi* a été remplacé par *o*. Ex. : *sogne* soigner, *soxante* soixante, *posson* poisson, *lamoquié* moitié.

CONSONNES.

LES LINGUO-PALATALES *ch, j*.

Ces deux articulations, étrangères au malgache, ont été remplacées par les linguo-dentales *s* (*c* doux), *z*. Ex. : *mance* manche, *pioce* pioche, *cimise* chemise, *cése* chaise, *licien* chien; *zamés* jamais, *zounou* genou, *maziné* imaginer, *manzé* manger, *zouré* jurer, *zéne* jeune, *Zorzes* Georges, etc.

LA VIBRANTE *r*.

M. Baissac constate que « dans les sons difficiles : *br, bl, cr, cl, dr, dl,* etc., souvent la prononciation interpose, plus ou moins rapidement, suivant l'agilité des organes, la brève de la voyelle longue qui va suivre. Ainsi, au lieu de « crabe », on entend plus ou moins nettement *carabe;* au lieu de « plume », *pilime;* au lieu d' « étrangler », *tranguélé*. Des mots français « trou, clou, gratte, crier, trépied, troupeau », la plupart des anciens font : *tourou, coulou, garatte, quirié, térépied, touroupeau* ».

Cette particularité de la phonétique mauricienne trouve son explication dans la phonétique malgache. « Deux consonnes différentes, dit M. Marre-de Marin, ne peuvent se suivre sans voyelle interposée, à moins qu'elles ne soient précédées d'une nasale... Le malgache rejette la combinaison des liquides *l, r* avec une autre consonne, combinaison fréquem-

Digitized by Google

ment admise dans le malay et dans le javanais. C'est pourquoi les mots d'origine française qui ont cours dans le malgache sont adoucis par l'intercalation de voyelles, toutes les fois que deux consonnes se suivent immédiatement. Ex. : *kilôsy* cloche, *bôrôsy* brosse, *biriqua* brique, *côrônôsy* corniche, *laforiseta* fourchette. »

En malgache, « tous les mots finissent par une voyelle, le plus souvent *a, o, y* (*i*) ». Mais, par l'effet de règles euphoniques très délicates, le son de la voyelle finale est souvent « presque imperceptible »; souvent aussi, cette voyelle est « complètement muette » (1). On comprend dès lors comment l'*r* finale a été maintenue dans les mots français alors même qu'elle n'est pas suivie d'un *e* muet. Ex. : *noir* noir, *pour* pour, *lécorps* corps, *souffert* souffrir, *mort* mourir, etc.

Dans les mots français terminés en *-tre, -dre, -bre,* etc., l'*r* a été éliminée. Ex. : *vente* ventre, *lacende* cendre, *lombe* ombre, *disique* sucre, *lenque* encre, *tigue* tigre, *fiève* fièvre, *coffe* coffre, etc.

LA LIQUIDE *l*.

Les observations qui précèdent sont applicables à la liquide *l*. Ex. : *pilime* plume, *coulou* clou, *lasabe* sabre, *ensembe* ensemble, *simpe* simple, etc.

LA SYLLABE *tié*.

Le son français *tié* a été remplacé par le normand *quié*. Ex. : *cimiquiére* cimetière, *lamiquié* amitié, *tabaquiére* tabatière, *lamoquié* moitié. Les vieux noirs ne prononcent pas autrement.

(1) Dans les vocabulaires publiés par Dumont d'Urville, nombre de mots n'ont point de voyelle finale.

Digitized by Google

LEXIOLOGIE.

APHÉRÈSE.

Un assez grand nombre de verbes et quelques noms dont la première syllabe consiste en une voyelle soit pure, soit nasale, ont perdu cette syllabe.

Ex. : a) *taqué* attaquer, *tacé* attacher, *fronté* affronter, *fité* affûter, *quimé* écumer, *çapé* échapper, *sayé* essayer, *souyé* essuyer, *tourdi* étourdir, *toné* étonner, *crasé* écraser, *tégné* éteindre, *reinté* éreinter, *vité* éviter, *carquiyé* écarquiller, *plicé* éplucher, *talé* étaler, *corcé* écorcher, *claté* éclater, *couté* écouter, *claboussé* éclabousser, *borgné* éborgner, *tranglé* étrangler, *maziné* imaginer, *blizé* obliger, *blié* oublier, *foncé* enfoncer, *tendé* entendre.

b) *tranzé* étranger, *gouyé* et *zégouye* aiguille, *bitation* et *zhabitation* habitation.

M. Baissac explique cette aphérèse par le dissyllabisme qui serait la norme du créole, comme il est celle du malgache (1).

« Le dissyllabe, dit-il, semble être le type du mot, substantif ou verbe. Le monosyllabe y arrive par dilatation ou addition : *tourou* trou, *nénez* nez, *lilit* lit, *coulou* clou, *louloup* loup, *bondié* Dieu, *asoir* soir, *dileau* eau, *lérat* rat, *lasabe* sable, *lipied* pied, *douriz* riz, etc. ; le polysyllabe, par soustraction ou contraction : *taqué* attaquer, *blié* oublier, *zérgnée* araignée, *tacé* attacher, *vini* devenir, *médar* maître d'armes, *fité* affûter, etc. Ainsi certains verbes en *-é* soumis à l'apocope ou à la syncope reprennent la syllabe supprimée quand l'*e*

(1) Diejenigen Lautcomplexe, welche den Wurzeln unserer Sprachen entsprechen, die aber in der That es nicht sind, da sie sowohl Wurzel als auch Stamm, ja sogar ein fertiges Wort sein können, sind in den malayischen Sprachen in der Regel zweisilbig ». (Fried. Müller, p. 99.)

Digitized by Google

muet final, en se substituant devant le complément à l'*é* fermé, en ferait des monosyllabes. Ex. : *quand mo causé to doite couté* quand je parle, tu dois écouter; *acoute moi* écoute-moi ! *Si to coné galpé galoupe lacase madame* si tu sais courir, cours chez Madame, etc. »

Que les formes redoublées *nénez, lilit, louloup* soient explicables par « l'éloignement du malgache pour les monosyllabes et par sa tendance à les transformer en mots de deux syllabes » (1), je n'y contredirai point. Mais, sans sortir du créole, on peut objecter à M. Baissac que la préfixation de l'article français a produit bon nombre de polysyllabes tels que *lafarine, lavianne, lapartaze, larestant,* que « matin » est devenu *bomatin,* « année » *bananée,* que *assisé* a remplacé « asseoir », enfin que l'aphérèse en question porte presque exclusivement sur les verbes.

C'est, à mon sens, dans l'économie du verbe malgache qu'il faut chercher l'explication de ce phénomène.

« Le verbe dans sa forme première, à l'état de racine, sans nul affixe, indique un passif. Ce sont les divers préfixes qu'on lui impose qui en font un verbe actif, ou neutre, ou causatif, ou réciproque, etc. On ne saurait trop insister sur ce fait si curieux et qui est l'une des assises fondamentales des grammaires malgache, malayse et javanaise. *Mi-tia* et *manka-tia* signifient « aimer » à cause de leurs préfixes respectifs, mais ces verbes réduits à leur forme native donnent *tia,* et *tia* est un verbe passif. Si on le fait suivre du pronom personnel contracté *ko,* le pronom personnel est alors régime indirect, et *tia-ko* signifie « aimé par moi », c'est-à-dire « j'aime » et non pas « je suis aimé ». De même pour toute autre racine : *vono,* par exemple, dépouillé de tout affixe, a le sens passif « tué, assassiné », et, pour lui donner le sens actif, il faudrait le préfixe *man,* d'où le verbe *ma-mono*

(1) Marre-de Marin, § 39.

Digitized by Google

(pour *man-vono*) « tuer, assassiner »; *vono-ko* « tué par moi » signifiera donc « je tue » et non : « je suis tué ».

Le passif est tellement dans le génie de la langue que l'impératif revêt le plus souvent la forme de cette voix. Or, l'impératif passif des verbes actifs se forme par la suffixation de *-o, -z, -o,* après aphérèse de l'*m* initiale du préfixe, ce qui fait apparaître en tête du verbe une voyelle soit pure, soit nasale. Ex. : *ma-nify* amincir, *a-nifi-s-o* qu'il soit aminci; *man-kafy* donner du goût à, *an-kafi-z-o* qu'il soit donné du goût à, *ma-petrah* placer, *a-petrah-o* qu'il soit placé.

On verra plus loin que les nègres transportés à Maurice ont dû renoncer au système des préfixes malgaches et s'en tenir à la conjugaison dite passive. Il est dès lors vraisemblable que la syllabe vocalique initiale de la plupart des verbes, leur paraissant être un indice de l'impératif, a partagé le sort des préfixes.

PROSTHÈSE.

Les nègres ont préfixé et soudé à un assez grand nombre de mots français : 1° l'un des articles simples *li* (le), *lé* (le), *la, l'*; 2° l'un des articles composés *di* (de), *dou* (de), *dil* (de l'); 3° la sibilante *z* provenant de la liaison euphonique de l'*s* finale de « les, mes, des » avec la voyelle initiale du mot suivant; 4° l'*n* finale de l'article indéfini; 5° une préposition.

1° « Quand la langue malgache adopte un mot français, elle lui laisse ordinairement l'article « le, la, du ». Ex.: charette *lasarety*, musique *lamozika*, bière *labiery*, fourchette *laforiseta*, cuisine *lakosy*, vin *divena*, etc. (1). »

Les nègres transportés à Maurice ont fait de même. Ex.: *ène latabe* une table, *ène licien* un chien, *mo lécorps* mon

(1) Baissac, p. 2.

Digitized by Google

corps, *so lizié* ses yeux, *éne léroi* un roi, *to lédos* ton dos, *mo lérein* mes reins, *so labouce* sa bouche, *so labec* son bec, *éne la-z-oie* une oie, etc.

2° Ex. : *éne dipain* un pain, *éne mauvés dilhouile* une mauvaise huile, *éne bon douriz* un bon riz, *éne dibois* un morceau de bois, *disouif* suif, *divin* vin, *dié* feu, *di-z-éfe* œuf, etc.

3° Ex. : *éne zanimau* un animal, *zhabit* habit, *zoréye* oreille, *zaffére* affaire, *zimaze* image, *zenfant* enfant, etc.

4° Ex. : *nhabit* habit, *nâme* âme, fantôme.

5° Ex. : *asoir* soir, *acote* où (à côté), *azourdi* aujourd'hui, *aulière* au lieu de, *enbas* sous, etc.

REDOUBLEMENT.

Très fréquent en malgache, le redoublement y est tantôt intensif, tantôt minoratif, tantôt purement lexiologique.

Il en est de même en mauricien.

a) Redoublement intensif. Ex. : *vireviré* se tourner en tous sens, *battebatté* frapper à coups redoublés, *roderodé* aller çà et là, *longuelongue* très long, *à force béssebésse* à force de me baisser, *mo guétéguété* je regarde soigneusement, *bèlebèle* superbe, *causecausé* bavarder, *faillefraillé* ferrailler, *éne catacata* une coquette.

b) Redoublement minoratif. Ex. : *éne guineguine* un tout petit peu, *blanblanc* blanchâtre, *rouzerouze* rougeâtre, *foucafouca* un peu fou.

c) Redoublement purement lexiologique. Ex. : *nénez* nez, *lilit* lit, *louloup* loup, etc.

Le malgache redouble les noms de nombre pour exprimer la succession, le partage, etc. Ex. : *irairay* un à un, *folofolo* dix par dix. Le créole dit de même : *énéne* un à un, *sissesisse* par six, *dissedisse* par dix, etc.

Digitized by Google

GRAMMAIRE.

LE GENRE.

Le créole mauricien ne connaît pas la distinction générique, qui est étrangère au malgache.

S'il a préfixé aux noms tantôt l'article masculin *li, lé* (le), tantôt l'article féminin *la,* c'est que les nègres ont été induits à prendre pour des préfixes nominaux l'une et l'autre de ces particules, mais il est à remarquer que certains noms masculins en français ont reçu le préfixe *la,* ce qui exclut toute distinction du genre. Ex. : *lasabe* sable, *labec* bec, *lapartaze* partage, *lamarc café* marc de café, *lamance pioce* manche de pioche, etc.

Les adjectifs ont revêtu indifféremment, les uns la forme masculine, les autres la forme féminine. Ex. : *éne bon madame* une bonne dame, *éne vié bonnefemme* une vieille bonne femme, *éne lédos plate* un dos plat, *ça bonhomme-là sourde* ce vieillard est sourd.

LE NOMBRE DES NOMS.

En créole, comme en malgache, le nombre du nom est indiqué analytiquement par la préposition ou la postposition d'un nom de nombre, d'un adjectif, d'un adverbe, ce qui revient à dire que le nom n'a point de nombre.

C'est par erreur que M. Fried. Müller attribue au démonstratif *ny* ou *ni,* la fonction d'indiquer la pluralité. Celui-ci se prépose aussi bien à des noms représentant plusieurs individus ou plusieurs objets qu'à des noms auxquels correspondrait en français un substantif au nombre singulier. Ex. : *ny*

Digitized by Google

zanaky Joary les enfants de Joary, *ny trosa nay* nos offenses, *nay* notre père, *ny tompo* le maître, etc.

L'ARTICLE.

Bien que le malgache possède un pronom démonstratif faisant fonction d'article défini et se préposant au nom comme nos articles, les nègres transportés à Maurice n'en ont pas moins méconnu la fonction remplie par *le, la, l'*, puisqu'ils ont, ainsi que nous l'avons vu, préfixé et soudé ces particules à la plupart des noms français créolisés. C'est, vraisemblablement, qu'ils ont cru voir dans ces articles des préfixes nominaux analogues à ceux qui, en malgache, servent à dériver un très grand nombre de noms, soit des verbes, soit des adjectifs.

Comme l'article défini malgache est invariable, les mutations vocaliques de nos articles « le, la les » auront occasionné la méprise.

LES PRONOMS PERSONNELS.

Le malgache possède deux séries composées : l'une, de pronoms-sujet ; l'autre, de pronoms-objet.

	Pronoms-sujet.		Pronoms-objet.
Sing.	1. *izaho, zaho, aho.*	Sing.	1. *Ko, ahy.*
	2. *hianao, anao.*		2. *nao, ao.*
	3. *izy.*		3. *ny, ry.*
Pl.	1. Inclusif *izikia.*	Pl.	1. *anay, nay.*
	1. Exclusif *izahay.*		?
	2. — *hianareo, anareo.*		2. *nareo.*
	3. — *ireo.*		3. *reo.*

Le créole mauricien distingue, aux deux premières per-

Digitized by Google

sonnes du singulier seulement, les pronoms régis par le verbe (*moi, toi*) des pronoms régis par le nom, ces derniers faisant fonction de pronoms-sujet (*mo, to*).

Sing.	1.	*moi* — *mo.*	Pl.	1.	*nous, nous zaute.*
	2.	*toi* — *to.*		2.	*vous, zaute.*
	3.	— *li.*		3.	*zaute, eux zaute.*

Les nègres ont trouvé dans la construction française de l'adjectif « autre » avec le pronom *nous,* l'équivalent du pluriel inclusif. « De même, dit M. Baissac, que notre français familier construit « autres » après les pronoms « nous, vous », le créole dit : *nous zaute, vous zaute*; mais, tandis que le pronom *nous* persiste toujours, le pronom *vous* se sous-entend volontiers. Ex. : j'irai avec vous, *mo va alle av zaute.*

LES ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les adjectifs possessifs du français ont été remplacés, sauf à la troisième personne du singulier, où *so* (*son, sa*) s'est maintenu, par les pronoms personnels : *mo, to, nous, vous, zaute.* Ex. : *mo lacase* la maison de moi, *to lacase* la maison de toi, *so lacase* la maison de lui, d'elle ; *nous lacase* la maison de nous, *vous lacase* la maison de vous ; *zaute lacase* la maison d'eux, d'elles.

En malgache, les pronoms de la seconde série se postposent au nom possédé. Ex. : *trano ko* la maison de moi, *trano nao* la maison de toi ; *trano ny* la maison de lui, d'elle, etc.

Le changement de place du pronom que l'influence de la syntaxe française a imposé au créole, est un fait sans importance aucune, car nous verrons plus loin que les pronoms-sujet se préposent ou se postposent au verbe.

Digitized by Google

LES PRONOMS RÉFLÉCHIS.

Dans le parler mauricien, comme dans le malgache, les pronoms réfléchis sont remplacés par les expressions concrètes : mon corps, ton corps, son corps, etc.

Créole — Ex. : *mo va touye mo lécorps* je me tuerai.

Malgache — *tia tena nao* tu aimes ton corps, tu t'aimes toi-même.

LES PRONOMS PERSONNELS RÉGIS PAR LE VERBE.

Les pronoms personnels régis sont toujours postposés.

Parler de Maurice. — Ex. : *vous haye nous* vous nous haïssez, *so méte done li* son maître lui donne, *li dire zaute* il leur dit, *mo done toi* je te donne, etc.

Malgache. — Ex. : *zaho mavelong nao* je te remercie, *zanahary nahoume nay amiroe* Dieu nous a donné une âme, *mi-tia ko anao* je t'aime, *tia ko izy* je l'aime, etc.

LES PRONOMS RELATIFS.

Parler de Maurice. — « Le créole ne connaît que le pronom *qui*, et cet unique pronom suffit à traduire toutes les formes françaises « qui, que, dont, auquel » tant au pluriel qu'au singulier, au féminin qu'au masculin. » Ex. : *éne doumounde qui manzé* quelqu'un qui mange, *prête li larzent qui vous bisouin* empruntez-lui l'argent dont vous avez besoin ; *qui vous aprés rôdé* que cherchez-vous?

Malgache. — « Beaucoup de pronoms relatifs (qui, que, dont, à qui, par qui) se sous-entendent, quand le sens de la phrase n'a pas à en souffrir et que le contexte permet que cela se fasse sans qu'il en résulte d'équivoque. Quand on

Digitized by Google

veut donner un sens plus clair, exempt de toute ambiguïté, on emploie le pronom relatif *izay* (1). »

LA RELATION DITE DU GÉNITIF.

Cette relation s'exprime dans les deux idiomes : 1° en préposant le nom possédé au nom possesseur ; 2° en affectant le nom possédé du pronom de la troisième personne.

Parler mauricien. — Ex. : *lacase léroi* la maison du roi, *so mâle cardinal rouze* le mâle du cardinal est rouge, *so pitit ppâ Azor* l'enfant de papa Azor.

Malgache. — Ex. : *ny teny sakaiza ko* les paroles de mon ami, *volom olona* la vie de l'homme, *trano ny ny sakaiza ko* la maison de mon ami, *anara ny ny zanaka* le nom de l'enfant, *raf ny olona* la race des hommes.

LE VERBE.

Il y a, en malgache, deux conjugaisons : 1° celle du verbe nu ou passif ; 2° celle du verbe muni de préfixes.

I. Conjugaison du verbe nu ou passif.

On a vu plus haut que, dans sa forme première, le verbe est une sorte de participe passé se conjuguant à l'aide des pronoms personnels de la seconde série. Ex. : *tia ko* aimé de moi, par moi, j'aime ; *tia nao* aimé de toi, par toi, tu aimes ; *tia ko izy* aimé de moi lui, je l'aime ; *vono ko izy* tué de moi lui, je le tue ; *hindri-o izy* soit poursuivi lui, poursuivez-le !

Le passé et le futur sont formés analytiquement et grossièrement par la préposition de deux particules : *no tia ko izy* anciennement aimé de moi lui, je l'ai aimé ; *ho vono ko izy* pour tué de moi lui, je le tuerai.

En réalité, le verbe nu ou passif ne se distingue point du

(1) Marre-de-Marin, §§ 253, 254.

Digitized by Google

nom; c'est pourquoi, il se conjugue à l'aide des pronoms qui tiennent lieu d'adjectifs possessifs : *trano ko* maison de moi, *tia ko* amour de moi; *tia ko* aimé de moi, j'aime.

Tel a été primitivement le verbe dans toutes les langues de la famille maléo-polynésienne. « Mais, ainsi que le dit M. Fried. Müller, il s'est produit dans la branche malaise à laquelle appartient le malgache, un effort énergique vers la distinction phonétique du verbe et du nom. Tandis que, dans les langues polynésiennes et dans la plupart des langues mélanésiennes, le nom, abstraction faite des particules qui servent à déterminer la place occupée dans la phrase par chacune des parties du discours, ne se distingue point phonétiquement du verbe, puisque le plus souvent un seul et même thème s'emploie, tantôt comme nom et tantôt comme verbe sans éprouver aucune variation phonétique, nous trouvons dans les langues malaises un effort manifeste pour distinguer phonétiquement le nom d'avec le verbe avant que l'un et l'autre soient engagés dans des relations syntaxiques (1). » C'est au moyen d'affixes et notamment de préfixes, que s'opère la distinction. Ainsi, par exemple, de *tia* « amour, aimé, aimer », le malgache forme les noms *ha-tia, fi-tia* « amour » et les verbes *mi-tia, man-ka-tia* « aimer »; de *deha* « marche, pas, passé, passer », les noms *fan-deha* marche, *mpan-deha* marcheur, et le verbe *man-deha* marcher.

II. Conjugaison du verbe muni de préfixes.

Le thème verbal, invariable à toutes les personnes, se conjugue : 1° au présent, à l'aide du préfixe de l'infinitif et des pronoms de la première série : *mi-tia* aimer, *zaho mi-tia* ou *mi-tia aho* j'aime; 2° au passé, à l'aide de la particule *no* fondue avec le préfixe de l'infinitif : *n-i-tia* pour *no-mi-tia*; 3° au futur, à l'aide de la particule *ho* fondue avec le préfixe de l'infinitif : *h-i-tia* pour *ho-mi-tia*.

(1) Fried. Müller, t. II, p. 105.

Digitized by Google

a) Conjugaison du verbe *mi-tia*, d'après Chapelier.

Présent.

Sing.	1.	*zaho mi-tia.*	Pl. 1.	*zahay mi-tia.*
	2.	*anao mi-tia.*	2.	*anareo mi-tia.*
	3.	*ri mi-tia.*	3.	*reo mi-tia.*

Passé.

Sing.	1.	*zaho ni-tia.*	Pl. 1.	*zahay ni-tia.*
	2.	*anao ni-tia.*	2.	*anareo ni-tia.*
	3.	*ri ni-tia.*	3.	*reo ni-tia.*

Futur.

Sing.	1.	*zaho ho-tia.*	Pl. 1.	*zahay ho-tia.*
	2.	*anao ho-tia.*	2.	*anareo ho-tia.*
	3.	*ri ho-tia.*	3.	*reo ho-tia.*

Chapelier forme le futur irrégulièrement, car *ho-tia* appartient à la conjugaison du verbe nu ainsi qu'à celle du verbe passif proprement dit : *ho tia ko* j'aimerai ; *ho sahiranina aho* je serai tourmenté. Je relève, dans sa grammaire, les formes qui suivent : *man-deffou* sagayer, *zaho ho-deffou* je sagaierai ; *maha* pouvoir, *zaho ho maha* je pourrai ; *mampipoulo* renvoyer, *zaho ho mampipoulo* je renverrai.

b) Conjugaison du verbe *man-disa* piler, d'après M. Marre-de Marin.

Présent.

Sing.	1.	*man-disa aho.*	Pl. 1.	*man-disa* { *izika.* / *izahay.*
	2.	*man-disa hianao.*	2.	*man-disa hianareo.*
	3.	*man-disa izy.*	3.	*man-disa ireo.*

Passé.

Sing.	1.	*nan-disa aho.*	Pl. 1.	*nan-disa* { *izika.* / *izahay.*

Digitized by Google

2.	*nan-disa hianao.*	2.	*nan-disa hianareo.*
3.	*nan-diza izy.*	3.	*nan-disa ireo.*

Futur.

Sing. 1.	*han-disa aho.*	Pl. 1.	*han-disa*	*izika.* / *izahay.*
2.	*han-disa hianao.*	2.	*han-disa hianareo.*	
3.	*han-disa izy.*	3.	*han-disa ireo.*	

c) Conjugaison du verbe *haro* mêler, d'après M. Fried. Müller.

Présent : *mang-haro aho* ou *izaho mang-haro.*
Passé : *nang-haro aho* ou *izaho nang-haro.*
Futur : *hang-haro aho* ou *izaho hang-haro.*

La conjugaison du verbe mauricien procède de la conjugaison du verbe nu ou passif; mais, le créole, influencé par la syntaxe française, a retenu de la conjugaison du verbe muni de préfixes, la faculté de préposer les pronoms personnels. Soit le verbe *manzé* manger.

Présent.

Sing. 1.	*mo manzé.*	Pl. 1.	*nous manzé.*
2.	*to manzé.*	2.	*vous manzé.*
3.	*li manzé.*	3.	*zaute manzé.*

Malgache : *tia ko, tia nao, tia ny* ou *ry, tia nai, tia nareo, tia reo.*

C'est précisément parce que *mo manzé* équivaut à « mangé de moi » que le pronom régi revêt la forme subjective *moi, toi* au lieu de la forme objective *mo, to. Mo manzé toi* mangé par moi toi. L'analogie avec le malgache *tia ko anao* « aimé par moi toi » est frappante.

Passé.

Sing. 1.	*mo té manzé.*	Pl. 1.	*nous té manzé.*
2.	*to té manzé.*	2.	*vous té manzé.*
3.	*li té manzé.*	3.	*zaute té manzé.*

Malgache : *no tia ko, no tia nao,* etc.

Digitized by Google

La particule *té* (été) n'est qu'un simple indice temporal remplissant la même fonction que *no* malgache.

Futur.

Sing.	1.	*mo va manzé.*	*mo pour manzé.*
	2.	*to va manzé.*	*to pour manzé.*
	3.	*li va manzé,* etc.	*li pour manzé.*

Malgache : *ho tia ko, ho tia nao,* etc.

La forme *mo pour manzé,* issue du provincialisme « je suis pour », a été créée avec d'autant plus de facilité qu'en malgache « la particule *ho* marque le but, le souhait, et que souvent elle joue le rôle de la préposition française : pour » (1).

LES AUTRES TEMPS.

Le créole possède un passé absolu formé par la préposition au thème verbal de *fine* « fini », et un plus-que-parfait formé par la préposition des deux particules *té* et *fine*. Ex. : *mo fine manzé* j'ai mangé, j'ai fini de manger; *mo té fine manzé* j'avais mangé, j'eus mangé; *mo fine fini* j'ai fini.

Le créole possède, en outre : 1° un passé récent : *mo féque manzé* je ne fais que de manger, je viens de manger; 2° un futur antérieur formé par la préposition de *va* et de *fine*. Ex. : *mo va fine manzé* j'aurai mangé.

Malgache. — « *Efa* est un participe-racine qui signifie « fini ». Ce mot est très usité... Il sert à former le plus-que-parfait : *efa ni-ambina alina* j'avais fini de veiller... *Efa* suivi de *ho* ou de *h* désigne un futur très prochain : *efa ho roso izy* il est sur le point de partir.

L'emploi de *fine* comme indice temporal a été suggéré aux nègres par le souvenir du malgache *efa*.

(1) Marre-de Marin, §§ 169, 170.

Digitized by Google

LE VERBE NÉGATIF.

Dans les deux idiomes, le verbe négatif est formé par la préposition d'un adverbe de négation au thème verbal : *napas* (il n'y a pas) en créole, *tsy* en malgache.

Créole. — Ex. : *mo napas coné* je ne connais pas ; *li napas va causé* il ne parlera pas, *zaute napas pour sourti* ils ne sortiront pas.

Malgache. — Ex. : *tsy hita ko* je ne vois pas, *zaho tsy mety* je ne veux pas.

LE VERBE PASSIF.

M. Fried. Müller a mis en relief l'une des particularités du malgache en disant : « Die passive Construction ist in den malayischen Sprachen sehr beliebt, und wird selbst in Fällen verwendet wo sie nach unserer Auffassung beinahe unmöglich erscheint (1). »

Non seulement l'emploi du verbe nu, qui est en réalité un verbe passif, s'est conservé à côté de celui des verbes munis de préfixes, mais encore il existe, dans cette langue, une conjugaison passive proprement dite, laquelle a pour thème le participe passé. Ex. : *sahiranina aho* je suis tourmenté ; *no sahiranina aho* j'ai été tourmenté ; *ho sahiranina aho* je serai tourmenté.

Créole mauricien. — « Le verbe « être » n'existant pas... il semblerait que le passif dût être inconnu au créole. Il n'en est rien cependant. L'emploi du passif est fort rare, il est vrai, et, dans la très grande majorité des cas, le créole rétablit la tournure active. Ex. : je suis aimé de mon fils *mo garçon content moi*. Mais il est des cas où la construction passive

(1) *Grundriss der Sprachwissenschaft*, t. II, p. 186.

Digitized by Google

est manifeste. Ex. : vous n'êtes pas assez couvert, étendez sur vous cette couverture, *vous napas assez couvert, tale tapis la lahaut vous*. De même qu'on disait : *mo malade* pour « je suis malade », on dit ici : *vous couvert* pour « vous êtes couvert ». Or *mo couvert* veut dire : à l'actif « je couvre »; au passif, « je suis couvert »... Il est un cas où la phonétique vient fournir un élément à la clarté. La plupart des verbes terminés en *é* font de cet *é* un *e* muet quand la prononciation les lie au complément qui suit : ainsi, *to manzé* tu manges, mais *to manze posson* tu manges du poisson; de même, *mo tombé* je tombe, mais *mo tombe dans dileau* je tombe dans l'eau; *li métè* il met, *li méte souliers* il met des souliers. Ce changement de l'*é* fermé en *e* muet n'a pas lieu quand ces verbes sont employés au sens passif. Ainsi, *mo té manze av lamain* j'ai mangé avec la main, mais *tout lanouite mo disang té manzé av pinèze* toute la nuit mon sang a été mangé par les punaises; l'*é* fermé conservé en dépit du complément qui suit montre que le verbe est un passif (1). »

LE VERBE SUBSTANTIF.

Le malgache possède un verbe substantif impersonnel affirmatif : *misy* « il y a » et un verbe substantif impersonnel négatif *tsi ary* (*tsy ary*) « il n'y pas ». Ex. : *misy vidsi* il y en a peu, *misy androu tsara* il fait grand jour, *misi-a fahazavana dia nisy ny fahazavana* que la lumière soit et la lumière fut; *alahady tsy ary indroy amy ny herinandro* il n'y a pas deux dimanches dans la semaine.

De même, le créole mauricien possède deux verbes impersonnels : 1° *éna* ou *jéna* et aussi *gagné* « il y a »; 2° *napéna* (*napas éna*) « il n'y a pas ». Ex. : *jéna éne bondié* il y a un Dieu, *té éna éne fois* il y avait une fois; *pour éna laplie asoir* ou *pour gagne laplie asoir* il y aura de la pluie ce soir.

(1) Baissac, p. 30 et suiv.

Digitized by Google

Ni le créole ni le malgache ne possède de verbe substantif proprement dit, aussi la copule est-elle toujours sous-entendue dans les deux idiomes.

Parler de Maurice. — Ex. : *mo malade* je suis malade, *acause to plis vié* parce que tu es plus vieux, *li çagrin* il est triste.

Malgache. — Ex. : *kely aho* je suis petit, *marary aho* je suis malade, *iou zaka* cela est juste.

L'AUXILIAIRE AVOIR.

Le malgache possède un verbe *mahazo* « avoir, posséder, obtenir, jouir, pouvoir » dont le primitif *azo* « eu, obtenu, gagné, pu », employé comme auxiliaire, c'est-à-dire placé devant un autre verbe, signifie « pouvoir ». Ex. : *tsy ho azo avoaka izy* ou *tsy azo havoaka izy* on ne pourra pas le faire sortir ; *tsy azo andriana* on ne peut pas dormir.

Parler de Maurice. — Le verbe « avoir », qui lui a fourni l'impersonnel *éna* ou *jéna* (il y en a), n'est jamais employé comme auxiliaire.

P.-S. — Le premier fascicule du tome XVI de la *Revue de Linguistique,* paru le 15 février, renferme une version du *Conte du Chat botté* en patois créole de l'île de la Réunion. J'y relève, à la hâte, quelques particularités phonétiques plus complètement malgaches que celles de même nature qui caractérisent le parler mauricien.

M. J. V. fait remarquer « que le langage créole de l'île de la Réunion, formé dans la bouche des anciens esclaves malgaches (service domestique des cases) et cafres (service cultural extérieur), est caractérisé par l'accentuation générale des pénultièmes et par l'harmonisation des voyelles suivantes

Digitized by Google

avec la voyelle accentuée. *Botte, chatte, maître,* font *boto, çatta, métè,* avec *o, a, é* finales sourdes ». Dans sa *Grammaire malgache,* M. Marre-de Marin décrit le même phénomène, en ces termes : « § 24. Chaque mot a son accent tonique. Cet accent porte presque toujours sur la voyelle faisant partie de la pénultième syllabe, et donne à cette voyelle une prononciation un peu plus forte qu'aux autres. — § 21. Si les syllabes muettes suivent une syllabe accentuée, leur voyelle perd sa valeur propre et se prononce comme un écho de celle qui porte l'accent dans la syllabe précédente. Ex. : *rôka* « fade » se prononce presque *rôko.* — § 22. Dans toute syllabe finale suivant immédiatement une syllabe accentuée, la voyelle a un son presque imperceptible qui peut être changé en celui d'une autre voyelle, et très souvent elle n'est qu'un écho de celle de la syllabe précédente. »

Le créole de la Réunion empêche régulièrement la rencontre des consonnes par l'intercalation d'une voyelle très brève. Ex. : *boulanc* blanc, *pilis* plus, *bilé* blé, *pilaine* plaine, *soulidat* soldat, *compiliment* compliment, *liguilise* église, *pilein* plein, *tourouas* trois, *paritaza* partage, *férémé* fermer, *çaguirin* chagrin, *garand* grand, *gouros* gros, *firère* frère, *quérévé* crever, *tourouvé* trouver, *garidien* gardien, *mérici* merci, *lissicalié* escalier, *zissitoira* histoire, etc.

Dans un grand nombre de mots, la voyelle *o* (*au*) a été remplacée par la voyelle *ou.* Ex. : *bounhoumou* bonhomme, *coumou* comme, *doune* donne, *moun* mon, *dourimi* dormir, *boucoup* beaucoup, *souriti* sortir, *countent* content, *doumistiqui* domestique, *pourouméné* promener, *zouli* joli, *souricié* sorcier, etc.

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM

Pendant l'impression de cet essai, j'ai découvert que la question des patois créoles a été abordée successivement par MM. Bertrand-Bocandé, P. Meyer, Dr Bos, E. Tesa, Ad. Coelho, Hugo Schuchardt.

I

Dans une *Note sur la Guinée portugaise ou Sénégambie méridionale* (1), M. Bertrand-Bocandé considère le créole portugais comme étant une « altération de la langue portugaise », et voici comment il explique la formation de ce dialecte : « On conçoit que des hommes accoutumés à se servir d'un idiome aussi simple (2) ne purent facilement élever leur intelligence au génie d'une langue européenne. Quand ils furent en contact avec les Portugais et forcés de s'entendre avec eux, en parlant une même langue, il a fallu que l'expression variée des idées acquises pendant tant de siècles de civilisation se dépouillât de sa perfection pour *s'adapter* aux idées naissantes et *aux formes barbares du langage des nations à demi sauvages*. Le mot adopté dut conserver toujours le même son, et perdre ces désinences variées qui servent à distinguer les nombres, les genres, les pronoms, les temps ou les modes;

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1849.

(2) Quel est cet idiome si simple ? N'ayant pu me procurer le tome XII du *Bulletin de la Société de géographie*, j'ai dû me contenter d'un extrait de la note de M. B.-B. inséré par M. Coelho dans un mémoire publié, en 1880, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Lisbonne*.

Digitized by Google

il fut soumis seulement aux transformations absolument indispensables au discours, pour qu'il ne devînt pas uniquement des sons insignifiants. Il se fit même un *retranchement graduel* de toutes ces modifications qui servent à exprimer les diverses nuances de la pensée, et quand il ne fut plus possible de rien retrancher pour conserver le discours encore intelligible, l'idiome fut fixé dans *sa grammaire particulière* devenue aussi *simple* que peuvent le permettre les règles de la grammaire générale de toute langue. Il exista alors ce que l'on appelle la langue créole portugaise. »

Si M. Bertrand-Bocandé avait comparé méthodiquement la grammaire particulière du créole portugais à celle de quelqu'une des langues parlées par les nègres de la Guinée, il se fût convaincu que l'adaptation du portugais aux formes barbares du langage des nations à demi sauvages s'est faite par la substitution de la grammaire guinéenne à la grammaire portugaise, et non par un retranchement graduel des désinences variées servant à distinguer les nombres, les genres, etc.

II

Après avoir comparé le créole de la Trinidad à celui de Maurice, M. P. Meyer (1) estime que la formation de ces deux dialectes présente des analogies avec la formation des langues romanes. Mais, ajoute-t-il, « os negros, quando aprenderam o francez, estavam habituados a uma *lingua absolutamente différente* e nunca souberam mais que as palavras e as formas mais usuaes de seu novo idioma, emquanto o latim vulgar de que sairam por desenvolvimentos individuaes e locaes as linguas romanicas, foi sempre um idioma sufficientemente completo, cujas transformações foram assàs lentas para que as lacunas tenham tido tempo de se encher facilmente ao passo

(1) *Revue critique*, 1872. Je ne connais de l'article publié par M. P. Meyer que l'extrait donné en portugais par M. Coelho.

Digitized by Google

que se formaram ». C'est la contexture des divers temps composés du dialecte mauricien qui a suggéré à M. P. Meyer la pensée de rapprocher la formation du créole de celle des langues romanes. Cependant, ainsi que le constate M. Coelho, l'éminent philologue n'admet pas que la formation des dialectes de la Trinidad et de Maurice ait obéi à des lois parfaitement identiques : « Parece que o patois da ilha de França offerece, na deformação de francez, analogias con o da Trinidad que nâo sâo explicadas sufficientemente pela communidade do ponto de partida. »

Les analogies auxquelles M. P. Meyer fait allusion s'expliquent aisément par la parité du degré de développement auquel sont parvenues les langues de la Guinée et les langues malaises. M. Gustav Oppert (1) donne pour les unes et les autres la même formule C B'V (concrete, heterologous, agglutinative). Mais, il y a aussi, entre les deux dialectes, des divergences notables, lesquelles sont dues à la différence des langues antérieurement parlées par les esclaves nègres importés dans les deux colonies. Malheureusement, M. P. Meyer a omis de rapprocher des patois créoles ces langues *absolument différentes du français*.

III

Suivant M. le Dr Bos (2), « Os diversos creolos francezes que se fallam nas Antilhas, na America, nas ilhas Mascarenhas, no Oceano Indico, têem todos um ar de familia, uma similhança ainda mais accentuada que a que existe entre as linguas neo-latinas, e devida provavelmente à sua maior mocidade e à sua maior proximidade da lingua mâe .»

La vérité est que tous les patois créoles français ont un

(1) *On the classification of languages*. Madras, 1872.

(2) *Romania*, IX. Je ne connais de l'article de M. le Dr Bos que les extraits donnés en portugais par M. Coelho.

Digitized by Google

vocabulaire commun, mais qu'au point du vue grammatical et phonétique, les dialectes de l'Océan Indien (Réunion, Maurice) diffèrent sensiblement de ceux de l'Amérique (Guyane, Trinidad, Guadeloupe, Martinique). M. le Dr Bos a négligé, lui aussi, de comparer les patois créoles aux langues de la côte de Guinée et de Madagascar.

IV

M. Teza, auteur d'une étude sur le créole de Curaçao (1), incline à expliquer la formation des dialectes créoles par « uma accomodação das formas romanicas *à* GRAMMATICA *das linguas dos povos entre os quaes esses dialectos se formam* ». Mais, au lieu de s'adresser à la grammaire des langues africaines parlées antérieurement par les nègres transportés à Curaçao, le professeur italien vise la langue des aborigènes, sans faire d'ailleurs aucun rapprochement grammatical entre le créole négro-espagnol et le galibi ou l'arrouague. Il dit en effet : « ... Poi sarebbe utile a conoscere quale dialecto vi parlassero gli aborigeni... Certo da questo breve studio sul Curassese saremo condotti a ristringere la opinione di Augusto Fuchs che lo spagnuolo, dominatore in tanta parte di America, non si mescolò a nessuna delle lingue indigene da formare uno nuovo dialetto. (Cfr. *Die romanischen Sprachen.* Halle, 1849, p. 7.) Non s'è mescolato ; ma il pensiero nazionale trascinò dietro a sè le forme spagnuole e gli avanzi ; cosi che ne derivò una favella che non assomiglia certo a nessuno dei dialetti metapireneici. A me pare che uscirebbe un bel libro, ma da non farsi in Europa, chi si ponesse a ricercare come le lingue latine rimutassero ; il francese nel Canada, in Haiti ; il portoghese nel Brasile (2) e lungo le coste

(1) *Politecnico*, vol. XXI. Les citations sont extraites du mémoire de M. Coelho.

(2) « Alguns eruditos brazileiros, conhecedores dos dialectos indigenas, admittem influencia grammatical d'estes dialectos sobre o portuguez de seu paiz. » (Coelho, p. 190.)

Digitized by Google

d'India ; a Cuba, a Portorico e via via lo spagnuolo. *Sarebbe a discoprirsi la grammatica indigena ; e dedurne le leggi dissolutive di quella parola,* là inerte o quasi che fu stromento a forti pensiere e alle grazie dell'arte in bocca a Dante, a Cervantes, a Voltaire. »

V

M. Ad. Coelho, auteur d'un important travail publié dans le *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa* (1), a formulé la thèse diamétralement opposée à celle que je maintiens, en ces deux propositions :

« 1° Os dialectos romanicos e creolos, indo-portuguez e todas as formaçôes similhantes representam o primeiro ou primeiros estadios na acquisiçâo de uma lingua estrangeira por um povo que falla ou fallou outra.

« 2° Os dialectos romanico-creolos, indo-portuguez e todas as formaçôes similhantes devem a origem à açcâo de leis psychologicas ou physiologicas por toda a parte as mesmas, e nâo à influencia das linguas anteriores dos povos em que se acham esses dialectos. »

Il va de soi que M. Coelho n'a pas même songé à vérifier le mérite de ses affirmations par l'examen grammatical des langues antérieurement parlées par les nègres qui, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, furent transportés dans les diverses colonies.

VI

M. Hugo Schuchardt (2) a procédé autrement, et il lui a suffi de comparer le négro-portugais de San-Thomé à la langue mbundu d'Angola, pour découvrir entre les deux

(1) *Os dialectos romanicos o neo-latinos na Africa, Asia e America.*

(2) *Kreolische Studien.* I. *Ueber das Neger-Portugiesische von S. Thomé (Westafrika).* Wien, 1882.

Digitized by Google

idiomes des concordances telles, qu'après avoir rappelé la seconde proposition de M. Coelho, il affirme la coopération de causes particulières aux causes générales toujours identiques à elles-mêmes. « Ich glaube, neben den allgemeinen Ursachen, haben hier doch noch besondere mitgewirkt. »

Il est vrai que M. Schuchardt se laisse aller à concéder que ces concordances pourront ne point paraître essentielles (nicht wesentlich). Mais s'il avait étendu le champ de la comparaison jusqu'aux diverses langues de la Guinée supérieure, je suis convaincu que ses conclusions eussent été aussi affirmatives que les miennes, car, au point de vue grammatical, le créole de San-Thomé constitue un dialecte africain à classer dans la famille des *nordwestlichen Negersprachen* plutôt que dans celle des langues bantu. On sait, d'ailleurs, que les nègres de la Guinée inférieure ou Congo se rattachent ethnologiquement, non à la race cafre, mais à celle de la Guinée supérieure, encore bien que leurs idiomes fassent partie du groupe linguistique bantu (1).

Quoi qu'il en soit, je demanderai à M. Coelho comment on peut expliquer, en dehors de l'action exercée par les langues nègres, les faits grammaticaux qui suivent :

a) L'abolition de la catégorie du genre jusque dans les pronoms de la 3e personne du singulier.

b) La formation du pluriel des noms par la préposition ou la postposition du pronom de la 3e personne du pluriel.

c) La postposition aux noms de l'article défini et des démonstratifs.

d) L'expression de la relation dite du datif au moyen du verbe « donner » devenu simple particule : *da* à San-Thomé; *ba* ou *baye* (bailler) à la Trinidad; *gi* (give) à Surinam.

e) La formation du présent absolu à l'aide de la particule

(1) Voir *Allgemeine Ethnographie* von Fried. Müller, p. 140.

Digitized by Google

ca, non seulement dans les colonies françaises, mais encore à San-Thomé.

f) L'élimination de l'auxiliaire « avoir ».

g) La préfixation d'une particule vocalique (*a* ou *i*) aux pronoms personnels régis, dans les dialectes de San-Thomé et du Cap-Vert, ainsi que dans le dialecte de la Guadeloupe, etc.?

L'antériorité à laquelle je croyais être en droit de prétendre appartient légitimement à M. le professeur Schuchardt, mais je me console de cette légère déconvenue, en voyant que les faits constatés par lui dans le négro-portugais, viennent à l'appui de la thèse que j'ai soutenue isolément, en opérant sur les dialectes négro-français.

Quand les progrès de la linguistique africaine auront permis d'étendre le champ des investigations, la vérité de cette thèse s'imposera aux linguistes qui n'ont pas songé à aller chercher la clé de la grammaire créole à la côte d'Afrique.

Nancy, le 16 mars 1883.

Lucien ADAM.

Digitized by Google

LA VIE

ET LES ŒUVRES

DE

L'ABBÉ GRÉGOIRE[1]

1789-1831

Si judicas cognosce.

Les récits des contemporains, les pièces d'archives, les documents inédits, le *Moniteur,* « ce répertoire redoutable », m'ont fourni les éléments de cette longue et patiente étude. Dans une première partie (1750-1789)[2], je vous ai raconté son enfance chrétienne et pauvre, son adolescence laborieuse et chaste, les actes de son ministère à Marimont et à Emberménil et j'ai analysé ses travaux littéraires couronnés, l'*Éloge de la poésie,* par l'Académie de Stanislas, en 1781, l'*Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs,* par la Société royale des sciences et des lettres de Metz, en 1778.

Dans cette seconde partie (1789-1831), j'aurais voulu, en quelques pages d'une critique sévère, apprécier la

1. Mémoire présenté à l'Académie de Stanislas.
2. 1 vol. in-4°. Nancy, 1873.

Digitized by Google

nature, le caractère, la vie du célèbre abbé, à l'époque surtout de son délire révolutionnaire, « de ses jours caniculaires », comme il les appelle. Mais la sagesse de nos règlements m'impose un plan plus modeste, je me bornerai simplement à mettre sous vos yeux, année par année, ou plutôt jour par jour, ses écrits, ses motions, ses votes, ses discours, ses actes, afin que chacun, dans la liberté et l'indépendance de sa conscience, puisse, en connaissance de cause, juger cet homme étrange, dont la mémoire, il l'avait prédit, a été et est encore « en proie à la rage des partis ».

Durant un demi-siècle (1781-1831), l'abbé Grégoire a été membre de notre compagnie; j'aurai rempli un devoir de justice en retraçant, avec une religieuse impartialité, *sine ira et studio,* les phases diverses de sa vie si calme au début, si troublée en son cours, si tourmentée jusqu'à son dernier soupir.

I. *1789.* — Né monarchique, comme la France de l'ancien régime, le curé d'Emberménil a dû son élection aux États-Généraux, à l'estime de ses confrères, à son discours à l'assemblée des trois ordres, à Nancy[1], surtout à ses deux circulaires aux curés (20 et 22 janvier), dans lesquelles il affirme de la manière la plus explicite, la plus spontanée, « sa vénération pour ses supérieurs ecclésiastiques, *son admiration, son respect* pour la personne d'un monarque, que l'on peut louer sans flatterie ».

Arrivé à Versailles, il prend une part active aux dis-

1. Discours du 20 janvier.

Digitized by Google

cussions de la Chambre du clergé, il y soutient « avec impétuosité » le vote par tête et la réunion des trois ordres. Dans une *Nouvelle Lettre d'un curé à ses confrères* [1], il expose tout à la fois « les relations intimes et permanentes qui unissent les pasteurs aux paroissiens, dont ils sont les « pères spirituels », et aussi « les misères du peuple qui se débat dans les filets de la fiscalité..., l'injustice des lois exclusives et tortionnaires, qui provoquent sa fureur.... » Il ne ménage ni à la noblesse ni à l'épiscopat quelques attaques mal déguisées, mais il renouvelle ses protestations d'inviolable fidélité à la monarchie. « Je pose en fait qu'aucun cahier ne demande une constitution républicaine, qu'aucun député ne désire se soustraire à l'autorité royale. » Il repousse, comme une calomnie et un outrage, « tout ce qui pourrait porter atteinte à l'unité du culte catholique, à la succession au trône, dans la famille d'un roi qu'on aime ». Après le 10 août, entraîné vers la République, il cherchera vainement, par la violence de ses attaques, à détruire l'expression de cette foi monarchique si loyalement affirmée.

10 juin. — Le Tiers assemblé invite la noblesse et le clergé à venir dans la salle commune pour y porter remède aux malheurs publics. L'inquiétude est partout, la province s'agite, Paris est affamé; l'abbé Sieyès propose de donner défaut contre les non-comparants de la noblesse et du clergé. Trois curés du Poitou se présentent; Grégoire juge plus utile de rester encore dans la salle du clergé, mais il écrit au président Bailly, pour motiver sa résolution. Le dimanche 14 juin, à la séance

1. Paris, juillet 1789.

Digitized by Google

du soir, il fait son entrée avec cinq autres ecclésiastiques ; le curé Dillon, dans son discours, exprime « le respect et l'amour du clergé pour le monarque.... » Il est fort applaudi.

17 juin. — A une heure après midi, l'ordre du Tiers, sur la motion de Sieyès, se constitue sous le titre d'*Assemblée nationale,* à la majorité de 481 voix contre 119[1],

20 juin. — La salle est fermée par ordre ; l'Assemblée s'installe au Jeu de paume, « triste lieu, démeublé, pauvre ». Grégoire, le premier, prête le serment de ne point se séparer avant l'achèvement de la Constitution ; l'austère Rabaud, ministre cévénol, et D. Gerle. « un bonhomme de chartreux, d'excellent cœur, de courte vue », imitent son exemple. Le 22 au matin, le curé d'Emberménil se trouve à l'église Saint-Louis avec 149 ecclésiastiques ; il quitte le chœur pour se mêler aux membres de l'Assemblée, qui entrent dans la nef. « Le temple de la religion, dit-il, devient le temple de la patrie. »

Le soir de ce même jour, il est au club breton ; il raconte en ces termes, ce qu'il y a fait : « La veille de la séance royale, nous étions douze à quinze députés, instruits de ce qui se passait à la cour... ; tous opinèrent sur la nécessité de rester dans la salle, malgré la défense du roi... On convint de circuler dans les groupes de nos collègues, avant la séance, et de se préparer à la résistance... Mais, dit quelqu'un, le vœu de douze à quinze pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents ? Il lui

1. De Lescure donne 491 voix contre 90.— *Correspondance secrète.* Lettre 25e.

Digitized by Google

fut répondu que la particule *on* a une force magique ; nous dirons : voilà ce que fera la cour et parmi les patriotes *on* est convenu de cette mesure... *On* signifie quatre cents comme dix... L'expédient réussit. » Des parlementaires, des avocats, des ecclésiastiques, des Bretons surtout, se réunissaient à Versailles, dans ce club, que le conseiller Dupont, député de la noblesse, avait d'abord ouvert chez lui, rue du Chaume, à Paris. Depuis le 4 mai, Grégoire en était l'un des membres les plus assidus, il y rencontrait Pétion, Mounier, Barnave, Barrère, Boissy d'Anglas, Robespierre. Mirabeau n'alla qu'une fois dans « ce laboratoire d'agitations » ; Lanjuinais, Siéyès s'en retirèrent bientôt ; ce dernier juge les clubs avec sévérité : « Une troupe de polissons, méchants, toujours en action, criant, intrigant, s'agitant au hasard et sans mesure. » Il leur attribue, avec raison, la plus grande part dans *l'égarement* de la Révolution. C'est dans les clubs que le curé d'Emberménil contracta l'habitude des discussions violentes, qu'il perdit son respect pour le roi, auquel il reprochait tantôt de le dénigrer dans ses lettres, tantôt de le vouloir corrompre en l'élevant au siège de La Rochelle. Il avait compris que la force ne se mesure pas au nombre, « les patriotes ne se comptent pas, ils se pèsent [1] » ; il résumait en quelques mots la puissance des clubs : « Notre tactique était simple, on convenait qu'un de nous saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale, il était sûr d'être applaudi par *un très petit nombre et hué par la majorité,* n'importe il deman-

1. Discours de Legros, aux Jacobins. 1798.

Digitized by Google

dait le renvoi à un comité, où les opposants espéraient inhumer la question. Les Jacobins s'en emparaient; sur leur invitation-circulaire ou d'après leur journal, elle était discutée dans trois ou quatre cents sociétés affiliées et trois semaines après pleuvaient à l'Assemblée des adresses pour demander un décret, dont elle avait d'abord rejeté le projet.

23 juin. — Le roi termine la lecture de sa déclaration par ces mots: « Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre, demain matin, dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. » Le roi parti, le Tiers reste immobile, Mirabeau proteste, Grégoire appuie la protestation: « Il importe de maintenir la résolution prise par l'Assemblée. » On constitue le bureau, il est nommé secrétaire à la presque unanimité.

8 juillet. — Mirabeau réclame l'éloignement des troupes, Grégoire veut de plus que « l'on dévoile les auteurs de ces détestables manœuvres, qui menacent la sécurité de l'Assemblée, qu'on les dénonce comme coupables de lèse-nation, afin que l'exécration contemporaine devance l'exécration de la postérité ».

10 juillet. — Paris est en insurrection, l'archevêque de Vienne préside l'Assemblée, Grégoire propose la création d'un comité pour « dénoncer tous les ministres coupables, les machinations de la cour, tous les conseillers perfides du roi.., le roi est bon, mais on le trompe ». Ce discours, dit le *Moniteur,* fut prononcé avec une force et une énergie peu communes ; le président exprima son étonnement de ce qu'un ecclésiastique s'exprimât avec autant de véhémence sur une semblable matière :

Digitized by Google

« Surpris de l'apostrophe, je demandai la parole pour m'expliquer; je le fis avec les égards que mon cœur m'inspirait, mais avec la fermeté que j'y devais mettre comme homme public.... Les applaudissements de l'Assemblée *et des tribunes* se prolongèrent à tel point que j'en fus humilié pour ce digne prélat, que j'aimais et qui m'aimait. »

12 juillet. Dimanche. — Il n'y a pas de séance; on parle de mouvements de troupes, de dispersion, d'enlèvement des députés; Grégoire, en qualité de secrétaire, s'empare des procès-verbaux, des papiers, des correspondances, il les enveloppe sous un double sceau, celui de l'Assemblée et le sien; il les confie « à Mme Émery, épouse du député de ce nom, qui durant trois jours eut sous sa direction ce dépôt, dont elle appréciait l'importance ». Le même soir, cinq ou six cents députés, qui ne sont pas allés à Paris, se réunissent dans la salle des séances; le président est absent, on invite Grégoire à occuper le fauteuil, il accepte avec empressement: « Il faut relever le courage de ceux qui tremblent »; il improvise un discours sur les tentatives de la tyrannie: « Apprenons à ce peuple qui nous entoure, que la terreur n'est pas faite pour nous.... Oui, nous sauverons la liberté naissante..., fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumants de cette salle... » et il termine par ces mots du poète: « *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* » Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles, on décide que la séance sera permanente; c'est la première de ce genre, elle dura soixante-douze heures. « Cette citation répétée et commentée par les journaux fit beaucoup d'honneur au curé d'Emberménil. »

Digitized by Google

23 juillet. — L'agitation des esprits est chaque jour plus grande, les pillages, les meurtres désolent les provinces, l'Assemblée délibère sur les remèdes à employer ; Grégoire demande que l'on invite les pasteurs à tranquilliser les peuples : « Qui de vous, dit-il à ses confrères, ne voudrait être au milieu de ses paroissiens, pour faire entendre des paroles de paix et de confiance dans les travaux de l'Assemblée. » Il a reçu des lettres anonymes, on le menace de le dénoncer au Palais-Royal s'il n'en donne pas lecture ; le président consulte l'Assemblée. Un *non* général fait retentir la salle, on lui crie de tous côtés de les jeter au feu.

1er août. — Conformément aux vœux de son bailliage, Grégoire fait le tableau des cruautés inouïes exercées contre les juifs d'Alsace ; il réclame l'intervention de l'Assemblée. Le 14 du même mois, les députés de la nation juive-portugaise de Nancy lui adressent l'expression de leur reconnaissance, « il a d'abord plaidé leur cause au tribunal de l'opinion, il a ensuite invoqué le secours de l'Assemblée [1] ».

4 août. — Dans la mémorable discussion des droits de l'homme et du citoyen, Grégoire établit la corrélation nécessaire des droits et des devoirs : « Les droits, on est toujours prêt à les étendre, les devoirs on les néglige, on les méconnaît, on les oublie. » L'amendement est repoussé par 570 voix contre 433.

8 et 9 août. — La dîme sera supprimée à partir de 1790 ; Grégoire, avec Siéyès et Lanjuinais, veut que l'on

1. V. 1re partie, l'*Analyse du memoire*, 62 à 66, et 1789, in-8°, brochure de 47 pages.

Digitized by Google

stipule une indemnité dont le capital, solidement placé, formerait la dotation du clergé. « Attachés à leurs propriétés, instruits de l'agriculture, les curés trouveront des moyens plus aisés d'économie, plus de facilités pour aider leurs paroissiens. » Plus tard, lorsque le comité des dîmes propose de payer en argent le traitement des ecclésiastiques, il demande une exception pour les curés : « L'intérêt des pauvres, des ministres, de la patrie, exige leur dotation en fonds territoriaux.... Si vous pensionnez les curés, le peuple regardera la religion comme onéreuse...., les pauvres ne demandent pas d'argent, mais du pain.... On prétend qu'il ne faut pas distraire les curés, moi, je dis qu'il leur faut des distractions et que celles de l'agriculture sont celles qui leur conviennent le mieux.... C'est chez les curés que s'essaient les découvertes rurales repoussées par l'habitude et la routine... La société d'agriculture, à laquelle j'ai communiqué un mémoire sur cette question, a reconnu qu'il était au moins nécessaire de donner aux curés la moitié de leur traitement en fonds de terre [1]. » A la même époque, il publie à Nancy, deux mémoires, l'un : *Sur la Dotation des curés en fonds territoriaux* (in-8°, 32 p.), l'autre : *Sur les Droits de tiers denier des biens communaux et de troupeau à part usités en Lorraine* (in-8°, 56 p.).

10 août. — Le cardinal de Rohan adresse au curé d'Emberménil une lettre dans laquelle il lui exprime ses sentiments d'attachement et de haute estime pour ses ouvrages et ses qualités personnelles.

---

1. L'évêque de Nancy soutint la même thèse.

Digitized by Google

10 août. — Grégoire propose la suppression des annates, « monument de simonie contre lequel le concile de Bâle avait déjà statué ». Il avait fait inscrire cette réforme dans les cahiers de son bailliage.

14 août. — Il reçoit de la nation juive-portugaise de Bordeaux une lettre d'éloges et de reconnaissance.

18 août. — Dans la discussion relative à la déclaration des droits, il demande vainement que le nom de Dieu « qui retentit dans toute la nature et dans tous les cœurs », soit placé à la tête de cette charte d'affranchissement; « l'homme n'a pas été jeté au hasard sur ce coin de terre, s'il a des droits, il faut parler de Celui dont il les tient, s'il a des devoirs, il faut lui rappeler Celui qui les lui prescrit. »

11 septembre. — Il demande que les curés à portion congrue ne soient pas mis sur le rôle; on approuve la proposition, mais les curés congruistes refusent; ils sont citoyens, « qu'on ne leur impose pas la honte de ne pas contribuer à la chose publique... On accepte et on applaudit. »

26 septembre. — Il s'oppose à ce que l'Assemblée agrée la dédicace d'une édition de Voltaire publiée par Palissot : « Que l'on s'assure auparavant si l'on a repoussé de cette édition des ouvrages qu'un homme honnête rougirait de voir entre les mains de sa femme et de ses enfants... » Un ordre du jour écarte la dédicace.

5 *octobre.* — Paris marche sur Versailles : le roi écrit à l'Assemblée : « Il accède aux lois constitutives, mais il réserve les droits du pouvoir exécutif... » Robespierre et Duport veulent que le roi accepte purement et simple-

Digitized by Google

ment la déclaration des droits ; Grégoire prend la parole : « Le roi est bon, mais il est homme, il a été trompé, il le sera encore.... Il y a des troubles..., une disette affreuse..., le ministre doit être instruit, qu'il s'excuse, ou bien il est coupable... » Il dénonce au comité des recherches les fêtes militaires, le repas de l'Orangerie, ce qu'il appelle l'orgie du 3 octobre. Mirabeau lui fait remarquer qu'il a plus de zèle que de prévoyance ; il est dangereux, en des jours tumultueux, de révéler des faits coupables ; il lui reproche d'avoir parlé déjà, en termes vagues, d'un meunier qui aurait reçu 200 livres pour ne pas moudre.... « Un vainqueur de la Bastille, Stanislas Maillard, a fait de ce bruit un texte d'accusation contre l'aristocratie et contre la cour. »

8 octobre. — Le roi est à Paris, l'Assemblée hésite, elle n'a pas confiance dans la multitude, cependant elle quitte Versailles. Grégoire a motivé sa protestation : « Livrés à la merci d'un peuple armé, pense-t-on que les députés du clergé puissent se rendre à Paris et braver en sûreté les outrages dont ils sont menacés ? De respectables ecclésiastiques connus par leur dévouement patriotique et leur zèle, sont venus les premiers s'unir au Tiers... Ils ont abandonné les dîmes, renoncé au casuel, porté dans les caisses publiques des dons plus proportionnés à leur zèle qu'à leurs facultés... Quel prix en reçoivent-ils ? le peuple de Paris les outrage, il leur fait les menaces les plus effrayantes... Il n'y a pas de jour que des ecclésiastiques ne soient insultés.... » Ces paroles improvisées, prononcées de sa place d'une voix sonore, avec un ton de dignité et d'autorité, frappèrent l'Assemblée, dit le député Montlosier : « j'allai tout ému

Digitized by Google

à M. Grégoire lui faire mon compliment ; pendant quelque temps il resta dans nos rangs, je pensais que nous avions fait une acquisition. »

15 octobre. — Grégoire entre dans la maison de M. et de Mme Dubois, où, durant 42 ans, il trouva la plus cordiale hospitalité et la plus constante affection.

21 octobre. — L'Assemblée discute la question de cens et d'éligibilité : « Nul ne sera électeur s'il ne paie une imposition directe, comme propriétaire ou locataire. » Grégoire attaque cet article, il redoute l'aristocratie des riches. « Pour être électeur ou éligible, il suffit d'être bon citoyen, d'avoir un jugement sain et un cœur français... Exiger un cens, c'est exclure presque tous les ecclésiastiques de la représentation nationale... » Il attaque, avec violence, la division des citoyens en actifs et non actifs ; rappelé à l'ordre, il ajoute, aux applaudissements des tribunes : « Je connais, à Paris, un grand nombre de citoyens non actifs, logés au sixième, que vous privez de leurs droits. »

23 octobre. — Un paysan du Jura, Jean Jacob, âgé de 120 ans, vient remercier l'Assemblée de ses décrets ; Grégoire demande que tous les députés se lèvent, « en raison du respect qu'a toujours inspiré la vieillesse ». On invite le vieillard à s'asseoir et à se couvrir, on fait une collecte en sa faveur ; le roi lui avait donné une pension de 200 livres.

9 novembre. — Le clergé est dissous comme ordre et corporation, l'émission des vœux est suspendue, le nombre des monastères est réduit à un du même ordre, en chaque municipalité, les biens du clergé sont à la disposition de la nation ; Grégoire demande que pour obtenir

Digitized by Google

un bénéfice à charge d'âmes, on soit Français ou naturalisé ou régnicole, depuis dix ans au moins.

3 décembre. — Membre actif de la Société des Amis des noirs, il propose l'admission des hommes de sang mêlé dans la représentation. Il publie un mémoire en leur faveur (Paris, in-8°, 52 p.).

30 novembre. — L'ancienne division territoriale a disparu : 44,828 municipalités ont été décrétées : les officiers municipaux exercent deux espèces de fonctions, les unes relatives au pouvoir communal, les autres à l'administration générale ; Grégoire réclame pour eux la préséance et le pas sur tous les autres magistrats : « Nous devons réclamer avec courage toutes les prérogatives de la souveraineté du peuple ; c'est la loi qu'il faut voir dans celui qui en est l'organe..., il faut honorer le peuple dans ses représentants... »

1790. 5 janvier. — On confisque, au profit du Trésor, les revenus des bénéficiers absents ; Grégoire s'élève contre l'émigration des ecclésiastiques : « Les uns ont abandonné leur poste par anti-patriotisme, les autres par crainte de partager les dangers de la patrie... » Plus tard, il avouait que l'archevêque de Paris s'était retiré à Chambéry « pour échapper aux outrages, aux menaces les plus effrayantes ».

19 janvier. — Il fait insérer au *Moniteur* (littérature, droit public) un mémoire en faveur des gens de couleur ou sang mêlé de Saint-Domingue. On avait mal accueilli, le 22 décembre, une députation des colonies, Grégoire se constitue leur avocat, leur patron ; président de la Société des Amis des noirs, il plaide sans cesse, par ses discours et par ses écrits, la cause de l'abolition de l'es-

Digitized by Google

clavage. J'ai consulté, à la bibliothèque de l'Arsenal, sa vaste correspondance avec Haïti (n° 6,309) et un grand nombre de manuscrits importants (n^os^ 6,573, 2,165, 2,167, 5,290, 5,291).

5 février. — Membre du comité des rapports, il expose à l'Assemblée l'état des travaux : « On a reçu plus de 5,000 requêtes, 2,500 sont déjà déblayées, la plupart de celles sur lesquelles il reste à statuer seront renvoyées aux ministres, aux départements et aux tribunaux. »

9 février. — Président du comité des rapports, il rend compte des troubles du Quercy, de la Rouergue, du Périgord, du Bas-Limousin et de la Basse-Bretagne. Les mendiants courent le pays, on pille les châteaux, la terreur est partout..., il ne peut le nier, mais il en attribue la cause à *l'ignorance de la langue, à l'inexécution des décrets du 4 août, à l'influence sur les gens de la campagne* « de ceux qui préfèrent l'esclavage et l'anarchie à l'ordre et à la liberté... On montre perfidement aux paysans de faux décrets, de fausses lettres patentes... On lui écrit de Lorraine : Nous sommes à la veille d'une guerre sanglante, intestine et féodale, il faut que les bons citoyens s'unissent... » Mirabeau proteste, il caractérise la situation d'une manière plus nette et plus vraie : « C'est la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose. » L'Assemblée décide qu'elle priera le roi de faire exécuter les décrets, qu'elle écrira aux municipalités des pays où il y a des troubles, qu'elle *est affectée* de ces désordres ; le mot est faible, dit un membre, mettez *qu'elle blâme, qu'elle condamne.* Grégoire invite de nouveau les curés membres de l'Assemblée à écrire à leurs confrères de donner à leurs paroissiens

Digitized by Google

une interprétation exacte des décrets et d'user de « tous les moyens que leur offre la confiance due au caractère sacré dont ils sont revêtus ». L'abbé Maury prend la parole; il veut qu'on dise anathème aux brigands; si l'Assemblée n'a pas cette force, « l'État est dissous. L'influence des curés est une illusion, Turgot a usé de ce moyen en 1775, il a échoué... Ce remède, insuffisant alors, le serait aujourd'hui bien davantage sur un peuple que les ennemis de la nation ont égaré... Il faut une répression armée, au moins dans les campagnes... » Grégoire persiste à repousser l'emploi de la force, il faut éclairer le peuple... « On l'entretient dans l'ignorance de vos décrets..., la vertu a sa place naturelle à côté des lumières et de la liberté ! »

11, 13, 18 février. — On discute la question des ordres religieux; il n'y a pas assez de prêtres séculiers, dit Grégoire, « il est nécessaire de se ménager des troupes auxiliaires, il serait impolitique de supprimer en entier les ordres religieux. » Lorsqu'il s'agit de statuer sur le sort des membres des congrégations, il soutient que tous ont à peu près les mêmes droits; il demande que le minimum des pensions soit fixé à 800 fr. jusqu'à 50 ans, à 1,000 fr. jusqu'à 70 ans, à 1,200 fr. au delà et que cette disposition soit commune aux Jésuites. « Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement..., on doit compter celles qu'il a exercées sur un ordre célèbre, les Jésuites; il faut les faire participer à votre justice. » Robespierre appuie la motion: « nous devons aux religieux un traitement juste et honnête. »

15 mars. — Président du comité des rapports et du comité des recherches, il fait élever, de 15 à 30, le nom-

Digitized by Google

bre des membres; ils seront renouvelés par moitié, de mois en mois. Il déploie une merveilleuse activité pour dépouiller les dossiers et pour suivre les discussions de l'Assemblée.

23 mars. — Il réclame un relevé détaillé des appointements qui existent sous le nom d'état-major des places; il signale « un gouverneur de la *Mallebranche,* c'est-à-dire une maison de campagne, qui reçoit 12,000 fr. ».

28 mars. — On délibère sur l'éligibilité des gens de couleur, la majorité est hostile; Grégoire renoncera à la parole sur l'article 4, « à condition que les députés des colonies renoncent à l'aristocratie de la couleur ». L'Assemblée refuse de discuter la question.

1er avril. — Il fait adopter un décret qui enlève aux salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins, l'exploitation des bois appartenant aux communes, aux propriétaires ou aux détenteurs de bénéfices. La ferme fit publier, à 3,000 exemplaires, le mémoire rédigé à cet effet par le curé d'Emberménil, qui désirait la conservation de ces importantes usines menacées par les paysans.

12 avril. — On discute un projet de décret présenté par le comité des dîmes; Rœderer accuse l'évêque de Nancy de ne s'occuper des pauvres qu'à la tribune; Grégoire défend son évêque en termes énergiques.

15 avril. — Au nom du comité des rapports, il réclame contre le décret du 6 mars, qui concerne les procédures prévôtales: « Les galériens se révoltent, il importe de rétablir l'autorité des prévôts. »

1er mai. — Il propose la création d'une caisse de 1,200,000 fr. pour avances aux entrepreneurs de dessèchement de marais et aux agriculteurs... On ne pourra

Digitized by Google

prêter que pour cinq ans et jusqu'à concurrence de 40,000 fr. « C'est de l'argent que vous placerez à gros intérêt, car la terre compense avec usure les travaux et les peines de ceux qui la cultivent. »

20 mai. — Il provoque un décret qui interdit de recevoir sur nos galères aucune personne condamnée par des juges étrangers.

2 juin. — Le clergé a perdu ses dîmes, son casuel, ses bénéfices, Mirabeau a triomphé de l'éloquence de Maury; dans sa réaction contre le passé, l'Assemblée abolit le concordat de Léon X et de François Ier, elle veut remonter à la pragmatique de Charles VII, plus d'une fois réclamée par les parlements. Le comité ecclésiastique propose une réforme qui, sous le nom de constitution civile du clergé, fait entrer le schisme dans l'Église de France. « La discussion, dit Michelet, ne fut ni forte ni profonde..., nul changement ne pouvait se faire sans la convocation d'un concile... » Michelet a raison en ce qui concerne le droit du concile, il se trompe sur le caractère et la nature des débats; la discussion fut longue, sérieuse, approfondie, elle dura tout le mois de juin. Les évêques en grand nombre nient la compétence de l'Assemblée; un concile national peut seul régler les difficultés de discipline et de droit public ecclésiastique. Les philosophes veulent détruire la religion, Grégoire, qui fait campagne avec eux, ne veut que la réformer; il montre d'abord une certaine mesure, il craint le schisme : « Il ne faut pas porter atteinte à l'autorité papale. » — Le 7, il demande que l'évêque ne soit pas curé de la cathédrale, sa motion est repoussée. — Le 8, il vote l'élection par tous les prêtres, de quatre curés,

Digitized by Google

qui formeront le conseil épiscopal ; le plus âgé, avec le concours des trois autres, gouvernera le diocèse, en cas d'absence ou d'empêchement de l'évêque. Son ami, Lanjuinais, avait proposé de faire choisir par le synode, au scrutin de liste simple, les membres de ce conseil. — Le 9, on discute le mode de l'élection de l'évêque ; il soutient un amendement qui enlève aux non-catholiques le droit de choisir les ministres du culte ; il est battu par la majorité. — Le 14, il se joint à Moreau, à Dumouchel, à Prieur, pour faire décider que les ecclésiastiques voués à l'enseignement, principaux, régents, professeurs de théologie, auront le droit d'être choisis pour évêques. — Le 15, il remontre « que l'intervalle entre la mort d'un curé et la nomination de son successeur est *funeste aux mœurs et à la piété,* aussi le procureur-syndic devra-t-il convoquer les électeurs sous quinzaine. » — Le 17, il se joint à l'abbé Gouttes pour fixer à 1,500 fr. le traitement des curés de campagne : « Ils auront la vie et le vêtement, non la fortune. » — Le 21, il demande que la pension de retraite d'un curé, après 25 ans d'exercice, soit égale au traitement de la place qu'il occupe ; la motion est écartée par la question préalable. — Le 28, il appuie une proposition de Robespierre « qui invoque la justice de l'Assemblée en faveur des ecclésiastiques vieillis dans le ministère ». Il faut améliorer proportionnellement à leur âge le sort de ceux dont le traitement sera inférieur à 3,000 fr.

2 juillet. — « Après avoir conquis la liberté, dit Grégoire, nous ne devons pas souffrir qu'un seul gémisse dans la servitude : j'apprends qu'il y a des Français emprisonnés dans les forteresses étrangères, que le comité

Digitized by Google

des lettres de cachet prenne des renseignements et qu'il rende compte à l'Assemblée, avant le 14 juillet. »

6 août. — Il fait insérer au *Moniteur* une adresse aux bons citoyens du département de la Meurthe : « On débite, à Paris, qu'un grand nombre de Lorrains vont servir dans l'armée impériale, il proteste contre cette calomnie : à peine échappés au fléau du despotisme, ils en deviendraient ailleurs les détestables sujets ? Il est loin de tout approuver dans cette révolution à laquelle il croit n'avoir pas été inutile... Il lui sacrifie de bon cœur *sa fortune* et sa santé... Quiconque regrette l'état de dégradation où nous avait plongés la tyrannie, n'est fait que pour traîner les chaînes honteuses de la servitude... Quelles attaques peut redouter un peuple qui a du canon, du courage, de la liberté...Ceux qui, par ignorance, préjugés ou mauvaise foi ne veulent pas admettre ces vérités, *je rirai de leurs injures, j'attendrai leur réfutation...* Je supprime le refrain servile qui termine ordinairement les lettres, pour me dire cordialement, Messieurs, votre bon et loyal compatriote. »

13 août. — Il adresse aux municipalités, aux curés, aux clubs, une série de questions relatives aux patois et aux mœurs des gens de la campagne. « Ces questions ayant un but d'utilité publique, vous ne me refuserez pas vos lumières. » La circulaire comprend 43 questions posées avec une méthode parfaite, 5 ont rapport aux écoles ; les réponses, dont plusieurs sont rédigées avec talent, ont un véritable intérêt pour l'histoire du passé ; je les ai analysées avec soin, surtout en ce qui concerne l'instruction primaire ; je voudrais citer celle du pasteur Oberlin qui, en 1788, avait reçu la visite du curé d'Em-

Digitized by Google

berménil. Il lui envoie sur les patois « un essai qu'il a fait antérieurement imprimer », et il le supplie de plaider la cause des ministres qui, « perdant les dîmes, seront réduits à mendier leur pain, si les districts et les départements ne sont obligés de les pourvoir d'un équivalent ».

29 août. — Le comité des finances propose un crédit de 27,217 fr. pour les académies ; Mirabeau le repousse : « Ce sont des écoles de servilité et de mensonge, elles sont incompatibles avec le nouveau régime. » Grégoire les défend, il en démontre l'utilité, il sait d'ailleurs « qu'elles s'occupent à se donner des statuts dignes de la liberté ». L'Assemblée vote provisoirement le crédit.

19 septembre. — Il fait un rapport sur l'admission des députés de Pondichéry : « A quatre mille lieues de nous, des citoyens français ont adopté, avec transport, notre nouvelle constitution et prêté le serment civique. »

12 octobre. — L'Assemblée lui rèfuse la parole sur les affaires de Saint-Domingue ; il fait aussitôt imprimer et déposer chez trois libraires, « une lettre aux philanthropes sur les malheurs, les droits, les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et autres îles françaises » (1 vol. in-8°).

2 décembre. — Les comités réunis des finances et d'aliénation présentent un rapport sur la vente des biens nationaux ; Grégoire prend la parole pour « une observation préliminaire ; vous avez à cœur de bien vendre et de vendre promptement, afin de multiplier le nombre des propriétaires ; pour remplir des vues aussi sages, il vous faut abolir les dispositions qui, en diverses provinces, établissent l'inégalité des partages... N'est-il pas

Digitized by Google

affreux qu'un père juste, qui aime également ses enfants, soit forcé de trahir sa tendresse et sa justice?» Il obtient que l'on fixe le jour où sa proposition sera discutée. — Membre actif d'un comité pour l'abolition du droit d'aînesse, il accueille, avec intérêt, une députation des jeunes demoiselles de Rouen et du Havre, qui lui présentent des doléances contre ce droit inique.—Il renouvelle sans succès sa proposition d'accorder aux curés une dotation territoriale.

12 décembre. — Les duels de Lameth avec le duc de Castries, de Barnave avec de Cazalès, les provocations, les défis des gentilshommes effraient les clubs; leurs agents excitent la multitude, on pille l'hôtel de Castries... Grégoire publie des « réflexions générales sur les duels ». La question religieuse l'occupe peu, il traite surtout la question politique; « on fit grand éloge de cette brochure au club des jacobins. »

7 *décembre.* — A la suite de l'affaire de Nancy, l'Assemblée avait approuvé la conduite de M. de Bouillé et voté des remerciements à la municipalité, au directoire, à la garde nationale; organe du parti avancé et des patriotes, Grégoire accuse le général : « On a amplement déduit le tort des soldats, a-t-on suffisamment développé les causes qui les ont aigris et égarés? Bouillé avait tardé à prêter serment et cependant il commandait... Malgaigne parlait à des soldats avec une brutalité presque barbare..., la municipalité armait..., il y a eu de perfides et sourdes machinations..., les soldats ont cru servir la patrie... *Le patriotisme pur d'une société respectée* avait été dénoncé... Mais je n'ai garde d'appeler la vengeance sur les coupables... Notre malheureuse patrie ne demande

Digitized by Google

pas à être vengée, mais consolée... N'attisons pas une haine qui, depuis longtemps, divise deux villes faites pour s'aimer et s'estimer... » Il conclut au désaveu de l'approbation donnée le 3 décembre à la municipalité et au directoire de Nancy. — Il est applaudi, Barnave appuie la motion qui est adoptée.

24 décembre. — Le 29 novembre, l'Assemblée a décrété que, sous huitaine, les évêques, curés et autres ecclésiastiques prêteraient le serment ; le 23 décembre, Camus, un jurisconsulte janséniste, demande que la force intervienne... Le lendemain, au milieu des applaudissements des tribunes et d'une partie de l'Assemblée, Grégoire, le premier, prête le serment. Avant cet acte solennel, il fait la déclaration suivante : « Disposé, ainsi qu'un grand nombre de confrères, à prêter le serment civique, permettez qu'en leur nom je développe quelques idées qui ne sont pas inutiles dans les circonstances présentes. (Il se fait un profond silence.) On ne peut se dissimuler que beaucoup de pasteurs très estimables, dont le patriotisme n'est pas équivoque, éprouvent des anxiétés, parce qu'ils craignent que la Constitution ne soit incompatible avec les principes du catholicisme. Nous sommes aussi invinciblement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie : revêtus du sacerdoce, nous continuerons à l'honorer par nos mœurs, soumis à cette religion divine, nous en serons constamment les missionnaires, nous en serions, s'il le fallait, *les martyrs*. Mais après le plus mûr et le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la Constitution qui puisse blesser les vérités saintes, que nous devons croire et enseigner. Ce serait injurier, calomnier l'Assemblée

Digitized by Google

que de lui supposer l'intention de mettre la main à l'encensoir. A la face de la France et de l'univers, elle a manifesté solennellement son profond respect pour la religion catholique, apostolique et romaine. Jamais elle n'a voulu priver les fidèles d'un seul moyen de salut, jamais elle n'a voulu porter atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'Église ; elle reconnaît que ces objets sont hors de son domaine... Le titre seul de Constitution civile énonce suffisamment son intention ; nulle considération ne peut donc suspendre l'émission de notre serment. Nous formons les vœux les plus ardents pour que, dans toute l'étendue de l'empire, nos confrères s'empressent de remplir un devoir de patriotisme si propre à porter la paix dans le royaume et à cimenter l'union entre les pasteurs et les ouailles. » Durand de Maillane demande que ce discours, si touchant pour les gens de bien, soit imprimé et inscrit au procès-verbal. 52 curés, 8 abbés ou religieux prêtent serment, au milieu des applaudissements de la gauche. Il publie des observations sur le décret qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses (in-8°, 28 p.).

1791. 4 janvier. — Au moment où commence l'appel nominal, la foule s'agite autour de la salle, on entend des menaces, des cris, le maire sort pour assurer le calme ; la droite proteste, Maury réclame en vain la parole, la majorité des évêques refuse le serment. « Les évêques, dit Michelet, trouvèrent dans la situation des paroles heureuses et dignes, qui, pour leurs adversaires, furent des coups d'épées... » L'exigence dure et maladroite que l'on mit à obtenir le serment fut une faute

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

« elle donna aux réfractaires une magnifique occasion, éclatante, solennelle, de témoigner devant le peuple, pour la foi *qu'ils n'avaient pas...* » Surpris de cette énergie, Grégoire recourt à des artifices de langage qui sont peu dans ses habitudes; « c'est au nom de la religion, de la patrie, de la paix qu'il va ajouter quelques mots... Les uns ont prêté le serment, les autres s'y sont refusés, de part et d'autre, nous devons supposer des motifs respectables... L'Assemblée ne juge pas les consciences, elle n'exige pas même un assentiment intérieur (murmures). Je ne justifie pas les restrictions mentales, je veux dire seulement que, par le serment, nous nous sommes engagés à obéir et à procurer obéissance à la loi. Attaché par une union fraternelle, par un respect inviolable à nos respectables confrères les curés, à nos vénérables supérieurs les évêques, je désire qu'ils acceptent cette explication, et si je connaissais une manière plus fraternelle, plus respectueuse de les y inviter, je m'en servirais. » Ses *vénérables supérieurs* résistent, 134 archevêques, évêques ou coadjuteurs refusent le serment, 4 le prêtent, dont 3 incrédules connus par leurs mœurs dissolues. En cette grave question, Mirabeau, Robespierre, Desmoulins ne partagent pas l'opinion de Grégoire, qui publie « sur la légitimité du serment » une brochure in-8° de 27 pages, que le conseil général de la commune de Nancy fait réimprimer chez la veuve Bachot. Il n'a plus de ménagements à garder, il insulte ceux qui n'acceptent pas *ses respectueuses et fraternelles explications* : « Ce sont des êtres égarés par un faux zèle, stimulés par la haine... Ils empoisonnent nos motifs, ils nous prodiguent des qualifications atroces,

Digitized by Google

absurdes... Son serment est un hommage à la patrie, sa déclaration un hommage à la religion... Sa dissertation sera une réponse circulaire à une foule de lettres consultatives et une réfutation des protestations des chapitres, des lettres pastorales, de celle de l'évêque de Metz en particulier. » Il résume et il discute les objections : la répartition des évêchés n'a rien de contraire à la tradition ; l'élection est un retour aux pratiques de la primitive Église... Il a réclamé l'exclusion des électeurs protestants et juifs... L'élection est un objet de discipline, l'ordination est de droit divin, le peuple choisit, l'Église ordonne... Il y a moins à censurer dans les élections nouvelles qu'à rougir des anciennes... Le patrimoine de l'Église était devenu la proie d'une caste privilégiée et vorace... des Laïs qui souillaient une cour dépravée... La suppression des vœux ne leur enlève que les effets civils; « les engagements pris avec Dieu sont hors de la compétence de l'Assemblée, qui ne s'y oppose pas, qui n'a pas le droit d'y mettre obstacle... Nous aurons peut-être des congrégations libres de l'un et de l'autre sexe, des maisons où la liberté s'associant à la piété, en relèvera l'éclat, tel est le vœu de bien des gens, tel est le mien... » Il expose avec amertume les misères d'une foule de curés, de vicaires, de prêtres sans ressources, écrasés d'impôts, assiégés par le besoin... « Le sort de ces hommes qui se sont jetés avec tant de confiance dans la révolution est loin d'être amélioré... S'il est des pasteurs, dont les discours séditieux appellent la vindicte des lois, est-ce un motif pour envelopper cette classe d'hommes dans une proscription commune? Gravures, comédies, chansons, pamphlets, rien n'a été

Digitized by Google

oublié; on prononce avec emphase les mots superstition, fanatisme, on ne conseille pas tout à fait de massacrer les prêtres et les ci-devant nobles, mais tous les jours, vous trouvez des cannibales qui parlent d'égorger, comme on parle de manger, de dormir. Les pasteurs, les pères du peuple sont voués presque partout à la dérision, aux insultes, à la férocité, ils sont poursuivis jusque dans nos temples, devenus, depuis qu'on y fait les élections, le théâtre des cabales, des blasphèmes et même de fureurs sanguinaires... Dans mille endroits, les prêtres ne trouvent dans les maires que des bourreaux en écharpe... » Quel tableau ! Maury et les insermentés n'ont pas flétri avec plus d'énergie cette situation déplorable; la Terreur ne date pas de 1793, depuis la prise de la Bastille : « tout est philanthropie dans les mots, dans les lois; tout est violence dans les actes, désordre dans les choses. » Et cependant, par une de ces contradictions étranges, que nous constaterons souvent dans ses discours, ses écrits et sa vie, il ajoute : « Si la religion éprouvait la moindre atteinte, notre silence serait une lâcheté sacrilège, jamais on n'étoufferait la voix de ceux qui craignent plus un remords qu'un poignard... Les mêmes qui prétendent que nous avons détruit la royauté, crient que les décrets sont subversifs du catholicisme... Je crois avoir détruit les inculpations faites à la religion de l'Assemblée... que la haine et la noirceur s'épuisent de nouveau en calomnies, en injures, cette fange retombe sur le visage de ceux qui la jettent... Les principes de la Constitution sont fondés sur l'Évangile... La Religion et la Constitution unies par des liens indissolubles élèvent majestueusement la tête au milieu

Digitized by Google

de l'empire, pour faire le bonheur des Français et mériter les hommages de l'univers. »

18 janvier. — Le troisième scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée donne la majorité à l'abbé Grégoire.

20 janvier. — Le président annonce la dédicace de plusieurs ouvrages et manifestes apologétiques de la nouvelle organisation du clergé; il présente lui-même son mémoire sur la légitimité du serment. Cet hommage est accueilli par de nombreux applaudissements.

14 février. — Au nom du comité des domaines, le député Pison fait un rapport sur l'aliénation du domaine de Fénétrange; Grégoire prend la parole : « Vous avez entendu que la crédulité du roi a été surprise par un don de 80,000 livres, vous avez entendu qu'un ex-ministre prévaricateur, M. Calonne, a été le principal ouvrier de cette œuvre d'iniquité, je demande qu'il soit poursuivi comme solidaire du paiement. » On applaudit.

15 février. — Le président donne lecture d'une adresse des électeurs de Loir-et-Cher, qui ont nommé à l'évêché de leur département, M. l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil et député. (La gauche de l'Assemblée et les tribunes applaudissent à plusieurs reprises.)

Le même jour, Grégoire recevait aussi la nouvelle de sa nomination à l'évêché du Mans : « Je voulais, écrit-il dans ses Mémoires, refuser l'épiscopat, mais des hommes, qui avaient de l'ascendant sur ma conscience[1], en usèrent pour me persuader... Je craignis de résister à ce qui pouvait être la voix de Dieu et je choisis Blois, dont la

1. Le bénédictin D. Dièbe, son confesseur.

Digitized by Google

nomination m'était arrivée la première. » Plus tard, il avouait qu'il craignit qu'un refus ne fît supposer qu'il ambitionnait le siège de Paris ou celui de Nancy, où les élections n'avaient pas encore eu lieu. Le 16 février, on lisait dans le journal d'Hébert : « Grande joie du *Père Duchesne* au sujet de la nomination de l'abbé Grégoire et sa grande motion de le faire évêque de Paris, à la grande satisfaction du peuple français. » En marge d'un catalogue, à propos de cet article, Grégoire écrit : « Folie déplacée de la part d'un écervelé, mort à Bicêtre en état de démence. » Voici quelques détails officiels sur l'élection faite à la cathédrale de Blois, le 14 février : à l'issue de la messe paroissiale, le procureur-syndic Brisson ouvre la séance ; deux candidats sont proposés, Dupont, curé de Saint-Aignan, et le curé d'Emberménil qui est élu. Les Jacobins de Paris l'avaient désigné à la Société populaire ; à Blois, comme partout, la majorité des prêtres et des fidèles ne vote pas, la minorité seule prend part au scrutin. A l'issue de la séance, le maire, président de l'assemblée, écrit à Grégoire, il le prie de lui faire connaître ses intentions, par le courrier porteur de sa lettre : « Les électeurs ne se sépareront qu'après qu'il aura reçu sa réponse. » Le 16, l'évêque informe l'assemblée électorale qu'il accepte : « Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, l'épiscopat ne peut être accepté que par un dévouement chrétien et civique, c'est une vérité que j'énonce et non un mérite que je veux me faire à vos yeux... » La lettre est courte, il espère justifier les espérances de ceux dont il n'a pas brigué les suffrages, la Providence sera son guide et son appui. « Agréez, Messieurs, et partagez avec tous les

Digitized by Google

pasteurs et tout le peuple du département les sentiments de fraternité et d'attachement de votre très humble et obéissant serviteur, Grégoire. » Il notifie aussi son acceptation au maire, aux administrateurs du directoire, au procureur général ; le 18, le président le remercie de la préférence qu'il a bien voulu accorder à Blois. Les sympathies des députés du département, de « l'intéressant Beauharnais » surtout, qu'il avait connu chez le duc de Nivernais, à son arrivée à Versailles, lui faisaient espérer un accueil favorable; ses illusions furent de courte durée. Le 19, les administrateurs réclament sa présence : « L'ancien évêque, M. de Thémines, va procéder à une ordination... le peuple voit avec peine les chaires fermées dans ce temps de carême... les consciences sont inquiètes... la majorité de nos prêtres de la ville est hostile... 4 des 6 paroisses vont être fermées, on les donnera aux deux curés qui, seuls, ont prêté le serment... Nous espérons que l'indisposition qui vous tourmente n'aura pas de suite, nous le désirons et si nos vœux s'exaucent, nous aurons bientôt le plaisir de vous posséder parmi nous. » Le 26, le directoire lui écrit : « Nous ne pouvons vous cacher les intrigues des ennemis de la patrie... votre piété, votre charité exemplaire forceront bientôt votre troupeau à se réunir autour de vous. » Les curés Vallon et Métivier le pressent de hâter son arrivée : « Les choses sont dans un état de désorganisation, auquel il est urgent de remédier. » L'évêque leur répond : « Je vois que nous aurons à combattre, eh bien ! nous combattrons, je ne m'effraie pas aisément. » Il demande un exemplaire des statuts du diocèse, des rituels, des catéchismes.

Digitized by Google

14 mars. — L'évêque Saurine, dans l'église de l'Oratoire, procède au sacre de l'évêque de Blois.

23 mars. — Grégoire a obtenu de l'Assemblée un congé d'un mois, il part le 24 pour son diocèse, emportant les exemplaires de sa première lettre pastorale, qui comprend 24 pages in-8°. En voici quelques extraits : « Henri Grégoire, par la miséricorde divine, *dans la communion du Saint-Siège apostolique*, évêque du département de Loir-et-Cher, à ses vénérables coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles du diocèse, salut et bénédiction. » Il a prévu les tribulations qui l'attendent, comme saint Paul il ne craint rien des maux que des esprits pervers lui préparent... la calomnie l'a devancé, cet avantage lui est commun avec les pasteurs que l'élection *libre* du peuple a appelés à l'épiscopat... l'imposture s'efforce de les confondre avec les échos d'une philosophie téméraire et sacrilège, qui voudrait reconstruire l'empire français sur les débris du sanctuaire et les ruines de l'antique et sainte religion de nos pères... Il opposera la prière et les bienfaits à la calomnie... il espérait rentrer bientôt dans le sein paisible d'une paroisse dont il possédait la confiance et l'amour... La Providence a secondé la révolution... Les vrais fidèles soupiraient après la réforme de l'Église comme après celle de l'État... Quel législateur serait assez stupide pour s'imaginer que le code de nos lois peut subsister en l'absence des principes religieux? Il serait plus aisé de bâtir une ville en l'air, disait un ancien, que d'organiser un État sans culte... L'Assemblée a voulu asseoir les fondements du bonheur public sur les vérités éternelles que Jésus-

Digitized by Google

Christ est venu apporter aux hommes. » Il rappelle, avec émotion, les fêtes de la fédération, il expose sa théorie du serment... « La religion est indépendante des puissances d'ici-bas, elle ordonne aux législateurs de courber leur tête devant son front majestueux... Sa morale, ses dogmes sont aussi immuables que Dieu, dont ils émanent... mais elle consent que sa police, dans ses rapports extérieurs avec l'État, n'en puisse heurter les intérêts... La nation doit s'assurer que ces ministres du culte ne troublent pas l'État... Voyez avec quelle mauvaise foi on affecte de comparer notre révolution à celle de la Grande-Bretagne, tandis qu'elle proclame le pape chef de l'Église et centre de l'unité catholique... Le silence de Pie VI est approbatif, sans quoi il serait condamnable... car le père commun des fidèles, le successeur de Pierre, chargé de surveiller l'Église, de confirmer ses frères dans la foi, volerait au secours de la nôtre si elle était menacée... » Le nouvel évêque n'est ni un intrus, ni un transfuge de la foi : « Les sacrements sont-ils autrement administrés, le sang de l'Agneau a-t-il cessé de couler sur nos autels? Calmez vos inquiétudes, on n'a pas touché à l'arche du Seigneur, l'arbre antique et majestueux de la religion subsiste dans sa force, on a seulement élagué les rameaux parasites... votre Dieu est le Dieu de Clovis, votre foi celle de Charlemagne et de saint Louis... vous la transmettrez dans son intégrité à vos enfants, ce sera leur plus précieux héritage. » Il aborde la question politique : « Il est important, mes frères, de vous dévoiler les trames odieuses des ennemis de notre révolution... les mauvais citoyens tâchent de provoquer un choc funeste entre le sacerdoce

Digitized by Google

et l'empire... le despotisme avait rivé nos fers, étouffé le germe des vertus, avili nos mœurs, comblé la mesure de tous les maux... le temps de la tyrannie expire, celui des lois est commencé... L'antique et respectable piété de nos aïeux reviendra sous une forme plus brillante épurer et sanctifier les mœurs... Ce langage est celui d'un évêque persuadé qu'il existe une sainte alliance entre l'évangile de Jésus-Christ et la constitution française... Respectables coopérateurs dans le saint ministère, vous êtes le sel de la terre et l'ornement de la patrie, c'est sur vous que je fonde l'espoir de mes succès évangéliques... conservez précieusement la paix qui a préservé jusqu'ici nos contrées des troubles qui ont affligé diverses parties du royaume. » Il s'adresse ensuite aux fidèles : « Respectez vos pasteurs et les représentants de l'autorité... La liberté ne peut subsister que par le respect et la soumission aux lois... surtout, accomplissez fidèlement les devoirs que la religion vous impose, *un peuple irréligieux sera toujours un peuple vil et le meilleur chrétien sera toujours le meilleur citoyen*... Redoublez de ferveur en ce temps destiné à la pénitence, que vos cœurs s'ouvrent à la douce impression de nos cérémonies, qu'à l'approche du temps pascal vous disposiez vos âmes à recevoir saintement votre Dieu, à profiter des grâces qu'il doit répandre sur vous. Voyez dans chaque paroisse si ceux qui négligent de fréquenter les sacrements ne sont pas communément des hommes dépravés, que les impies même regardent comme les moins dignes de leur confiance et de leur estime... Vous êtes catholiques, vous êtes Français... Par votre piété montrez-vous les disciples fidèles de Jésus-Christ, par votre dévouement

Digitized by Google

à la patrie, montrez que vous êtes citoyens, et mourez, s'il le faut, pour défendre la religion et la liberté. »

La Société populaire fait imprimer à ses frais 500 exemplaires de cette lettre pastorale. En prenant possession du palais de l'évêché, il y installe ses vicaires épiscopaux et une bibliothèque communale, il transforme une partie des jardins en jardin botanique et il ouvre au public l'admirable terrasse qui domine la Loire.

A son entrée à Blois, il prête serment et reçoit les félicitations du maire, des autorités, de la Société populaire ; je n'ai pu trouver, ni aux archives, ni dans les journaux du temps, le procès-verbal de cette réception, qui ne fut pas sympathique si j'en crois une lettre de Mgr Thémines, qui ne fut expulsé que le 7 avril. Je suis mieux renseigné sur son entrée à Vendôme, le mercredi 13 avril : « Reçu à l'hôtel de ville, il se rend au directoire du district, on lui offre un banquet ; il visite l'hôpital, le collège, le club des patriotes. Invité à y prendre la parole, il l'a fait avec les marques de la plus vive sensibilité. » Le 14, il se rend chez les Ursulines, où il est accueilli avec respect ; chez les Dames du Calvaire, où l'on ne sonne pas les cloches, « les religieuses lui tiennent de mauvais propos... on assure qu'il leur a parlé avec fermeté. » A l'église de la Trinité, il a célébré la messe suivie d'un « *Te Deum* chanté par la voix du patriotisme, qui en vaut bien une autre ». Au dîner offert par le peuple, il a été touché jusqu'aux larmes ; on a porté des toasts à l'Assemblée, au roi, à l'évêque, aux bons citoyens... « il a fait les plus tendres adieux aux bons Vendômois, nos compatriotes[1] ». Revenons aux actes de

1. *Journal du Haut et Bas-Vendômois*. 25 avril 1791.

Digitized by Google

son épiscopat : il avait adressé au pape une lettre qu'un publiciste appelle, avec raison, une révolte à genoux : « Très saint Père, le respect dont je suis pénétré pour votre Sainteté me fait un devoir de vous annoncer que les suffrages libres des électeurs du département de Loir-et-Cher m'ont appelé au gouvernement du diocèse dont le siège est à Blois. Je déclare que je suis et serai toujours, Dieu aidant, uni de foi et de communion avec vous, qui, en qualité de successeur de saint Pierre, avez la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église de Jésus-Christ. » Le texte latin est plus expressif : « *Tuæ sanctitatis benedictionem enixe deprecatur sanctissime pater, obsequentissimus ac humillimus servus et filius, Grégoire episcopus diœcesis, cui nomen département de Loir-et-Cher. Parisiis, die vigesima quartâ martis, anno 1791.* » Il organise le conseil supérieur et permanent, qui doit administrer en son absence : seize vicaires épiscopaux, un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs affectés spécialement à la direction du séminaire. Il n'est pas heureux dans ses choix, Rochejean, Tolin, Nusse, Chabot surtout, lui firent beaucoup de mal : Il avait été séduit par une lettre de ce Chabot du 4 septembre 1790, où il se vantait d'avoir dressé ses élèves capucins à l'instruction de la jeunesse.

2 mai. — Inauguration du buste de Désilles dans la salle de la Société des Amis de la Constitution, à Blois. « Le buste du héros est conduit par les grenadiers de la garde nationale, au son de la musique... Le cortège est imposant... Un concours de citoyens parmi lesquels beaucoup de dames jalouses de prendre part à cette fête civique... » Invité à occuper le fauteuil de la présidence,

Digitized by Google

il prononce un discours: « J'avais l'honneur de présider l'Assemblée nationale, quand elle inaugura le buste de Désilles... Ce héros a droit d'émouvoir mon âme, il est mort dans les lieux qui recèlent la cendre de mes pères... A mon retour à Nancy, je jure de porter mes premiers pas sur son tombeau... Là, je déposerai vos vœux et les miens, je parlerai à mes bons compatriotes de votre zèle civique... En m'enviant l'avantage de vous connaître, ils partageront avec moi celui de vous aimer... Quand les ennemis de la Constitution menaceront la liberté... quand pour nous replonger dans les horreurs d'un régime exécré, ils voudront nous forger de nouveaux fers, amis de la Constitution, soldats de la patrie, contemplez le buste de Désilles, courez aux armes, sauvez la liberté ou périssez avec elle ! »

7 *mai.* — Rentré à Paris, l'évêque s'élève, avec violence, contre le décret sur les colonies; « il anéantit la déclaration des droits de l'homme, il réduit à l'esclavage une classe de citoyens. » Il demande en vain un ajournement.

11 mai. — Il reprend la question des colonies dans ses origines, il résume les événements qui ont augmenté les malheurs des gens de couleur ; il établit des principes « que ne peuvent méconnaître des législateurs », le projet présenté est injuste, impolitique, attentatoire aux droits naturels de l'homme... Il demande la question préalable. Le 13, le 14, la discussion est vive, prolongée, il s'oppose à la réunion d'un congrès. Le député Fermon commence la lecture des instructions rédigées pour les colonies, elles comprennent 300 articles ; l'Assemblée est agitée, Grégoire se fait remarquer par la véhémence de ses

Digitized by Google

interruptions ; le député Lavie l'interpelle : « Vous perdez les colonies, Monsieur, par vos discours, par vos écrits... » La gauche, à grands cris, rappelle Lavie à l'ordre... « Je n'ai jamais prêché aux colons que la soumission à la métropole », dit Grégoire. Il lit une lettre qu'il leur adresse et il demande que le ministre, sous sa responsabilité, fasse exécuter les décrets. (On applaudit.) Malouet exprime la crainte « qu'il ne soit fâcheux pour les colonies d'avoir éprouvé le zèle apostolique du préopinant[1] ».

21 mai. — Le président annonce à l'Assemblée que le roi et une partie de sa famille ont été, cette nuit, enlevés par les ennemis de la chose publique ; on envoie des députés vers le peuple, Grégoire est du nombre. Aux Tuileries, il harangue huit ou dix mille personnes : « Qu'importe la fuite d'un parjure, dont on peut très bien se passer... Souvenez-vous de ce que vous fûtes le 14 juillet, allez dans vos sections dire à vos concitoyens de rester armés, fiers et tranquilles. » Au retour, il rend compte de sa mission : « Partout nous avons trouvé le peuple dans les meilleures dispositions... Soutenons son courage... Nous mourrons, s'il le faut, pour la chose publique... *Et nos si totus illabatur orbis impavidos ferient ruinæ*[2]. » Il raconte dans ses Mémoires qu'il fut aussi au nombre des députés envoyés par l'Assemblée à l'arrivée du transfuge : « Louis XVI nous dit qu'il avait voulu aller à Montmédy. »

1er juillet. — Il adresse à ses diocésains une lettre

1. *Monit.* 1791. 129, 130, 133, 134, 166.
2. *Monit.* nº 173.

Digitized by Google

pastorale pour prévenir ou calmer les inquiétudes causées par la fuite du roi (Paris, in-8°). « Sans doute la volonté du Ciel, qui tant de fois s'est montré si visiblement en faveur de la révolution, permet cette nouvelle tempête pour conduire plus rapidement au port le vaisseau de l'État... Aux armes, citoyens, déployez le caractère mâle, l'attitude fière d'un peuple libre... N'oublions pas que nous avons juré de vivre libres ou de mourir, plutôt nous ensevelir sous les débris fumants de la patrie que de jamais rentrer dans l'esclavage... » Il fait appel aux fonctionnaires, à la garde nationale, à ceux que « le civisme a confédérés sous le nom d'Amis de la Constitution, à ses dignes coopérateurs... aux bannières de la religion unissez les drapeaux de la patrie; que nos temples retentissent de vos exhortations saintes et patriotiques... Après avoir prié avec ferveur sur la montagne, descendez, s'il le faut, pour combattre avec courage dans la plaine... » Il attaque les pervers « qui, sous un voile sacré.... voudraient armer de poignards la religion de la charité. Ne vous permettez aucune violence contre eux, mais par une contenance intrépide, électrisez les faibles, faites rougir les lâches et trembler les traîtres... Soyons unis, calmes et fiers, nous serons inébranlables. »

7 juillet. — Le séminaire de Blois est fermé, il adresse aux curés une lettre-circulaire pour la convocation des élèves : « Les mœurs des prêtres doivent avoir une austérité républicaine, une pureté évangélique... » Son appel ne fut pas entendu, le recrutement était difficile dans l'Église constitutionnelle.

14 juillet. — On discute sur l'inviolabilité du roi:

Digitized by Google

« Le roi acceptera, il jurera, dit Grégoire, mais quel compte ferez-vous sur ses serments ? » Le *Moniteur* avait adouci l'expression : « Je m'écriai au milieu de l'Assemblée, quelle confiance pourront vous inspirer les serments d'un parjure ? » Il est de cette minorité qui veut mettre le roi en jugement, il redoute le caractère versatile de la nation et surtout des Parisiens, qui n'ont déjà plus le même enthousiasme.

15 juillet. — La discussion continue. Au milieu de murmures mêlés d'applaudissements, Grégoire prononce un discours qui fut fort commenté dans la presse et dans les clubs : « J'entends dire autour de moi qu'il ne convient pas à un prêtre de traiter une pareille question, cela ne doit pas m'arrêter ; au lieu de comparer mon opinion avec mon état, je demande que l'on réfute mes raisons... Au reste, quand l'Assemblée aura prononcé, je me soumettrai. (Quelques voix s'élèvent : cela est bien heureux !) Le projet du comité me semble réfuté par l'intérêt national, il est impossible de séparer la fuite du roi des circonstances qui y sont attachées, des faux passeports... du mémoire qu'il nous a laissé... des projets évidemment hostiles de M. de Bouillé... On a dit que le roi ne pouvait être mis en jugement... avez-vous donc oublié que le salut public est la suprême loi ? Et le salut public réclame que les attentats contre la liberté soient vengés... » Ici l'orateur entre dans des considérations générales. (Quelques voix s'élèvent : Vous n'y êtes pas, Monsieur !) Il continue avec plus de violence... « On répète que la majesté du trône est avilie, si le roi n'est pas inviolable, c'est comme si l'on disait qu'un homme est avili parce que la loi le punit s'il est coupable... Le roi peut-il

Digitized by Google

invoquer le bénéfice d'une loi qu'il a voulu anéantir, d'une Constitution dont il s'est formellement déclaré l'ennemi ?... Prenons-y garde... les contre-révolutionnaires ne se découragent pas, au contraire, ils redoublent d'énergie... Je conclus : *qu'il soit nommé une Convention nationale qui jugera Louis XVI.* Si le projet du comité est adopté, vous devez punir la garde nationale de Varennes et tous ceux qui ont concouru à l'arrestation du roi. » Les tribunes applaudissent[1].

16 juillet. — Je trouve, dans les papiers non classés, une invitation à dîner chez M. Lepage. « Monsieur l'Évêque, la partie de dîner à ma campagne, qui avait été faite pour dimanche, a été remise à demain. MM. Pétion, Brissot, Robespierre ont promis de s'y rendre, ils seront reçus avec tout le plaisir qu'un bon citoyen peut avoir à réunir des hommes aussi éclairés que bons patriotes. J'espère que M. l'Évêque voudra bien compléter la fête par sa présence. »

4 août. — L'évêque répond à la lettre que ses paroissiens d'Emberménil lui ont adressée le 7 mars[2].

12 août. — On discute la révision; Grégoire demande la question préalable; le centre et la droite murmurent, la gauche se lève en criant : Silence ! Le président réclame le plus profond silence et l'impartialité qui convient à une discussion de cette importance. « Si vous revenez sur un décret, il en résulte que vous avez fait non des décrets, mais des projets de décrets..., achevons la Constitution, ou faisons-en une nouvelle... La plupart

1. *Monit.*, n° 197.

2. V. ces deux lettres, 1re partie, 60-62.

Digitized by Google

des citoyens n'iront plus dans les assemblées primaires, ils n'iraient que pour se donner des maîtres... (Murmures.) Des dispositions de cette nature ne sont propres qu'à étouffer le caractère national, la vertu et la moralité..., et on nous parle d'aristocratie, n'est-ce pas là la véritable aristocratie ?... Les électeurs riches ne feront pas leur choix parmi les humbles habitants des campagnes, alors vous verrez une nouvelle noblesse renaître, vous aurez des patriciens et vingt millions de plébéiens sous leur dépendance... On dit que la condition proposée est le seul moyen d'avoir un bon Corps législatif, mais les communes de France n'ont-elles pas seules assuré notre liberté ? et par qui avez-vous été envoyés ici ? par ces hommes qui ne payaient pas quarante journées de travail et qui ne s'attendaient pas que vous immoleriez leurs droits[1] ? »

24 septembre. — On reprend la discussion sur les colonies, Grégoire rappelle d'abord que c'est sur sa proposition que les gens de couleur furent nominativement dénommés dans le décret du 28 mars ; il adjure ensuite l'Assemblée de ne pas rétracter, sans le plus mûr examen, le décret rendu, le 15 mai, après un débat solennel.

26 septembre. — Les pères du régime nouveau sont débordés. Après les événements du 31 mars, trois cents membres de l'Assemblée ont quitté ce club des Jacobins où les fanatiques s'en vont docilement aux sermons de Robespierre ; l'évêque de Blois y lit une adresse aux députés de la seconde législature ; l'imprimerie du *Pa-*

1. *Monit.*, 225.

Digitized by Google

triote français, par ordre de la Société, publie ce pamphlet de 31 pages in-8°, il est distribué aux nouveaux députés, envoyé aux 2,000 sociétés affiliées et inséré par extrait au *Moniteur* du 4 octobre 1791. Cet odieux réquisitoire donne une fâcheuse idée de la *charité* de l'évêque de Blois. « Salut à nos successeurs! » Il leur souhaite la fierté des Spartiates, le courage des Romains... « Arrivé à la fin de sa carrière, il désire qu'on interroge sa conduite..., il est résolu à démasquer tous les traîtres..., à tracer quelques tableaux hideux..., est-ce sa faute s'ils sont d'après nature? On demande s'il est utile de montrer ainsi les âmes à nu, je réponds *oui*..., la corruption étant une maladie du gouvernement représentatif... La Constituante renfermait plus d'esprit que de science, plus de science que de philosophie, plus de philosophie que de mœurs et de probité..., j'y vois une foule d'hommes pusillanimes, des fourbes, des charlatans..., dans cette majorité qui est en arrière de la révolution, il y a beaucoup de ministres des autels..., trop souvent la complaisance du prêtre a servi l'ambition des tyrans..., cette horde féodale qui disait également mes vassaux et mes chiens..., bas courtisans, vils satrapes du despotisme, dont les forfaits sont consignés dans le livre rouge, monument infâme des déprédations de la cour... Au sujet de l'inviolabilité absolue ou relative, on nous fit un crime de notre opinion..., la scélératesse broya ses couleurs..., on dit que *nous étions républicains, quoiqu'il ne fût aucunement question de république*..., obéir est un devoir, discuter est un droit, j'en userai toujours! Quand le décret sur l'inviolabilité fut rendu, les corps administratifs censurèrent avec véhémence *ces horribles*

Digitized by Google

républicains, admirateurs des exécrables Brutus, Caton, Guillaume Tell..., une horde de mouchards infesta la capitale..., on persécuta à outrance ceux qui ont proclamé le droit de la nation..., les perfides ! Un ouvrage où l'on calculerait les nuances de la méchanceté de nos ennemis serait peut-être le rituel et l'encyclopédie des fripons... » Il dénonce l'insouciance et l'incivisme des corps administratifs... « Ils détestent les clubs, comme les filous les réverbères... Ils déclarent une guerre indirecte à toutes ces sociétés... conservatrices du feu sacré de la liberté..., il faut surveiller constamment les dépositaires de la loi..., la défiance est la vertu des peuples libres... Pour lui, il ne cessera pas d'éclaircir les complots des traîtres, de les traduire au tribunal de l'opinion, de les dévouer à l'exécration de l'univers... Depuis que l'Assemblée est tombée en décrépitude, chaque jour on nous arrachait le cœur... » Il ne veut ni janissaires, ni troupes de ligne, la garde nationale suffit : « *l'histoire secrète de la révolution est un cloaque.* » De retour dans nos foyers, nous surveillerons ceux qui attenteront à la liberté, nous développerons les lumières et le civisme... Il n'est pas sans inquiétude sur l'avenir, il a peine à croire à la liberté : « Voyez ces hordes d'esclaves toujours prêts à s'atteler au char du despotisme, journellement prosternés devant les murs du palais... Les élections n'ont pas été libres, la perfidie a épuisé toutes ses manœuvres pour écarter les patriotes, qu'on a désignés sous le nom *de républicains, de têtes exaltées, de factieux*... On a choisi ce qu'on nomme *des modérés*, terme synonyme *d'aristocrates, d'ennemis de la patrie*... Avec de l'or on accaparera les subsistances, le peuple,

Digitized by Google

comme Tantale, manquera de pain, au sein de l'abondance... L'impunité amènera des Calonne pour le voler, des Lambesc pour l'égorger, des Bouillé pour le trahir... Élevez-vous à la hauteur où le peuple vous investit, révélez toutes les vérités, frondez tous les abus, poursuivez tous les traîtres..., faites pâlir tous les tyrans..., l'Assemblée nationale a commencé, existé et fini comme Salomon..., les temps sont accomplis, c'est la guerre des rois contre les nations, des oppresseurs contre les opprimés..., dites à l'univers que vous ferez cause commune avec tous les peuples résolus à secouer le joug..., le volcan de la liberté va faire explosion, réveiller tous les peuples et opérer la résurrection politique du globe. »

21 octobre. — L'évêque rentre dans son diocèse; voici, dans l'ordre chronologique, une indication très sommaire de ses actes et de ses discours; il publie : 1° un supplément au bréviaire blaisois; j'ai vu les manuscrits à la bibliothèque de l'Arsenal, n^os^ 2164-2167.

2° Une instruction sur la confirmation (in-8°, 10 p.). Il s'excuse de n'avoir pu encore visiter les paroisses : « Aux travaux pénibles qui dans l'Assemblée dévoraient mes moments, ont succédé des occupations non moins épineuses du ministère évangélique, et les détails d'administration civile ont encore grossi mon fardeau... Quatre-vingt mille personnes attendent les dons du Saint-Esprit, je serais coupable si je les en privais, elles seraient coupables si elles ne s'empressaient de le recevoir..., jamais ce sacrement ne fut plus nécessaire..., avant mon arrivée, mon prédécesseur le prodiguait à tous ceux qui promettaient de détester ces lois salutaires

Digitized by Google

qui ont foudroyé tant d'abus..., surtout ne tardez pas à vous présenter au tribunal de la pénitence... » Il enjoint aux confesseurs de se montrer sévères; il écrit dans ses Mémoires que quarante mille personnes environ, soigneusement préparées par un clergé qui partageait ses opinions, reçurent de lui l'imposition des mains et que, dans un voyage de dix-huit jours, il prêcha cinquante-deux fois[1].

3° Une instruction sur le jeûne et l'abstinence, avec le dispositif du carême en douze articles. Il conserve la plupart des anciens usages; il désire que l'on confesse, quatre fois l'an, les enfants qui n'ont pas fait leur première communion; « il a appris avec douleur que l'instruction chrétienne a été négligée par quelques parents », il insiste sur la nécessité de l'instruction et de la prière.

1792. 4 février. — 4° Une lettre pastorale sur le paiement des contributions publiques (in-8°, 15 p.). « Honoré du double caractère d'évêque et d'administrateur, je suis plus étroitement obligé de stimuler la négligence, de tonner contre la mauvaise foi... Ne pas payer, c'est être indignes du nom français, parjures à la face du ciel et de la terre, comparables à ces traîtres qui sont allés sur la rive droite du Rhin cacher leur honte, vomir leurs fureurs, concerter les moyens de revenir assassiner leurs compatriotes, égorger la liberté... A qui payez-vous l'impôt? à César, c'est-à-dire à vous-mêmes, puisque vous payez au souverain, qui est le peuple. » Il compare les contributions nouvelles avec

1. *Mém.*, t. II, 25.

Digitized by Google

les anciennes : « Sous l'ancien régime, un particulier qui avait 600 livres de revenu payait 141 livres, aujourd'hui 102 livres. » Il discute les bases de l'impôt, il s'élève contre le trésor royal ; c'est une philippique injuste contre les aristocrates et les fanatiques « qui veulent noyer leur patrie dans le sang ».

5° Un éloge funèbre de Simonneau, assassiné pour avoir défendu la loi (Blois, in-4°). « Le maire d'Étampes, disait Robespierre, a été coupable avant d'être victime », cependant on décrète une fête en son honneur ; le discours de l'évêque de Blois, dans sa cathédrale, est une paraphrase des *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées, en 1579, par Languet, sous le pseudonyme de Junius Brutus[1]. C'est une apologie du régicide ; avec quelle joie il porterait sa tête sur le billot, si à côté de lui devait tomber la tête du dernier tyran.

6° Un discours sur la Fédération du 14 juillet, imprimé aux frais de la Société populaire (in-4°, 11 p.). C'est un commentaire du droit à l'insurrection prêché dans les clubs ; il y a une attaque violente contre la reine : il parle de « ce Trianon, où les tributs de nos provinces, c'est-à-dire les larmes et les sueurs des malheureux, servent aux plaisirs de Cléopâtre..., de ces bosquets vantés de Versailles, où le génie s'est prostitué à la luxure d'une manière également dispendieuse et scandaleuse... »

7° Un discours à l'occasion du 10 août 1792 (in-8°, 17 p.). « *Nolite confidere in principibus*, ne vous fiez pas aux princes. Ces paroles consignées dans nos livres

1. Ire partie, 44-45.

Digitized by Google

sacrés ont la sanction du ciel même et si, après ce témoignage de Dieu, il était permis de citer celui des hommes, j'invoquerais celui du roi Pyrrhus... L'histoire est-elle autre chose que le martyrologe des nations? Partout la couronne rappelle cette boîte de l'antiquité fabuleuse, d'où sortirent tous les maux... Depuis quinze siècles, l'Europe est en proie au brigandage de quatre-vingt-dix ou cent familles, qui jouissent de la misère des hommes, qui s'abreuvent de leurs larmes, et quand une nation ne suffit pas à ces tigres, quand ils veulent assouvir un orgueil insatiable, un penchant brutal, le débordement de leurs passions franchit les limites de leur empire... Pour une femme perdue de mœurs, pour une ridicule préséance..., ils portent la dévastation et la mort... Je passe rapidement sur ces êtres abhorrés pour arriver *au restaurateur de la liberté française...* » Rien de plus odieux que ses insultes au prisonnier du Temple!

8° Lettre de l'évêque à ses vicaires épiscopaux. — Durant un de ses fréquents voyages à Paris, où l'appellent les exigences de la politique, le directoire du département invite le conseil épiscopal à supprimer la fête de saint Louis, patron du diocèse; on en réfère à l'évêque: « J'avais, dit-il, le cœur dans un étau, froissé entre la crainte d'atténuer le culte que l'Église rend aux saints et la crainte d'attirer sur mon clergé l'*orage d'une persécution atroce.* » Sa réponse est triste et déplorable: « Si saint Louis était vénéré comme roi, il faudrait proscrire des hommages qui seraient un crime contre la patrie et la raison, mais il est honoré comme saint... Cependant la suppression de cette fête ne heurte aucu-

Digitized by Google

nement les principes irréfragables du dogme, sur lequel on ne peut jamais composer... Je présume que sans l'avis des fidèles, une autorité despotique choisit saint Louis, moins par vénération pour lui que par adulation pour Louis XIV, qui régnait alors...; d'après ces considérations, on peut, ce me semble, se dispenser de célébrer la fête d'un saint jadis roi, avec cette pompe qui pourrait être encore un sujet de triomphe pour les royalistes et un talisman capable d'éblouir les faibles... On pourrait adopter pour patron saint Solême, qui sans doute eût encore grossi le trésor de ses mérites, si au lieu d'avoir des relations avec Clovis, il eût tâché d'ébranler le trône du despotisme. » On lit sur l'original de cette lettre ce post-scriptum : « Je crois pouvoir défier qui que ce soit d'avoir plus d'horreur des rois que moi, je leur préférerais les dix plaies d'Égypte. »

Il n'épargne pas à la chaire chrétienne le scandale de ses haines politiques, il y mêle sans cesse la politique à la religion, il semble préparer sa candidature à la Convention. Un jour, dans sa cathédrale, il prend la défense de son prédécesseur, il reproche aux Blaisois leur ingratitude envers un prélat dont ils n'ont pas secondé le projet de consacrer dix mille francs à établir, chez eux, des ateliers de filature. Quelques jours après, il annonce au prône qu'à l'issue de la messe paroissiale, on distribuera aux curieux un libelle in-8° de 22 pages, publié à Paris, sous le titre de : *M. Grégoire dénoncé à la nation.* L'indignation causée par la lecture fut telle que, le soir, sur la place publique, on en fit un autodafé. « L'anecdote fut répandue à Paris, les journaux la répé-

Digitized by Google

tèrent, le libelliste anonyme n'a jamais osé soulever le voile[1]. »

Président de l'administration centrale, à la nouvelle de la révolution du 10 août, il convoque sur-le-champ les administrations du département, du district, de la municipalité ; avant même qu'elles soient réunies, il rédige une réponse au président de l'Assemblée et aussi une proclamation pour annoncer à ses administrés la suspension des fonctions royales. « Je passai la nuit à faire composer et à corriger les épreuves, le lendemain j'en fis *inonder* le département, et quoique le Blaisois soit peut-être la contrée où l'on trouve le moins de caractère, tout fut électrisé et la République établie par le fait, y fut proclamée par anticipation. » Son discours pour les citoyens morts à Paris, le 10 août, fut, je l'ai dit déjà, un manifeste contre la royauté qui n'était pas encore légalement abolie et un outrage pour ce roi dont « l'attitude au palais des Tuileries avait été celle d'un chrétien dans le cirque ».

III. *20 septembre.* — Élu membre de la Convention par le vœu unanime du corps électoral, qu'il présidait, à Vendôme, il part pour Paris. Le 21, il se présente avec onze commissaires au sein de la Législative présidée par son compatriote, François de Neufchâteau : « Citoyens, dit-il, la Convention nationale est constituée, nous venons de sa part vous annoncer qu'elle va se rendre ici pour commencer ses séances. Le président répond : « L'enthousiasme qu'inspire votre présence vous est un sûr

1. *Mém.*, t. Ier, 25.

Digitized by Google

garant de l'impatience avec laquelle nous vous attendons.» La Convention prend possession de la salle, Pétion occupe le fauteuil de la présidence, Grégoire déclare à plusieurs membres qu'il va demander l'abolition de la royauté et la création de la République ; on l'engage à attendre, le moment n'est pas opportun... « Nous ne sommes pas juges de la royauté, dit Quinette, c'est le peuple... Collot d'Herbois me prévint et se borna à énoncer cette proposition, je m'empressai d'en développer les motifs. » Le *Moniteur* cite ses paroles : « Certes, personne ne proposera de conserver en France la race maudite des rois..., nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes, qui ne vivaient que de chair humaine..., je demande donc que par une loi solennelle vous consacriez l'abolition de la royauté. » L'Assemblée se lève et décrète par acclamation la proposition de M. Grégoire; sur la motion de Danton, elle proclame la République française une et indivisible.

10 octobre. — Grégoire soumet à l'Assemblée le tableau des documents déposés aux archives : 811 liasses de procès-verbaux des assemblées électorales pour l'élection des députés de la Constituante; 47 volumes in-folio contenant la collection des procès-verbaux de cette Assemblée, qui a rendu 5,077 décrets; la déclaration des droits de l'homme renfermée dans une boîte en fer, enfin une copie des décrets de la Législative, au nombre de 1,262.

31 octobre. — Au nom du comité diplomatique, il fait un rapport sur l'affaire des trois officiers suisses détenus à Soleure, « pour leur attachement aux principes

Digitized by Google

de la Révolution française... On trame à Soleure et à Fribourg contre la France... On a fait défense au régiment de Vigier de fréquenter les Sociétés populaires... La République ne veut pas s'immiscer dans le gouvernement intérieur de Soleure, mais le mépris pour ses principes et la persécution contre ceux qui les professent sont une véritable atteinte au droit des gens et la haine de notre Révolution est une véritable infraction au traité d'alliance... »

10 novembre. — On lit une adresse des Amis du peuple de la Grande-Bretagne, de la ville de Neuwingten, à la Convention, Grégoire demande que le président écrive à cette Société pour lui exprimer sa reconnaissance...

15 novembre. — L'Assemblée a commencé le 13 les tristes débats sur le procès de Louis XVI, Grégoire a la parole : « La postérité s'étonnera peut-être que l'on ait pu mettre en question si une nation entière peut juger son premier commis, mais il y a seize mois, à cette tribune, j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse des patriotes qui luttaient avec désavantage contre la masse des brigands de la Constituante, des huées furent le prix de mon courage. Citoyens, je viens plaider la même cause, je parle à des hommes justes, ils m'écouteront avec l'indulgence et le calme de la raison... » Il rappelle les exemples cités par le rapporteur du comité, il insulte ses collègues de la Constituante... « Tous ces êtres vils qui, prostituant le caractère auguste du législateur, lui avaient substitué celui de valets de cour..., ils voulaient, sous un autre nom, devenir maires du palais,

Digitized by Google

à l'ombre tutélaire de l'inviolabilité... Leurs hérésies politiques étaient des dogmes pour un peuple toujours enclin à l'idolâtrie de la royauté... Un parjure, une trahison, un meurtre sont à la vérité des actions royales quant au fait, mais quant au droit, ces crimes rentrent dans la classe des délits privés... L'inviolabilité absolue serait une monstruosité... » Après avoir discuté les principes, il passe à leur application : « La royauté fut *toujours* pour moi un objet d'horreur, mais Louis XVI n'en est plus revêtu, je me dépouille de tout animadversion contre lui pour le juger d'une manière impartiale ; d'ailleurs, il a tant fait pour obtenir le mépris, qu'il n'y a plus place à la haine... Jamais il ne fut un roi constitutionnel, non pas, comme l'a dit un des préopinants, qu'il n'y eût pas de Constitution..., nous en avions une détestable... Quand désertant son poste, le roi s'enfuit, il nous laissa une protestation... qui est une véritable abdication..., il a réduit l'art de la contre-révolution en système..., il fut toujours le chef des conspirateurs... Quel homme s'est joué avec plus d'effronterie de la foi des serments ? C'est dans cette enceinte que je disais aux législateurs : il jurera tout, il ne tiendra rien... Ce digne représentant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'Assemblée que les plus dangereux ennemis de l'État étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté et, rentrant *dans son tripot monarchique, dans ce château, la tanière de tous les crimes, il allait, avec Jésabel,* avec la cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie... Il ourdissait les complots de la guerre étrangère, il invoquait contre la Révolution toute la meute des rois... Comme parjure, comme contre-révolutionnaire, il aurait encouru

Digitized by Google

la déchéance..., ne pas le juger ce serait aller contre le texte et l'esprit de la Constitution... J'évoque ici tous les martyrs de la liberté..., est-il un parent, un ami de nos frères immolés sur la frontière ou dans la journée du 10 août, qui n'ait eu le droit de traîner son cadavre aux pieds de Louis, en lui disant : Voilà ton ouvrage ! Et moi aussi je réprouve la peine de mort..., un reste de barbarie destiné à disparaître des codes européens... Il suffit à la société que le coupable ne puisse plus nuire. Assimilé en tout aux autres criminels, Louis Capet partagera le bienfait de la loi, si vous abolissez la peine de mort ; vous le condamnerez alors à l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiège sans cesse et le poursuive dans la solitude ; mais le repentir est-il fait pour les rois ? L'histoire, qui burinera ses crimes, pourra le peindre d'un seul mot : aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés, le bruit du canon annonçait un carnage effroyable et ici, dans cette salle, il mangeait ! Ses trahisons ont amené notre délivrance..., l'impulsion est donnée à l'Europe entière, la lassitude des peuples est à son comble, tous s'élancent vers la liberté, le volcan va faire explosion... Qu'arriverait-il si, au moment où les peuples vont briser leurs fers, vous assuriez l'impunité de Louis XVI, ce serait un outrage à la justice, un attentat contre la liberté universelle ! Par tous ses actes, il est soumis à la loi ; il ne peut se parer du bouclier de l'inviolabilité... Ouvrez la loi, voyez ce qu'elle prononce contre ses innombrables crimes... Il ne fut jamais que le bourreau du peuple... Il est un prisonnier de guerre, il doit être traité comme un ennemi !... Je conclus donc à ce qu'il soit mis en jugement. »

Digitized by Google

16 novembre. — Grégoire est élu président de la Convention par 246 suffrages sur 352 votants.

20 novembre. — Le jour même où Grégoire lisait une lettre du ministre de la guerre, qui est, disait-il, un supplément à la confession générale des fripons, le citoyen Doppet, colonel de la légion allobroge, apporte une adresse de l'Assemblée nationale de Chambéry, qui demande à être unie à la République française et à en faire partie intégrante. Grégoire lui répond : « Ce fut un grand jour pour l'univers et une ère nouvelle, que celui où la Convention nationale prononça ces mots : la royauté est abolie ! Depuis l'origine des sociétés, les rois sont en révolte contre les peuples... La raison... déroule la grande Charte des droits de l'homme, l'épouvantail des despotes... Semblable à la poudre, plus la liberté a été comprimée, plus son explosion sera terrible... L'orgueil stupide des tyrans sera humilié, les négriers et les rois feront l'horreur de l'Europe purifiée. Leur perfidie héréditaire n'existera plus que dans les archives du crime... Ne craignez pas les menaces des despotes... Les statues de Capet ont roulé dans la poussière, elles se changent en canons... Si quelqu'un tentait de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserions sur sa tête... La liberté ne périra chez nous que quand il n'y aura plus de Français ! Généreux Savoisiens, vous désirez vous incorporer à la République, la Convention pèsera, discutera solennellement une demande de cette importance, quelle que soit sa décision, dans les Français vous trouverez toujours des amis... Développons, vivifions cette justice universelle, qui trace aux nations l'étendue de leurs droits, le cercle de leurs devoirs... Que nos bras

Digitized by Google

s'étendent vers les tyrans pour les combattre, vers les hommes pour les embrasser, vers le ciel pour le bénir... Formons un concert d'allégresse qui augmentera le désespoir farouche des tyrans et l'espoir des peuples opprimés... Un siècle nouveau va s'ouvrir, la liberté planera sur toute l'Europe, il n'y aura plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers! » L'Assemblée entière se lève au cri de : « Vivent les nations. » Le président donne aux députés le baiser fraternel, Barère, « l'Anacréon de la guillotine », demande que la réponse de Grégoire soit traduite dans toutes les langues, car « c'est le manifeste de tous les peuples contre tous les rois ». On applaudit.

28 novembre. — Au nom des comités de Constitution et de diplomatique, Grégoire présente un long rapport sur l'incorporation de la Savoie à la France. (7 colonnes du *Moniteur*.) Après quelques phrases obligatoires sur le fanatisme, la tyrannie, la République universelle, le droit des peuples, le système fédératif, « qui serait l'arrêt de mort de la République », il traite la question « dans l'ordre du réel et de l'utile » ; il décrit la situation topographique des sept provinces de la Savoie, il constate l'unanimité des voix, les pouvoirs des députés, le courage de ces populations « qui ont démoli un trône, aboli la royauté, la noblesse, la gabelle et la torture ». L'intérêt politique de la France lui permet-il de s'agrandir? C'est un problème dont il tente la solution...? Il appelle le passé au conseil du temps présent... Les grands États de l'Asie, Rome exténuée par sa grandeur, les empires de Charlemagne, de Tamerlan ont disparu... « Tous ont trouvé dans leur trop grande étendue une des causes

Digitized by Google

principales de leur dissolution... On peut prédire qu'avant la fin du siècle prochain, la Russie sera démembrée... La domination universelle était le projet de Louis XIV, dès lors il ne peut être le nôtre ; quoi de commun entre les rêves ambitieux d'un roi et la loyauté d'un peuple libre? (On applaudit.) La France est un tout qui se suffit à lui-même... Nos armées victorieuses se contentent d'avoir brisé les fers des peuples opprimés, elles leur laissent la faculté de délibérer *sur le choix de leur gouvernement*... à moins qu'ils ne veulent *remplacer le tyran par des tyrans, car si mon voisin nourrit des serpents, j'ai le droit de les étouffer*... (On applaudit.) Il conclut : Nous devons accepter l'offre... Conformité de mœurs, d'idiomes, rapports habituels, considérations stratégiques... « La contrée où sont situés les Thermopyles de la République est aussi la patrie des Spartiates. » Il fait valoir les avantages financiers : il évalue à vingt millions les biens du clergé et des émigrés ; les mines d'antimoine, de cuivre, de fer, le chanvre, le miel, le suif, le cuir sont des sources de revenus... La Savoie, elle aussi, trouvera de sérieux avantages dans l'annexion... Ilotes du Piémont, les Savoisiens sont menacés de l'invasion des despotes concertés... « La générosité commande de leur ouvrir notre sein..., le sort en est jeté... Tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis, nous serons détruits ou ils seront libres... Ils le seront et la hache de la liberté, après avoir brisé les trônes, s'abaissera sur la tête de quiconque voudrait en rassembler les débris ! » (Nouveaux applaudissements.) L'Assemblée adopte le projet de décret d'incorporation ; Grégoire termine un discours aux députés par ces mots :

Digitized by Google

« Dans la chute prochaine et nécessaire de tous les rois, le seul trône sera celui de la liberté; assise sur le mont Blanc..., elle étendra ses mains triomphales sur tout l'univers. »

23 novembre. — Une députation de citoyens anglais et irlandais se présente à la barre, le président répond à ses félicitations : « Oui, vous êtes ici au milieu de vos frères, la nature et les principes vous rapprochent de nous, la royauté est en Europe ou détruite ou agonisante... La déclaration des droits va dévorer les trônes..., le moment est proche où les Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne... S'il y a eu des luttes séculaires, c'est que l'ambition des rois voulait faire oublier que la nature ne fait que des frères. »

29 novembre. — Les députés Simon, Grégoire, Hérault de Séchelles et Fagot sont nommés à la suite d'un scrutin, commissaires pour l'installation du département du Mont-Blanc et pour l'organisation du département des Alpes-Maritimes. Grégoire publie, en italien, deux adresses aux citoyens des Alpes-Maritimes et du Valais : « *Indirizzo ai cittadini del dipartimento delle Alpi Maritime, del cittadino Gregorio, deputato e commissario della Convenzione in questo dipartimento. In Nizza, presso Conguet padre e figlio, stampatori dei commissari della Convenzione* (in-8°, 32 p.). Il commence ainsi : *No, non è vero, che le leggi francese abbian cangionato il minimo cambiamento alla religione cattolica, apostolica, romana...* L'adresse est divisée en chapitres : *Soppressione dei canonici, monaci, frati. — Nuovo distretto delle diocesi. — Elezione di Vescovi. — Unione col papa...* Il explique, il réfute, il cherche à calmer les

Digitized by Google

consciences alarmées. — *Indirizzo agli abitanti del Valese* (1793, in-8°).

1793. 20 janvier. — Au moment du jugement du roi, Grégoire est à Chambéry, ses trois collègues rédigent une lettre qui contient leur vote pour la condamnation *à mort*... « Absent, libre de se taire », il refuse de la signer et il fait adopter la rédaction suivante, « qui respire des sentiments peu conformes à l'humanité et à la religion[1] ». « Nous apprenons par les papiers publics que la Convention doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits, par une lecture réfléchie des pièces imprimées et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps, des trahisons non interrompues de ce roi parjure..., nous déclarons que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet... sans appel au peuple. — Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange et dans le voisinage du tyran piémontais. » L'original de cette lettre, signée par les quatre commissaires, est conservé aux Archives nationales. — On a beaucoup discuté la question de savoir si Grégoire fut régicide : en fait, l'omission du mot décisif *mort* et l'absence de son nom sur la liste de ceux qui votèrent la peine capitale, lui permirent de protester contre ce qu'il appelait une calomnie, mais les termes de sa lettre, les nombreux discours et les écrits, dont j'ai reproduit les expressions de haine, lui donnèrent, durant la Terreur, le bénéfice et la sécurité du régicide; on a remarqué

1. Thiers.

Digitized by Google

aussi que jamais il n'a exprimé le plus léger blâme sur la conduite de ceux de ses collègues qui jugèrent utile, dit M. Carnot, « de donner, à l'Europe attentive, un grand exemple de sévérité nationale. »

1er juin. — Le tocsin sonne dans plusieurs quartiers, la Convention n'est pas convoquée ; la droite est absente... « Les patriotes y sont, dit Legendre, nous y resterons, nous délibérerons ». La Montagne triomphe, la Gironde va expier sa participation aux crimes de la populace... Une députation du département et de la commune vient imposer à l'Assemblée les dernières mesures arrêtées par le Comité de salut public. Elle exige un décret d'accusation contre trente-sept membres de la Convention... Lanjuinais proteste, il repousse avec indignation les insolentes injonctions d'une commune illégale... On l'arrache de la tribune... Grégoire occupe le fauteuil de la présidence ; il se couvre : « La scène qui vient de se passer est des plus affligeantes, la liberté périra si vous continuez... S'il y a des traîtres parmi nous, il faut qu'ils soient jugés et qu'ils tombent sous les coups de la loi... Avant de les punir, il faut prouver leur crime... La Convention examinera votre demande... Elle vous invite aux honneurs de la séance. » Il se montre hostile aux Girondins, il les défend mal, ou plutôt il les accuse : « Ils ont répandu des soupçons injurieux..., estimables citoyens, l'absurdité des calomnies inventées contre Paris couvre de honte leurs inventeurs ! Non, elle ne disparaîtra pas, cette noble cité qui, dans les décombres de la Bastille, a retrouvé la charte de nos droits ! Vainement, les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes essaient de nous diviser... Les orages de la Révolution

Digitized by Google

ne feront que resserrer les liens qui unissent les Parisiens et leurs frères des départements. » Après une discussion orageuse, on décrète d'arrestation les membres de la commission des douze et les vingt-cinq députés dénoncés. Aux termes du décret, ils ne sont pas immédiatement incarcérés, mais consignés chez eux, sous la garde d'un gendarme, qu'ils doivent nourrir. Le 26 juillet, on emprisonne les huit qui n'ont pas fui, on déclare traîtres à la patrie les vingt-neuf qui ont quitté Paris. — Aux Jacobins, un affidé de Robespierre vante l'impartialité de Grégoire dans la séance du 1er juin ; Mme Rolland, plus juste, se montre indignée de la lâcheté du président.

4 juin. — Une femme noire, âgée de 114 ans, accompagne une députation d'hommes de couleur, qui vient féliciter et remercier l'Assemblée ; Grégoire fait inscrire au procès-verbal l'honneur rendu à la centenaire : « L'humanité et la philosophie de l'Assemblée feront disparaître l'aristocratie de la peau, que les décrets de la Constituante ont pour ainsi dire consacrée. »

18 juin. — Grégoire prend une large part aux discussions relatives à la nouvelle Constitution ; il écoute, sans protester, un rapport du ministre de la justice sur l'état exact des députés mis en arrestation. Son fidèle ami Lanjuinais est en tête de la liste : il a réclamé pour Capet les garanties dues à tout accusé ; il a repoussé avec indignation l'abominable décret du 10 juin 1793, qui était l'effroi même des patriotes. — Couthon et Robespierre avaient préparé ce décret afin de rendre plus expéditive la procédure révolutionnaire.

1er juillet. — Au nom du comité des finances, Mallarmé propose la suppression d'une partie des vicaires généraux,

Digitized by Google

l'évêque de Blois appuie la proposition : « *Leur suppression est commandée par le besoin où l'on est de pasteurs dans beaucoup de cures ;* ils sont aussi inutiles que l'étaient les chanoines. » Il avait été malheureux dans ses choix, Chabot avait apostasié. Nusse, qui se rétracta en 1795, reprochait à Grégoire « sa vie burlesquement pontificale, ses fréquentes glorifications du régicide. Lorsque la morale des assassinats était en vogue, vous placiez la statue de Brutus à côté des saintes images et je vous ai vu célébrer la messe au pied de la statue de Mirabeau. »

27 juillet. — Le ministre de l'intérieur propose de supprimer les primes accordées pour la traite des nègres : « Jusques à quand, citoyens, s'écrie Grégoire, permettrez-vous ce commerce infâme ? Je demande que vous décrétiez à l'instant qu'il ne sera plus accordé de primes aux vaisseaux négriers. » La proposition est décrétée ; cette prime annuelle était de 2,500,000 fr.

29 juillet. — Au nom des commissaires chargés d'organiser les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, Grégoire présente un rapport en neuf chapitres ; c'est une page d'histoire qu'il faut méditer, en voici quelques extraits : « Durant une absence de six mois, ils ont consacré tous leurs moments à un travail immense ; le fanatisme a excité quelques troubles au sujet de l'état civil du clergé, nous avons tâché de prévenir ses explosions par la voie douce de l'instruction et de la bienveillance, un journaliste appelle cela de la persécution... » Le journaliste avait raison, la persécution fut violente ; j'en cite un exemple entre cent : un jour, l'évêque constitutionnel célébrait la messe à la cathédrale, le marquis de Murinet se permit des insultes contre

Digitized by Google

celui qu'il appelait un intrus; conduit aux prisons de l'archevêché, il fut enfermé avec des malfaiteurs, maltraité par les geôliers. Délivré, à la mort de Robespierre, le marquis avait perdu la santé et la raison. Le fait m'a été affirmé par le marquis Costa de Beauregard, qui m'a donné de tristes détails sur la mission de Grégoire en 1793 [1]. Le rapport constate que l'on ne fréquente pas les assemblées prescrites par la loi, que de petits ambitieux réunissent « des milliers de citoyens pour signer une adresse souillée d'égoïsme et d'impostures... Nous avons dévoré toutes les amertumes, dont nous abreuvaient la perversité et l'ingratitude... Nice s'est purifiée par la sortie d'environ mille émigrés... Si les sociétés populaires de Nice, Menton et Monaco continuent à déployer le zèle uni à la sagesse, en provoquant la haine des rois et l'amour de la République, elles s'assureront des droits à la reconnaissance... L'ignorance, la disparité, la rusticité des idiomes prolongent *l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés...* » Il a publié, en italien, une brochure sur la constitution civile du clergé, il a préconisé deux mesures : « faire l'office en langue vulgaire et créer des écoles nationales... » Il conseille la confection d'un journal national indépendamment du bulletin; il accuse la Convention... « Elle a glacé et attiédi le patriotisme dans ces contrées, elle a en quelque manière *royalisé l'Europe* par la longueur de ses discussions sur le compte *d'un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud* [2]...

1. V. *Un homme d'autrefois*, par le marquis de Beauregard.

2. A la page 25, je lis cette note : « Un forçat avait été condamné à cinq ans de galères pour injures au roi sarde, on vient de lui rendre la liberté, il faudrait lui donner une couronne civique s'il apportait la tête d'un tyran. »

Digitized by Google

Elle a encouragé les ennemis de la République, fait gémir la raison, indigné la France et surtout les armées par le scandale de ses débats. » L'Assemblée n'est pas seule coupable, « ce qui a aliéné le cœur des Niçois, qui nous ont reçus en frères, ce sont les horreurs commises en octobre dernier ». Il en trace un tableau aussi lamentable que vrai, « les campagnes en proie au pillage, au brigandage, à la brutalité..., la pudeur a été violée, la majesté des mœurs a été outragée jusque dans la chaumière du pauvre... Il n'est pas, en Italie, un paysan à qui on n'ait fait croire que le vol, le viol, le meurtre, étaient des crimes communs parmi les Français... Un cri général s'élève contre Anselme, qu'on regarde comme le Verrès des Alpes-Maritimes, contre Férus, dont le nom inspire de l'horreur. » On a volé la République; il évalue à quinze millions les dilapidations commises, il cite les exemples de concussions et il conclut : « Tâchez donc que le jour terrible de la vérité pénètre dans la tanière du crime et que la hache de la loi atteigne les coupables... Nous conjurons la Convention de décréter des indemnités pour les brigandages commis... Nous nous constituons les défenseurs des malheureux pillés, outragés, comprimés par la misère... Nous avons présenté à vos yeux un spectacle hideux, il vous sera doux de les reporter sur l'armée d'Italie..., elle est pliée à la subordination et bouillante de courage. Nous sommes allés sous la tente visiter les défenseurs de la patrie, nous les avons harangués en face du camp piémontais... Nous appelons avec confiance sur nous et sur nos opérations le jugement le plus sévère... Nous revenons pour extirper le modérantisme et l'anarchie, qui, par des

Digitized by Google

moyens opposés, voudraient creuser le tombeau de la patrie. » Grégoire avait le droit de flétrir les Verrès, il revenait pauvre de sa mission: « Devinez, disait-il à Mme Dubois, combien mon souper de chaque soir coûtait à la nation? Juste deux sous, car je soupais avec deux oranges; aussi je n'ai pas dépensé tout mon argent, voyez ce que je rapporte au Trésor public... », et il montrait, nouée dans un mouchoir, la somme économisée sur ses frais de voyage [1].

30 juillet. — Depuis le 13, l'Assemblée discute le plan d'éducation de Lepelletier, dont elle a décrété l'impression dans la séance du 3 juillet; Robespierre et Léonard Bourdon le soutiennent, Grégoire le combat: « Il ne suffit pas qu'un projet se présente escorté de noms illustres, qu'il ait pour patrons Minos, Platon, Lycurgue ou Lepelletier, il faut qu'il soit pratique... » Il le critique au triple point de vue des finances, de la possibilité d'exécution et des effets moraux. « D'après les données reçues des auteurs qui ont écrit sur l'arithmétique politique, la dépense s'élèvera, pour environ trois millions d'enfants de 5 à 12 ans, à trois cents millions, sans parler d'une première mise dehors, qui serait immense, pour fonder, approprier et meubler les maisons et leurs dépendances. Vous avez sagement décrété l'impôt pro-

1. *Mém.*, t. I, 424. « Je publiai le rapport de ma mission... il y a dans l'imprimé une phrase que je désavoue... » On garde à la bibliothèque de Nice un exemplaire de ce rapport réimprimé (petit in-4°) par ordre de l'administration du département; il proposait de détourner le Paillon à trois quarts de lieue de son embouchure pour le rejeter dans la mer, par une issue à travers la montagne, où l'on a percé le tunnel actuel du chemin de fer. Récemment on a donné le nom de Grégoire à l'une des rues de la ville.

Digitized by Google

gressif, le riche paiera pour le pauvre, malgré cela il faudra doubler presque les contributions annuelles. Si l'on consultait le vœu des paysans pour une éducation commune, il serait unanime pour la négative. De 5 à 12 ans, l'enfant est très utile aux parents, il est préposé à la garde de ses puînés, il surveille les bestiaux, la préparation des aliments... Si vous ôtez les enfants de la campagne, il faudra leur substituer de forts domestiques, vous ruinez l'agriculture. » Le projet est contraire au bonheur et à la moralité, il rompt le contrat habituel des individus d'une même famille, il décompose la famille, il expose les enfants à cette contagion morale « qui, dans les maisons d'éducation les mieux soignées, fait souvent de si cruels ravages ». Il réfute les sophismes de Rousseau, il redoute une tentative « qui perdrait la République ». Après des considérations si sensées, il n'ose pas repousser le projet, il subit la pression jacobine, sa conclusion est illogique, étrange. Il termine par un éloge de Lepelletier, « ce martyr de la liberté, dont la mémoire sera chère à jamais aux Français. Avec lui, avec vous, j'adopte une éducation commune, j'en excepte le projet de rassembler à demeure les enfants dans les maisons nationales. Mon opinion d'ailleurs céderait rapidement à l'avis de quiconque me prouverait que la mienne est erronée. » Les amis les plus dévoués de la Révolution sont forcés d'avouer que ce Lepelletier, ancien président à mortier du Parlement, le plus riche de la Convention après Philippe d'Orléans, avait fait la proposition la plus absurde, la plus ridicule, la plus égalitaire, la plus impraticable.

1er août. — L'Assemblée vote l'impression d'un rap-

Digitized by Google

port de Barère ; Grégoire demande qu'on supprime une exception qui paraît s'y trouver en faveur de Louis XII, surnommé le Père du peuple : « Les flagorneurs et l'imposture ont bien pu donner ce titre fastueux à un roi qui avait quelques qualités, mais je pourrais vous faire voir que ce Père du peuple en a été le fléau. Je réclame la radiation de cette phrase, il ne faut pas laisser supposer au peuple qu'un roi peut n'être pas un misérable. » Barère consent à supprimer sa phrase, mais il fait remarquer « que l'Assemblée aurait à s'occuper de bien d'autres choses ». Il avait raison, ce valet de Robespierre, « ce petit Séjan, qui voulait, dit Rœderer, son collègue, être à lui-même son Tacite ».

8 août. — Au nom du comité d'instruction publique, il fait un rapport sur les Académies, il conclut à leur suppression : « Leur état est déplorable, elles sont désorganisées : à l'Académie française, huit membres sont morts, ils n'ont pas été remplacés ; dix ont émigré ou se cachent ; les autres sont divisés, les patriotes y sont en minorité. » Il demande des pensions pour ceux qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance, il propose le premier la création d'un Institut qui relierait entre elles les sociétés savantes, il plaide la cause de l'Académie des sciences... « Détruire est chose facile, c'est en créant que le législateur manifeste sa sagesse, la vôtre éclatera dans les mesures que vous prendrez pour que le sanctuaire des arts, s'élevant sous les auspices de la liberté, présente la réunion organisée de tous les savants et de tous les moyens de science. » On adopte le premier article du décret : « Toutes les Académies et sociétés littéraires patentées par la nation, sont supprimées. » On ajourne

Digitized by Google

les autres; quelques jours après, un décret assure à la ci-devant Académie des sciences la jouissance de son ancien local et rend à ses membres les honoraires accoutumés.

14 septembre. — Grégoire dénonce les fédéralistes du Midi; il fait l'éloge du patriotisme de l'administration des Alpes-Maritimes, dont on a calomnié les intentions; elle a reconnu que « quatre fois Paris a sauvé la République ».

28 septembre. — Le comité d'instruction le charge de soumettre à la Convention un rapport sur les *Annales du civisme,* « afin que sa sagesse en approuve ou en rectifie le plan ». L'exécution offre de grands avantages, elle fournira des matériaux à l'histoire d'un peuple qui n'a guère eu que celle des crimes des rois... « Les tyrans, leurs flatteurs, les émigrés, calomnient les fondateurs de la République; des écrivains prostitués au mensonge et à la cupidité deviennent leurs échos, le recueil que nous proposons sera l'irréfragable réponse aux impostures par lesquelles ils tâchent d'empoisonner l'opinion.... Sans doute, quelques crimes inséparables d'une révolution ont fait gémir les âmes honnêtes..., ces crimes sont l'ouvrage d'un gouvernement sans morale et de la dépravation d'une cour qui érigea des trophées scandaleux sur les débris des mœurs... Les émigrés, les faux amis de la liberté en sont les provocateurs ou les agents, c'est leur propriété, nous la leur laissons, les vertus resteront aux patriotes..., semons la vertu, et nous récolterons des vertus... C'est Brutus qui a délivré la terre d'un despote! Nous nous sommes demandé quels actes de vertu nous devions recueillir, la Constitution nous a répondu: elle a

Digitized by Google

déclaré qu'elle honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale et le malheur. » Il indique quel sera le style et aussi la forme des recueils périodiques, il demande à être autorisé à correspondre pour cet objet avec les autorités, avec les bataillons, avec les sociétés populaires, au sein desquelles chaque action héroïque subira une discussion épuratoire ; il soumet un modèle de tableaux et un projet de décret, dont l'article 1er est adopté : « Le comité rassemblera les faits éclatants de vertu qui ont eu lieu depuis le commencement de la Révolution. »

Lundi, 9 octobre. — Le *Moniteur* porte deux dates, celle de l'ancien calendrier et celle du nouveau inventé par Romme, dit Grégoire, pour anéantir le dimanche. « C'était son but, il me l'a avoué... Le dimanche existait avant toi, lui disais-je, il existera après toi... Une autre fois, il vint avec un air soucieux me demander si je croyais à la durée de son calendrier. Je lui déclarai que je persistais dans mon opinion sur la caducité de ses projets. »

23 octobre (*7 brumaire an II*). — Le citoyen Maugard, admis à la barre, fait hommage d'un mémoire manuscrit sur le moyen de faire une bonne histoire nationale ; Grégoire demande qu'en agréant l'hommage, on rappelle sans cesse au peuple tout ce qui atteste « la bassesse de nos anciens écrivains, la turpitude des courtisans, les forfaits des rois ».

11 brumaire. — Il lit « une instruction aux habitants des campagnes relative aux semailles d'automne ». La Convention l'adopte et en ordonne l'impression et l'envoi.

16 brumaire. — Le jour même où des députations de

Digitized by Google

Seine-et-Oise viennent imposer à la Convention les motions les plus sacrilèges, lorsque la femme de l'évêque de Périgueux, « pauvre de fortune mais riche de vertu », est admise aux honneurs de la séance, que le cynique Chabot annonce son mariage, Grégoire, au milieu de l'agitation et du tumulte, essaie de lire un nouveau mémoire sur les moyens d'améliorer l'agriculture ; il propose l'établissement d'une maison d'économie rurale, il développe son système : « Ayons un bon plan d'éducation, un bon plan d'agriculture, et nous aurons tout[1]... » Un Montagnard l'interrompt : « Nous ne voulons d'autre système que la proscription des rois, des seigneurs et des prêtres. » C'était le mot de la situation, la religion mêlée à toutes les gloires du passé, c'était l'ennemie !

17 brumaire. — Dans la nuit du 16 au 17 brumaire, Hébert, Lhuillier, Chaumette, Momoro, vont chez l'évêque de Paris, Gobel ; ils lui ordonnent de se *déprêtriser ;* le vieillard résiste, il prie qu'on lui épargne cette flétrissure ; on le menace de mort, il cède, et il apporte à l'Assemblée son abjuration, signée par deux de ses vicaires. Grégoire est au comité d'instruction, on l'avertit de ces scènes sacrilèges, il court à la Convention. Le *Moniteur,* « toujours officiel », n'a pas exactement raconté l'incident[2]. Voici le récit de l'évêque de Blois[3] : « Rentré à l'Assemblée, je vois des prêtres catholiques, des ministres protestants, s'élancer à la tribune pour blasphémer et abjurer leur état... Une troupe de Montagnards,

1. Imprimé par ordre, ce discours fait partie des Mélanges sur la Révolution.

2. *Monit.,* 1793, n° 49.

3. *Hist. des sectes rel.,* t. Ier, 69-86.

Digitized by Google

comme des furies, s'élance vers moi: « Il faut que tu montes à la tribune. — Et pourquoi ? — Pour renoncer à ton épiscopat, à ton charlatanisme religieux. — Misérables blasphémateurs, je ne fus jamais un charlatan; attaché à ma religion, j'en ai prêché la vérité, j'y serai fidèle... Le président annonce que j'ai la parole, quoique je ne l'eusse pas demandée. Je m'élançai à la tribune; à un épouvantable tapage, succède un silence général : « On « me parle de sacrifices à la patrie, j'y suis habitué ; s'agit- « il du revenu attaché à ma qualité d'évêque ? Je vous « l'abandonne sans regret; s'agit-il de religion ? Vous « n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler de fa- « natisme, de superstition... Je les ai toujours combat- « tus... Catholique par conviction et par sentiment, prêtre « par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évê- « que, mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma « mission... On m'a tourmenté pour accepter ces fonc- « tions, on me tourmente aujourd'hui pour faire une abdi- « cation, qu'on ne m'arrachera pas. J'ai tâché de faire du « bien dans mon diocèse, je reste évêque pour en faire « encore, j'invoque la liberté des cultes. » Ce discours fut interrompu vingt fois, des rugissements éclatèrent pour étouffer ma voix, dont j'élevais à mesure le diapason... Je doute que le pinceau de Milton, accoutumé à peindre le spectacle des démons, pût rendre cette scène. Descendu de la tribune, je retourne à ma place; on s'éloigne de moi comme d'un pestiféré... Je vois des regards furibonds dirigés sur moi... La séance finie, je me traîne chez moi, je remerciai Dieu de m'avoir donné la force de confesser Jésus-Christ ; je déclare qu'en prononçant ce discours improvisé, je crus lire mon arrêt de mort. »

Digitized by Google

M. Carnot a écrit, sous la dictée de Mme Dubois, une anecdote qui confirme le récit de Dulaure au sujet de Gobel et la pression exercée par les persécuteurs pour détruire le catholicisme. « Le lendemain de cette scène, trois visiteurs se présentent chez l'évêque; admis dans son cabinet, ils emploient tour à tour les promesses et les menaces pour obtenir son abjuration... Assis dans son fauteuil, les mains derrière le dos, il accompagne chacun de ses *non* d'un coup sec de son pied sur le parquet. — Eh bien, s'écrie l'un des étrangers, avec l'accent de la fureur, tu viens de monter deux degrés de l'échafaud, tu monteras le dernier. — Je suis prêt, réplique Grégoire, je ne démentirai jamais mes croyances. A l'heure accoutumée, l'évêque descendit pour déjeuner, avec un air aussi serein que de coutume; au moment de se lever de table : Mes bons amis, nous dit-il, dans un temps comme celui où nous sommes, quand on vit au milieu de la tourmente, on ne sait ce qui peut arriver; il faut que vous me fassiez une promesse. — Et laquelle? — Si je venais à être arrêté, promettez-moi, dans le cas où ma vie serait en danger, de ne tenter aucune démarche en ma faveur. — Que demandez-vous là? s'écria Mme Dubois fondant en larmes, au souvenir de la conversation qu'elle avait entendue le matin : Si votre vie était menacée, j'irais trouver vos amis, vos collègues, vos juges, et je saurais bien me faire écouter. — L'évêque insiste, on promet de respecter sa volonté, il aime mieux mourir que devoir la vie aux hommes qui le menacent, il ne demande qu'une chose, c'est que, dans le cas où il lui arriverait malheur, Mme Dubois parte aussitôt pour Emberménil afin de consoler sa vieille mère. »

Digitized by Google

19 brumaire. — « Au comité d'instruction publique, Fourcroy exprime ses regrets de ce que j'avais comprimé l'élan de l'opinion contre le fanatisme. Ma réponse fut concordante avec le discours qu'il me reprochait... Son apostrophe n'était sans doute qu'un tribut payé par la peur à la frénésie du moment... Quelques années plus tard, parlant de la liberté de conscience, il prétendait avoir toujours pensé comme moi sur cet article. »

20 brumaire. — Un décret de l'Assemblée convertit la ci-devant église Notre-Dame en un temple consacré à la Raison et à la Vérité. Dans l'*Histoire des sectes religieuses,* Grégoire flétrit, en termes énergiques, « cette odieuse profanation, cette orgie qui fut répétée dans toutes les églises de la capitale ».

21 brumaire. — Le *Sans-culotte observateur,* rendant compte de la scène des abjurations, publie contre l'évêque Grégoire une diatribe qui fut affichée dans tous les coins de rues ; c'était un arrêt de proscription. Il en fit, dans la nuit, arracher un exemplaire qu'il garda précieusement.

23 brum. — Le jour même où un décret prescrit au comité d'instruction de faire un rapport sur les moyens de substituer au culte catholique le culte de la raison, Grégoire écrit au club des Jacobins pour qu'il rassemble tous les traits éclatants de l'amour de la patrie que cette société a produits ; « Éd. Bourdon s'irrite de ce que cette excellente demande soit faite par un homme qui voulut christianiser la Révolution, qui prétendit que Jésus-Christ avait prophétisé qu'il y aurait des Jacobins. (On rit.) Grégoire fut jacobin, il ne l'est plus, c'est à l'Assemblée et non pas à lui que vous devez la collec-

Digitized by Google

tion des traits glorieux de la société. » La lettre est renvoyée au comité de correspondance. En effet, l'évêque, en 1792, était revenu un instant au club des Jacobins, qui veulent, disait André Chénier, régner par tous les moyens: « Il n'était plus permis d'y opiner autrement que la faction parisienne... Je sortis et ne remis plus les pieds dans cette assemblée autrefois *décente* et raisonnable, mais devenue un tripot de factieux, un refuge pour les hommes flétris par la justice. »

17 frim. — Au nom de la commission chargée de former un plan définitif sur les *Annales du civisme,* Grégoire présente un rapport qui est imprimé par ordre (in-8°, 12 p.). « Sa voix tonnante dénoncera tous les émigrés à l'exécration de tous les siècles... Les peuples détrompés se hâteront d'atteindre leur virilité politique et les volcans allumés sous les trônes feront explosion... Tous les actes de vertu qui dépassent la ligne ordinaire des efforts de l'homme et qui ont pour objet la destruction du despotisme sont le domaine de notre travail... Dans cette galerie de portraits, la patrie en deuil contemplera les législateurs assassinés pour avoir voté la mort du tyran, et ce récit gravera dans les cœurs les dogmes politiques qui établissent la haine de la royauté et du fédéralisme... La voix de la France sollicite ou plutôt exige impérieusement la réforme de l'éducation... Un des moyens de l'épurer et la fixer c'est la connaissance des faits historiques de la Révolution... » Quoiqu'il ne soit plus jacobin, il fait encore l'éloge des sociétés populaires « dont la haine des pervers atteste l'utilité constante et sans la vigilance desquelles le fanatisme et l'aristocratie auraient dévoré la République...

Digitized by Google

Tous les mois, votre comité vous présenterait un travail signé sur cet objet, l'impression donnerait ensuite à ce recueil la plus grande publicité, le but moral serait atteint... Rappelons-nous sans cesse que l'ignorance et le vice sont les appuis de la tyrannie..., le patriotisme sans probité est une chimère, la liberté n'est qu'un frêle édifice si elle n'est fondée sur les lumières et la vertu... » Romme critique le rapport, il veut un plan plus *précis*, plus *simple*.

24 frim. — Sur le rapport de Chénier, un décret expulse Mirabeau du Panthéon pour y faire place à Marat qui avait, dit-on, enseigné le français à Oxford, et dû ses succès à sa haine pour notre Révolution. Marat, qui avait formé le vœu qu'on pendît deux cents députés et qu'on coupât deux cent mille têtes. Marat, dont la figure extrêmement ignoble était l'image de son âme... et cependant, disait Grégoire : devant Marat et Robespierre, on vit la France agenouillée... Enfin, à son tour, Marat subit le sort de Mirabeau, et son squelette, tiré du Panthéon, fut jeté dans l'égout de Montmartre [1].

30 frim. (*29 déc. 1793*). — L'Église constitutionnelle a perdu son prestige légal, le gendarme ne protège plus le prêtre jureur; les assermentés, comme les orthodoxes, sont victimes de la persécution, c'est le christianisme que la Révolution veut détruire. Grégoire publie un ouvrage intitulé : *Questions relatives à l'histoire de l'Église gallicane*, in-8°. Paris.

1. *Hist. des sect. rel.*, t. I^er^.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR L'INSTITUTION DES

INVALIDES DE L'ARMÉE

PAR M. CHASSIGNET

Lors de la dernière discussion du budget de la guerre, l'institution des invalides a été l'objet de critiques fort vives, et quoiqu'elles n'aient pas immédiatement atteint leur but, comme elles se renouvelleront certainement bientôt, il n'est peut-être pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur cette question, qui tire une certaine importance de l'influence que la solution donnée peut exercer sur le développement général de l'esprit militaire, dont la diminution serait si regrettable dans la situation où la France est placée depuis nos derniers désastres.

Louis XIV, — dont le nom vient avec justice, mais trop exclusivement, à la pensée à propos des invalides, — a indiqué, par le préambule de l'édit relatif à la création de l'hôtel, en 1670, le double motif qui impose à l'État l'obligation de pourvoir aux besoins des soldats mutilés ou vieillis dans le service. « Il était bien raisonnable, dit-il, que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué

Digitized by Google

leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie et qui ont si utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets et passent le reste de leurs jours en tranquillité.... Comme aussi rien n'est plus capable de détourner ceux qui auraient la volonté de porter les armes d'embrasser cette profession que de voir la méchante condition où se trouveraient ceux qui, s'y étant engagés et n'ayant point de biens, y auraient vieilli ou été estropiés, si on n'avait soin de leur subsistance ; nous avons pris la résolution d'y pourvoir. »

On ne saurait mieux penser et dire; mais, au point de vue de l'équité, il est regrettable de ne pas rencontrer un seul mot rappelant ce qui avait été fait jusque-là en faveur des invalides. Il faut croire que si les louangeurs du passé (*laudatores temporis acti*) ont de nombreux ancêtres, l'habitude de l'injustice envers les régimes antérieurs n'est pas nouvelle non plus ; sans cela, le rédacteur de l'édit n'eût pas manqué de reconnaître qu'il s'agissait, en 1670, d'améliorer et non de créer le système d'assistance pour les soldats estropiés ou trop âgés. Un historien distingué de nos contemporains a revendiqué pour Henri IV l'honneur de s'être, le premier, préoccupé du sort des gens de guerre devenus impropres au service. « Jusqu'à Henri IV, dit M. Poirson, le militaire trop mutilé ou trop vieux ou trop faible pour servir plus longtemps, n'avait été traité que comme un

Digitized by Google

membre inutile ; rejeté de l'armée, abandonné par le pays, il allait tendre les mains à la charité publique jusqu'à ce qu'il terminât, dans la honte, une vie abrégée par la misère. » C'est encore là une exagération. Henri IV fut certainement l'un des rois qui surent le mieux témoigner aux troupes leur reconnaissance, non par de vaines paroles, mais par des mesures efficaces. Il a été — et cela suffirait pour rendre sa mémoire chère à l'armée, — le créateur des ambulances, hôpitaux mobiles, suivant partout les troupes, de manière à recueillir les blessés jusque sur les champs de bataille et dont l'invention a été, à tort, attribuée à des temps plus récents. Mais il faudrait remonter bien au delà du glorieux chef de la maison de Bourbon pour découvrir l'origine des institutions d'assistance établies en faveur des gens de guerre invalides.

On peut même dire que si elles ont été trop souvent insuffisantes, elles n'ont jamais manqué absolument pour les milices nationales, et si, à certaines époques, on a pu voir beaucoup d'anciens soldats délaissés, c'est qu'alors il entrait, dans la composition des armées, une proportion considérable de bandes mercenaires, sans nationalité, louant leurs services à qui les voulait payer et n'ayant droit à aucune rémunération en dehors de l'acquittement du prix convenu. Ainsi, à l'époque mérovingienne et carlovingienne, les « bénéfices » qui furent la récompense habituelle des services militaires, étant viagers, assuraient l'existence du guerrier réduit à l'invalidité, et même antérieurement, dans les bandes germaniques, la mort seule brisant le lien du chef et des compagnons, le frère d'armes, incapable désormais de

Digitized by Google

participer aux expéditions, n'en continuait pas moins à recevoir, comme auparavant, l'hospitalité de la tente. Plus tard, sous le régime féodal pur, les petites armées seigneuriales n'étaient guère formées que d'hommes d'armes appartenant à des branches cadettes de la famille du seigneur et qui jouissaient d'un droit indéfini de commensalité dans le château patrimonial. Quant aux serfs, appelés d'ailleurs à l'host ou à la chevauchée plutôt comme auxiliaires et varlets qu'en qualité de combattants, l'assujettissement à la glèbe leur garantissait, en compensation de ses rigueurs, la jouissance perpétuelle d'un gîte avec un terrain suffisant pour subvenir à leur existence, et l'intérêt le plus évident du seigneur était de veiller à ce que ceux dont les capacités de travail étaient diminuées par suite de faits de guerre ne fussent pas abandonnés à la misère et plus mal traités que les vieillards de leur condition.

L'apparition des milices communales, introduisant, au XII^e^ siècle, un nouvel élément dans les armées royales, n'imposa pourtant à la monarchie aucune charge pour l'entretien des blessés ou estropiés, puisque le service militaire intermittent des bourgeois ne leur enlevait aucun des droits à l'assistance conférés par les statuts des corporations, dont ils étaient membres et qui constituaient de véritables sociétés de secours mutuels, des plus solidement organisées.

Louis VI, le Gros, qui eut, le premier, des hommes d'armes soldés, les « clients », recrutés dans la noblesse non fieffée, assurait à chacun d'eux, par traité particulier, contre l'engagement de répondre à tout appel royal, un « *fief de soudée* » ou pension viagère perçue même

Digitized by Google

après que les blessures ou les infirmités avaient rendu le client inapte au service. Ce ne fut donc que quand Philippe-Auguste eut ajouté aux « sergents à cheval », successeurs des clients, un corps d'infanterie, les « sergents à pied », payé seulement durant les périodes d'activité et recruté, comme les bandes mercenaires, parmi les gens sans famille ni ressources personnelles, qu'il y eut réellement lieu de se préoccuper du sort des invalides de l'armée royale. Ne pouvant les entretenir aux dépens de son trésor, comme il en avait d'abord, paraît-il, témoigné l'intention, Philippe-Auguste imagina de les placer dans les abbayes de fondation royale et dont l'abbé était nommé par le roi. On ne connaît pas l'ordonnance constitutive de ces « oblats » ou « moines lais », vieux soldats dont l'entretien était imposé aux couvents, mais un règlement de Philippe le Long, en 1317, montre que l'institution était en pleine vigueur au XIV^e^ siècle.

La création, en 1445, des compagnies d'ordonnance, premier noyau de l'armée permanente, fit naître une nouvelle catégorie d'invalides, celle des hommes devenus impropres au service par l'âge et non par les mutilations. Louis XI, au lieu d'accroître avec ces vétérans le nombre des oblats, les forma en corps spéciaux, sous le nom de « mortes-payes » ou « petites-payes », pour leur confier la garde des places fortes, service plus doux dont la vieillesse ne les empêchait pas de s'acquitter. « Quand, dit le décret constitutif, aucun qui longuement aura servi sera cassé par impotence, les maréchaux et commissaires le feront mettre en l'ordonnance des petites-payes. » Cette situation était en général beaucoup plus re-

Digitized by Google

cherchée que celle d'oblat, par les vieux soldats, et on en a conclu que, dès le début, la position de moine lai avait toujours déplu aux gens de guerre. C'est une hypothèse que rien n'appuie, si ce n'est une manière de raisonner qui est l'une des sources les plus fréquentes d'erreurs historiques et qui consiste à supposer aux hommes d'une époque les idées d'un autre temps. Fils d'un siècle de foi religieuse ardente et où la vocation monastique était très répandue, le vieux routier du moyen âge, tout entraîné qu'il eût été à une vie de désordres, n'avait pas perdu la foi; aussi, souvent le repentir arrivait, pour lui, avec les blessures ou les infirmités, et alors il devait être tout disposé à accepter une existence plus conforme à ses croyances et à finir ses jours dans cette tranquille paix du cloître qu'il avait peut-être rêvée dans sa jeunesse, tandis que le soldat du XVI^e^ siècle, plus ou moins imprégné de l'esprit du temps, peu favorable aux ordres monastiques, se résignait difficilement, en quittant le service militaire, à la discipline conventuelle et trop souvent devenait, dans la maison, une cause de gêne, sinon même de désordres et de rébellion. En sorte que beaucoup d'abbés, pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, prirent à cette époque le parti de leur offrir de l'argent. Henri II eut même la faiblesse d'autoriser officiellement ces transactions d'un déplorable effet, car ces secours, promptement dissipés, n'empêchaient pas les soldats de tomber dans une cruelle misère. Une déclaration du 4 mars 1578, concernant « les places de religieux lais pour tous capitaines, gentilshommes et soldats blessés et estropiés », rétablit, sous Henri III, l'ancien ordre de choses. « Quoy faisant, dit Estienne

Digitized by Google

Pasquier, c'étoit accomoder l'Église et le public ensemblement ; l'Église, en l'excitant à une chose qu'elle-même, sans aucune semonce du Roy, devoit faire et le public, en le déchargeant de l'obligation qu'il avoit envers le pauvre soldat estropié et donnant, par même moyen, courage aux siens de bien faire. »

Le titre de cet édit indique qu'il y avait alors des places de moines lais attribuées à des officiers, bien que cette position d'oblat fût évidemment peu en rapport avec leur rang social. Mais, depuis les guerres civiles, on rencontrait, dans l'armée, bien des gentilshommes ruinés et aussi bien des roturiers sans fortune, parvenus à des grades élevés par leur bravoure et les circonstances ; leur épée brisée, ils se trouvaient, les uns comme les autres, sans ressources et il valait encore mieux, dès lors, quand les vacances dans l'état-major des places étaient insuffisantes, leur ouvrir les asiles destinés aux hommes de troupe que de les laisser sans refuge. Le désir de faire cesser une situation anormale, tout en améliorant le sort de tous, inspira, en 1606, à Henri IV, la généreuse idée de créer, rue de l'Ourcine, à Paris, sous le nom de « Maison de la charité chrétienne », un établissement exclusivement militaire, où les convenances hiérarchiques devaient être respectées, en même temps que les conditions matérielles de l'existence seraient plus largement réglées, surtout pour les anciens officiers, qu'elles ne pouvaient l'être dans les monastères. Malheureusement, la régente Marie de Médicis laissa tomber l'institution et Louis XIII qui avait acheté, en 1634, le château de Bicêtre afin de l'y reconstituer, ne put mener à bien son louable projet. Il fut repris, en 1670, sur de plus

Digitized by Google

vastes proportions, par Louis XIV, et en attendant l'achèvement du splendide édifice commandé par le roi à l'architecte Libéral Bruant, Louvois, toujours zélé pour tout ce qui contribuait à rendre plus solide l'organisation militaire de la France, s'empressa de réunir au carrefour de la Croix-Rouge, à Paris, dans une installation provisoire, les futurs pensionnaires de l'établissement. Puis, avant même l'inauguration de l'hôtel définitif, qui, malgré l'activité apportée aux constructions, ne put se faire qu'en 1674, le prévoyant ministre eut soin d'assurer à l'institution des ressources permanentes par une contribution annuelle de 150 livres imposée à tout abbé ayant un bénéfice d'au moins 1,000 livres de revenu et par une retenue de 2 deniers par livre (portée à 4 en 1682) sur tous les paiements faits par le département de la guerre; une exemption générale de tous droits de ferme, péages et octrois fut, en outre, accordée à l'hôtel pour toutes les denrées entrant dans ses approvisionnements.

Depuis lors, quoiqu'attaquée, dès le XVIII^e^ siècle, par l'influente secte des encyclopédistes, puis, un instant ébranlée, en 1792, par la suppression de la dotation spéciale, l'institution des invalides n'a plus cessé d'exister et, sauf quelques changements d'importance secondaire, elle subsiste encore actuellement, telle, à peu près, qu'elle fut à l'origine, conservant, dans son régime et dans sa physionomie, un certain air d'archaïsme en harmonie avec sa destination et qui rappelle qu'elle tient, par sa naissance, à un état de choses disparu, dont elle est peut-être l'unique débris. Tout militaire, préalablement retraité, peut donc, s'il a été blessé ou quand il est

Digitized by Google

devenu sexagénaire, maintenant comme jadis, opter entre la pension et l'admission à l'hôtel. Mais, depuis que les tarifs des retraites ont été mis en rapport avec le renchérissement de la vie matérielle, on comprend qu'il puisse y avoir des motifs de se demander si, tant dans l'intérêt de l'État que dans celui des anciens militaires eux-mêmes, il convient de maintenir encore ce droit d'option. Pour la négative, on fait remarquer que, rentrant au lieu natal, dans leurs familles, les anciens militaires auraient une existence plus normale que casernés, oisifs, dans une grande capitale dont, à aucun point de vue, le séjour ne saurait être favorable à des gens âgés, infirmes, et, de plus, presque tous d'origine rurale; tandis que cependant l'hôtel, avec son organisation actuelle, impose au Trésor une charge bien supérieure à la somme des pensions de tous les invalides réunis. Sans nier ce qu'il y a de fondé dans ces observations, on peut répondre d'abord que les vieux soldats ne retourneraient pas dans leurs villages où ils n'ont guère conservé ni famille proche, ni relations; qu'établis dans les villes, ils n'y peuvent vivre qu'en ajoutant le produit de quelques petites industries à leur pension et que les invalides, empêchés de travailler par des blessures ou autres motifs, mèneraient une existence besogneuse dont la vue ne pourrait que contribuer à réduire encore le nombre déjà trop faible des vocations militaires; enfin, on ne doit pas oublier qu'il y a des hommes si gravement mutilés qu'il faudrait bien les placer dans les hospices de leurs résidences respectives, confondus ainsi avec les indigents ordinaires. A considérer les choses en elles-mêmes, il n'y a rien là que de fort naturel et de très

Digitized by Google

logique, mais c'est avec de semblables mesures, sages, équitables, raisonnables, qu'on anéantit l'esprit militaire qui se nourrit de la conviction ou, si l'on veut, du préjugé que les services rendus à la patrie sur le champ de bataille sont dignes de témoignages particuliers de considération et de reconnaissance. Pour le satisfaire et l'entretenir, il ne suffit pas d'assister convenablement les invalides de la guerre, il faut encore entourer cette assistance d'un certain éclat et lui donner un caractère honorifique propre à la distinguer des secours accordés par la charité publique.

Qu'on se garde donc d'enlever sa destination primitive au palais élevé par la politique munificence du grand roi et que le somptueux édifice, au dôme brillant de dorures, continue à attester à tous les regards en quelle haute et spéciale estime la Patrie tient les citoyens qui ont versé leur sang pour sa défense. Mais il n'est pas impossible de tenir, en même temps, compte des légitimes critiques adressées à l'organisation actuelle. Il suffirait, pour cela, de partager les invalides en deux sections, classant dans la première, réservée pour Paris, les moins âgés et les moins mutilés, encore en état de rendre quelques services, qu'on leur demanderait afin de les arracher au désœuvrement, plus funeste dans une grande ville qu'ailleurs, et rangeant dans la seconde section les invalides plus vieux et plus infirmes, pour qui on créerait une succursale en province. Les vastes locaux de l'hôtel actuel, devenus ainsi disponibles, pourraient être affectés, comme déjà il a été fait pour l'École supérieure de la guerre, à divers établissements militaires, tels que les dépôts de l'artillerie, des fortifications, de l'état-

Digitized by Google

major, etc., et même la grande chancellerie de la Légion d'honneur, en réunissant, par une mesure économique autant que rationnelle, les fonctions de gouverneur des Invalides à celles de grand chancelier.

Avec les produits de l'aliénation des bâtiments occupés maintenant par les services transférés à l'Hôtel des Invalides, on subviendrait aux frais de fondation de la succursale — qu'il ne faudrait placer ni à Avignon ni à Arras, où jadis il en exista—ni dans aucune autre localité désignée seulement par des facilités d'installation, mais dans un endroit choisi uniquement d'après des considérations hygiéniques; sur les côtes de Provence, par exemple, en l'un de ces sites privilégiés, caressés toute l'année par un bienfaisant soleil, abrités par de pittoresques montagnes contre les terribles attaques du mistral et rafraîchis par les souffles salutaires des brises maritimes qui se mêlent, dans une vivifiante atmosphère, aux balsamiques senteurs des pins et des eucalyptus. Là, loin du tumulte énervant des villes et de leurs émanations malsaines, sous un climat d'une incomparable douceur, jouissant en paix de la pureté de l'air et des splendeurs du paysage, distraits, s'il leur plaisait, par quelques travaux de jardinage ou autres occupations salubres et faciles, entourés de tous les moyens dont dispose la science pour soulager les souffrances physiques et des secours que fournit la religion pour faire supporter avec résignation les infirmités de l'âge ou les suites des blessures, les invalides passeraient leurs derniers jours dans le calme d'une vieillesse honorée par la générosité même des soins qui leur seraient prodigués, et le spectacle de cette reconnaissante sollicitude de l'État, pour ses anciens

Digitized by Google

défenseurs, ne serait certainement pas sans influence sur le réveil de ces goûts et de ces aptitudes militaires, autrefois caractéristiques de la race gauloise (*nulla acies sine milite gallo*), aujourd'hui si déplorablement amoindris, mais qu'on retrouve encore au fond des campagnes, dans ces populations rurales, forces vives de la nation, sources fécondes qui, laissant la France puiser souvent ailleurs ses savants et ses artistes, ses industriels et ses commerçants, ses lettrés et ses orateurs, ses magistrats et ses administrateurs, lui ont toujours fourni les plus actifs et les plus solides instruments de sa grandeur, le laboureur qui la nourrit, le soldat qui la défend, et le prêtre qui lui transmet les préceptes divins, élève son âme au-dessus des intérêts matériels et lui apprend à prier « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires ».

Digitized by Google

LA

VAPEUR D'EAU

UTILISÉE

COMME FORCE MOTRICE

EN LORRAINE

DANS LE COURS DU XVIIIe SIÈCLE

PAR M. MOREY

La vapeur, utilisée comme force motrice, a atteint de nos jours une telle importance qu'il n'est pas sans intérêt d'en connaître les débuts. Sous ce rapport, la Lorraine paraît avoir, sinon le droit d'en revendiquer l'honneur, au moins celui d'y avoir largement contribué par l'application qu'en firent, dès l'origine, ses célèbres physiciens Vayringe, Gauthier et Cugnot, aux locomotives terrestres et fluviales, ainsi qu'à l'épuisement des eaux des mines.

Mais avant d'exposer les œuvres de ces savants, rendons justice à Papin qui, le premier, utilisa la vapeur et fit connaître sa découverte dans un ouvrage écrit en anglais, sous le titre de *New Digester*. Cette invention, désignée en France sous le nom de Digesteur, ou plus

Digitized by Google

généralement de marmite à Papin, avait pour but de cuire les viandes en peu de temps et à peu de frais; chose, il faut en convenir, d'une bien faible importance, dit Louis Figuier, si 27 ans plus tard, pour voir ce qui se passait dans l'intérieur du récipient et veiller à l'exacte cuisson des viandes, il n'eût ajouté un appareil désigné de nos jours, sous le nom de soupape de sûreté, qui constitue l'un des organes les plus importants de la machine à vapeur moderne.

La construction du *Digesteur de Papin* n'a donc exercé, ajoute Louis Figuier, aucune influence sur la découverte de la machine à feu; si elle y contribua en quelque chose, ce ne fut guère qu'en familiarisant l'inventeur avec l'usage pratique de la vapeur d'eau; ce n'est du reste que beaucoup plus tard qu'il faut revenir pour en trouver l'application [1].

Nos recherches sur un tel sujet n'ont pas été nulles. On en jugera d'après l'exposé suivant, simple résumé de divers écrits qui ont traité la question et rendu hommage à la mémoire des savants dont les travaux ont illustré la science et leur pays.

Philippe Vayringe, fils d'un laboureur au bailliage d'Étain, naquit à Nouillompont le 20 septembre 1684, au diocèse de Verdun. Il travailla d'abord en qualité de serrurier, s'établit ensuite comme horloger, fabriqua divers instruments de mathématiques, d'astronomie, de gnomonique, et s'appliqua à la construction de machines hydrauliques.

Il exécuta, sur la demande de M. de Boiffrand, une

1. Louis Figuier, *les Merveilles de la science.*

Digitized by Google

machine au moyen de laquelle, avec la vapeur d'eau bouillante et le poids de l'atmosphère, il fit monter l'eau des mines du Pérou à plus de six cents pieds; il fit un instrument semblable pour les mines de Bretagne, afin de remédier aux inondations qui rendaient ces mines impraticables[1].

Entre autres mécanismes surprenants pour l'époque, il traça le dessin d'une machine qui devait élever 200 pouces cubes d'eau sur la butte Sainte-Geneviève de Paris.

Il exécuta, dans les bosquets du château de Lunéville, une machine hydraulique qui faisait jaillir cinq jets d'eau à 60 pieds de hauteur[2]. Il montra les défauts de la machine de Marly et prétendit que trois mouvements pareils à ceux de Lunéville produiraient plus d'effets que cet immense et bruyant assemblage.

Dans le courant de l'année 1720, Léopold envoya Vayringe en Angleterre. Il n'avait eu de maître que son génie et s'était rendu célèbre dans la mécanique. Léopold allait souvent le voir travailler. Désaguilliers lui enseigna la géométrie et l'algèbre[3]. Il revint treize mois après en Lorraine.

Le roi de Pologne Stanislas lui demanda une machine de sa façon, propre à faire remonter un bateau contre le courant de la rivière. Vayringe fit ce que le prince désirait, et quand il eut terminé son travail, Stanislas en fit lui-même l'épreuve depuis l'hermitage Sainte-Anne sur la Vezouse jusqu'à la digue du grand canal de Lunéville,

1. P. Michel, *Biographie des hommes marquants de la Lorraine, etc.* L'abbé Lionnois, t. III, p. 20.
2. L'abbé Lionnois, t. III, p. 17 et suivantes.
3. Durival, t. Ier, p. 122.

Digitized by Google

d'où il remonta cette rivière sans chevaux, sans perche et sans aviron[1].

Vayringe inventa son instrument universel et l'exécuta en 1726, sur neuf pouces de diamètre. Cette machine doit être dans le cabinet du grand-duc[2] ?

Il fut nommé professeur de physique expérimentale par Léopold, et s'occupa de son cours jusqu'en 1737, date de la cession de la Lorraine[3].

Vayringe, attaché à ces princes par des liens plus forts que ceux de l'intérêt, refusa les offres les plus séduisantes plutôt que de quitter ses anciens maîtres; il les suivit à Florence, où il mourut le 21 septembre 1746.

L'*abbé Gauthier*, physicien, chanoine régulier de la congrégation de Notre-Dame établie à Pont-à-Mousson, professeur des Pages du roi de Pologne à Lunéville, membre de l'Académie de Nancy, présenta à cette compagnie dans le courant de l'année 1755, un mémoire sur le moyen de suppléer, par des rames à feu, à la force du vent sur les navires, ce qui procurerait, dit-il, les avantages suivants :

1° Elles agiront jour et nuit, sans employer la force humaine; tandis que, de quelque manière qu'on applique des rames, il faudra au moins une chiourme de 400 hommes, dont la moitié fera voguer le vaisseau pendant que l'autre se reposera, encore ira-t-on lentement. Ajoutez que bien peu d'hommes sont en état de soutenir longtemps un travail continuel, surtout par les grandes

1. L'abbé Lionnois.

2. Durival, *Description de la Lorraine*, t. II.

3. Ces leçons, écrites de la main de l'auteur, font aujourd'hui partie de la précieuse bibliothèque de M. Thiéry Solet.

Digitized by Google

chaleurs. Pendant les voyages de long cours, il arrive fréquemment que l'équipage est attaqué du scorbut ou d'autres maladies. En se servant de rames à feu, on ne sera point obligé d'avoir tant de rameurs, dont la nourriture et les appointements monteraient fort haut.

2° La machine qui fera jouer les rames, pourra servir à faire aller les pompes des vaisseaux, à lever l'ancre, etc., et son feu moteur à cuire les aliments et à renouveler l'air.

3° On donnera aux vaisseaux la vitesse proportionnelle à la grandeur de la machine qu'on emploie.

Il propose ensuite des machines à feu, telles à peu près que celles dont on se sert pour puiser l'eau des mines. Ces machines se donnent elles-mêmes tous les mouvements et deux hommes tour à tour suffisent pour les gouverner.

Aux objections qu'on pourrait faire sur la place considérable que tiendront la machine, le bois et le charbon de terre, il répond que l'espace occupé par les hommes à la manœuvre des rames est plus considérable, sans compter celle qu'exige la cuisine de la chiourme. Il expose les précautions à prendre dans la crainte du feu, enfin il explique le moyen d'appliquer la machine à feu à des rames perpendiculaires, et la manière simple de l'utiliser pour la marche des vaisseaux dont on accélérerait la vitesse.

En résumé, ce qu'il propose c'est d'appliquer à la propulsion des navires la machine de Newcomen, qu'il rendait propre à donner un mouvement de rotation des roues à palettes placées sur les côtés des navires [1].

1. Tiré des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, annnée 1753.

Digitized by Google

Malgré tous ces avantages, le mémoire de l'abbé Gauthier ayant été présenté en 1753 à l'Académie des sciences de Paris, qui avait mis au concours la question des moyens de suppléer à l'action des vents pour la marche des vaisseaux, Bernouilli obtint la récompense offerte par l'Académie, sur l'observation que la force de la poudre à canon et celle de l'eau bouillante ne pouvaient l'emporter en rien sur les effets des rames mues par la main des hommes. En définitive, il proposa pour la propulsion des navires un système mécanique immergé en partie dans l'eau, à la manière des rames, mais fonctionnant d'après le principe de l'hélice actuelle et devant être mis en activité par des hommes ou par toute autre puissance[1].

Le système proposé par l'abbé Gauthier fut mis plus tard en pratique avec succès par Claude de Jouffroy, natif de Besançon, à qui revient, dit-on, l'honneur d'avoir été le premier qui appliqua la vapeur à la navigation, et auquel sa ville natale se propose d'élever une statue.

Durival, en parlant de Jean Gauthier qu'il qualifie d'architecte[2], dit : « Parmi ses vastes projets, on remarquait celui de conduire à Rosières-aux-Salines, les eaux salées de Lazey, village situé à une lieue de Marsal, par une double file de corps et au moyen d'une pompe à feu. »

Bezon donne à Gauthier l'épithète d'admirable. Calculs, problèmes, journaux et traités savants, mémoires de l'Académie de Paris et de Londres, tout lui était présent, il était pour tous ces objets une bibliothèque vivante.

---

1. Louis Figuier, *les Merveilles de la science.*
2. T. Ier, p. 201.

Digitized by Google

Sa science en titre était, dit Michel, les mathématiques ; celle de prédilection, l'histoire naturelle.

Joseph Cugnot, ingénieur-mécanicien, naquit à Void, en Lorraine, le 25 septembre 1725 (le 26 avril 1725 selon M. H. Lepage). Nous empruntons au savant écrivain, M. Louis Figuier, les faits principaux qui suivent sur la vie et les œuvres de Joseph Cugnot ; ils sont exposés dans son remarquable traité des Merveilles de la science.

Le premier mécanicien, dit M. Louis Figuier, qui eut l'idée d'employer la vapeur à haute pression pour la locomotive terrestre et qui, par cela même, mérite le titre d'inventeur des locomotives, est un Français nommé Cugnot, qui avait vécu pendant toute sa jeunesse en Allemagne, où il était employé comme ingénieur. Il passa ensuite dans les Pays-Bas, pour entrer au service du prince Charles. Un ouvrage sur les fortifications de campagne et un nouveau modèle de fusil qui fut accueilli par le maréchal de Saxe et adopté pour l'armement des hulans, lui valurent une certaine notoriété dans son art.

Encouragé par ces premiers succès, il s'occupa à Bruxelles de construire des chariots à vapeur ou train d'artillerie à vapeur, se proposant d'appliquer le même mécanisme à la traction des voitures et des véhicules de tout genre.

Cugnot se rendit à Paris, en 1763, pour y continuer ses recherches, et réussit à construire un modèle de voitures à vapeur, qui fut soumis en 1769 à l'examen de Gribeauval. Un ancien rapport, retrouvé par M. le général Morin, directeur du Conservatoire des arts et métiers,

Digitized by Google

aux archives de l'artillerie, rapport dont il donna connaissance à l'Académie, le 14 avril 1856, établit d'une manière authentique l'origine de la voiture Cugnot.

Plusieurs expériences ayant démontré l'efficacité de sa voiture à vapeur, Cugnot obtint du gouvernement français, sur la proposition du général de Gribeauval, une pension de six cents livres. Il en jouit jusqu'au moment de la Révolution qui vint le priver de cette faible ressource. Le malheureux officier serait alors mort de misère si une dame charitable de Bruxelles ne lui eût fourni quelques secours.

Le général Bonaparte, à son retour d'Italie, ayan connu l'existence de cette machine, rendit à Cugnot sa pension qui fut portée à mille livres.

Sa voiture, qu'on proposa de démolir pour en faire fabriquer des armes, fut réclamée pour le Conservatoire des arts et métiers en 1799, par Molard, directeur de cet établissement, et les curieux l'examinent encore aujourd'hui avec le plus vif intérêt[1].

Cugnot mourut en 1804, à l'âge de 79 ans, lorsque les premières locomotives commençaient à marcher sur les voies ferrées de Newcastle.

En résumé, disons donc comme M. H. Lepage : « Un fait qui est peu connu, c'est que ce sont des Lorrains qui, à eux seuls, ont réalisé les trois grandes applications de la vapeur :

« 1° Vayringe, les machines à vapeur servant à extraire l'eau des mines ;

« 2° L'abbé Gauthier, les machines destinées à suppléer

1. L. Figuier, p. 263, 264 et 266.

Digitized by Google

par la vapeur à l'action du vent sur les vaisseaux et aux rames des galères;

« Enfin, 3° Cugnot, à qui l'on doit l'invention de la première machine locomotive destinée à marcher sur les routes ordinaires. »

Ajoutons qu'en reconnaissance de l'invention et du mérite de ces trois savants, M. le baron de Dumast, notre regretté collègue, avait proposé de leur élever un monument collectif honorifique au milieu de la place de la Gare de Nancy.

Au sujet de la marche des locomotives, il n'est pas indifférent de rechercher à quelle époque les rails en fer ont été mis en usage.

On ignore, dit L. Figuier, l'époque précise du premier établissement de ces voies artificielles, qui furent employées pour la première fois à Newcastle. On sait seulement qu'elles existaient sur la fin du XVIIe siècle.

Un ouvrage publié en 1696 (*Vie de lord Kerpernoth*) nous fait connaître l'existence à cette époque de chemins à rails de bois, dans les houillères de Newcastle : « Les transports, dit l'auteur de cet ouvrage, s'effectuent sur des rails de bois parfaitement droits et parallèles, établis le long des routes, depuis la mine jusqu'à la rivière ; on emploie sur ce chemin de grands chariots portés par quatre roues qui reposent sur des rails. »

Le frottement de roues, usant les rails avec assez de rapidité, leur peu de résistance et de durée fit naître l'idée de les revêtir de bandes de fer. Cette amélioration fut essayée pour la première fois en 1738, et adoptée trente ans après d'une manière définitive[1].

1. L. Figuier, p. 69 et 270.

Digitized by Google

D'après certains documents, le transport du minerai, au moyen de wagons sur des rails en fer, est de beaucoup antérieur à cette époque, en Lorraine.

La calligraphie, très en faveur dans le cours du moyen age, nous a laissé des indices précieux sur la plupart des connaissances humaines.

Le manuscrit d'Herrade de Landsperg, dont on déplore la perte[1], pouvait être considéré comme une histoire générale de cette époque ; heureusement l'antiphonaire conservé dans la bibliothèque de Saint-Dié des Vosges, quoique moins complet et moins ancien, présente, par ses riches enluminures de sujets variés, le plus grand intérêt sous le rapport des coutumes, de l'art et de l'archéologie.

C'est encore dans ces ornements qu'on retrouve le mode de travail pour différents corps de métiers, particulièrement pour l'exploitation, au XV^e siècle, des mines d'argent et de cuivre de Sainte-Marie, dont Sébastien Munster nous a donné une description dans sa *Cosmographie universelle* publiée en 1552.

Ces charmantes miniatures sur vélin de l'antiphonaire de Saint-Dié, dont l'exécution date du XV^e siècle, nous montrent, pour transporter le minerai, des wagons à quatre roues mus par des hommes sur des voies ferrées, garnies de quatre rails en fer parallèles entre eux, Sébastien Munster, en parlant des mineurs de Sainte-Marie, dit encore : « Ils ont des tombereaux sur quatre petites roues de fer et amènent tout cela à autre puytz

1. Il fut brûlé en 1870 dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg ; il renfermait, à part ses descriptions, 636 peintures contenant plus de 9,000 figures.

Digitized by Google

le plus proche où il y a d'autres ouvriers lesquels avec des instruments tirent en haut tout ce qu'on a apporté, et puis après le baillent à d'autres ouvriers pour l'emporter sur des tombereaux. »

Ce moyen de transport, au moyen de wagons sur des rails en fer, est donc antérieur à ce que l'on pratiquait en d'autres contrées, et la Lorraine peut encore en revendiquer la priorité, les mines de Sainte-Marie, quoique situées en Alsace, étant alors la propriété et sous la domination des princes de Lorraine et des chanoines souverains de Saint-Dié[1].

L'emploi des machines ingénieuses qui servaient à l'exploitation des mines de Sainte-Marie et de Sainte-Croix, mériterait une notice spéciale pour l'honneur de la science en Lorraine au moyen âge ; mais comme un tel sujet nous entraînerait trop loin, nous renvoyons aux descriptions très détaillées que nous en a laissées Sébastien Munster, et aux peintures de l'Antiphonaire de Saint-Dié[2].

---

1. Ces mines, surtout celles qui sont à l'occident des montagnes des Vosges, appartenaient originairement aux chanoines de Saint-Dié. Celles du côté de l'Alsace aux ducs de Lorraine depuis qu'ils étaient devenus propriétaires de tout le Val-de-Lièvre. (Dom Calmet, *Histoire sur la Lorraine,* t. I^er, p. 739, 740 et 741).

2. Il a existé deux mécaniciens fort célèbres à Sainte-Marie-aux-Mines : le premier, appelé Jean Daniel, que l'Académie des sciences de Paris admit au nombre de ses membres correspondants ; le second, Thomas, qui rendit d'importants services à Louis XIV, dans la guerre d'Espagne ; son atelier fut un de ceux que Pierre le Grand alla visiter en 1717. Il lui proposa de le suivre en Russie, mais l'artiste, attaché à sa patrie, refusa (P. Michel, p. 510).

L'art était également cultivé dans ces contrées ; on peut en juger d'après plusieurs objets d'orfèvrerie conservés dans le musée de la ville de Ribeauvillé, entre autres, par un vase dans une sphère (ce qui accuse ainsi la science) supporté par un Hercule et couronné d'une sphère

Digitized by Google

Avant l'application de la force de la vapeur d'eau à la marche des locomotives, plusieurs savants mécaniciens de la Lorraine firent des essais pour remonter facilement le cours des rivières. Mais avant d'en parler, citons un rapport publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (IIIe vol., p. 181, année 1755) du physicien de Sarrebourg, sur un principe hydraulique que l'auteur nomme hélice mouvante, dont l'application, dit-il, peut se faire à différents arts et métiers.

Il consiste dans une vis composée d'un tuyau creux qui peut être de différentes matières; toutes les spires se touchent pour former une seule spirale; la vis, chargée d'eau ou de vif-argent, roule elle-même sur le terrain et parcourt un espace proportionnel au nombre de spires; si l'on monte la machine en la faisant tourner sur ressort, elle parcourt un chemin égal à celui qu'elle a déjà fait.

L'auteur en propose l'application aux bateaux, aux voitures, aux horloges, à divers usages, à différents métiers. Il donne les moyens de faire marcher une foule de choses par son procédé, pendant un jour entier sans remontage.

Nous ignorons si ce principe de locomotion a reçu son application.

---

céleste. Ce vase a une grande analogie avec le ciboire de Notre-Dame de Sion, aujourd'hui au Musée d'archéologie lorraine.

En l'année 1600, un géographe lorrain, Vattier, sur l'ordre de Charles III, et moyennant le prix de 480 francs, 4 gros, 2 deniers, fabriqua ce précieux globe d'argent dans les garnitures à l'entour duquel est gravée la carte du monde universel, et au-dessus la sphère céleste. (*Journal d'archéologie lorraine,* 1er sept. 1880; Jean Daret avril 1878, p. 76; Bulletin de la même Société, 1875, p. 107; Beau, *Académie de Stanislas*).

Digitized by Google

Dans un ouvrage intitulé : *Nouvelles découvertes pour l'avantage et l'utilité du public,* et dont le roi Stanislas serait l'auteur, selon l'abbé Guyot[1], on trouve, outre divers objets relatifs à des machines agricoles et autres, plusieurs systèmes tendant à faire remonter les rivières aux bateaux, système dont il est donné une ample description, accompagnée de planches gravées et dont des expériences ont été faites avec succès à Nancy.

En sus de la marche des bateaux et de machines relatives à l'agriculture, aux calorifères, il est encore fait mention dans les *Nouvelles découvertes pour l'avantage et l'ulité du public,* d'une voiture dont les roues de derrière peuvent verser sans que la caisse verse; d'une autre voiture, dont le train peut verser sans que la caisse perde son équilibre ; enfin, d'une voiture sur trois roues, dont le train peut verser sans que la caisse perde son aplomb.

Cette dernière voiture, dont se servit le roi Stanislas pour faire plusieurs voyages à Paris, et qui fut conservée comme spécimen dans le château de Lunéville, ne fut pas toujours à l'abri de tous les accidents, comme le rapporte Durival (t. I^er, page 225). « Le 16 août 1757, Stanislas partit de Commercy pour Versailles; il était de retour à Commercy le 7 septembre et en bonne santé, malgré l'accident qui lui était arrivé entre Saint-Dizier et Sandray; il avait voulu faire le voyage dans une voiture à trois roues de son invention ; elle cassa par la maladresse de son postillon. »

---

1. Voir la notice publiée récemment par M. Louis Lallement dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1881.

Digitized by Google

Enfin, à la même époque, on appliqua encore un autre système à la marche des bateaux ; ce procédé avait été inventé par Arnould, horloger de Nancy[1]. Le bateau qu'il fit pour le roi de Pologne remontait contre le courant de l'eau par le seul moyen de deux chevaux qui tournaient dans une enceinte pratiquée à l'intérieur ; ils faisaient mouvoir plusieurs avirons et avancer le bateau avec la plus grande facilité, sans le secours de perches à crochets. Le roi Stanislas, qui en fit faire l'essai sur la rivière de la Meurthe, depuis le Crône, près du pont de Malzéville, jusqu'à Pont-à-Mousson, fut si satisfait de cette invention qu'il fit décerner un prix à l'inventeur et placer son bateau en son Académie des belles-lettres et des arts[2].

Mentionnons encore une barque de l'invention de l'horloger Pelletier (François), exécutée à Lunéville pour Stanislas, laquelle, par des ressorts secrets, faisait une diligence extraordinaire.

Il fut encore l'inventeur de la machine à denteler les roues, et d'un instrument à retordre les fils à coudre. Il était né à Porcieux en 1698 (P. Michel).

Enfin, un remarquable manuscrit qui a pour titre : *Abrégé de mécanique,* enrichi de nombreux dessins, écrits et dessinés par notre célèbre architecte Héré, qui paraît en être l'auteur, expose dans son quatrième livre la résistance naturelle de l'eau et la force nécessaire

---

1. Arnould (Joseph), habile horloger et membre de l'Académie de Nancy, né à Pulligny en 1723, mort à Nancy en 1798. Il est l'inventeur de plusieurs ouvrages de mécanique, d'horlogerie et de machines hydrauliques (P. Michel).

2. L'abbé Lionnais, t. II, p. 441 et 442.

Digitized by Google

pour faire remonter les bateaux contre divers courants. Ce précieux manuscrit, dont jusqu'alors on n'a pas fait mention, renferme en sus des principes sur la mécanique, leur application à diverses machines ; ce qui prouve encore l'état d'avancement de cette science en Lorraine, dans le cours du XVIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit du mérite de ces inventions, il y a loin certainement de l'application de la force motrice de la vapeur d'eau, aux machines de Vayringe, de Gauthier et de Cugnot, dont nous sommes heureux de rappeler les travaux et la mémoire, afin de rendre hommage à leur génie.

Digitized by Google

LES RÉFORMÉS

DE

LA LORRAINE ET DU PAYS MESSIN[1]

PAR

M. O. CUVIER

I

Le 31 octobre 1517, Martin Luther affichait contre la porte de l'église du château, à Wittemberg, ses 95 thèses

---

1. On peut consulter :

Huguenin, *les Chroniques de la ville de Metz.* Metz, 1838, in-8°.

Jean Crespin, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour l'Evangile, depuis les apôtres jusqu'en* 1574. 1 vol. in-fol. 1582.

Théodore de Bèze, *Histoire des Églises réformées de France.* 3 vol. in-4°, 1883.

Herminjard, *Correspondance des Réformateurs.* 6 vol. in-8°, 1866-1883.

Baum, Cunitz et Reuss, *Opera Calvini,* vol. X à XX, Lettres, in-4°. Brunswigæ.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 31 vol. in-8°, 1833-1884. Paris.

Haag, *la France protestante, vies des protestants français.* 10 vol. in-8°, 1846-1859 et 2e édition 1877, etc.

Meurisse, *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz.* Metz, 1670, in-4°.

Table chronologique des édits, déclarations, lettres-patentes et ar-

Digitized by Google

contre les indulgences. L'émotion causée par cet acte hardi du moine augustin et par ses premiers écrits, se propagea rapidement jusque dans les pays de langue française. Dès 1519 et les années suivantes, ses livres se lisaient à Metz, avec avidité. « Beaucoup de bourgeois [1], hommes et femmes, étoient infectés de ceste secte et ne parloit-on que de ceste Luthérerie. Aussi afficha-t-on, à l'anglée du Palais, une grande lettre en allemand qui parloit des faicts de Martin Luther, hérétique. Tellement que pour cestui faict plusieurs prestres, grands clercs, furent mis en prison, Abria, Jean Védaste, cordelier et autres. »

---

rêts du Conseil, régistrés au Parlement de Metz de 1633 *à* 1740. Metz, 1 vol. in-4°, 1740.

Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine*, 1777.

Registres de l'état civil des Réformés de Metz de 1561 à 1685. — Au greffe de Metz.

Manuscrits de la bibliothèque de Metz.

Archives de la Moselle, de la Meuse, de la Ville et du Parlement de Metz.

Le livre du Recteur, *Catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de* 1559 *à* 1859, 1 vol. in-8°, 1860.

Ermann et Réclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi.* Berlin, 9 vol. in-8°, 1782-1800.

Olry, *la Persécution de l'Église de Metz*, par J. O. Hanau, 1690. Réimprimé 1861.

Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Édit de Nantes.* 2 vol. in-12°, Paris, 1853.

1. Les *Chroniques* mentionnent : Nicole et Philippe Dex, de l'aristocratie messine ; Pierre Toussaint, chanoine du Grand-Moustier, moult biaux josne homme, qui fut privé de ses bénéfices ; son ami et condisciple, Didier Abria, curé de Saint-Gorgon, jeté en prison ; Jean Rougier dit Brennon, curé de Sainte-Croix, scientifique personne ; Claude Dieudonné Célestin de Metz et son ami, Corneille Agrippa, alors aux gages de la Cité, resté catholique, mais grand admirateur de Luther qu'il appelait l'hérétique invaincu ; Jacques le Libraire, et Guérard, receveur de Sainte-Glossinde.

Digitized by Google

Deux hûchements du 10 novembre 1522[1] et du 21 octobre 1524 « défendirent de croire ne tenir autre loi que celle des prédécesseurs, sous peine de confiscation de corps et de biens ». Le 6 novembre suivant, le Magistrat chargea ses députés à la Diète d'Ulm, de déclarer que « il n'étoit pas délibéré changer leur ancienne religion, ains vouloient tenir leur loy sans se mesler de la doctrine luthérienne jusqu'au concile général ».

La Réforme rencontrait aussi des partisans en Lorraine. Le duc Antoine, « cet autre Josué et Machabeus, dit du Boulay[2], le premier bouclier de l'Église, Charles-Quint n'estant que le second », rendit, le 26 décembre 1523, une ordonnance portant défense de prescher des faits et gestes de Luther, de tenir ni lire ses livres, sous peine de confiscation de corps et de biens. Plusieurs furent pris pour avoir tenu et presché la secte maudite et réprouvée. »

La famille ducale fut, en effet, l'ennemie irréconciliable de la Réforme, par intérêt comme par conviction, car elle comptait, depuis longtemps, dans son sein des cardinaux, des évêques, des abbés et des abbesses, pourvus de riches bénéfices. Peut-être l'hostilité d'Antoine fut-elle accrue par le soulèvement des Rustauds[3], paysans révoltés contre leurs seigneurs, dès la fin du xv[e] siècle, qui menacèrent la Lorraine en 1525 et qu'on qualifiait

1. Par un bref du 30 novembre 1522, le pape Adrien VI exhorte le Magistrat à réprimer la prédication des hérésies ainsi que l'impression et la possession des livres contraires à la foi.

2. Du Boulay, *la Vie et Trépas des deux princes de paix*. 1547.

3. Les historiens lorrains commettent une erreur en confondant les Luthériens et les Rustauds, car les Réformateurs ont été les adversaires de ceux-ci qui compromettaient leur œuvre.

Digitized by Google

de Luthériens, sans doute parce qu'ils justifiaient, par l'Évangile, leurs revendications en partie légitimes.

Durant l'année 1525, de triste mémoire, trois martyrs périrent sur le bûcher.

Le premier, Jean Chastelain, moine augustin et docteur en théologie, avait prêché à Bar et à Vic. Appelé à Metz, il y « gagna les bonnes grâces du peuple, réconfortant les pauvres gens et censurant les vices du clergé ». Attiré traîtreusement hors du territoire de la cité, il fut arrêté près de Gorze, enfermé durant sept mois dans les cachots du château épiscopal de Nomeny, puis conduit à Vic, résidence de l'évêque de Metz, où il fut condamné à être dégradé de la prêtrise et brûlé vif. Le 12 janvier, il subit, sans faiblir, ce cruel supplice et périt en s'écriant : « Jésus me soit en aide[1] ! »

Le second, Wolfgang Schuch, était curé de Saint-Hippolyte depuis 1519. D'accord avec ses paroissiens, il avait aboli le culte des images, le carême et la messe. Dénoncé au duc de Lorraine, comme voulant soustraire cette ville à son autorité, il lui adressa, le 2 janvier 1525, une longue lettre dans laquelle il se justifiait et lui exposait sa foi. Après sa victoire sur les Rustauds, Antoine dépêcha le bailli de Blâmont[2] pour arrêter Schuch et l'amener à Nancy. Jeté dans la prison de la Craffe et condamné au feu, il souffrit courageusement le martyre, le 21 juin[3].

La veille, à Nancy, un jeune religieux, condamné au

1. Huguenin, p. 808. Crespin, folio 87.

2. Probablement Gaspard d'Haussonville qui l'était en 1522.

3. Crespin, fol. 89.

Digitized by Google

feu, échappa à la mort par une rétractation. « Mais il fut mis d'une part qu'on ne sut ce qu'il devint. »

Le troisième, Jean Leclerc, cardeur de laine, était de Meaux, dont l'évêque Guillaume Briçonnet inclinait alors vers la Réforme et réunissait auprès de lui Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, Guillaume Farel et plusieurs autres qui partageaient ses sentiments et prêchaient les doctrines évangéliques. En vertu d'une sentence du Parlement de Paris, il avait été fustigé et marqué d'un fer rouge au front, pour avoir placardé un écrit dans lequel il traitait le Pape d'Antéchrist, après quoi il s'était retiré à Metz. Un jour, en compagnie de Jacques le Libraire, au cimetière Saint-Louis, ayant rompu des idoles, comme il disait, il fut condamné à mort. A l'heure du supplice, le bourreau, muni d'une *triquenoise* rougie au feu, lui arracha le nez et lui traça deux ou trois cercles autour de la tête, en représailles du bris du nez et de la couronne de la Vierge. D'un coup de hache il lui abattit la main droite, et mit le feu au bûcher. Tandis que les flammes le brûlaient, Leclerc priait et chantait le *Miserere*. C'était le samedi 29 juillet [1].

Jacques subit le supplice de la Cheuppe, égout bourbeux, situé au Champ-à-Seille, dans lequel on plongeait, à plusieurs fois, le patient attaché à une estrapade. Il fut ensuite ésoreillé et banni. En 1525, Agrippa écrivait à J. Rougier : « Salue les oreilles de Jacques le Libraire. »

Ces trois supplices dans une même année n'arrêtèrent pas les progrès de l'hérésie [2]; ils semblaient présager pour

1. Hug., 824-828. Crespin, fol. 85.

2. En ce même temps, l'évêque de Toul, Hector d'Ailly, ému des efforts

Digitized by Google

les Luthériens, comme on les appelait, une ère terrible durant laquelle leur sang coulerait à flots. Il n'en fut rien cependant et l'on ne signale que peu de victimes.

Jusqu'en 1560, les Réformés messins, appuyés par le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse et les villes impériales de Strasbourg et de Francfort, réclamèrent le libre exercice de leur culte, non pas en vertu du droit de tout homme à la liberté de conscience, droit que les Réformés, aussi bien que les Catholiques, déniaient aux hérétiques, mais en qualité de chrétiens professant le pur Évangile. Au xvi[e] siècle, la tolérance n'était la vertu d'aucune Église. Ils durent s'assembler en des maisons particulières, visités par des missionnaires du dehors, François Lambert, cordelier d'Avignon, maître Gérard, jadis prêtre en Lorraine, un moine surnommé le Bon-Disciple, Virot, qui, tout en les évangélisant, leur enseignait le chant des psaumes.

En 1542, le 3 septembre, vint à Metz pour la seconde fois[1] Guillaume Farel, appelé par Gaspard de Heu, alors Maître échevin, et par son frère, qui le firent prêcher au cimetière des Jacobins à des auditoires de deux mille personnes.

Il baptisait, ce qui ne s'était pas fait encore, et il consolait les pestiférés[2]. Les Treize le lui ayant interdit, il se retira à Montigny jusqu'au 16 octobre, qu'il fut défendu

---

tentés pour répandre les nouvelles opinions, convoqua, à Nancy, en 1526, un synode pour prémunir les ecclésiastiques contre le danger de leur propagation et leur fit signer une confession de foi.

1. Il y était venu en 1525.

2. Maréchal et Didion, *Tableau des maladies endémiques à Metz*. Metz, 1850, p. 145.

Digitized by Google

d'aller l'entendre. Il se réfugia alors à Gorze, sous la protection de Guillaume de Furstenberg. Le jour de Pâques 1543, pendant la célébration de la Cène, Claude de Guise surprit la ville et dispersa l'assemblée à l'instigation de son frère, le cardinal. Farel parvint à s'échapper, non sans être maltraité, mais un Messin, Adam, fut tué par les soldats et quelques autres se noyèrent en traversant la Moselle, poursuivis et lapidés par leurs adversaires. Plusieurs se retirèrent à Strasbourg, où le duc Antoine envoya une lettre, en allemand, pour déguiser l'acte de Claude [1].

Cependant, peu de temps après, grâce à l'intervention de Guillaume de Furstenberg et des États protestants, malgré les lettres du duc de Lorraine au Magistrat, les Réformés obtinrent la permission de célébrer leur culte, conformément au recès de la Diète de Ratisbonne, en 1541, et la chapelle de l'hôpital Saint-Nicolas leur fut concédée. Mais le succès des prédications du jacobin Pierre Brusly [2], et de Watrin Dubois, jadis prieur des jacobins de Metz, motiva, en partie, l'envoi à Metz, par Charles-Quint, de son conseiller, Charles Boisot, qui arriva le 6 octobre pour traiter des affaires de la religion. Il obtint des Treize le hûchement du 13 qui proscrivait le culte public, les livres hérétiques et les *marotines* ou psaumes en musique [3]. De son côté, le cardinal-évêque de Metz, écrivit au Magistrat (25 mai et 25 juin) pour le presser de « contraindre les errants, même par des châ-

1. Hug., 863. Crespin, fol. 152-158.

2. P. Brusly périt martyr, brûlé vif à Tournay, le 19 février 1545.

3. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*. Bruxelles, 1880.

Digitized by Google

timents sévères ». Les mêmes défenses, renouvelées en 1545 et 1548, n'empêchèrent pas un augustin et un carme de Baccarat de visiter les Messins[1].

Le traité du 9 octobre 1551, qui plaçait Metz sous la protection du roi de France et l'occupation de cette ville par Henri II, en qualité de vicaire de l'Empire, firent émigrer une partie de l'aristocratie messine, à la grande joie du peuple fatigué de sa domination, mais la situation des Réformés n'en fut pas améliorée.

Antoine de Saussure[2], seigneur de Dommartin, grand fauconnier du feu duc Antoine, emprisonné un instant par sa veuve qui le soupçonnait de tentatives de prosélytisme auprès du duc, réfugié à Metz, y fit venir le ministre Villeroche qui convertit beaucoup de gens et, entre autres, Ory du Chastelet, fils du sénéchal de Lorraine, gentilhomme du gouverneur de Vieilleville, et Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervant, gentilhomme bourguignon, marié à Metz, qui rendit par la suite d'éminents services à ses coreligionnaires[3].

Devenus plus nombreux, ceux-ci obtinrent de nouveau, en 1558, du maréchal de Vieilleville, gouverneur du pays messin, la permission d'avoir un temple et deux

---

1. Archives municipales de Metz.

2. Antoine de Saussure, réfugié à Metz, puis à Lausanne en 1559 et plus tard à Genève, de qui descend la famille des grands naturalistes genevois de ce nom.

3. Il était fils de Claude de Vienne et de Bonne Du Chastelet. Il devint seigneur de Montoy, au pays messin, par son mariage avec Catherine de Heu. Plus tard, l'Église de Metz s'assembla à diverses reprises dans son château, pendant l'interdiction de l'exercice du culte dans la ville et c'est là que, le 2 septembre 1564, fut béni le mariage de François de Châtillon avec Anne de Salm, fille de Jean, comte de Salm, et de Louise de Stainville, veuve de Gaspard d'Haussonville.

Digitized by Google

pasteurs, François Peintre, venu de Sainte-Marie-aux-Mines, et Pierre de Cologne, amené de Genève par Clervant, en octobre 1558. Mais elle leur fut retirée sur deux lettres de la reine et du cardinal de Lorraine, datées du 14 novembre 1559.

En Lorraine, la situation était encore moins favorable pour les Réformés. Antoine en 1539, François en 1544, Christine en 1545, renouvelèrent l'ordonnance de 1523. Il y eut même des actes de persécution, dont beaucoup sans doute ne sont pas connus. En 1536, Jean Gillot et Julien Camus, de Fresne-sur-Apence, furent mis à l'amende pour avoir dit que les images des églises n'étaient que *tronchons de bois*. En 1539, par ordonnance du 13 octobre, un procès fut intenté à des Réformés de Saint-Mihiel qui avaient mal parlé des sacrements. En 1545, plusieurs s'étaient enfuis, mais d'autres languissaient encore en prison. Jacques Chobard, maître d'école dans cette ville, dénoncé comme hérétique par trois prêtres avec qui il avait soutenu une discussion sur les sacrements, ayant refusé de se rétracter, fut brûlé vif après plus de trois mois de détention. On dit aussi qu'en 1543 plusieurs Luthériens furent brûlés à Mirecourt [1].

En ces mêmes temps, des Lorrains s'étaient réfugiés, soit à Sainte-Marie-aux-Mines et à Strasbourg, où Michel Sauvage était entretenu aux études par M. de Haraucourt ; soit à Lausanne, où se trouvaient, de 1546 à 1550, Claude Lelièvre de Liverdun, jadis chanoine, Claude Sansonnet de Saint-Mihiel, d'autres encore de Bar, d'É-

1. Crespin, fol. 161.

Digitized by Google

pinal, de Vaudémont, de Nancy et d'ailleurs ; soit à Genève, où de Haraucourt, Baptiste du Chastelet, François Perrin, imprimeur, et quarante-quatre autres sont admis à l'habitation de 1530 à 1559[1].

II

Des jours meilleurs approchaient enfin pour les Messins. En 1561, ils établissent à Metz et à Courcelles deux églises, qui subsistèrent jusqu'en 1685. La prédication commence à la Pentecôte, à Saint-Privé au Sablon, et en octobre, au Retranchement[2]. Ils y construisent un temple avec la permission du maréchal de Vieilleville. Ils élisent un consistoire de vingt Anciens auxquels sont confiés l'administration de l'église et le maintien de la discipline ; huit diacres sont chargés de visiter les pauvres et de distribuer les aumônes. Ils appellent deux pasteurs « bien endoctrinés et bien savants », Jean Taffin et Pierre de Cologne, qui prêchent quatre jours par semaine, auxquels il faut adjoindre bientôt Jean Garnier, « le grand ministre du Retranchement qui déchiffre la messe d'une terrible façon »[3], Louis Desmasures, d'abord secrétaire du cardinal, puis conseiller du duc de Lorraine, Baptiste du Chastelet et François du Jon, tandis que sept autres prê-

1. Bulletin XXI, 463. — Registre des réceptions à l'habitation (archives de Genève).

2. Le Retranchement de Guise, ainsi appelé parce qu'il fut construit par François de Guise lors du siège de Metz par Charles-Quint en 1552. On y pose le fondement du temple le même jour que celui de la citadelle construite par un ingénieur de Ferrare, Roc Guérini, comte de Linar, converti à la Réforme.

3. Garnier publie : *Le Goliath.* Conférence de la Messe et de la Cène. Metz, 1565, chez Jean Darras et Odinet Basset.

Digitized by Google

chent dans les villages[1]. On baptise, en moyenne, quatre cent soixante enfants et on bénit plus de cent mariages par an.

Ils établissent un collège et des écoles ; ils ont des libraires et des imprimeurs[2]. En 1563, le Maître échevin, François d'Inguenheim, sept Treize et quinze échevins sont Réformés.

Metz est alors le centre d'une propagande très active qui réussit d'abord au delà de toute espérance. Bientôt il se trouve des huguenots dans tous les villages du pays messin, où il en resta toujours, et dans plus de quatre-vingts localités lorraines, à Nancy même. De 1561 à 1600, vingt étudiants lorrains fréquentent l'Académie de Genève.

A Saint-Nicolas, on compte plus de soixante familles, dont plusieurs se réfugièrent à Metz. A l'occasion d'un baptême, Florentin l'épinglier est pendu et le pasteur Jean de Madoc, envoyé de Genève à la demande des habitants, périt en 1564. Arrêté à Lunéville, en se rendant à Gerbéviller où le seigneur de Deuilly venait de se convertir, il est étranglé près de Mont, le 24 mai, par ceux qui le conduisaient à Nancy[3].

---

1. François Christophe et Jean Poliander à Montoy, Claude Gautier, venu de Genève ; Simon Mellènes, ancien curé de Vallières ; Arnoul Cordier, jadis prêtre de Saint-Nicolas-du-Port ; Pierre de la Carrière, ministre de Coin-sur-Seille, et maître Nicole, pasteur de l'église de Courcelles.

2. Jean d'Erbus ; Jean Pelluti ; Jean Darras et Odinet Basset, auxquels Busselot de Saint-Mihiel s'associe et prête des fonds, impriment des ouvrages de controverse et d'édification.

3. Crespin, fol. 554. — Affiches des Trois-Évêchés pour 1788. Le Magistrat de Saint-Nicolas insère un avis qui fait valoir la situation et les avantages de cette ville et fait appel aux étrangers non catholiques disposés à s'établir en France, par suite de l'édit de 1787.

Digitized by Google

A Pont-à-Mousson, deux religieux, deux scélérats comme les appelle Abram dans son *Histoire de l'Université,* prêchent à des auditoires de plus de deux cents personnes.

A Vic, soixante-dix familles sont expulsées par le cardinal de Lorraine.

A Audun-le-Tiche, Mme Élisabeth de Mérode, tutrice de son fils Baron de Malberg, fait prêcher, en 1569, Jean Harang appelé en 1570 par l'église de Sainte-Marie-aux-Mines.

A Ornes, l'évêque de Verdun contraint par les armes le seigneur du lieu à renvoyer son ministre, en 1563.

A Verdun, les doctrines évangéliques s'introduisent, favorisées par les seigneurs de Jametz et sont extirpées par l'évêque et son inquisiteur.

A Bar, en 1565, Charles III convertit en infirmerie pour les pauvres, le béguignage, dit le Petit-Couvent, « la plupart des religieuses s'étant retirées en la secte de la nouvelle religion ». Parmi les Réformés de cette ville, dont plusieurs furent bannis en 1585, on cite: Jacob Jacquemot, recteur de l'Académie de Genève pour l'année 1586; Augustin Marlorat, pasteur de Rouen, mis à mort en 1562; Jean Errard, ingénieur des fortifications, et Nicolas Briot, graveur en taille-douce, qui se réfugia en Angleterre et devint graveur en chef de la monnaie de Londres, où il introduisit l'usage du balancier. Il s'en trouve aussi à Longeville, Culey et autres lieux du Barrois limitrophes du bailliage de Ligny, où les seigneurs de Beauvau, des Salles et de Nettancourt font prêcher leurs ministres.

A Saint-Mihiel, vers 1560, deux cents habitants de la

Digitized by Google

ville et des environs adressent au duc de Lorraine une requête dans laquelle ils demandent la libre prédication de l'Évangile. On y lit les signatures de onze nobles : Georges et Guillaume du Hautoy, Geoffroi de Saint-Loup, Gilles des Ancherins, Christophe et Thierry des Armoises, Mathieu de la Réaulté, François de Nay, Jean de Saint-Remy, Ferry de Jaulny et Jean de la Vaux ; six avocats parmi lesquels Jean et Jacques Busselot, Jean Lagorge, etc. ; Ligier Richier et son fils Gérard, des marchands, gens de métiers, etc.[1].

A Toul, où les officiers et les soldats de la garnison ont propagé l'hérésie, une émeute brise des images et un ministre prêche à Saint-Wast ; l'année suivante, trois pasteurs prêchent et célèbrent la Cène. En 1569, Charles IX, de passage dans la ville, expulse quarante-deux familles qui s'établissent dans les jardins du dehors.

A Ische, en 1575, prêche un ministre chez Nicolas de Choiseul qui, pour obéir aux ordonnances de S. A. de Lorraine contre l'hérésie, doit vendre sa seigneurie à son gendre, demeuré catholique, le 15 décembre 1586.

A Badonviller, enfin, dont les comtes sont Réformés, il y a une église dès 1555. On n'y disait plus la messe qu'à Pâques pour quelques catholiques.

---

1. Bulletin XI, 421, XXXII (archives de la Moselle, fonds G). Dannreuther, Ligier Richier.

Ligier se retira à Genève vers 1563, auprès de sa fille Bernardine mariée à noble Pierre Godari ou Godart, et y mourut en 1567. Son fils Gérard, sculpteur comme son père, eut un fils Jean, aussi sculpteur, reçu bourgeois de Metz en 1607, qui travailla dans cette ville et à Nancy. Marié à Metz en 1615, il y mourut en 1625, laissant un fils qui fut pasteur de Bar-sur-Aube, puis de Francfort.

Digitized by Google

Les prosélytes sont de toutes les classes : des nobles, tels que les du Chastelet, de Haraucourt, des Salles, des Armoises, Beauvau, Choiseul, de Salm, de Myon, de Saint-Mouyr, des Mazures ; des bourgeois : les Ferriet, Go, Thierry de Saint-Nicolas, les Busselot et les Richier de Saint-Mihiel, Didier Chauvenel, argentier du duc, Lepoivre, graveur des monnaies de Nancy, réfugié à Metz.

On ne comptera pas au nombre des partisans de la Réforme, le cardinal de Lorraine et son frère François de Guise, quoique dans leur correspondance et leur entrevue de Saverne, avec Christophe de Wurtemberg, en février 1562, ils protestassent « approuver fort la religion contenue en la Confession d'Augsbourg dont ce prince étoit grandement amateur » et se prétendissent tout disposés à la faire recevoir en France[1].

Ces nombreuses conversions[2] furent l'occasion de dix ordonnances des ducs de Lorraine contre les hérétiques, de 1560 à 1597, et de l'établissement de l'Université de Pont-à-Mousson, en 1572.

---

1. Bulletin IV, 184 ; XXIV, 113 ; XXIX, 196.

2. Olry du Chastelet bâtit un temple à Deuilly où prêche le pasteur de la Bourne.

Tué à la Charité-sur-Loire, en 1569, il prescrit, par son testament, d'élever ses enfants dans sa foi, ce dont leur tuteur Jean, seigneur de Thons, son frère, ne tient aucun compte (Dom Calmet).

Les registres du Temple à Metz mentionnent :

Pierre, seigneur de Deuilly et Gerbéviller dont la fille, Ève, est baptisée en 1564 ;

Antoine, seigneur du Chastelet, qui présente au baptême, Paul, son fils, le 11 janvier 1579, à Metz, et sa fille Léa à Montbéliard, le 27 février 1586 ;

Baptiste, seigneur du Chastelet, né à Bulgnéville, que le duc de Lor-

Digitized by Google

A Metz, l'église jouit de la paix jusqu'à l'arrivée de Charles IX et de sa mère Catherine. Le 3 avril, à la nouvelle de la mort de Condé, ceux de l'Église romaine croyant déjà que c'en était fait des huguenots, se ruèrent sur le temple et le démolirent. Il n'y eut cependant qu'une seule victime, un cordonnier tué et jeté à la Seille. Grâce à Vieilleville, les pasteurs purent s'échapper et, le 7 avril, à l'audience du Président, on lut une déclaration en vertu de laquelle le roi interdisait l'exercice de la religion dans la ville. On s'assembla dès lors à Courcelles, puis, malgré l'opposition du clergé, à Montoy, en 1571.

On continua à interdire, dans la ville, les assemblées et les écoles, et à baptiser de force les enfants à l'Église romaine. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, le culte fut interdit partout par Gondy qui chassa le ministre Olivier et sa famille.

A la paix de 1576, l'exercice fut accordé d'abord dans la maison de M. de Myon, puis dans un temple construit à la hâte, rue de la Chèvre, où l'on prêcha du 18 no-

---

raine ordonne d'appréhender en 1565 et qui vend, en 1567, sa part du Chastelet. Pasteur à Metz, puis à Nérac, où il se trouve en 1592 avec sa nièce Marie, femme du ministre Samuel de Saint-Hilaire ;

Nicolas de Haraucourt, seigneur de Haudonville, reçu bourgeois de Metz où il habite depuis trois ans, et sa femme Barbe de Ludres ;

M. de Haraucourt d'Acraigne et Suzanne de Harange dont la fille Phœbé est baptisée le 11 octobre 1564 ;

Marie de Haraucourt qui épouse, en 1564, Henry de Miremont, seigneur de Quatrechamps ;

Claude de Haraucourt qui se marie, en 1587, à Claude de Vaux, de Posses-en-Perthois ;

Jeanne de Ligniville et son mari Thiedrich de Gournai, seigneur de Talange ;

Judith de Miremont, femme du seigneur de Schelandre, 1589, etc.

Digitized by Google

vembre au 27 février 1577. Il fallut de nouveau s'assembler à Montoy[1].

En 1585, nouvelle interdiction, mais cette fois les Réformés durent choisir entre l'abjuration et la perte de leurs charges. Trois seulement, sur quatre-vingt-dix-sept, cédèrent. Sept ans plus tard, le roi permit de nouveau de construire un temple dans la ville[2] et rendit leurs offices aux dépossédés. Le président de la justice, Le Bey de Batilly, et Pierre Joly, procureur général, étaient tous deux Réformés.

Vers ce temps, eut lieu un événement qui donna aux Réformés lorrains une lueur d'espérance, bientôt dissipée. Catherine de Bourbon, sœur du roi, épousa le 29 janvier 1599 le duc de Bar. Elle fit célébrer son culte, soit à la Malgrange, soit à Bar[3], et dut se résoudre à assister à des controverses qui ne l'ébranlèrent point[4]. Elle répondait à Duplessis-Mornay : « J'irai à la messe quand vous la direz. » Elle mourut le 17 février 1604 et ses futurs sujets en eurent si peu de regrets qu'on dut défendre « de paraître ni aller en mascarades, mener fêtes avec tam-

1. Cette année, à Pâques on compta 3,197 communiants. L'Église était desservie par les pasteurs Tenans et Chassanion (De la Chasse) pour la ville et pour les villages par Gardesy remplacé en 1580 par Fr. Buffet, ancien carme de Dijon.

2. Sur un terrain, situé rue Chambière, appartenant à l'abbaye Saint-Vincent.

Abraham Fabert, alors Maître échevin, évalue les huguenots à près de la moitié de la population. On comptait, en outre, dans les campagnes, près de cinq cents familles auxquelles on assigna vingt-neuf cimetières en 1609.

3. Par des pasteurs de Paris, Rouen et Metz, prêtés par leurs églises.

4. *La conférence faite à Nancy entre un P. jésuite accompagné d'un capucin et deux ministres de la Parole de Dieu*, par Jacques Couet, Parisien. Basle, 1600. In-18.

Digitized by Google

bours, fifres et violons, ni danser en public » pendant le carême de cette année [1].

Encore, en 1717, dans un arrêt du 17 septembre, contre une assemblée israélite, qualifiée d'illicite, scandaleuse et téméraire, tenue chez Samuel Lévy, la Cour de Nancy rappelait, non sans orgueil, que « dans la capitale, résidence du prince, une très grande princesse, qui avait épousé l'héritier présomptif de la couronne, ne put autrefois obtenir la liberté d'y faire l'exercice de la religion prétendue réformée qu'elle professait [2].

C'est le moment de se demander pourquoi il n'y eut en Lorraine aucune église réformée, alors que déjà, lors du colloque de Poissy, il y en avait 2,150 en France et deux en pays messin.

En ce qui concerne Metz, il est à remarquer que, tant que cette ville fut cité impériale, il y eut des interdictions du culte, des assemblées dispersées, des bannissements, mais point de persécution véritable et qu'après 1552, les nombreux Réformés furent relativement ménagés, de crainte de provoquer l'intervention amiable ou armée des États protestants, Metz étant toujours censé appartenir à l'Empire.

En France, les Évangéliques ou Luthériens, comme on les appela d'abord, furent persécutés, sans trêve ni merci, durant quarante ans. Or, des croyances qui inspirent l'esprit de sacrifice et le mépris de la mort, font nécessairement des prosélytes. La persécution, qui devait effrayer les hérétiques, ne fit que les multiplier. Poussés

1. Châteaufort, *Recueil d'anciennes ordonnances*, t. II, 118.
2. *Recueil des ordonnances, etc., du règne de Léopold.* 1733, t. II.

Digitized by Google

à bout, ils se soulevèrent. « Il est à noter pour jamais, dit Agrippa d'Aubigné, que tant qu'on a fait mourir les Réformés, sous la forme de justice, quelque inique et cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand l'autorité publique, le Magistrat, lassée des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples et par les tumultes et grands massacres de France[1] a ôté le visage de la justice et fait mourir, au son des trompettes et des tambours, le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, le fer au fer et de prendre d'une fureur sans justice, la contagion d'une juste fureur? » La résistance armée fut, en effet, l'unique moyen de sauver leur vie et la liberté de leur conscience. Il ne fallut rien moins que les regrettables guerres de religion pour arracher aux rois les édits de pacification. Celui de Nantes, que leur valut leur fidélité à Henri de Bourbon, malgré sa conversion, assura la tolérance et la paix de leur Église.

En Lorraine, au contraire, l'hostilité des ducs fut sans intermittence. Ils ne rendirent pas une seule ordonnance en faveur de la tolérance. Toutes, sauf celle du 13 octobre 1539 qui menace l'hérétique de la mort par le feu, prononcent la confiscation ou le bannissement. Cette circonstance semble résoudre la question. Le martyre exerce un attrait puissant. S'il effraie les faibles, il inspire aux forts, que soutient l'espérance d'en haut, la sainte ambition d'être fidèles jusqu'à mourir. Donner sa vie, d'ailleurs, est un sacrifice pour lequel il suffit d'un moment d'enthousiasme religieux. Mais la confiscation,

1. Vassy, Paris et ailleurs.

Digitized by Google

c'est le renoncement à l'aisance et au bien-être, sinon le dénuement durant des années ou même la vie entière, pour soi-même et, ce qui est pire encore, pour ses enfants. Il faut pour un tel sacrifice une grande force d'âme et plus de gens sont capables d'affronter la mort que de souffrir longtemps d'une pauvreté à laquelle il ne tient qu'à eux de mettre un terme. Les ducs employèrent donc le plus sûr moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie. Beaucoup de Réformés d'ailleurs émigrèrent ; ils abondaient à Metz.

III

En 1598, l'édit de Nantes, dont l'un des articles particuliers concerne Metz, assura l'existence de l'Église.

Elle jouit d'une tranquillité qui ne laissa pas d'être troublée, dès le règne de Louis XIII, mais surtout sous Louis XIV, qui trouvait commode de racheter les désordres de sa conduite par les persécutions qu'il faisait subir à ses sujets Réformés. Le traité de 1648, qui cédait Metz à la France, stipulait cependant que la religion y serait maintenue sur le pied de 1624.

Parmi les déclarations publiées jusqu'en 1660, deux surtout frappèrent les Messins de la façon la plus sensible : la première qui supprima, en 1635, leur collège fréquenté par quatre-vingt-trois élèves et ne leur permit que des écoles pour enseigner à lire, écrire et *jeter en français;* la seconde, parue en 1642, qui leur défendit de s'appeler autrement que Prétendus Réformés.

« Sur la fin de 1662, l'Église Réformée, dit Joseph

Digitized by Google

Ancillon, commença à être persécutée par ses ennemis, à la suite d'un mémoire du jésuite Lescossois, intitulé : *les Crimes impunis de ceux de la Religion*. On commença par une défense d'avoir plus de quatre pasteurs. Les enterrements, qui se faisaient à telles heures et à tel nombre de personnes qu'on voulait, furent limités à la pointe du jour et à l'entrée de la nuit et au nombre de trente assistants. Ensuite, les moines de Saint-Vincent, à qui appartenait le fonds du temple de Chambière, firent signifier des lettres de rescision et d'assignation, pour voir cesser le bail emphytéotique dudit fonds[1].

Les Réformés durent bâtir, dans le Retranchement, en toute hâte, au milieu d'entraves de toute sorte, un nouveau temple, inauguré en 1664, qui leur coûta 7,468 livres.

Dès lors, les déclarations royales se succédèrent coup sur coup. On ferme le temple, situé au Sablon, pour les gens des villages, et l'on met obstacle à la reconstruction de celui de Courcelles, ruiné pendant la guerre ; on oblige les consistoires à livrer aux hôpitaux les legs et rentes reçus par eux pour leurs pauvres ; on interdit aux sages-femmes non catholiques d'exercer leur métier ; aux seigneurs des villages de nommer des maires de leur religion ; aux corporations des métiers d'élire des Réformés pour maîtres ; on permet aux enfants d'abjurer dès l'âge de sept ans et on en enlève un grand nombre.

On ferme toutes les écoles réformées des villages et, des vingt-deux de la ville, on en supprime vingt-une.

---

1. Bibliothèque de Metz : *Chronique de J. Ancillon.*

Digitized by Google

Néanmoins, on en tolère quatre en considération du grand nombre des élèves, qui s'élevait à près de huit cents.

Une déclaration autorise les prêtres et juges royaux à pénétrer chez les religionnaires malades, et l'évêque se présente au chevet du marquis de Broussac, colonel de dragons, qui persévère et meurt sans avoir vu de pasteur.

En 1685, le Roi refuse de choisir aucun échevin de la religion Réformée ; il interdit aux non-catholiques de se faire recevoir avocats et par lettres de cachet il oblige les conseillers au Parlement et au Bailliage à se défaire de leurs offices.

Enfin, le lundi 22 octobre, l'édit de révocation est enregistré, le même jour qu'à Paris. Depuis son établissement, en 1633, le Parlement de Metz n'avait pas enregistré moins de soixante-sept déclarations, arrêts du Conseil, lettres patentes ou de cachet contre les Réformés. Les temples furent démolis. C'en était fait de la florissante Église de Metz et de celle de Courcelles, qui avaient vécu 124 ans.

Il n'est pas impossible de se faire une idée de l'importance de l'Église de Metz. Une grande partie des meilleures familles de la ville lui appartenaient[1].

1. Les Ancillon, d'Arros, Le Bachellé, Le Bey de Batilly, Le Braconnier, Busselot, Chastenay de Lanty, Chauvenel, de Chérisey, Chenevix, Coullon, Couët de Lorry, de Dompierre, Dorthe, Dozanne, le Duchat, Duclos, Ferriet, Ferry, de Flavigny, Grai de Maimédy, Gauvain, Goffin, Goullet de Rugy, Le Goullon, de Gournais, de Guillon, Go, d'Inguenheim, Joly, Lallouette de Vernicourt, de Lemud, Lespingal, Louis, Malchar, Michelet, de Montigny, Persode, Olry, St-Aubin, St-Blaise, Sarasin, de Savigny, de Serre, Serrières, du Temps-du-Portail, de Villers, etc. Sans compter des officiers de la garnison alliés à des familles messines.

Digitized by Google

Les registres mentionnent neuf conseillers au Parlement et huit au Bailliage, des avocats, procureurs et amans ou notaires en grand nombre ; des conseillers-échevins et des fonctionnaires de divers ordres ; des officiers, des ingénieurs et des administrateurs militaires ; des médecins et des banquiers, des sculpteurs tels que Hinzelin et Richier ; des graveurs en taille-douce, Louis Rouppert[1], Abr. Philippe, et un peintre. Le commerce et l'industrie étaient prospères.

Metz donne plus de trente pasteurs aux églises de France et compte parmi les siens le savant Paul Ferry, estimé de Bossuet, qui réfute son « Catéchisme de la Réformation » et entretient une correspondance avec lui ; Abraham de la Cloche[2], dont Ancillon fait le plus grand éloge; les deux de Combles et Bancelin ; David Ancillon dont on vantait le caractère et l'éloquence ; Paul Joly, d'abord professeur de théologie à l'Académie de Sedan.

Les Réformés possédaient un grand nombre de seigneuries; beaucoup étaient riches et donnaient libéralement. Les legs étaient nombreux. Lorsqu'en 1666 on ordonna aux consistoires de rendre compte, devant les commissaires royaux, des deniers imposés par eux, depuis dix ans, sur les fidèles, celui de Metz put répondre qu'il n'en imposait aucun, les offrandes volontaires étant suffisantes. Il fallait cependant rétribuer les quatre pasteurs,

---

1. Voir : *Magasin Pittoresque*, 1861. Notice avec portrait.

2. On a de lui un portrait gravé par Sébastien Leclerc, avec quelques vers de D. Ancillon. Au bas de ce portrait on lit à l'encre : *Abhorreo.*
On a également les portraits gravés de Fr. de Combles, Paul Ferry et David Ancillon, ces deux derniers par Philippe.

Digitized by Google

entretenir ou rebâtir les temples, pourvoir aux frais du culte, soutenir les écoles, subvenir aux nécessités des pauvres et parfois envoyer des subsides aux Académies protestantes ou accorder des bourses à des étudiants.

Les jeunes Messins fréquentaient, en grand nombre, les Académies de Saumur, de Sedan, de Genève[1] ou même de Montauban et de Die. L'instruction élémentaire était générale et l'on rencontre rarement une croix en guise de signature au bas des actes de mariage.

Enfin, les mœurs étaient pures, car sur plus de trois cents naissances annuelles, il n'y en avait en moyenne qu'une seule illégitime et les familles nombreuses étaient loin d'être rares; d'ailleurs le consistoire, tribunal disciplinaire, veillait aux bonnes mœurs, citait à sa barre les délinquants et les censurait; il apaisait les différends, imposait la réparation des torts et des dommages, et parfois excluait de la Table Sainte.

Au XVII^e^ siècle, le nombre des Réformés a beaucoup diminué en Lorraine. On en signale cependant à Bar et dans le Barrois, de 1604 à 1626; à Érize-la-Brûlée, en 1613; à Raon-sur-Plaine, Ruvigny et Allamont, en 1618; à Stenay, en 1626; à Malzéville, en 1629; à Susse, Mirecourt et Fraize, en 1666; aux environs de Dieuze, en 1669; à Vavincourt, en 1685; au Val-de-Lièvre jusqu'à nos jours. En 1621, on pend un hérétique à Sainte-Marie. Les ducs continuent jusqu'en 1700 à rendre des ordonnances contre les protestants et les poursuivent dans les pays, récemment acquis par eux, où la Réforme s'était

1. Livre du Recteur, 26 étudiants messins inscrits à l'Académie de Genève de 1600 à 1685, la plupart allaient à Sedan.

Digitized by Google

introduite antérieurement, à Saarwerden et Bouquenom, Fénétrange, Lixheim, Badonviller et Phalsbourg.

IV

La révocation de l'édit de Nantes ouvrit, pour les Réformés, une ère de désolation et de misère. Dès le soir même, plusieurs émigrèrent. Les quatre pasteurs durent partir dès le mois de novembre. On essaya d'obtenir, pour les deux plus âgés, la permission de passer l'hiver. Mais Louvois répondit durement : « Ils n'ont qu'un pas à faire et ils ne sont pas dehors ! » Et il écrivit à Metz, le 8 novembre : « S'ils sont imbéciles et hors d'état de parler de religion, le Roi pourrait peut-être permettre qu'on les laissât mourir dans la ville, mais pour peu qu'ils aient l'usage de la raison, Sa Majesté désire qu'on les fasse sortir. » (Archives de la Guerre.) Ils s'embarquèrent sur la Moselle. Leurs familles purent les rejoindre, à l'exception des quatre filles de Joly qu'on enferma dans des couvents et qu'il ne revit jamais.

A la fin d'août 1686, après l'arrivée des dragons qui renouvelèrent les avanies et les cruautés qui en avaient fait la terreur des Cévennes, l'émigration prit une extension considérable. L'évasion était cependant difficile et dangereuse, car les portes de la ville et les routes, sur toute la frontière, étaient gardées par des paysans et des soldats. Les fugitifs qu'on arrêtait étaient condamnés, les hommes aux galères et les femmes à la réclusion ; leurs guides, presque toujours catholiques, furent d'abord envoyés aux galères, mais bientôt après on les pendit ; aussi voyageaient-ils par bandes et de nuit, sou-

Digitized by Google

vent en armes, à travers les bois, déguisés ou dissimulés dans des charriots de foin ou des tonneaux. Plusieurs Réformés furent déportés aux Antilles[1].

Ceux qui demeurèrent durent signer un acte d'abjuration[2], assister à la messe et à des controverses. Boufflers, gouverneur des Trois-Évêchés, fit saisir et brûler leurs livres. En 1687, on vit les cadavres du cordonnier Daniel Robin, du conseiller vétéran au Parlement, Paul Chenevix, et de la veuve Jean Baudesson, morts relaps, traînés nus sur la claie, à travers les rues et jetés à la voirie[3]. On n'osa pas, toutefois, renouveler ce hideux spectacle qui soulevait la plus vive indignation chez les catholiques et dont les Réformés, loin d'en avoir honte, tiraient gloire.

« On ne peut guère, dit Turgot, se ressouvenir de ces temps, sans douleur. Quelques-uns sont revenus de bonne foi, mais en petit nombre. Les autres se sont dispersés en partie et ont abandonné la ville. D'où vient que la plupart de ceux qui restent ont leurs pères, mères, enfants, leurs frères et même leurs femmes en Hollande et dans le Brandebourg, à Berlin... Ceux qui ont été retenus par leurs biens, sont restés, mais toujours assez unis entre eux, conservant quelques restes de leur ancienne police, très zélés, mais contenus et dans un état violent. Ce sont eux qui ont le commerce et sont les plus riches... Le commerce a beaucoup souffert... Ce sera toujours un

1. Olry, *Histoire de la persécution.* — A l'île Saint-Thomas, un Messin, Marsal, fut pasteur.

2. Les registres existent encore.

3. Bulletin III, 567. Archives du Parlement. En vertu de la déclaration du 29 avril 1686.

Digitized by Google

mal que leur évasion et celle qui pourra survenir. Mais je ne crois pas possible de l'éviter et d'y porter remède [1]. »

Les fugitifs se retirèrent dans la plupart des pays protestants, surtout en Hollande, dans le landgraviat de Hesse, dans le duché de Brunswick [2], et dans le Brandebourg, à Berlin. Le Grand Électeur, dont la femme descendait, par sa mère, de l'amiral Coligny [3], touché de leurs malheurs, comprenant d'ailleurs le profit que ses États retireraient de leur présence, leur avait assuré un refuge et des avantages par un édit du 7 novembre 1685 [4]. Dans les quatre-vingt-sept colonies françaises qui se formèrent en Allemagne [5], il y eut presque toujours des Messins et même des Lorrains [6].

Les mémoires du Refuge mentionnent parmi eux : Louis de Beauvau, seigneur d'Espence, grand écuyer de l'Électeur, l'un des fondateurs de l'Église française de

---

1. Bibliothèque de Metz. *Mémoire sur la généralité en* 1699, par Jacques-Étienne Turgot, conseiller du roi et maître des requêtes, intendant.

2. Éléonore, fille d'Alexandre Desmier, marquis d'Olbreuse, au Poitou, née en 1639, morte 1722, avait épousé, en 1665, Georges Guillaume de Brunswick. Sa fille Sophie-Dorothée avait épousé Auguste-Frédéric de Brunsvick en premières noces et en secondes noces Georges-Louis de Brunswick, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre en 1714.

Les souverains d'Angleterre et de Prusse la comptent parmi leurs aïeux.

3. Comme le comte de Paris.

4. En 1666, Frédéric-Guillaume avait écrit à Louis XIV en faveur de ses sujets opprimés. Le Roi, offensé, lui avait répondu, le 6 septembre, se disant engagé par sa parole royale et par la reconnaissance à les maintenir dans leur état!

5. Les colonies qui existaient encore, il y a cent ans, ont la plupart disparu depuis.

6. Une liste de réfugiés, dressée à Berlin en 1703, contient 1,300 noms de Messins.

Digitized by Google

Berlin en 1672; les généraux Dorthe et Le Goullon; l'ingénieur Jean Cayart, élève de Vauban, et une foule d'officiers, au nombre desquels le capitaine Jacques Dalençon qui devint sous-gouverneur du futur maréchal de Saxe, Maurice; les anciens conseillers du Parlement Fréd. Lalouette de Vernicourt et Gédéon Le Bachellé.

L'érudit Jacob Le Duchat et le médecin renommé Samuel Duclos se fixèrent à Berlin en même temps que David Ancillon, doyen des pasteurs, son frère Joseph, avocat, juge supérieur des Français[1] et plusieurs de leurs fils pourvus de charges importantes[2]. Maillette de Buy et Goffin introduisirent l'usage des chaises à porteurs pour remplacer les échasses dont usaient les courtisans lorsque la Cour séjournait à Potsdam. Mesdemoiselles de Saint-Aubin et de Combles établirent une pension de jeunes filles. Enfin, parmi les nombreux jardiniers du pays messin, on distingue David Ruzé, fleuriste habile, que le peuple soupçonnait de pratiques mystérieuses, opérées à minuit, qui doublaient ou panachaient les fleurs en un moment.

Tous les nouveaux convertis, comme on appelait les Réformés depuis que Louis XIV avait déclaré qu'il n'y en avait plus en France, ne quittèrent pas leur patrie. Au mois d'avril 1699, d'après un état dressé par les curés[3], il en restait près de deux mille dans la ville et treize cent cinquante dans la campagne. Trois cent treize

1. Chaque colonie avait un juge, jugeant selon la loi française. On appelait de ses sentences au juge supérieur.

2. Une bru de Joseph eut la douleur de voir ses fils rentrer en France pour recouvrer les biens confisqués de la famille.

3. Bibliothèque de Metz.

Digitized by Google

de leurs enfants étaient hors du royaume. La population Réformée étant de huit mille environ, en 1685, on peut évaluer, à la fin du siècle, l'émigration entre quatre et cinq mille personnes. Elle continua, longtemps après la révocation, à mesure qu'ils purent réaliser leur patrimoine et que s'affaiblit leur espoir de recouvrer le libre exercice de leur religion[1]. Jusqu'en 1749, le Bailliage prononce des condamnations contre les fugitifs, les galères pour les hommes, la réclusion pour les femmes et les mineurs. Les biens confisqués sont en partie attribués aux jésuites ou à d'autres établissements religieux[2].

La tolérance ne triompha qu'après le martyre du pasteur François Rochette et des trois frères Grenier, gentilshommes verriers, exécutés à Toulouse, en 1762, qui closent la longue liste des Réformés morts pour leur foi[3].

Jusqu'alors, ceux de Metz s'assemblaient en famille, fréquentaient le culte célébré pour le régiment suisse de la garnison ou recevaient la visite de pasteurs qui par-

---

1. En 1696, les réfugiés firent présenter au Roi une requête pour le rétablissement de l'Édit de Nantes. En 1699, ils délibéraient encore sur les moyens d'y parvenir.

2. Il existait, à Metz, deux maisons de la Propagation de la foi :

L'une, pour les filles, fondée en 1656, dont Bossuet, alors archidiacre de Metz, fut le directeur temporel et spirituel. De 1660 à 1706, sept cent soixante-dix-neuf femmes ou filles y furent enfermées. Elle subsista jusqu'en 1792;

L'autre, pour les hommes, établie en 1668, qui comptait alors le conseiller du Parlement, Bossuet père, dans son conseil de direction, fut supprimée en 1747.

3. Les derniers Messins condamnés à mort furent : en 1714, David Very, de Courcelles, fugitif, exécuté en effigie, pour avoir foulé aux pieds une hostie; en 1729, Chardin, pauvre recueilli à l'hôpital Saint-Nicolas, brûlé, le 28 décembre, pour avoir jeté l'hostie aux pourceaux.

Digitized by Google

couraient secrètement le pays. Ils se rendaient, pour la communion et quelquefois pour les baptêmes, à Ludviller, Sarrebruck ou ailleurs. Ils enterraient souvent leurs morts dans des caves ou des jardins. Mais depuis cette époque, on toléra leurs assemblées particulières et ils furent visités par les pasteurs Fontbonne-Duvernet et Hervieux.

V

Enfin, en 1787, Louis XVI, le plus vertueux de nos rois, a-t-on dit, le seul même depuis saint Louis, rendit le premier édit de tolérance qui fût promulgué depuis cent cinquante ans[1]. Les fils des huguenots l'accueillirent avec reconnaissance. Le roi ne leur accordait pas le libre exercice de leur religion, car il avait dû, comme ses prédécesseurs, lors de son sacre, jurer d'exterminer les hérétiques[2], mais il leur assurait un état civil. Ils purent, dès lors, faire réhabiliter leurs mariages contractés à l'étranger et légitimer les enfants qui en étaient issus; se marier devant le curé ou le juge royal sans abjuration et faire inscrire leurs nouveau-nés sans les présenter au baptême catholique.

Cinquante-neuf mariages, dont le plus ancien datait de 1747, furent réhabilités tant à Metz qu'à Courcelles.

---

1. Enregistré à Nancy, le 21 février 1788, et le 10 mars par le Parlement de Metz, sous condition qu'il ne serait rien innové en ce qui concerne les Juifs.

2. Daire, *Vie de Turgot :* « On dit qu'à Reims ce prince faible et consciencieux, remplaça, par des paroles inintelligibles, les formules que le clergé avait réussi à maintenir. »

Digitized by Google

Quelques années plus tard, la Révolution leur donnait la liberté de conscience et l'égalité devant la loi. Les anciennes églises du pays messin et de la Lorraine se reconstituèrent et de nouvelles se formèrent. Aujourd'hui seulement, sous le gouvernement de la République, les Réformés jouissent enfin d'une liberté chèrement achetée par les souffrances trois fois séculaires de leurs pères.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1883.

L. ADAM. — Le Baron Guerrier de Dumast; Nancy, 1883, in-8°.

ALBUM CARANDA (*suite*). — Les Fouilles d'Armentières, 2e année 1882; Saint-Quentin, 1883, in-4°.

F. ANTOINE. — Étude sur le *Simplicissimus* de Grimmelshausen. — *De Casuum Syntaxi Virgiliana;* Paris, 1882, 2 vol. in-8°.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — *Polyporus sulfureus* Fr.; in-8° — *Peronospera viticola* de By; Neufchâteau, in-4°.

E. AUGUIN. — Rétablissement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la nouvelle frontière; Nancy, 1872, in-8°. — Le Portrait du peintre lorrain Deruet par Louis XIII; 1878, in-8°. — Exposition rétrospective de Nancy, impressions et souvenirs; Nancy, 1875, 1 vol. in-8°.

A. BABEAU. — La Représentation du Tiers-État aux assemblées pour la rédaction des Coutumes au XVIe siècle; in-8°. — Les Correspondants de Grosley; Troyes, 1883, in-8°. — Tondeurs de grande force. Une Corporation d'arts et métiers à Troyes; in-8°. — Les Académies de musique de Troyes au XVIIe et XVIIIe siècles; 1883, in-8°.

Digitized by Google

J. V. BARBIER. — Carte de France murale à l'usage des écoles; 4 mètres carrés sur toile et baguettes. — Carte spéciale des colonies où se porte actuellement l'action française; Nancy, 1883, 1 feuille. — Le Livre d'or de la Géographie dans l'Est de la France; Nancy, 1883, in-8°. — Rapport sur l'Exposition de Géographie de Bar-le-Duc et compte rendu ; 2 broch. in-8°.

H. BARDY. — Les Traditions et la Littérature populaire dans l'arrondissement de Saint-Dié; 1883, in-8°.

BÉNARD (abbé). — La Passion de Jésus-Christ et la Semaine sainte; Nancy, 1882, 1 vol. in-8°.

A. BENOIT. — Les *Ex-libris* de Schœpflin; Paris, 1883, in-12. — Deux Procès du chapitre de Remiremont à la fin du XVIII^e^ siècle; in-8°.

H. DE BIZEMONT. — La France en Afrique, — Algérie et Tunisie, Sénégal et dépendances, Gabon et Congo; Paris, 1882, in-8°.

E. BLAVIER. — Capacité électrostatique et résistance de l'espace compris entre deux cylindres parallèles à base circulaire; Paris, 1882, in-8°.

BLEICHER. — Recherches de minéralogie micrographique sur la Roche-de-Thelod et sur le basalte d'Essey-la-Côte; 1883, in-8°.

BLEICHER et MIEG. — Sur le Carbonifère marin de la Haute-Alsace; Découverte du Culm dans la vallée de la Bruche; in-4°.

P. BOILEAU. — Notions nouvelles d'hydraulique; Versailles, 1881, in-4°.

J. BONNET. — Ligier Richier; un artiste protestant en Lorraine; in-8°.

Th. BRAUN. — Schiller. Théâtre en vers, traduit en vers français, tome III; Paris, 1882, in-12.

CHASSIGNET. — La Cristallerie de Baccarat; Paris, 1882, in-8°.

Digitized by Google

J. CHAUTARD. — Jetons des princes de Vendôme de la 2e branche de Bourbon; Vendôme, 1882, in-8° — Rapport sur les travaux de la Faculté catholique des sciences; Lille, 1883, in-8°.

R. COLLIGNON. — Note sur les crânes de Cumières (Meuse), époque néolithique; Paris, 1883, in-8°. — Étude anthropologique élémentaire des principales races de France; in-8°.

COUR D'APPEL DE NANCY. — Installation de M. Serre en qualité de premier président; 1883, in-8°.

DANNREUTHER. — Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel; Bar-le-Duc, 1883, in-8°.

Le Dr DELIGNY. — Contribution à l'étude du traitement de l'adénopathie cervicale chez les scrofuleux; Liège, 1878, in-8°. — Les Convulsions chez les enfants; Anvers, 1880, in-8°. — Le Biberon; Paris, 1882, in-12 — De la Fistule à l'anus; Paris, 1882, in-8°.

E. DENY. — Chauffage et ventilation rationnelle; in-8°. — Études sur le laminage; Paris, 1878, in-8°, et 1880, 1 vol. in-8° — Études expérimentales sur l'effet utile dans le martelage; Paris, 1876, in-8°.

A. DESJARDINS. — Le Juge d'instruction et le ministère public dans le nouveau Code d'instruction criminelle; Paris, 1883, in-12.

P. DIGOT. — Les Contemporains de Nancy; Nancy, 1882, in-8°. — Lorraine noble, Nancy (Collin de Paradis); Nancy, 1883, 1 vol. in-8°.

Dr DUBOIS (de Pau). — Des Effets comparés de divers traitements de la fièvre typhoïde et de ceux produits en particulier par l'ergot de seigle de bonne qualité; Paris, 1883, in-8°.

Enquête et Documents relatifs à l'enseignement supérieur; Paris, 1883, in-8°.

Digitized by Google

FAUDEL et BLEICHER. — Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace; 3e publication, supplément; Colmar, 1883, in-8°.

J. FAVIER. — Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Nancy; Paris, 1883, in-8°.

H. FAYE. — Cours d'astronomie de l'École polytechnique, 2e partie; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

Jules FERRY. — Discours prononcé à la Réunion générale des délégués des Sociétés savantes; Paris, 1883, in-8°.

FLICHE et LE MONNIER. — Flore de Lorraine, par D. A. Godron, tomes I et II; Nancy, 1883, 2 vol. in-12.

Dr A. FOURNIER. — Rambervillers au XVIe siècle (1557-1583). La Boucherie et les maîtres et compagnons des bouchers de Rambervillers au XVIIIe siècle. — L'Instruction publique à Rambervillers au XVIIIe siècle. — Rambervillers au XVIIIe siècle. — Pourquoi raille-t-on les habitants de Rambervillers? — Registre des délibérations de la Société populaire de Rambervillers. — Comment l'on voyageait en France au siècle dernier. — 7 brochures in-8°, 1880 à 1883.

L. GERMAIN. — Plaque de foyer aux armes de François Taafe, comte de Carlinford; Nancy, 1882, in-8°. — La Croix d'affranchissement de Frouard; Tours, in-8°. — Étude historique sur la croix d'affranchissement de Frouard; in-8°. — La Porte Saint-Georges à Nancy; Tours, in-8°. — Recherches généalogiques sur la famille de Pillart de Naives; in-8°. — Du Lieu de naissance du frère Guillaume, illustre peintre verrier; in-8°. — Sceau du cardinal de Bar; 1883, in-8°.

A. GILLIOT. — Étude historique et critique sur les Religions et Institutions comparées. L'Orient. — L'Occident. — Le Nouveau-Monde; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

E. GLASSON. — Histoire du Droit et des Institutions de l'Angleterre, tomes V et VI; Paris, 1883, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Auguste-Prosper Baron *Guerrier de Dumast*, 1796-1883; in-8°.

CH. GUYOT. — Les Villes neuves en Lorraine; Nancy, 1883, in-8°.

HANAUER. — Comptes de l'hôpital de Colmar en 1479; Rixheim, 1882, in-8°.

DE HOBEN. — La République argentine; Lille, 1883, in-8°.

C. HUSSON. — Histoire des pharmaciens de Lorraine; Nancy, 1882, in-12.

H. JADART. — Edmond du Boullay, historiographe et poète du XVI^e siècle, héraut de France et de Lorraine; Reims, 1883, in-8°.

J. JUDYCKI. — Origine inorganique des combustibles minéraux; Figeac, 1883, in-8°.

L. LALLEMENT. — Nancy vu en deux heures; 1883, in-4°.

A. LEGRELLE. — Louis XIV et Strasbourg; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

H. LEPAGE. — Une Rectification. 27 août 1883; in-8°.

F. LESCUYER. — Considérations sur la forme et la coloration des oiseaux; Reims, 1883, in-8°. — Utilité de l'oiseau; Saint-Dizier, in-8°.

D^r L'HUILLIER. — Quelques Notes sur les maladies du cœur; dessignes de l'anévrisme de l'aorte; Nancy, 1883, in-8°.

G. DE LUDRE. — Étude sur les Agnostiques anglais. Thomas Carlyle; Paris, 1883, in-8°.

J. B. MALINOWSKI, — L'Abbé Jean-Louis Giraud Soulavie de l'Argentière (Ardèche); Alais, 1870, in-8°. — A la Poulogno.... poëme dédié à J. B. Malinowski par J. B. Rouquet; 1883, in-8°.

DE MARGON. — La Fortification et la défense de la frontière allemande; Paris, 1883, in-12.

Mémoire sur le Recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens (A. Baschet); in-8°.

Digitized by Google

MOREY. — Le Nouvel Hôpital communal de Nancy; 1883, in-8°.

X. MOSSMANN. — Murbach et Guebwiller; 1866, in-8°. — La Guerre des six deniers à Mulhouse; 1868, in-8°. — Notice sur Dornach; 1872, in-8° — Les Origines du théâtre à Colmar; 1878, in-8°. — Recherches sur la constitution de la commune à Colmar; 1878, in-8°. — Les Grandes Industries de Mulhouse; 1879, in-8°. — Un Échec militaire de Henri IV en Alsace; 1881, in-8°. — Mémoire présenté au grand Bailliage d'Alsace sur une insurrection; Colmar, 1882, in-8°. — L'Élection d'un prince-abbé de Murbach en 1601; Guebwiller, 1883, in-12.

F. NÈVE. — Les Épopées littéraires de l'Inde; Louvain, 1883, 1 vol. in-8°.

Dr LAD. NETTO. — Aperçu sur la théorie de l'évolution; Rio-de-Janeiro, 1883, in-8°.

A. PUTON. — Code de législation forestière; Paris, 1883, 1 vol. in-18. — École nationale forestière, état des services des anciens élèves en fonctions dans l'Administration des forêts en 1883; in-8°.

L. QUINTARD. — Dissertation sur la station appelée Mose sur la Table de Peutinger; Nancy, 1883, in-12.

F. DES ROBERT. — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine, 1634; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

P. ROUSSELOT. — Histoire de l'Éducation des femmes en France; Paris, 1883, 2 vol. in-12.

SALMON. — M. Maréchal au Salon; in-8°.

R. DE SÉMALLÉ. — Mouvement de la population chez les Indiens des États-Unis; Paris, 1883, in-8°.

Dr SIMONIN. — Les Ambulances de Nancy; 1883, in-8°. — Hommage à une chère mémoire, notice biographique; Nancy, 1883, in-8° — Suite de la Liste chronologique des œuvres de M. le Dr E. Simonin; in-8°.

Digitized by Google

Dr Sognies. — Annuaire statistique et Démographie de la ville de Nancy, année 1882; in-8°.

O. Terquem. — 5e Mémoire sur les Foraminifères du système oolithique de la zone à ammonites Parkinsson de Fontoy (Moselle); in-8°.

X. Thiriat. — La Vallée de Cleurie; Remiremont, 1869, 1 vol. in-12. — Gérardmer et ses environs; Paris, 1882, in-12. — Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

Vagner. — Le Postillon lorrain, 1883 et 1884. — Société charitable de Saint-François-Régis de Nancy; compte rendu des travaux de l'Œuvre en 1882; in-8°. — Notice sur M. Guerrier de Dumast, envisagé au point de vue religieux; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, Assemblée générale des Conférences de la Meuse à Benoite-Vaux, le 10 mai 1883; in-8°. — Société des ouvriers de Saint-François-Xavier de Nancy, Assemblée générale du 8 avril 1883; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, fête et noces d'or, 19 juillet 1883; in-8°. — Union des associations ouvrières catholiques de France; Congrès de Paris, 8-12 octobre 1883; in-8°. — Le Congrès de l'Union des œuvres ouvrières en 1883; in-8°.

E. Voillard. — Essai sur Montéclair (Michel Pinclet), musicien et compositeur du XVIIIe siècle; Clermont, 1879, 1 vol. in-8°.

Vte de Warren. — Tactique des armées prussiennes; Paris, 1873, 1 vol. in-12. — Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, 1615-1672; Saint-Dié, 1882, in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1882-1883

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AGEN. — Académie Jasmin.
AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.
ALGER. — Alger médical.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.
AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.
ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.
ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).
ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.
ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Digitized by Google

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Landen Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

Digitized by Google

CHRISTIANIA (Norwège). — Université royale de Norvège.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.
COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.
CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DRONTHEIM (Norwège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.
DURKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.
ELBEUF. — Société industrielle.
ÉPINAL. — Société d'émulation.
ÉVREUX. — Société industrielle.
FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.
GENÈVE (Suisse). — Société biblique.
GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.
GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.
HALLE (Allemagne). — Acta Academiæ C. L. C. G. naturæ curiosorum.
HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.
HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.
KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.
KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.
LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.
LAON. — Société académique.
LA ROCHELLE. — Société des archives historiques de la Saintonge.
LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.
LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

Digitized by Google

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.
LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.
LE MANS — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.
LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.
LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.
LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.
LONDRES (Angleterre). — The geological Society.
LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.
LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.
LUXEMBOURG. — Société de botanique.
LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
LYON. — Musée Guimet.
LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.
LYON. — Société linnéenne.
LYON. — Société littéraire.
MÂCON. — Académie.
MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
METZ (Lorraine). — Académie.
METZ. — Société des sciences naturelles.
MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

Digitized by Google

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.

MOULINS.— Société d'émulation.

MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.

MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'enseignement des études grecques en France.

PARIS. — Association scientifique de France.

PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — École polytechnique.

Digitized by Google

PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.
PARIS. — Société académique indo-chinoise.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Reale accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

Digitized by Google

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1884.

BUREAU.

—

Président : M. E. LALLEMENT.
Vice-Président : M. L. VIANSSON.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. BLEICHER.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846; Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831), faubourg Stanislas, 12.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850), place de la Carrière, 18.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838), rue de Strasbourg, 97.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

Digitized by Google

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain, Doyen de la Faculté de Droit, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Doyen de la Faculté des Lettres, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), faubourg Saint-Georges, 28.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances, rue de Guise, 13 (Associé depuis le 2 juillet 1880).

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine), à Nancy, rue de la Ravinelle, 27 (Associé depuis le 4 juin 1880).

M. DRUON, ancien Proviseur, place d'Alliance, 2.

M. PUTON, Directeur de l'École forestière, rue Girardet (Associé depuis le 4 juin 1880).

Digitized by Google

1882. 5 Août. M. LORIN, Inspecteur des Contributions directes, rue de Boudonville, 12 (Associé depuis le 28 mars 1881).

M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie, rue de la Prairie (Associé depuis le 5 août 1881).

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur à l'École forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883.)

18 janv. M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville, rue Jeanne-d'Arc (Associé depuis le 7 décembre 1883).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mai. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire du 3 février 1854 au 14 décembre 1854).

Digitized by Google

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

Digitized by Google

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871), rue Bréa, 17.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1855).

1877. 2 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1857 ; Titulaire depuis le 22 janvier 1858).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris, 27, rue d'Astorg.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872 ; Titulaire depuis le 5 décembre 1873), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire depuis le 1er mai 1874), à Paris.

1880. Janv. M. JALABERT, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9.

1881. 20 Mai. M. PIERROT, ancien Avocat général à la Cour d'appel de Nancy, place Saint-Georges, 40 (Titulaire depuis le 10 janvier 1873).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860 ; Titulaire depuis le 6 juin 1862), Faubourg-Saint-Georges, 10.

1882. 21 Avril. M. GERARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire depuis le 3 mai 1878).

16 déc. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire depuis le 5 août 1882).

Digitized by Google

1883. 9 Nov. M. ADAM, Président de chambre à la Cour de Rennes (Titulaire depuis le 12 avril 1872).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École régionale de dessin de Bourges.

M. DE SAULCY (Ernest), ancien Officier de marine, Nancy, 27, rue de la Ravinelle.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie, à Fontainebleau.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy, rue du Manége, 3.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 67 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 21.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Paris. 168, boulevard Saint-Germain.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy, rue Montesquieu, 15.

1855. 21 Déc. M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 10 Déc. M. BÉNARD ainé, Aumônier de la chapelle ducale à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de la Pépinière, 27.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, à Nancy, quai de Choiseul, 12 *bis*.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Paris, rue de Lille, 45.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour de Dijon.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue d'Assas, 78.

1867. 29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

Digitized by Google

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 23.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy, Grande-Rue, 13.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Alain (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur civil des mines, à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, à Nancy, cours Léopold, 37.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Nancy, 5, rue de la Monnaie.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Collège d'Épinal.

M. SERGENT, ancien Avocat général, à Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, à Paris, 76 *bis*, rue des Saints-Pères.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

5 Août M. GILLIOT, Juge de Paix, Grande-Rue, 41.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers.

15 Déc. M. L. GERMAIN, Archéologue, rue Héré.

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

20 Avril. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres, rue de Rigny.

Digitized by Google

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, à Nancy.

7 Déc. M. X. THIRIAT, Homme de lettres, à Gérardmer (Vosges).

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, à Nancy.

2 Mai. M. LE MERCIER DE MORIÈRE, Homme de lettres, rue de Serre, à Nancy.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

1841. 26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, ancien Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan), rue du Port, 78.

1843. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, 6, rue de Savoie.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 23 Déc. M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Versailles, 36, rue Saint-Martin.

Digitized by Google

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

1850. 5 Déc. M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims. à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy, rue de la Ravinelle, 41.

2 Mai. M JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

*

Digitized by Google

1862. 5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, à Paris, 38, rue Cassette.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Nancy, Grande-Rue, 76.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, rue d'Aumale, 23.

Digitized by Google

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 23 Avril. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique,* 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

Digitized by Google

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Lieutenant de vaisseau.

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Basse-Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Basse-Alsace).

6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.

7 déc. M. ANTOINE, Professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Haute-Alsace).

21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien à Toul.

M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, à Nancy.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

Digitized by Google

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt, près Stuttgart.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1876. 7 Juill. M. le baron DE HOBEN, Consul général, à Alger.

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Souvenirs du Liban, par M. Chassignet	I
Réponse du Président, M. Ed. Boulangé, au récipiendaire.	XXXII
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. E. Lederlin, rapporteur.	XXXIX
Compte rendu de l'année 1883-1884, par M. Jules Lejeune, secrétaire annuel	LII
Allocution prononcée, aux obsèques de M. Ballon, par M. Ed. Lallement, vice-président, le 29 octobre 1883	LXXX
Discours prononcé, aux funérailles de M. Simonin, secrétaire perpétuel, par M. Boulangé président, le 3 avril 1884.	LXXXIV
Les idiomes Négro-Aryen et Maléo-Aryen, essai d'hybridologie linguistique, par M. Lucien Adam.	1
Le parler Négro-Aryen.	12
Le parler Maléo-Aryen.	47
Post-Scriptum	68
La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, 1789-1831	75
Quelques mots sur l'institution des Invalides de l'armée par M. Chassignet	148
La vapeur d'eau utilisée comme force motrice en Lorraine dans le cours du XVIIIe siècle, par M. Morey	160
Les Réformés de la Lorraine et du pays Messin, par M. O. Cuvier	175
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1883	205
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1882-1883	212
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception	219

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google